

L'accès à la culture pour tous : méthodes, outils et bonnes pratiques



Air © Palais des Beaux-Arts, Photo J.M.Dautel 16.04.2014

*Dossier de formation permanente réalisé par
le centre de ressources documentaires du département des conservateurs
pour le séminaire des 21, 22 et 23 novembre 2018*

FORMATION PERMANENTE DE L'INSTITUT NATIONAL DU PATRIMOINE

Département des conservateurs

2018

Avertissement

Ce dossier de formation permanente a été réalisé par le centre de ressources documentaires du département des conservateurs de l'Inp pour le séminaire *L'accès à la culture pour tous : méthodes, outils et bonnes pratiques* organisé les 21, 22 et 23 novembre 2018, par l'Institut national du patrimoine, au Musée d'art moderne et contemporain (Strasbourg).

Les textes, supports de formation et éléments bibliographiques ont été élaborés par les intervenants du séminaire.

L'orientation bibliographique proposée en fin de dossier a été établie par Nathalie Halgand, responsable du centre de ressources documentaires du département des conservateurs de l'Inp et Anne-Marie Le Guével, Inspectrice générale, responsable déléguée de la Mission d'audit interne, Inspection générale des affaires culturelles, Ministère de la Culture.

Tous les documents inclus dans ce dossier sont strictement réservés à l'usage privé du copiste en application du code de la propriété intellectuelle (article L122-5).

Sommaire

1. Objectifs et informations pratiques p. 7
2. Programme de la formation p. 8
3. Textes et documents p. 11

L'accès à la culture, enjeux et tendances dans le champ patrimonial

- Synthèse du rapport sur l'évaluation interministérielle de la politique de démocratisation culturelle*, Anne-Marie Le Guével, 2018
Présentation PowerPoint p. 12
- Rapport de la mission « Musée du XXI^e siècle »*, Jacqueline Eidelman et Serge Chaumier, 2018
Présentation PowerPoint et orientation bibliographique p. 20

Les actions menées sur les territoires

- La politique des publics des musées de la Ville de Strasbourg : un choix et une ambition*, Hélène Fourneaux, 2018
Présentation PowerPoint p. 38
- Présentation de la fiche « diagnostic »*, Anne-Marie Le Guével et Fabrice Denise, 2018
Présentation p. 57
- Présentation de la fiche « droits culturels »*, Anne-Marie Le Guével et Fabrice Denise, 2018
Présentation p. 59
- Présentation de la fiche « Partenariats et accessibilité des personnes en situation de handicap / Réseau Vivre ensemble »*, Anne-Marie Le Guével et Fabrice Denise, 2018
Présentation p. 66
- Présentation de la fiche « Le recours au bénévolat » (élaborée avec le concours du CMN)*, Anne-Marie Le Guével et Fabrice Denise, 2018
Présentation p. 69

Patrimoine et public de proximité : quelles approches ?

- Association Hôtel du Nord à Marseille*, Julie de Muer, 2018
Présentation PowerPoint et articles p. 71
- Le palais des ducs de Lorraine – Musée Lorrain ou la place des publics et de la Médiation dans le projet de rénovation du musée*, Sophie Mouton, 2018
Article p. 145
- La métropolisation de la culture : une gestion originale, une ambition d'ouverture*, Pierre-Antoine Gérard, 2018
Résumé d'intervention et présentation PowerPoint p. 156

Education prioritaire et politique de la Ville

Les actions menées au château de Champs-sur-Marne, Catherine Metz, 2018
Présentation PowerPoint p. 181

S'adapter aux publics et aux projets

Tour d'horizon des partenaires, fondations et mécènes, Anne-Marie Le Guével et Fabrice Denise, 2018 p. 206

4. Orientation bibliographique préparée le centre de ressources documentaires de l'Inp et Anne-Marie Le Guével, 2018 p. 215

5. Annexes (A consulter en ligne) p. 226

Déclaration de Fribourg sur les droits culturels, 2007
<<https://droitsculturels.org/wp-content/uploads/2012/07/DeclarationFribourg.pdf>> (consulté le 8 novembre 2018).

Paideia 4D : Observation et évaluation des politiques publiques au regard des droits culturels : présentation, 17 p.
<<https://www.unccas.org/IMG/pdf/4d-paideia.pdf>> (consulté le 8 novembre 2018).

Les droits culturels, qu'est-ce que ça change ?, Note à propos des droits culturels en général, et plus particulièrement pour le spectacle vivant, Syndicat national des arts vivant (Synavi), 27 février 2017
<<http://sitedesartsvivants65.over-blog.com/2017/05/les-droits-culturels-qu-est-ce-que-ca-change.html>> (consulté le 8 novembre 2018).

Pour une nouvelle démarche de l'action publique, 35 p.
<https://droitsculturels.org/paideia4d/wp-content/uploads/sites/3/2015/09/paideiaA5_BATcouvplanchesbd.pdf> (consulté le 8 novembre 2018).

Méthode d'observation et d'évaluation au regard des droits culturels-Développement des chantiers 2015 au regard des droits culturels - Approfondissement de la méthode d'observation et d'évaluation, 2015, 8 p.
<http://droitsculturels.org/paideia4d/wp-content/uploads/sites/3/2015/06/Pres_methode_9juin_AnneNord.pdf> (consulté le 8 novembre 2018).

Publication 2013 de la démarche Paideia, Du droit à la culture aux droits culturels. Une première année d'observation et d'évaluation des politiques publiques départementales au regard des droits culturels, 99 p.
<<https://reseauculture21.fr/blog/2014/03/13/publication-paideia-4d-du-droit-a-la-culture-aux-droits-culturels/>> (consulté le 8 novembre 2018).

Projet de développement des droits culturels pour la Manche, Saint-Lô, Conseil départemental de la Manche, 2018, 72 p.
<https://www.manche.fr/culture/iso_album/a4_droits_culturels_cd50_13-6-18_web.pdf> (consulté le 8 novembre 2018).

Publication 2014 de la démarche Paideia, Itinéraires - Du droit à la culture aux droits culturels, un enjeu de démocratie 120 p.
<https://droitsculturels.org/paideia4d/wp-content/uploads/sites/3/2015/07/Itineraires_septembre01bd.pdf> (consulté le 8 novembre 2018).

France-UK event : Impact and Social Value Practice – a UK-France perspective, 24 septembre 2014, Reso Solidaire, Rennes

Rencontres franco-anglaises : Pratiques de valorisation de l'utilité sociale en France et en Angleterre. <<http://www.resosolidaire.fr/download/down/FR-conf24092014-presentation4-fedds.pdf>> (consulté le 8 novembre 2018).

Guide d'évaluation de l'utilité sociale de la médiation sociale : guide méthodologique, Saint-Denis La Plaine, Les Éditions du CIV, 2009, (coll. Les cahiers pratiques, Hors-série), 170 p.

<http://www.ville.gouv.fr/IMG/pdf/GuideSGCIV_EvaluationMediation.pdf> (consulté le 8 novembre 2018).

BORDEAUX Marie-Christine, « La médiation culturelle en France, conditions d'émergence, enjeux politiques et théoriques », In *Actes du 5^e Forum La Rencontre : colloque international sur la médiation culturelle, Montréal, 4-5 décembre 2008* [en ligne], Montréal, Culture pour tous, 2009, p. 46-55.

<<http://www.cricnord.com/uploads/library/documents/5093dfb9158a3.pdf>> (consulté le 8 novembre 2018).

LUCAS Jean-Michel, « Collectivités territoriales et grands enjeux culturels », *Irma.asso.fr* [en ligne], 2010, 6 p.

<http://www.irma.asso.fr/IMG/pdf/territoires_et_grands_enjeux_culturels.pdf> (consulté le 8 novembre 2018).

DIEDERICHS Pierre, « Culture et solidarité des territoires : le défi des départements », *La Scène*, Automne 2013, p. 26-27.

<<http://www.arts-vivants-departements.fr/documentation/399/tribune-de-pierre-diederichs-la-scene-09.13.pdf>> (consulté le 8 novembre 2018).



Institut national
du patrimoine

FORMATION CONTINUE
DEPARTEMENT DES CONSERVATEURS

L'accès à la culture pour tous : méthodes, outils et bonnes pratiques

21, 22 et 23 novembre 2018

Programme prévisionnel susceptible de modifications



Flash Mob Air © Palais des Beaux-Arts, Photo J.M. Dautel 16.04.2014

Projet ayant obtenu le label :



L'enjeu de la démocratisation culturelle est de permettre aux publics les plus éloignés de la culture d'accéder aux œuvres, à la connaissance et aux pratiques de la culture. Dans le champ des musées et des monuments, la fréquentation par le public populaire est en hausse, selon les études conduites par le Ministère de la culture. On l'observe en particulier lors des manifestations nationales (Journées européennes du patrimoine, Rendez-vous aux Jardins, Nuit des musées) qui attirent par leur côté festif et gratuit. Comment prolonger cet engouement auprès des publics les plus éloignés de l'offre culturelle, créer des liens avec les habitants et le territoire, tout en maintenant l'exigence de qualité de la proposition culturelle ?

La session propose une approche concrète des démarches d'accès à la culture pour tous développées par différentes structures, en appui sur les opérations et travaux menés dans ce champ depuis plusieurs années.

Inscrite dans la dynamique « 2018, année européenne du patrimoine », cette formation s'attachera à mettre l'accent sur les collaborations transfrontalières et les exemples d'ouverture des établissements patrimoniaux vers les publics étrangers.

PUBLIC CONCERNE

Conservateurs du patrimoine et des bibliothèques, chargés d'études documentaires, attachés de conservation, assistants de conservation, régisseurs d'œuvres d'art, restaurateurs, responsables de collections patrimoniales, professionnels du patrimoine d'Etat, des Collectivités territoriales et du secteur privé en charge de la conservation des collections.

Candidats au concours pour l'accès au corps des chargés d'études documentaires, option régie des œuvres, ou en situation de post-recrutement à ce concours.

COORDONNATEURS

Anne-Marie Le Guével, Inspectrice générale, responsable déléguée de la Mission d'audit interne, Inspection générale des affaires culturelles, Ministère de la culture

Fabrice Denise, conservateur territorial du patrimoine, responsable du Musée d'histoire de Marseille – Voie historique, Marseille

INTERVENANTS

Alice Burg, médiatrice culturelle, service éducatif des musées par intérim, service des musées, direction de la culture, MAMCS

Serge Chaumier, professeur des universités, Université d'Artois, Arras

Martine Debaene, chargée des publics, service éducatif des musées par intérim, service des musées, direction de la culture, MAMCS

Jacques Deville, directeur du pôle Démocratisation et industries culturelles, DRAC Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine

Vincent Eches, directeur de la Ferme du Buisson, Marne-la-Vallée

Jacqueline Eidelman, conservatrice générale honoraire et enseignante à l'École du Louvre

Hélène Fourneaux, responsable du service éducatif des musées par intérim, service des musées, direction de la culture, MAMCS

Pierre-Antoine Gérard, directeur des musées de la Métropole du Grand Nancy

Karine Lacome, directrice de l'Association Culture du Cœur 13, Marseille

Paul Lang, directeur des musées de Strasbourg

Catherine Metz, adjointe de l'administratrice du château de Champs-sur-Marne

Sophie Mouton, conservatrice au Musée Lorrain de Nancy

Julie de Muer, co-fondatrice de la Coopérative d'habitants "Hôtel du Nord », Marseille

Gwenaëlle Neveu, médiatrice, musée de Bretagne

PROGRAMMATION

Agathe Jagerschmidt-Séguin, conservateur du patrimoine, adjointe au directeur des études du département des conservateurs du patrimoine, chargée de la formation permanente, Institut national du patrimoine

Muriel Marcellesi, chargée d'organisation des formations permanentes au département des conservateurs du patrimoine, Institut national du patrimoine

Rendez-vous : Musée d'art moderne et contemporain
1 Place Hans-Jean-Arp
67000 Strasbourg

9h00 – 9h30 **Accueil des participants**
Paul Lang, directeur des musées de la Ville de Strasbourg (sous réserve)

Tour de table et présentation de la formation
Anne-Marie Le Guével, Fabrice Denise, Agathe Jagerschmidt-Séguin et Muriel Marcellesi

L'accès à la culture, enjeux et tendances dans le champ patrimonial

9h30 – 10h15 **Synthèse du rapport sur l'évaluation interministérielle de la politique de démocratisation culturelle**
Anne-Marie Le Guével

10h15 – 10h45 **Retour sur 20 ans de politique des publics au Musée départemental de l'Arles Antique**
Fabrice Denise

10h45 – 11h00 **Echanges et discussion**

11h00 – 12h00 **Rapport de la mission "Musées du XXIe siècle"**
Jacqueline Eidelman et Serge Chaumier

12h00 – 12h30 **Échanges et discussion**

12h30 – 14h00 **Déjeuner libre**

Les actions menées sur les territoires

14h00 – 14h30 **Retour d'expérience sur des actions menées hors de nos frontières : en Suisse et au Canada**
Paul Lang

14h30 – 14h45 **Pause**

14h45 – 16h00 **Les musées de Strasbourg – Une politique locale et transfrontalière :**

- **La politique des publics des musées de la Ville : un choix et une ambition**
Hélène Fourneaux
- **« ExpériMAMCS ! L'art par l'expérience » ou comment inviter le visiteur à « vivre la vie » d'une œuvre d'art dans un musée ?**
Alice Burg et Martine Debaene

16h00 – 16h30 **Présentation des fiches « diagnostic » et « droits culturels »**
Anne-Marie Le Guével et Fabrice Denise

16h30 – 16h45 **Echanges et discussion**

16h45 **Visite du Musée d'art moderne et contemporain**

Rendez-vous : Musée d'art moderne et contemporain
1 Place Hans-Jean-Arp
67000 Strasbourg

Patrimoine et publics de proximité : quelles approches ?

- 9h30 – 11h00** Les actions en faveur des publics menées par la DRAC Grand Est
Jacques Deville
- 11h00 – 11h15** Pause
- 11h15 – 12h15** Des démarches participatives :
- Association Hôtel du Nord à Marseille
Julie de Muer
 - Collecte et exposition participative : L'exposition *J'aimerais tant voir Syracuse* au Musée départemental de l'Arles Antique
Fabrice Denise
- 12h15 – 12h30** Echanges et discussions
- 12h30 – 14h00** Déjeuner libre
- 14h00 – 15h00** Le palais des ducs de Lorraine – Musée Lorrain *ou la place des publics et de la médiation dans le projet de rénovation du musée*
Sophie Mouton
- 15h00 – 15h15** Echanges et discussion
- 15h15 – 16h30** La métropolisation de la Culture : une gestion originale, une ambition d'ouverture
Pierre-Antoine Gérard
- 16h30 – 16h45** Pause
- 16h45 – 17h30** Former les acteurs du champ social à la diffusion et la transmission du patrimoine – Les actions de l'Association Culture du Cœur 13
Karine Lacôme
- 17h30 – 18h00** Echanges et discussion

Rendez-vous : Musée d'art moderne et contemporain
1 Place Hans-Jean-Arp
67000 Strasbourg

Education prioritaire et politique de la Ville

- 9h00 – 10h30** Les collectivités face aux publics et territoires prioritaires :
- **Dispositif *Ensemble en Provence* : la cohésion sociale comme outils d'accès à la culture pour tous dans les Bouches-du-Rhône**
Fabrice Denise
 - **Le musée de Bretagne : la prise en compte du handicap (*Musée de Bretagne, prix Patrimoines pour tous 2017*)**
Gwenaëlle Neveu
- 10h30 – 10h45** Pause
- 10h45 – 12h30** Les actions menées à Champs sur Marne et Marne la Vallée
Catherine Metz et Vincent Eches
- 12h30 – 12h45** Echanges et discussion
- 12h45 - 14h00** Déjeuner libre

S'adapter aux publics et aux projets

- 14h00 – 15h00** Panorama des études de publics et de leurs usages
Anne-Marie Le Guével
- 15h00 – 16h00** Tour d'horizon des partenaires, fondations et mécènes
Anne-Marie Le Guével et Fabrice Denise
- 16h00 – 16h30** Bilan de la formation - Perspectives d'approfondissement
Anne-Marie Le Guével et Fabrice Denise, Agathe Jagerschmidt-Séguin et Muriel Marcellesi

METHODE D'EVALUATION

Afin de déterminer si le stagiaire a acquis les connaissances et/ou les gestes professionnels visés, un questionnaire de satisfaction lui sera également transmis.

Le catalogue complet des formations 2018 est consultable sur le site de l'Inp : <http://www.inp.fr/Formation-initiale-et-continue/Formation-continue/Catalogue-de-formation/Calendrier-des-stages>

Synthèse du rapport sur l'évaluation interministérielle de la politique de démocratisation culturelle

Présentation PowerPoint

Ce document a été élaboré par Anne-Marie Le Guével, Inspectrice générale, responsable déléguée de la Mission d'audit interne, Inspection générale des affaires culturelles, Ministère de la Culture

FORMATION CONTINUE - INSTITUT NATIONAL DU PATRIMOINE
**L'ACCÈS À LA CULTURE POUR TOUS : OUTILS, MÉTHODES ET
BONNES PRATIQUES**

**STRASBOURG,
21, 22 ET 23 NOVEMBRE 2018**

DÉROULÉ DE LA SESSION

FC InP - Accès à la culture pour tous
Strasbourg 21 / 22 / 23 – XI - 2018

- Les **études et évaluations menées en 2016-17** (EPP démocratisation culturelle, Musées du XXI^{ème} siècle...) : constats, recommandations
- Exposer les **politiques de structures culturelles qui ont placé les publics au centre de leur action** : Arles antique, MAMCS, Palais des ducs de Lorraine, musées du Grand Nancy (communauté urbaine), musée d'histoire de Marseille, Château de Champs sur Marne, Champs libres à Rennes, Ferme du Buisson...
- Exemples de **dispositifs et outils** accompagnant ces démarches dans les territoires : DRAC Grand est, *Ensemble en Provence* ...et fiches techniques (diagnostic, handicap, mécénat, etc.)

LA DÉMOCRATISATION CULTURELLE : UN « ÉCHEC » À NUANCER AU TERME DE L'ÉVALUATION DE CETTE POLITIQUE 1 / 3

- Les motifs de l'évaluation SGMAP/PM : **une politique** qui n'a pas toujours intégré les **moins diplômés** et les **faibles revenus**, qui sont les déterminants majeurs de la sortie et de la pratique culturelle
- au terme de l'évaluation (2016-17) associant **8 ministères, collectivités de 8 régions, acteurs culturels** (6 groupes de travail, 350 personnes, 72 structures) et **usagers** (BVA) : le bilan est encourageant
- Cette évaluation permet de « **nuancer l'échec** » par des constats : **fréquentations populaires en hausse**, notamment dans le **patrimoine**, et des actions **diversifiées** à fort impact sur les plus démunis

AM Le Guével - IGAC - nov. 2018

3

LES CONSTATS (-) DE L'EPP DÉMOCRATISATION CULTURELLE 2/3

- **Objectif d'accès de tous à la culture affirmé**, mais les **moyens** ne sont pas toujours proportionnels aux discours (humains, financiers)
- **Des objectifs à préciser : qualité vs quantité, recettes vs proximité**
- L'incertitude sur les budgets, les appels à projets systématiques peuvent entraîner : fragilisation des projets et segmentation des dispositifs et donc des publics. Or « il n'y a pas de public naturel » dans les zones prioritaires (pb d'image/éducation, de coût, de temps)
- **Organigrammes et organisations cloisonnent parfois les rôles entre collections/conception et médiation/publics (pb d'organisation)**

AM Le Guével - IGAC - nov. 2018

4

LES CONSTATS (-) DE L'EPP DÉMOCRATISATION CULTURELLE 3/3

- Image élitiste et offre culturelle parfois éloignée des habitants
- Ouverture (jour/an) et horaires parfois réduits, ou inadaptés aux pratiques et à un mode de gestion rigide dans certains musées et monuments (de l'Etat et des CT, régies, manque de personnel...)
- Peu de moyens scientifiques pour l'évaluation par structure, sauf enquête de satisfaction ou accord suivi avec des laboratoires de recherche (universités/écoles...)
- Peu de suivi de cohorte de publics jusque récemment – projet -

AM Le Guével - IGAC - nov. 2018

5

EXTRAITS D'ÉTUDES : BVA, SOUND CONNECTIONS ET ART 31 (GB)

- **L'étude BVA** menée pour l'EPP-DC en 2017 (4 villes en France) a souligné les constats connus par le DEPS (MC) : **coût, manque de confiance en soi**, attrait pour l'offre culturelle mais peur de « ne pas être au niveau », ainsi que horaires et manque de services associés (garderie, transport..) sont des obstacles à la pratique culturelle
- **L'étude Sound connections** (Londres, 2018, Arts Council England) et **Art 21** (université du Kent) réitèrent exactement ces constats (l'argent est le 1^{er} obstacle), ainsi que le stress, la gêne, la timidité, et « l'anxiété sociale » (cité par News Tank)

AM Le Guével - IGAC - nov. 2018

6

EPP DE DÉMOCRATISATION CULTURELLE / ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE : ÉLARGISSEMENT DE LA DÉFINITION ET DES RÉSEAUX 1/7

- le sens de la notion de DC : depuis « **l'accès de tous à la culture** » vers « **la reconnaissance des usages et des pratiques** » des habitants
- Le périmètre s'agrandit : de **l'éducation artistique et culturelle (EAC)** et des **dispositifs ciblés** (hôpitaux, prisons, champ social), aux **actions vers le « grand public »**, qui n'entre dans **aucun** de ces dispositifs
- Les **lieux de la culture** sont **élargis** : la « trame culturelle de proximité » initiale (écoles, théâtres, musées, monuments, bibliothèques, conservatoires...) s'étend aux centres sociaux, maisons rurales, foyers, EPHAD, parcs naturels, et l'espace public...

AM Le Guével - IGAC - nov. 2018

7

RAPPEL DE TEXTES DE RÉFÉRENCE

- **Ministère culture :**
 - **décret 1959** : « (...) rendre accessible les œuvres capitales de l'humanité au plus grand nombre possible de Français (...) »
 - **Décret 1982** : y intègre : « (...) la capacité de chacun à participer à la politique culturelle »
- **Constitution de 1958** (préambule C° de 1946) ; **Déclaration universelle des droits de l'homme** (NU, 1948, art. 22, 26 et 27) ; **Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles** (Unesco, 2005, « droits culturels ») ; **déclaration de Fribourg 2007**
- **Europe : 1977 1^{er} Plan d'action culturelle, Traité de Maastricht 1992, et Culture 2000 / Europe créative 2014-2020**
- **Lois récentes françaises qui ajoutent les pratiques culturelles à l'accès à la culture** : 8 juillet 2013 refondation école (parcours EAC), 27 janvier 2014 (MAPTAM – collectivités territoriales), 7 août 2015 (NOTRe, art. 28A et 103, qui cite les droits culturels), 7 juillet 2016 (LCAP, art.3 et 32)

AM Le Guével - IGAC - nov. 2018

8

EPP DE DÉMOCRATISATION CULTURELLE : DES CONSTATS DE FRÉQUENTATIONS POPULAIRES EN HAUSSE 2/7

- **Les fréquentations plus populaires en hausse observées :**
 - **Les manifestations nationales ou locales** (Journées du patrimoine, fête de la musique, RV aux jardins, Portes du temps, JNA, ...) sur 10 ans et festivals, etc... : croissance régulière de la fréquentation
 - **musées et monuments** : (DDP- DGP) relève + 3 points / classes populaires et + 2 points /étudiants (2017)
 - **CREDOC** : la **part des Français ayant visité un monument**, un site ou une exposition, est passée de **64 %** en 2014 à **67 %** en 2016 (progress° notamment des personnes ayant un diplôme inférieur au Bac, ouvriers ou employés)

AM Le Guével - IGAC - nov. 2018

9

EPP DC/ RÉPONSES QUESTIONNAIRE : DES INSTITUTIONS CULTURELLES PLUS IMPLIQUÉES, DES PRIORITÉS TERRITORIALES RÉAFFIRMÉES 3/7

- EPP DC : les publics de **l'EAC** progressent (**+ 77 %**) et certainement encore plus, mais un grand nombre d'actions développées par les communes ne sont pas recensées par les rectorats,
- Les publics des actions **prioritaires** passent de 13,6 % en 2010 à 20 % en 2014 (fréquentation des EPN) et progressent de +3,7 % en région
- Les moyens affectés par les structures (Sp. Vivant) aux actions de démocratisation : **+ 11 points de + que leur budget** (2010 – 2014) (impossible d'avoir le chiffre pour les musées ou monuments)
- Les conventions de développement culturel en territoires ruraux et périurbains passent de **60** en 2011 à **351** en 2014 (source : MC/SG)

AM Le Guével - IGAC - nov. 2018

10

EPP DC : ACTION DES SERVICES DE L'ÉTAT ET DES COLLECTIVITÉS, COORDINATION ET ACTION TERRITORIALISÉE SONT DES ATOUTS 4/7

- **L'approche territoriale des projets** entre les acteurs des champs culturel, social, éducatif, prévention, insertion... est un **atout**
- Les **protocoles interministériels (justice, santé, EN, agriculture ...)** et **Etat/collectivités** : un **levier** si visibilité (durée, champ, moyens)
- **EAC** : bon exemple de coopération par territoire quand il y a **COPREAC**
- Force du **diagnostic territorial partagé** permet de **cibler les priorités** et **d'embarquer les partenaires** (publics, privés, bénévoles, etc...) qui se sont **diversifiés** : champs culturel éducatif et social, réseaux d'éducation populaires, de solidarité, amateurs, entreprises (RSE)...

AM Le Guével - IGAC - nov. 2018

11

EPP DC : LES OUTILS ET BONNES PRATIQUES RECOMMANDÉS 1/3

- Le **territoire est le premier des déterminants** de la sortie culturelle
- La **démarche de l'équipe doit animer** tout le projet culturel (« **Exigence et ouverture aux autres** ») en plus des outils classiques (tarifs, abonnements, etc...) : il faut devenir un équipement de proximité, familier, ouvert
- **L'ouverture** (journée/semaine/année), les **horaires et les services** doivent être **adaptés** aux besoins d'un **public qui évolue** (cf. étude BVA)
- La **communication** : innovante et ciblée (partenariats média, lieux de vie, etc...) pour toucher les gens dans leur sensibilité et leur quotidien
- **L'innovation dans les transports** : co-voiturage (appli dédiée), partenariat mission d'insertion-jeunes/permis de conduire/visiteurs âgés, adaptation des horaires de transport urbain ou périurbain aux sorties, navettes ...
- **Le décloisonnement de l'organisation du travail** entre les services « création/conception/collections » et les services des publics/de médiation

AM Le Guével - IGAC - nov. 2018

12

EPP DC/ OUTILS, ORGANISATION : LES BONNES PRATIQUES OBSERVÉES 2/3

- Une **approche territoriale des publics (par zone ou « aire »)** et non segmentée par type de public (« scolaires », « comités d'entreprise », « champ social »...) : permet **de les croiser** et de les associer sur des projets, une saison et de mutualiser les partenariats et actions ...
- Les **résidences** d'auteurs, d'artistes dans les territoires, les « ateliers nomades », l'itinérance :  la durée, le partenariat, la participation
- L'**interdisciplinarité** (tous champs de la création / des patrimoines)
- Le **croisement des publics et des générations** sur des projets
- Les projets **participatifs** qui associent la **mémoire** et les **habitants** - sans pour autant stigmatiser ou enfermer dans une image-miroir-

AM Le Guével - IGAC - nov. 2018

13

EPP DC : LES BONNES PRATIQUES OBSERVÉES 3/3

- Une **offre élargie, des projets de long terme, une médiation adaptée**
 - Importance d'une offre variée et **pluridisciplinaire** construite **en amont**
 - Le travail **en amont** (les jeunes : des *clés du camion* jusqu'à la restitution)
 - S'appuyer sur les **résidences de création** (auteurs, plasticiens, cinéastes..)
 - Les actions pour la **petite enfance, avec les quartiers** (parentalité)
 - **Médiation** innovante, de plus en plus **interactive** (numérique)
 - Accueil de personnes en insertion, en apprentissage, en formation continue
- Des **partenariats diversifiés** : avec les secteurs culturel, social, éducatif, l'éducation populaire, les mécènes et entreprises ...

AM Le Guével - IGAC - nov. 2018

14

Rapport de la mission « Musées du XXIe siècle »

Présentation PowerPoint et orientation bibliographique

Ces documents ont été élaborés par Jacqueline Eidelman, chef du département de la politique des publics, Secrétariat général, Ministère de la Culture et Serge Chaumier, professeur des universités, Université d'Artois, Arras.

INP

Strasbourg, 21-23/11/2018

***L'accès à la culture pour tous:
méthodes, outils, bonnes
pratiques***

Jacqueline Eidelman

Conservatrice générale du
patrimoine honoraire

Serge Chaumier

Professeur des Universités
Université d'Artois



ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

I. UNE IMPULSION MINISTÉRIELLE

- Le 17 mai 2016, Audrey Azoulay, ministre de la Culture et de la Communication, donne le coup d'envoi à une réflexion commune à l'ensemble du réseau des Musées de France.
 - **La question : *Quels musées voulons-nous demain ?***
 - **L'objectif : Identifier les axes directeurs d'une politique des musées face aux enjeux d'une société en transition.**

2. LE BASCULEMENT DES MUSÉES DE FRANCE DANS LE XXI^{ÈME} SIÈCLE

- ❖ **La loi *Musées de France de 2002*** : l'enregistrement des évolutions du musée dans le dernier quart du **XX^e siècle**, avec en particulier l'obligation faite à chaque établissement qui revendique l'appellation « Musées de France » d'être doté d'un service des publics.
- ❖ **Les attentats de 2015** : après la sidération collective, il y a comme une **urgence à repenser la culture et ses institutions, non pas simplement dans un siècle qui serait celui du numérique et de l'économique.**
- ❖ **L'attendu des motifs de la loi relative à la *Liberté de la création, de l'architecture et du patrimoine*** (votée par le Parlement en juillet 2016) : **réaffirmer un système de valeurs renouant avec la tradition des Lumières, l'esprit de la Résistance contre la barbarie et les principes fondateurs du ministère de la Culture.**

3. LES INCIDENCES MULTIPLES DE LA RÉFORME TERRITORIALE

- ❖ La loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe, 7 août 2015) confie de nouvelles compétences aux régions et redéfinit les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale « ... dans le respect des droits culturels énoncés par la convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005 ».
- ❖ Les élus :
 - Inquiétudes et évolution des attentes : rôle sociétal du musée, évolution de ses métiers, développement touristique, accueil des publics de proximité, éducation artistique et culturelle .
 - le musée doit terminer sa mutation et devenir un véritable pilier de la vie culturelle.

4. L'IMAGE PARADOXALE DU MUSÉE

- ❖ **Constat 1** : une double métamorphose des musées depuis un demi-siècle :
 - **métamorphose tangible** : accès aux collections, architecture, muséographie, médiation, économie, cadre institutionnel, communication ;
 - **métamorphose symbolique** : la diversité du paysage muséal traduit l'idée d'une culture ouverte, plurielle où le musée est tout à la fois un passeur de mémoire, un producteur d'émotion et un médiateur interculturel.
 - **Un accroissement considérable de sa fréquentation**
- ❖ **Constat 2** : l'image persistante d'un musée en dehors de son temps et de la société.
 - Nos concitoyens attendent un musée plus ouvert, plus convivial et davantage tourné vers les jeunes générations (Crédoc, Mission Musées du XXI^e siècle).

5. LE RÉSEAU DES MUSÉES DE FRANCE : ECOSYSTÈME COMPLEXE

❖ Un paysage muséal extrêmement divers :

- **Catégories** : musées de France (nationaux et territoriaux), Fracs, centres de CSTI, centres d'interprétations et mémoriaux.
- **Taille. Nature des collections. Localisation. Contexte socio-économique. Nature des tutelles ...**
- **Majorité d'établissements fonctionnant avec des effectifs de moins de 10 personnes** et où la polyvalence est la règle
- **Echeveau de compétences et de métiers, de cadres d'emploi et de statuts, de stratégies de développement et de moyens.**

❖ Mais, au-delà de la diversité,

- **Une même chaîne de collaboration à l'œuvre** : toutes les catégories de personnels des établissements + leurs partenaires au quotidien (dont les élus) + les publics
- **des évidences** :
 - un professionnalisme des équipes, un engagement, une imagination, une créativité.
 - des problématiques communes : statut des établissements, formation et l'insertion dans le milieu professionnel, transition numérique intégrée aux métiers, égalité et diversité professionnelle, mutualisation des moyens, gouvernance des établissements...

LA MÉTHODE

LA MISSION MUSÉES
DU XXI^{ÈME} SIÈCLE
COMME DISPOSITIF
DE CONCERTATION

I. CONCERTATION

- **Une responsable coordonnatrice**
- **Un comité de pilotage (20 personnes)**
 - réparti en 4 groupes de travail thématiques
 - il procède par auditions et table-rondes
- **Des tables-rondes & des débats sectoriels:**
 - musées nationaux
 - organisations professionnelles et syndicales
 - députés, sénateurs, associations d'élus
 - différentes composantes et partenaires du monde des musées
- **Des étapes territoriales organisées avec les Drac, connectées aux groupes de travail et aux réunions du comité de pilotage**
 - Le XXI^{ème} siècle des musées est déjà en germe

2. CONSULTATION CITOYENNE



- ❖ **Une communication large**
 - un mini-site « Mission Musées du XXIème siècle »
 - une page facebook
 - un mot-dièse.
- ❖ **Une consultation numérique**
 - Une plate-forme collaborative « Imaginons ensemble les musées du XXIème siècle »
- ❖ **Une enquête de validation auprès d'un échantillon représentatif des Français (Crédoc)**

3. MISE EN PERSPECTIVE

3.1. Des experts internationaux au sein du comité de pilotage

- Nathalie BONDIL, musée des Beaux-arts, Montréal, Québec, Canada
- Gunnar KVARAN, Astrup Fearnley Museet, Oslo, Norvège
- Xavier ROLAND, musées de Mons, Belgique
- James BRADBURNE, Pinacoteca La Brera, Milan, Italie

3.2. Constitution d'une bibliographie internationale

USA

In 2034: As incubators of creative expression, museums flourish as facilitators of the ongoing creative renaissance. They play a vital role in nurturing, documenting, organizing, interpreting and making accessible the new realm of creative output. Museums play an even greater role as economic engines in their communities, helping harness the value generated by the emerging wave of creative-driven commerce and exchange. They are repositories of knowledge about traditional craft, sources of inspiration for new designs and processes, and through their collections and exhibitions, validators of new artists and new art forms.

2008



USA

American Alliance of Museums



2015 TRENDS

- The "Open" Economy: filling the data pipeline
- Ethical Everything: managing the moral marketplace . . .
- It's Personal: one size does not fit all
- A Rising Tide: the changing landscape of risk
- Wearable Tech: when "bring your own device" means shirt and shoes
- Sloooow: better a tortoise than a hare



- Empathy
- Criminal Justice Reform
- Artificial Intelligence
- Migration and Refugees
- Agile Design

GREAT BRITAIN



CONTENTS

FOREWORD	03
INTRODUCTION	04
CONTEXT: The world now and in 2020	05
IMPACTS:	
1. Making a difference for individuals	06
1A. Wellbeing and happiness	07
2. Making a difference for communities	08
2A. Participation	10
3. Making a difference for society	12
3A. Human rights, equality and social justice	14
4. Making a difference for the environment	15
IMPLICATIONS	17
IMPLEMENTATION	20
HOW TO RESPOND	22
REFERENCES	23

2012

SWITZERLAND



Problématiques et questions

**Contenus
et publics**

**Contexte social
et modèles financiers**

**Formes de travail
et organisation**

2015

LES RÉSULTATS

ENJEUX & CHANTIERS

LE MUSÉE ÉTHIQUE ET CITOYEN

- **UNE MAISON COMMUNE**
- **UN ESPACE PUBLIC DE
CRÉATION ET DE DÉBATS**
- **UN SERVICE CULTUREL DE
PROXIMITÉ**

1. L'expérience du musée doit être pour tous une aventure des émotions et de la pensée.

- **hospitalité, inclusion, diversité, transmission, partage, coopération;**
- **mieux-être social et individuel;**
- **construction de soi et de la relation aux autres à travers l'expérience d'une culture plurielle.**

2. Le musée est une institution intègre en laquelle nos concitoyens placent leur confiance.

- **Une mission d'éducation au jugement critique et aux valeurs démocratiques**

3. L'histoire de l'art ou l'histoire des sciences ne suffisent plus pour toucher un public contemporain caractérisé par la diversité et le métissage des pratiques culturelles.

- **Le rôle de l'anthropologie des idées et des sociétés**

4. Lieu du débat éclairé, de la création, de la recherche, il est un *forum culturel permanent*.

5. L'accessibilité universelle dans l'ADN du musée.

- **adaptation des horaires d'ouverture au rythme de vie contemporain,**
- **tarifs aménagés qui réservent une place à la gratuité,**
- **accueil et services ajustés aux motifs et circonstances de la visite,**
- **choix de médiations pour toutes les catégories de visiteurs quelles que soient leurs compétences ou leur projet.**

LE MUSÉE PROTÉIFORME

- **LE MUSÉE VIVANT**
- **LE MUSÉE (IM)PERTINENT**
- **LE MUSÉE ET SES VOISINAGES**

1. L'hyper-modernité du musée, c'est son agilité à s'adapter aux situations les plus problématiques pour **se réinventer** constamment.

2. L'irréductibilité de l'expérience de l'œuvre et du lieu demeure la base des pratiques professionnelles et de l'offre muséale.

3. Le musée doit mieux s'inscrire dans son **territoire** et repenser sa **communication** comme un lien durable avec les publics.

4. Entre les murs, hors les murs et sur le net : une visite à 360° et un musée sans fin.

- Propositions de plus en plus nombreuses et variées : co-construction, mix des collections, formules du temporaire-long et de l'éphémère dans le permanent, interdisciplinarité, performances, mobilité des collections...
- Eventail des médiations numériques
- Sortir des murs et se dématérialiser pour mieux faire venir les publics.
- Une communication « disruptive », en particulier à destination des jeunes

**LE MUSÉE INCLUSIF
ET COLLABORATIF**

- **UN MUSÉE CONVERSATIONNEL**
- **UNE PLATEFORME DE POTENTIALITÉS**
- **LE MUSÉE COMME COOPÉRATIVE**

Le musée mise sur une culture participative, parie sur l'intelligence collective et ouvre sa gouvernance aux usagers

- ❖ **C'est l'ère de la post-médiation :** pluralité des intervenants, démultiplication de la parole.
- ❖ **Le musée se met l'heure des *Créatives commons* et des bases de données alimentées collectivement.**
- ❖ **Le musée devient un lieu d'hybride :** *Studios, Fab'Lab, Living Lab* se multiplient ; l'idée de « tiers-lieu » fait son chemin.
- ❖ **Les droits culturels plaident pour une mutualisation des usages de l'espace muséal.**
- ❖ **Le musée entre dans le cycle des actions écoresponsables.**
- ❖ **Les démarches participatives imprègnent l'ensemble de l'institution, y compris sa gestion et ses partenariats.**

**LE MUSÉE COMME
ÉCOSYSTÈME
PROFESSIONNEL
CRÉATIF**

• **LES 4 ÉVOLUTIONS MAJEURES**

I. NOUVEAUX ANCRAGES DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

- ❖ Des organigrammes réinterrogés en fonction
 - d'un réagencement des compétences,
 - d'une transition numérique intégrée,
 - d'une réciprocité et d'une transversalité des missions.
- ❖ Le travail en mode-projet casse les codes hiérarchiques traditionnels et fédère les équipes. (expérimentations Muséomix)
- ❖ La co-production est la norme plutôt que l'exception.

2. NOUVEAUX RÉSEAUX, NOUVELLES LOGIQUES PARTENARIALES.

- ❖ Chaque professionnel relève d'un réseau, chaque musée peut être une tête de réseau.
- ❖ La mise en réseau porte ses fruits à travers la valorisation des métiers et des compétences.
- ❖ Les réseaux sont élargis aux partenaires : implication des territoires, des opérateurs de l'éducation artistique et culturelle, de l'Université, des entreprises, des sociétés d'amis, ...
- ❖ Formes de gouvernance originales et modèles économiques inédits émergent.

3. NOUVELLES STRATÉGIES DE RECRUTEMENT, NOUVEAUX VIVIERIS DE COMPÉTENCES.

- ❖ Faire évoluer métiers et fonctions.
- ❖ Ne plus cantonner les recrutements aux seuls métiers traditionnels, voire à ceux ayant émergé il y a déjà plus de 20 ans.
- ❖ Hébergement de Start'up valorisant les métiers innovants et formant des pépinières de compétences.
- ❖ Nouvelles procédures de recrutement
- ❖ Développement de parcours professionnels intégrant la parité Homme-Femme et la *diversité*.

4. NOUVEAU REGARD SUR LA MUTUALISATION

Un renforcement de la mutualisation des moyens sous la pression budgétaire et en raison des modifications substantielles de l'organisation des collectivités territoriales.

➤ Mieux vaut être acteur que subir.

❖ Repenser

- l'activité des musées dans les termes d'une **culture du partenariat** à même d'impulser de nouveaux objectifs.
- le **pilotage** des établissements pour une meilleure **coordination entre sites à l'échelle des territoires** et en vue de la **co-construction de projets** (mutualisation des réserves, conservations départementales, médiations numérique, expositions et événements).
- les **modes de gestion** et le **statut des établissements**.

❖ **Préserver l'identité propre de chaque musée.**

LES SUITES

LES MESURES PRISES DEPUIS MARS 2017

• UN MUSÉE HUMANISTE ET QUI S'ENGAGE

- La charte du musée humaniste (A. Fabre)
- La charte d'accueil des groupes scolaires et des publics adolescents
- Le Prix « Osez le musée » : Les actions innovantes en direction des personnes en situation d'exclusion ou de vulnérabilité sociales et économiques
- Le renforcement des dispositifs d'accessibilité universelle (Prix Patrimoine pour tous)
- A l'École du Louvre, les « junior classes » : une proposition innovante destinée à initier les lycéens, les jeunes étudiants et les néophytes à l'histoire de l'art
- Résidence de jeunes chercheurs au musée: pour d'autres lectures des œuvres

• LE MUSÉE « PRÈS DE CHEZ VOUS »

- La création d'un bureau de la créativité muséale au SMF (?)
- Le label « Le musée sort de ses murs »
- Dans le cadre du plan d'action en faveur des territoires prioritaires
 - La liste des désirs (mission confiée à S. Amic et O. Voisin) : circulation des œuvres des collections nationales et expositions itinérantes
 - Les microfilies : la dématérialisation pour les œuvres qui ne peuvent être déplacées
- Programme Stratégie numérique (INHA, 10/ 2018)

- **LE MUSÉE
CONVERSATIONNEL**

- Réseau et rencontres « Vie des musées / Temps des publics » : une réflexion *collective et collaborative* sur l'expérience muséale et sur les pratiques de médiation
- Les Associations d'amis et la gouvernance des musées
- Les outils de la connaissance des publics mieux partagés : un nouveau séminaire à l'École du Louvre

- **L'ÉCOSYSTÈME
PROFESSIONNEL**

- Assises des métiers des musées (décembre 2017)
- Le rapprochement entre les 2 fonctions publiques (formation et cadres d'emplois)

S. Chaumier et J. Eidelman
BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

OUVRAGES

- ANTICHAN S., GENSBURGER S., TEBOUL J., TORTERAT G, *Visites scolaires, histoire et citoyenneté. Les expositions du centenaire de la Première Guerre mondiale*, La Documentation française, coll. Musées-Mondes, 2016
- BERGERON Y, ARSENAULT D. et PROVENCHER ST-PIERRE L. (sous la dir.), *Musées et muséologies : au-delà des frontières. Les muséologies nouvelles en question*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2015.
- CHAUMIER S., *Altermuséologie. Manifeste expologique sur les tendances et le devenir de l'exposition*, Préface de Raymond Montpetit, Hermann, 2018
- CHAUMIER S., ROUSSEL-GILLET I. (sous la dir.), *Pratiques de commissariat d'exposition. Récits d'expériences pour une réflexion incarnée*, Ed Complicités / OCIM, 2017.
- CHAUMIER S., MAIRESSE F, *La médiation culturelle*, A. Colin, 2017
- CHAUMIER S., KREBS A., ROUSTAN M. (sous la dir.), *Visiteurs photographes au musée*, La Documentation française, coll. Musées-Mondes, 2013
- DAIGNAULT L., SCHIELE B. (sous la dir.), *Les musées et leurs publics : savoirs et enjeux*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2014.
- DELARGE A. (sous la dir.), *Le musée participatif. L'ambition des écomusées*, La Documentation française, coll. Musées-Mondes, 2018
- DESVALLEES A. ET MAIRESSE F. (sous la dir.), *Dictionnaire encyclopédique de muséologie*, Paris, Armand Colin, 2011
- EIDELMAN J. (sous la dir.), *Inventer des musées pour demain. Rapport de la Mission Musées XXIe siècle*, La Documentation française, 2017
- FLEURY L., *Sociologie de la culture et des pratiques culturelles*, Paris, Armand Colin, 128, 2016
- DETREZ C., *Sociologie de la culture*, Armand Colin, 2014
- LE MAREC J., SCHIELE B. et LUCKERHOFF J. (sous la dir.), *Musées, Mutations...*, OCIM / Université de Trois Rivières, à paraître fin 2018
- OCTOBRE S., *Deux pouces et des neurones. Les cultures juvéniles de l'ère médiatique à l'ère numérique*, Paris, La Documentation Française, coll. Questions de culture, 2014.
- POULARD F., TOBELEM J-M. (sous la dir.), *Les conservateurs de musées. Atouts et faiblesses d'une profession*, La Documentation française, coll. Musées-Mondes, 2015

REVUES

- FOUCHER-ZARMANIAN C., BERTINET A. (sous la dir.), *Musées au prisme du genre*, *Culture et musées*, 2017, n°30
- JACOBI, J., LUCKERHOFF, J. (sous la dir.), *À la recherche du non public / Looking for Non Publics*, *Loisir & Société*, 2010, 32, 1.
- POULOT D. (sous la dir.), *Le musée et le politique*, *Culture et musées*, 2017, n°28
- RASSE P. ET GIRAULT Y. (sous la dir.), *Les musées au prisme de la communication*, *Hermès*, 2011, n°61
- SAURIER D. (sous la dir.), *Entre les murs, hors les murs : culture et publics empêchés*, *Culture et musées*, 2015, n°26

ETUDES EN LIGNE

- GUY J-M., « Les représentations de la culture dans la population française », *Culture études*, 2016-1
- CREDOC, *Les visites patrimoniales progressent encore chez les Français, signe d'un attachement fort et durable*, *Note de synthèse*, 2015, n°20
- CREDOC, *Les Français apprécient de plus en plus les visites patrimoniales*, *Note de synthèse*, 2017, n°23
- EIDELMAN J., CEROUX B., *La gratuité dans les musées et monuments en France : quelques indicateurs de la mobilisation des visiteurs*, *Culture Études*, n°2, 2009
- GOTTESDIENER H., VILATTE J-C, VRIGNAUD P., *Image de soi-image du visiteur et pratiques des musées d'art*, *Culture études*, n°3, 2008, pp.1-12

La politique des publics des musées de la Ville de Strasbourg : un choix et une ambition

Présentation PowerPoint

Ce document a été élaboré par Hélène Fourneaux, responsable du service éducatif des musées par intérim, service des musées, direction de la culture, MAMCS

La politique des publics

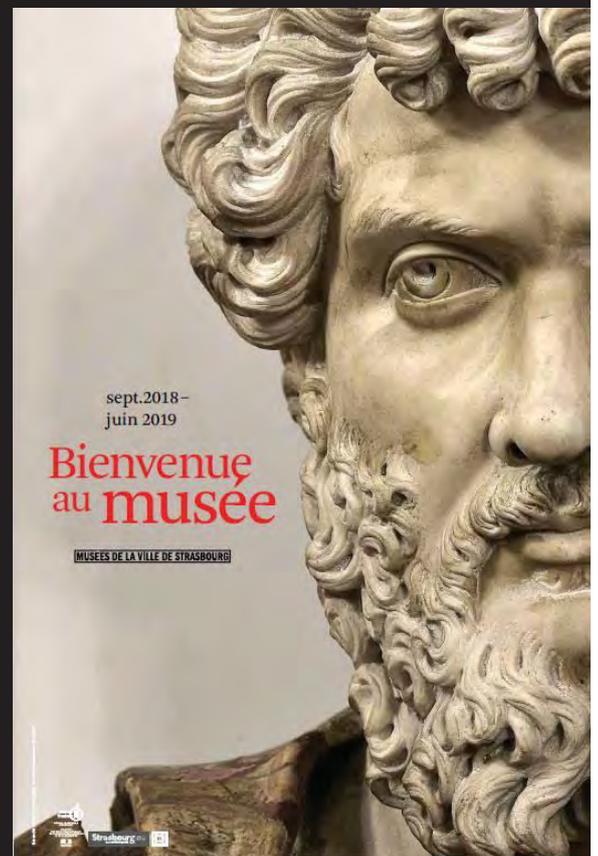
Service éducatif et culturel des Musées de la Ville de Strasbourg

Hélène Fourneaux

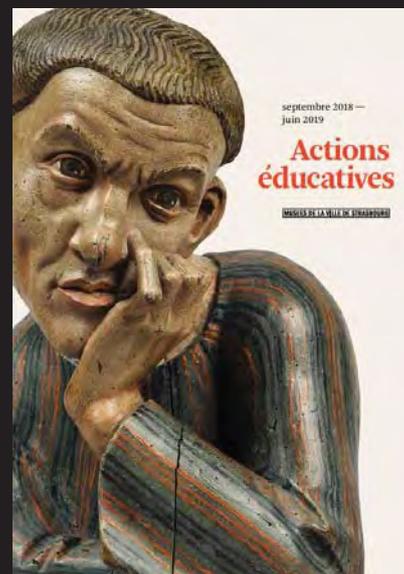
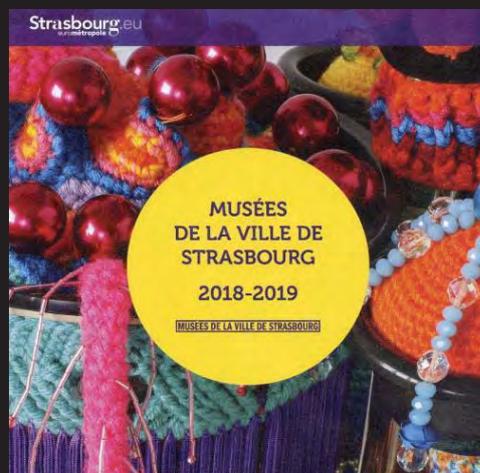
Responsable du Service éducatif des musées de la Ville de Strasbourg par intérim

21 novembre 2018

Musée Alsacien
Musée Archéologique
Musée des Arts décoratifs
Musée d'Art moderne et contemporain
Musée des Beaux-Arts
Musée Historique
Musée de l'Œuvre Notre-Dame
Musée Tomi Ungerer
Musée Zoologique
Cabinet des estampes et des dessins
Aubette 1928
(futur) Pôle de conservation des Musées

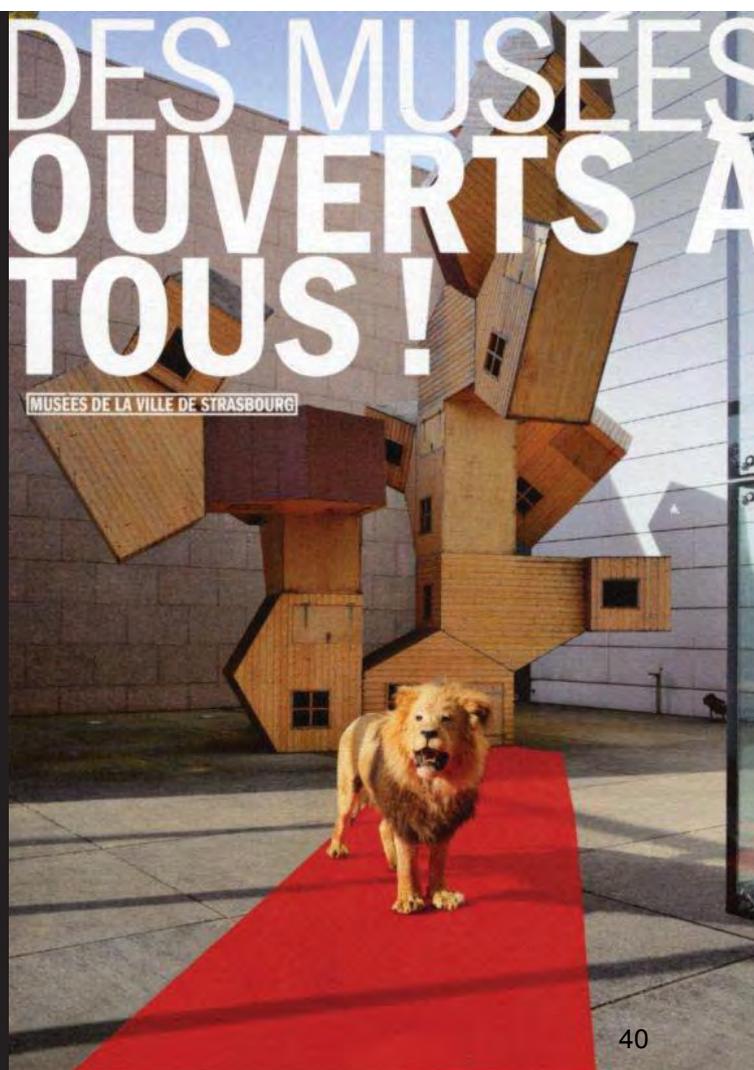


Trois programmes



Service éducatif et culturel
Musées de la Ville de Strasbourg

**Un accueil adapté à chacun
placé sous le signe
de l'hospitalité**



Service éducatif et culturel
Musées de la Ville de Strasbourg

La « curiomusée » n'est pas un vilain défaut !

ACTIONS ÉDUCATIVES

Visites-découvertes, visites-ateliers,
visites en autonomie

Groupes scolaires de la maternelle au post-bac
Enseignement supérieur
Éducation spécialisée
Loisirs
Groupes socioculturels
Groupes du champ social
Groupes du champ médical
Associations

'''



Service éducatif et culturel
Musées de la Ville de Strasbourg

Parlez-vous musée ?



Vallée Mots passe frontières



Jeu bilingue franco-allemand Enquête en kit – Kunst Im Kit

Accessibilité / Publics en situation de handicap



Service éducatif et culturel
Musées de la Ville de Strasbourg

« j'peux pas, j'ai Musée! » / Activités tout public

- Visites commentées
- *Führungen auf Deutsch*
- Visites 1 heure / 1 œuvre
- Visites panachées
- Visites « Coups de projecteurs »
- Visites « Œuvres choisies »
- Visites « Le temps d'une rencontre »
- Visites « Musée-ville »
- Visites « Voir les musées autrement »
- Visites « Œuvres en musique »



- Visites contées
- Activités à faire soi-même
- Activités avec un intervenant
- Musées pour tous?!



- Ateliers du regard 6/11 ans
- Ateliers jeunes/adultes
- Ateliers « Les Petites Formes »
- Visites/ateliers tout public « Suivez le crayon! »
- ...



Service éducatif et culturel
Musées de la Ville de Strasbourg

« Visiteurs-papillons » lors d'évènements



Service éducatif et culturel
Musées de la Ville de Strasbourg

Publics adolescents et étudiants

Strasbourg.eu
surmetropole

**NOCTURNE ANIMÉE
AU MUSÉE HISTORIQUE**

SPECIAL
ÉTUDIANT-E-S

STRASBOURG
AIME
SES
ÉTUDIANTS

MERCREDI
5 OCTOBRE
À PARTIR DE 20H

GRATUIT SUR INSCRIPTION OU SUR PRÉSENTATION DE LA CARTE ÉTUDIANTE

MUSEES DE LA VILLE DE STRASBOURG
musees.strasbourg.eu
Musée Historique Strasbourg

**Week-end
15/25 ans**

Samedi 17 et
dimanche 18
novembre 2018
10h-18h
Cour du palais Rohan
samedi 10h-20h

Gratuit pour
les 15/25 ans!
Ouvert à tous!

Dans les musées de la place du Château
Musée de l'Œuvre Notre-Dame et palais Rohan (Musée des
Beaux-Arts, Musée des Arts décoratifs, Musée Archéologique)

MUSEES DE LA VILLE DE STRASBOURG

Exposition « 1518, la fièvre de la danse »

Concours d'éloquence Samedi après-midi • DJ Sets Samedi •
PASO House / acid jazz Samedi 17h-20h •
Resp'Relax / Cosmétiques romains / Mudras / Yoga des mains Dimanche matin •
Philo Samedi après-midi • Cinéma *Marie Antoinette* de Sofia Coppola Dimanche
après-midi • Concours photo Instagram • Pop/clavecin Dimanche après-midi •
Ateliers DIY avec Papier Gâchette • Filtres d'amour Samedi après-midi •
Food trucks • Visites flash

Strasbourg.eu • QDC • ÉCOLE DES ANIMAUX GRATEURS • carte culture • STRASBOURG AIME SES ÉTUDIANTS

Programme détaillé sur www.musees.strasbourg.eu

Service éducatif et culturel
Musées de la Ville de Strasbourg

Documents et supports pédagogiques d'aide à la visite

Des supports papier...



Autocollants



Carnets



Fiches bancs



Carnets à croquis



Album officiel des musées – Bienvenue dans nos collections

Service éducatif et culturel
Musées de la Ville de Strasbourg

dispositifs autonomes

Un safari au Musée d'Art moderne et contemporain
Rez-de-chaussée

Matières en couleurs

NIKI DE SAINT PHALLE
Cette petite robe très colorée n'est pas en tissu.

Vasely KANDINSKY
C'est comme ça qu'il se sent comme dans une salle de bain mais dessiné à un autre endroit.

CÉSAR
Un cocktail méli-mélo de pots et tasses d'alus.

Jacques LIPCHITZ
Peut-être du bois, peut-être un grincement dans un couloir, peut-être du cuir... ou quelque autre matière ?

Fiches Safari

Un safari dans les musées de Strasbourg
ZOO ! au Musée Tomi Ungerer. Au rez-de-chaussée
2, avenue de la Woluwe, tous les jours sauf le mardi, de 10h à 18h

Je suis devenu si gentil que les enfants viennent à moi. Mais un volier s'est glissé dans l'image. C'est la giraffe ?

Voilà un cadeau que m'a fait mon chat Monsieur Pascal Mougan. Je m'en sers pour aller à l'école à vélo, mais encore ?

Qui suis-je ? Ouh ouh ! Les paniers n'ont jamais été aussi bien remplis, mais de quelles couleurs ?

Théodore est au volant de sa batmoto pendant qu'Alice me sert dans ses bras. Moi le ballon, est-ce que ça leur ressemble ?

Derrière la porte se cache le héros d'un livre de l'école sur la guerre. Surtout, quel il est ?

C'est un jeu d'enfant que tu es peut-être capable d'y jouer. C'est possible mais ça n'est sans doute pas aussi drôle.



Le Jeu de l'œil

Service éducatif et culturel
Musées de la Ville de Strasbourg

Outils multimédias et numériques



Jeu « Klang Kandinsky »



Borne d'écoute – dispositif « Paroles aux musées »



Écrans tactiles et Jeux d'approfondissement



Application mobile « StrasLab »

Service éducatif et culturel
Musées de la Ville de Strasbourg



La Gloriette
Exposition Laboratoire d'Europe, Strasbourg et Happy 20.

Service éducatif et culturel
Musées de la Ville de Strasbourg

Dispositifs scéniques, salles introductives, immersives et expositions pédagogiques



Exposition Bourdon



Exposition Soulagès. *Le temps du papler*



Exposition Joana Vasconcelos - *I Want to Break Free*

Service éducatif et culturel
Musées de la Ville de Strasbourg

Espaces de médiation



Salle Parenthèse dédiée à Vassily Kandinsky



Chambre d'adolescent-e dans le cadre de l'exposition Joana Vasconcelos - *I Want to Break Free*



Le Studio

Service éducatif et culturel
Musées de la Ville de Strasbourg

Chromamix, La couleur dans l'art



Service éducatif et culturel
Musées de la Ville de Strasbourg

Projets collaboratifs/ Partenariats



Tom Ungerer, *Sans titre*, 2015

« Des maux, des musées, des mots » en collaboration avec le réseau FRAME (French American Museum Exchange)



Service éducatif et culturel
Musées de la Ville de Strasbourg

Projet « Passions partagées » en collaboration avec les Hôpitaux universitaires de Strasbourg



Service éducatif et culturel
Musées de la Ville de Strasbourg

Mon œuvre préférée



Service éducatif et culturel
Musées de la Ville de Strasbourg

Résidences d'artistes / collaboration artistique



Collectif OZMA



Léo Henry



Gaël Sesboué

Service éducatif et culturel
Musées de la Ville de Strasbourg

Partenariat avec la direction des sports



Visites « coups de cœur » avec des sportifs de haut niveau, des bénévoles sportifs et des supporters

Service éducatif et culturel
Musées de la Ville de Strasbourg

Actions hors les murs



Jardin Koeninghoffen



Arp mon voisin



La Muz'



Service éducatif et culturel
Musées de la Ville de Strasbourg

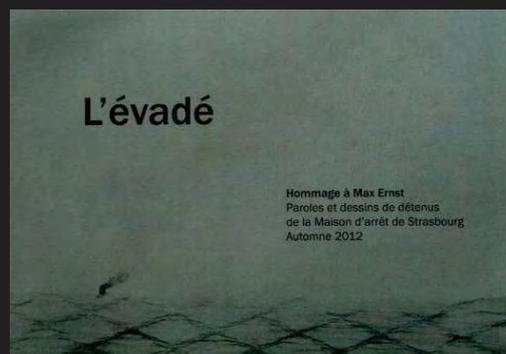
Publics séniors

Documentaires sonores ,
spectacles, buffet



Service éducatif et culturel
Musées de la Ville de Strasbourg

Interventions en milieu pénitentiaire



Avec la mer du Nord
Pour unique terrain vague,
Rien à cacher, pas même une blague,
Et pour tout au monde
Savoir être grand,

Mille et un
Ojet de convoitise,
Inavouer ses péchés

Leurs verbes seuls sont,
Et conjugués ils sont :

Souvent ils les expliquent
Ou bien pas,
Même si le présent,
Même si le futur
Et même si le passé
Ils en feront l'avenir,
L'avenir est déjà tout tracé.

Sébastien

Atends un instant dans la nuit, ami libéré,
Prends le temps de murmurer au vent de s'apaiser,
Rève l'éternité sans cesser de nous aimer,
Ecoute sans regret les joies de notre passé,
Soutiens le regard lointain des jours éclatants,

Mêlant versants livrés aux sombres reflets d'antan,
Ombres indolentes collés aux replis des géants,
Insolents brisants jetés aux éclats d'océan,

Lière d'argent broché au contour des déteurs,
Etends les amants d'autrefois liés par des pleurs,

Sais la lumière tracée dans le désert du cœur,
Oublie le néant solitaire, pour le bonheur
Merveilleux de poser tes mots, privés de chaleur,
Mêlés à nos couleurs. Sans regret ni mépris,
Envole-toi sans bruit, mon ami, et par les cris
Inassouvis, sur l'autel des désirs infinis,
Libère le silence du sommeil de nos vies.

Jacques



Loin de l'ombre, Jacques Saintcroix

Carnet l'Évadé

Service éducatif et culturel
Musées de la Ville de Strasbourg



ExpériMAMCS ! L'art par l'expérience

Alice Burg et Martine Debaene
Chargées de médiation et de projets culturels

21 novembre 2018

EXPERIMAMCS!

EXPERIMAMCS!



Service éducatif et culturel
Musées de la Ville de Strasbourg

Les 20 ans du Mamcs

- Fêter les 20 ans du Mamcs en proposant au public une rencontre différente avec le musée :
 - Une demande de la conservation / un projet piloté par le Service éducatif et culturel
 - Un espace dédié au public qui favorise des approches actives et diversifiées
 - Une connaissance des publics (scolaire, individuel et spécifique // adultes et enfants) qui a induit des choix



Service éducatif et culturel
Musées de la Ville de Strasbourg

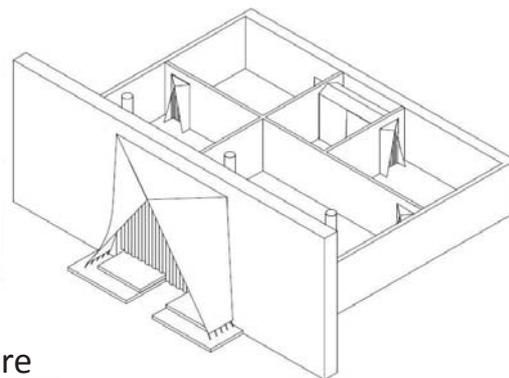


- Un travail d'équipe :
 - L'instauration de réunions régulières :
 - avec nos collègues du service au moment de la conception
 - avec la conservation et le Directeur technique
 - Une mise en œuvre commune



- Les moyens

- Les moyens budgétaires
 - Une UF dédiée
 - Une note d'honoraires avec la Direction de la culture
- Les moyens humains
 - En interne
 - Une stagiaire
- Les ressources
 - Nos collections
 - Réemploi du mobilier



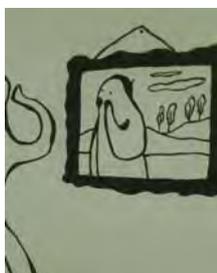
- Une évolution du parcours, du plus concret au plus subjectif :

- La norme et les fondamentaux de la conservation



Service éducatif et culturel
Musées de la Ville de Strasbourg

- La dimension de l'interprétation



Service éducatif et culturel
Musées de la Ville de Strasbourg

- L'expression libre



Service éducatif et culturel
Musées de la Ville de Strasbourg



- Un espace documentaire et historique sur le Mamcs
- Un espace dédié aux expositions



Service éducatif et culturel
Musées de la Ville de Strasbourg

Et aujourd'hui

- Une ouverture prolongée
- Des aller-retours entre les agents d'accueil et de surveillance et le service
- Les maternelles et primaires en visites autonomes.
- Un espace introductif pour les visites des collections et/ou des expositions avec un médiateur
- Une mise à jour selon l'actualité du musée

Présentation de la fiche « diagnostic »

Présentation

Ce document a été élaboré par Anne-Marie Le Guével, Inspectrice générale, responsable déléguée de la Mission d'audit interne, Inspection générale des affaires culturelles, Ministère de la Culture et Fabrice Denise, conservateur territorial du patrimoine, responsable du Musée d'histoire de Marseille – Voie historique, Marseille

FICHE – OUTIL DIAGNOSTIC

1. L'ACCES A LA CULTURE POUR TOUS : BASES DE TRAVAIL ET MOYENS DISPONIBLES

L'objectif est-il inscrit comme une priorité de l'action de ma structure ?

- a. **Lire ce qui figure dans les textes** : dans le statut, le contrat d'objectifs, la lettre de mission du dirigeant ou le programme d'action de l'équipe territoriale pilote
- b. **Quels sont les moyens disponibles : dans le budget / au sein de l'équipe / parmi les collections**
 - i. **Moyens budgétaires** : de quel budget je dispose ? ponctuel ou chaque année ? puis-je m'appuyer sur du mécénat flêché? (*ie : régie financière de Lille : ciblée*)
 - ii. **Moyens humains** : équipe permanente ? CDD ? autres services territoriaux ? Artistes, auteurs en résidence, ou autres acteurs pour accompagner le projet ?
 - iii. **Moyens scientifiques et matériels** : quelles collections, quel inventaire ? Qu'y a-t-il dans les réserves que je puisse utiliser pour un projet accessible à tous ? documentation numérique ? réalisations passées ? étude des publics existante ? de quels espaces disposerai-je ? Peut-on aller dans l'espace public ou ailleurs ?

2. QUEL EST MON PROJET ?

- a. **Ponctuel** (communication, évènement) : comment agir efficacement en direction du grand public qui n'est pas immédiatement réceptif à la sortie « musées/patrimoine » ? dans quel cadre ? festif ? participatif ? constructif ? s'y prendre en amont ?
- b. **Récurrent** (grand public, politique de la ville, éducation artistique et culturelle, action vers les publics du champ social, politique des publics de long terme) ?
- c. **Quel est le délai de réalisation du projet ? puis-je travailler en amont ? sur quelle durée ?** IE : je prévois des dates et des moyens de restitution adaptés (en pensant à l'aspect « archive » pour le site internet, le bilan, la communication *ex-post*, dans un *calendrier concerté avec les partenaires du projet*.

3. DIAGNOSTIC TERRITORIAL ET VIE DU PROJET

- a. **Partenaires possibles : en fonction du projet et du calendrier**, liste des partenaires possibles pour les contenus (scientifiques, d'étude de marché ou de public, de médiation ou d'animation, d'EAC ou d'évaluation...), pour la réalisation (entreprises, mécénat en crédits, ou en nature (matériaux...) ou en compétences (marketing, études de publics)
- b. **Appuis et vie du projet** : partenaires territoriaux, nationaux et internationaux
 - i. **Proximité** : collectivités, chambres consulaires, associations, bénévoles ... ;
 - ii. **Acteurs culturels du territoire** : médiathèque, centre culturel, centre d'art ou FRAC, théâtre, conservatoire, écoles d'art ou d'architecture ou école de musique ou de danse, etc *cf fiche Trame culturelle de proximité*
 - iii. **Les appuis nationaux et internationaux du projet** : diffusion et seconde vie du projet, sur le territoire ou ailleurs, grâce à vos réseaux professionnels et des partenaires du projet (autres musées et monuments, Institut français, etc...)

Présentation de la fiche « droits culturels »

Présentation

Ce document a été proposé par Anne-Marie Le Guével, Inspectrice générale, responsable déléguée de la Mission d'audit interne, Inspection générale des affaires culturelles, Ministère de la Culture et Fabrice Denise, conservateur territorial du patrimoine, responsable du Musée d'histoire de Marseille – Voie historique, Marseille

/// LES DROITS CULTURELS

\ PRÉAMBULE

De nombreuses bibliographies, listes de ressources sur les droits culturels existent en ligne.

Aussi avons-nous choisi, dans cette fiche Mémo, de vous fournir des repères (sites ressources, personnes référentes...) qui permettront de vous orienter dans votre recherche de références et de lectures sur les droits culturels.



SOMMAIRE

Textes de référence	2
Sites ressources	6
Personnes référentes	7
Ressources incontournables	8
Droits culturels et collectivités	9
Structures de création et de diffusion et droits culturels	10

N.B. : Les liens vers les documents en ligne sont activés via le titre de la référence.

DÉFINITION DES DROITS CULTURELS

La Déclaration de Fribourg décline ainsi les droits culturels :

- la liberté de choisir ses références culturelles, d'établir des priorités et de les changer,
- la liberté d'exercer des activités culturelles, sous réserve du respect des droits d'autrui,
- le droit de connaître les patrimoines,
- le droit de se référer ou de ne pas se référer à une communauté culturelle,
- le droit d'accéder et de participer à la vie culturelle, à commencer par la langue,
- le droit à l'éducation,
- le droit à une information adéquate,
- le droit de participer à la vie culturelle et à ses politiques.

Source : Déclaration de Fribourg, 2007.

TEXTES DE RÉFÉRENCE

Article 103 de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Appelée Loi NOTRe) Legifrance, 7 août 2015.

« La responsabilité en matière culturelle est exercée conjointement par les collectivités territoriales et l'État dans le respect des droits culturels énoncés par la convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005. »

Culture et développement : rapport de la Directrice générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture Nations Unies, 26 juillet 2011. 23 p.

Rapport au conseil des droits de l'homme de l'Experte indépendante dans le domaine des droits culturels

**Farida Shaheed
Haut Commissariat aux droits de l'homme,
Nations Unies, 2011**

L'Experte indépendante dans le domaine des droits culturels soumet le présent rapport en application de la

résolution 10/23 du Conseil des droits de l'homme.

Dans le présent rapport, l'Experte indépendante étudie dans quelle mesure le droit d'avoir accès au patrimoine culturel et aux bénéfices qui en découlent fait partie du droit international des droits de l'homme. Soulignant la nécessité d'adopter une approche fondée sur les droits de l'homme des questions relatives au patrimoine culturel, l'Experte indépendante examine la notion de patrimoine culturel du point de vue des droits de l'homme et dresse une liste non exhaustive de questions relatives aux droits de l'homme liés au patrimoine culturel. Le rapport comprend une compilation de références du droit international relatives aux droits des personnes et des communautés en matière de patrimoine culturel, ainsi qu'une synthèse des renseignements reçus au sujet d'initiatives nationales. Il contient en outre une analyse du droit d'avoir accès au patrimoine culturel et aux bénéfices qui en découlent, en particulier de son contenu normatif, des obligations des États en la matière et des limitations possibles. La dernière partie comprend des conclusions et des recommandations.

Conclusions du Conseil sur la contribution de la culture à la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020

Conseil de l'Union Européenne, 15 juin 2011. 4 p.

Rapport au Conseil des droits de l'homme de l'Experte indépendante dans le domaine des droits culturels

**Farida Shaheed
Haut Commissariat aux droits de l'homme, Nations Unies, 2010**

Dans ce premier rapport au Conseil des droits de l'homme, l'Experte indépendante dans le domaine des droits culturels donne un aperçu préliminaire du cadre conceptuel et juridique de son mandat. Se concentrant sur la difficulté de cerner la portée et le contenu des droits culturels, elle passe en revue les dispositions des instruments des droits de l'homme des Nations Unies en la matière et fait part de ses réflexions initiales au sujet de l'interaction entre le principe de l'universalité des droits de l'homme, la reconnaissance et la réalisation des droits culturels et la nécessité de respecter la diversité culturelle (chap. II). Consciente que plusieurs autres mécanismes des Nations Unies ont reçu des mandats ayant trait aux droits culturels, l'Experte indépendante s'est engagée à coordonner son action avec d'autres mécanismes (chap. III). L'Experte indépendante a aussi compilé une liste de points prioritaires qu'elle se propose d'examiner. Sa réflexion est axée autour de deux grands thèmes :

- a) les droits culturels, la mondialisation des échanges et de l'information, et les processus de développement; et
- b) la participation, l'accès et la contribution à la vie culturelle, sans aucune discrimination (chap. IV).

Le pouvoir de la culture pour le développement Unesco, 2010. 16 p.

La culture est, dans toutes ses dimensions, une composante essentielle du développement durable. En tant que domaine d'activité, elle contribue puissamment – par le biais du patrimoine matériel et immatériel, des industries créatives et des divers moyens d'expression artistique – au développement économique, à la stabilité sociale et à la protection de l'environnement.

En tant que dépositaire du savoir, des significations et des valeurs qui imprègnent tous les aspects de notre vie, la culture détermine aussi la façon de vivre des êtres humains et les relations qu'ils ont les uns avec les autres aux niveaux local et mondial.

Droit de chacun de participer à la vie culturelle (art. 15, par. 1 a), du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels)

**Observation n°21 du Comité des droits économiques, sociaux et culturels
Comité des droits économiques, sociaux et culturels, 20 novembre 2009. 19 p.**

Agenda 21 de la culture

CGLU - Commission Culture de l'association mondiale Cités et Gouvernements locaux unis, janvier 2008. 15 p.

La déclaration de Fribourg sur les droits culturels Groupe de Fribourg 2007. 2 p.

La Déclaration de Fribourg sur les droits culturels est le fruit d'un travail de 20 ans d'un groupe international d'experts, connu sous le nom de «Groupe de Fribourg». La Déclaration de Fribourg s'inscrit à la suite de consultations et de travaux menés par les membres du Groupe, entre autres auprès de l'UNESCO, du Conseil de l'Europe, de l'Organisation internationale de la Francophonie. Un projet de déclaration avait été co-édité en 1998 avec l'UNESCO, avec son commentaire article par article. La version actuelle se présente comme un texte issu de la «société civile», amélioré grâce au travail de nombreux observateurs de divers continents, réunis dans l'Observatoire de la diversité et des droits culturels, lié à l'Organisation internationale de la Francophonie et à l'UNESCO. Cette Déclaration sur les droits culturels rassemble et explicite les droits qui sont déjà reconnus, mais de façon dispersée dans de nombreux instruments. Le lancement de la Déclaration a eu lieu les 7-8 mai 2007 au sein de l'Université de Fribourg et du Palais des Nations Unies à Genève, Suisse. Le texte proposé est parrainé par une cinquantaine de personnalités reconnues dans le domaine des droits de l'homme, ainsi que par la plate-forme d'ONG.

Agenda européen de la culture à l'ère de la mondialisation

Commission européenne, 10 mai 2007. 15 p.

Convention-cadre sur la valeur du patrimoine culturel pour la société

**Conseil de l'Europe
Conseil de l'Europe, Faro. 2005**

Les parties à la présente Convention conviennent :

- de reconnaître que le droit au patrimoine culturel est inhérent au droit de participer à la vie culturelle, tel que défini dans la Déclaration universelle des droits de l'homme;
- de reconnaître une responsabilité individuelle et collective envers ce patrimoine culturel;
- de faire ressortir que la conservation du patrimoine culturel et son utilisation durable ont comme but le développement humain et la qualité de la vie;
- de prendre les mesures nécessaires pour l'application des dispositions de la présente Convention en ce qui concerne :
 - l'apport du patrimoine culturel dans l'édification d'une société pacifique et démocratique ainsi que dans le processus de développement durable et de promotion de la diversité culturelle;
 - la meilleure synergie des compétences entre tous les acteurs publics, institutionnels et privés concernés.

Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles

Unesco, 20 octobre 2005. 122 p.

A noter Article 13 de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Directives opérationnelles, Intégration de la culture dans le développement durable. 2009

Rapport mondial sur le développement humain : la liberté culturelle dans un monde diversifié

Nations Unies, 2004. 299 p.

Répondre aux attentes croissantes des personnes, qui souhaitent être incluses dans la société et qui demandent le respect de leur appartenance ethnique, de leur religion et de leur langue, demande bien plus qu'une démocratie et une croissance équitable. Cela requiert également des politiques multiculturelles qui reconnaissent les différences, prônent la diversité et encouragent les libertés culturelles, de sorte que chacun puisse choisir de parler sa langue, de pratiquer sa religion et de prendre part au modelage de sa culture - pour que chacun puisse choisir d'être qui il est.

Ces dernières années, le Rapport sur le développement humain a fermement défendu l'idée qu'il s'agit là d'une question relative tant à la politique qu'à l'économie depuis la protection des droits de l'homme jusqu'au renforcement de la démocratie. Le développement humain tend avant tout à permettre aux personnes de mener le genre de vie qu'elles auront choisi et à leur fournir les outils et les opportunités leur permettant de faire ces choix.

Le Rapport de 2004 part de cette analyse, en examinant attentivement - puis en rejetant - les prétentions selon lesquelles les différences culturelles mènent nécessairement au conflit social, économique et politique, ou celles selon lesquelles des droits culturels inhérents devraient supplanter certains droits politiques et économiques. Au contraire, il fournit puissamment matière à trouver les manières de « nous délecter de nos différences », selon les mots de l'archevêque Desmond Tutu. Il met aussi en avant un certain nombre d'idées concrètes sur ce que signifie en pratique concevoir et mettre en œuvre des politiques relatives à l'identité et à la culture cohérentes avec les principes fondateurs du développement humain.

Le Rapport plaide en faveur du respect de la diversité et pour la construction de sociétés plus intégratrices en adoptant des politiques qui reconnaissent explicitement les différences culturelles – des politiques multiculturelles.

Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel

Unesco, 2003.

Déclaration universelle de l'Unesco sur la diversité culturelle

Unesco, 2 novembre 2001. 185 p.

Pacte international relatif aux droits civils et politiques

Nations Unies, 16 décembre 1966

Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels

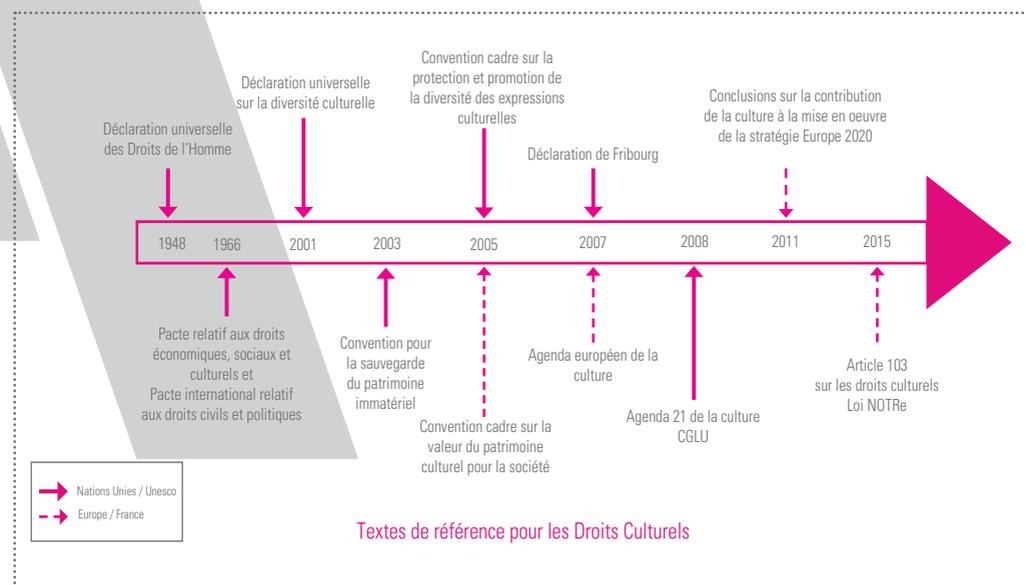
Nations Unies, 16 décembre 1966

Déclaration universelle des droits de l'homme

Nations Unies, 10 décembre 1948

Le 10 décembre 1948, les 58 États Membres qui constituaient alors l'Assemblée générale ont adopté la Déclaration universelle des droits de l'homme à Paris au Palais de Chaillot (résolution 217 A (III)).

Pour commémorer son adoption, la Journée des droits de l'homme est célébrée chaque année le 10 décembre.



Culture & Démocratie

Association d'éducation permanente belge, plateforme de réflexion, d'observation et d'échange. Culture & Démocratie développe une approche critique du concept de culture, explore les questions de l'accès à la vie culturelle, de la participation culturelle, de la dimension culturelle des politiques publiques et des droits culturels.

Droits culturels : portail et réseau social Paideia 4D+

Site sur l'actualité des droits culturels mis en place par l'Institut interdisciplinaire d'éthique et des droits de l'homme et réseau culture 21.

Les droits culturels : une nouvelle dynamique de sens pour l'action publique en Auvergne Le Transfo

Site compilant les comptes-rendus et vidéos des journées d'information sur les droits culturels ayant eu lieu en Auvergne en 2005.

Institut interdisciplinaire d'éthique et droits de l'homme Université de Fribourg

Quatre domaines font l'objet de recherche et d'enseignement à l'IIEDH dont le domaine de la diversité et droits culturels qui comprend notamment la recherche Paideia, les ressources culturelles du développement/démocratisation au Maghreb, les Greniers à mots, les indicateurs du droit à l'éducation de base au Burkina Faso, ainsi que les travaux réalisés au sein de l'Observatoire de la diversité et des droits culturels (créé en 2004).

Réseau Culture 21

Réseau Culture 21

Association indépendante créée en 2009, Réseau culture 21 se donne comme principaux objectifs de sensibiliser aux enjeux culturels du développement durable, d'identifier et de rendre visibles les acteurs et les démarches actives sur ces enjeux sur le territoire et de favoriser la coopération et l'échange de pratiques. À travers la promotion de démarches participatives, il encourage le décloisonnement du secteur culturel et souhaite favoriser la prise en compte de la transversalité de la culture dans les autres politiques publiques. Il s'appuie sur l'Agenda 21 de la culture et la Déclaration de Fribourg sur les droits culturels pour développer ces missions.

Réseau culture 21 a entamé depuis 2011 une collaboration avec l'Institut Interdisciplinaire d'Éthique et des Droits de l'Homme (IIEDH) de l'Université de Fribourg et son Observatoire de la diversité et des droits culturels coordonné par Patrice Meyer-Bisch. Cette collaboration donne lieu à plusieurs projets autour des droits culturels, dont le programme Paideia développé à l'échelon local, national et européen.

ONU : droits culturels ONU

Droits de l'homme et diversité culturelle.

Unesco : la diversité des expressions culturelles Unesco

A NOTER

Pour suivre l'actualité des droits culturels :

- ➔ Le **#droitsculturels** sur les réseaux sociaux
- ➔ Page Facebook consacrée aux droits culturels gérée par Jean-Michel Lucas.

PERSONNES RÉFÉRENTES



Luc Carton

Philosophe et chargé de mission auprès de la Direction générale de la Culture du Ministère de la communauté française de Belgique depuis 2005. Il travaille au développement de l'évaluation des politiques culturelles, notamment au sein de l'Inspection générale pour la Culture. Depuis le début des années 90, il s'est impliqué dans de nombreux débats et réflexions autour de l'avenir de l'éducation populaire et du rôle de la culture dans la transformation sociale et politique, en France comme en Belgique.

Voir l'intervention de Luc Carton pour la rencontre « Réaliser les droits culturels dans les territoires ? » 27 mai 2014 à Villeurbanne : « Lire les territoires au regard des droits culturels : quels enjeux ? Intervention sur les centres culturels en Belgique » :



Jean-Michel Lucas (Alias Doc Kasimir Bisou)

> **Biographie et publications.**
Docteur d'État ès sciences économiques. Il met à profit son expérience dans l'administration culturelle (ancien directeur régional des affaires culturelles en Aquitaine, conseiller au cabinet du ministre de la Culture, Jack Lang, présidence d'associations de musiques actuelles...) et dans la recherche universitaire (maître de conférences à l'Université Rennes 2) pour s'engager dans la défense des droits culturels des personnes. Depuis janvier 2015, il est membre au Conseil Culturel de Bordeaux.



Patrice Meyer-Bisch

> **Biographie et publications.**
Philosophe, coordonnateur de l'Institut interdisciplinaire d'éthique et des droits de l'homme (IIEDH) et de la Chaire Unesco pour les droits de l'homme et la démocratie, Université de Fribourg ; fondateur de l'Observatoire de la diversité et des droits culturels.

Loi NOTRe et politiques culturelles : les analyses du politologue Emmanuel Négrier
Gazette des communes, 24 juillet 2015

Directeur de recherche au CNRS-CEPEL, le politologue Emmanuel Négrier suit à la loupe l'évolution des politiques culturelles. Rencontre en marge du Festival d'Avignon pour décrypter les enjeux de la loi NOTRe, adoptée par le Parlement le 16 juillet 2015, et sur laquelle se sont concentrés tous les débats des élus à la culture dans la cité des Papes.

A propos des droits culturels : sources, enjeux, points de vue ; document d'étape

FNCC
FNCC, juillet 2015. 36 p.

En janvier 2013 les élus de la Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture élaboraient le nouveau document d'orientation de la Fédération, où les droits culturels étaient posés au fondement de l'action culturelle. Dans ce dossier la FNCC propose un approfondissement de ce référentiel, notamment en rappelant les textes internationaux de référence sur les droits culturels et en présentant les points de vue des principaux contributeurs en la matière.

Petit guide pratique pour mettre en œuvre l'article 103 de la loi NOTRe appelant respect des droits culturels

Jean-Michel Lucas
Juillet 2015. 6 p.

«Même si le ministère de la culture n'en voulait pas, l'article 28A sur les droits culturels sera bien dans la loi NOTRe !!!! Mais comment s'y prendre pour l'appliquer correctement alors que beaucoup d'acteurs ne savent pas trop de quoi il retourne et que les directeurs de la culture des collectivités sont très nombreux à s'être montrés indifférents au changement ? Pour commencer à répondre à cette question de la mise en route concrète de la loi républicaine, je propose un petit guide pratique pour appliquer le « 28A ». 14 juillet 2015.»

Droits culturels, loi NOTRe et Unesco. A propos d'un communiqué de la sénatrice Catherine Morin-Desailly

FNCC
La Lettre d'Echanges n°136
FNCC, avril 2015. 2 p.

Le 25 mars, la présidente de la commission culture du Sénat, Catherine Morin-Desailly (UDI) a publié un communiqué déplorant « le "détricotage" par l'Assemblée nationale des dispositions du projet de loi NOTRe adoptées par le Sénat ». Elle lance un appel à une remobilisation des parlementaires à l'occasion de l'examen de la loi en deuxième lecture.

Le potentiel social des droits culturels

Patrice Meyer-Bisch
Cedias
Vie sociale n°5
ERES, 2014. P.11 à 25.

Le rapport des travailleurs sociaux à l'art demeure plus culturel qu'artistique. Partant de ce constat, nous montrons que la dissolution de l'art dans le discours culturel est un obstacle à la compréhension de la spécificité de l'art, de son autonomie, de son opposition au social dont nous parle Theodor W. Adorno. Nous proposons au travail social d'investir le vaste domaine qui s'étend des connaissances sensibles à la science esthétique, et de l'adjoindre à son épistémologie en construction. Nous illustrons notre propos en décrivant deux actions menées avec des travailleurs sociaux en formation : la première qui mobilise les ressources de l'art contemporain pour soumettre à l'analyse les objets par lesquels passe l'intervention sociale, la seconde qui projette de renouveler la recherche par la prise en compte de formes visuelles du savoir.

» Résumé en ligne.

Les droits culturels, des droits de l'homme aux droits constitutionnels

Le Journal de Culture & Démocratie n° 36,
novembre 2014.

Numéro spécial du journal de Culture et démocratie entièrement consacré aux droits culturels.

Les droits de l'homme, une grammaire du développement

Johanne Bouchard, Stefania Gandolfi et Patrice Meyer-Bisch
L'Harmattan, 2014, 294 p.

Les libertés s'écrivent et leur ensemble forme une grammaire, c'est le principe même de la démocratie. Si les droits de l'homme constituent le système international actuellement le plus abouti de règles pour écrire les libertés dans tout système politique et juridique, son écriture n'est pas achevée. Cet ouvrage constitue les actes du colloque « Le droit au développement des libertés : première responsabilité de la coopération internationale » qui s'est tenu à Bergame du 25 au 27 octobre 2012.

Définir les droits culturels [Document de travail]
Patrice Meyer-Bisch

Unesco, février 2010. 15 p.

Dans le cadre du séminaire: « Pour une mise en œuvre des droits culturels : nature, enjeux et défis ».

Déclarer les droits culturels : commentaire de la Déclaration de Fribourg

Patrice Meyer-Bisch et Mylène Bidault
Schulthess Verlag, Zürich. 2010

Le présent commentaire de la Déclaration de Fribourg, article par article, développe systématiquement la portée de ces droits et démontre la fonction centrale des droits culturels dans le développement.

DROITS CULTURELS ET COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Itinéraires – Du droit à la culture aux droits culturels, un enjeu de démocratie

Paideia 4D+
IIEDH et Réseau Culture 21
Juillet 2015. 116 p.

Publication de la deuxième année de la démarche Paideia avec : l'Ardèche, le Nord, la Gironde, le Territoire-de-Belfort, la Manche, l'Allier, le Puy-de-Dôme, le Transfo et la région Auvergne, le Pays de Vichy.

« Itinéraires » trace le chemin parcouru par cette démarche depuis la publication de Belfort sortie en février 2014. Cette seconde période est symbolisée par l'« Appel pour une démocratie de proximité », lancé au cœur du débat sur la redéfinition des compétences des collectivités territoriales.

Interventions sociales : territoires et droits culturels : que veut-on, comme travail social et médico-social aujourd'hui ?

Conseil général de l'Ardèche
Ardèche, juin 2014. 12 p.

Texte d'intention du Conseil Général de l'Ardèche écrit dans le cadre d'une contribution interdépartementale dans la démarche des droits culturels (Projet Paideia 4D). Le terme travail social inclut la pratique des travailleurs sociaux et des travailleurs médico-sociaux. Le plan d'action opérationnel reste à élaborer.

A NOTER

Un fil rouge dans la concertation régionale du spectacle en Rhône-Alpes

Jean-Michel Lucas.
La Nacre, 2015. p. 3 à 26

**Réaliser les droits culturels dans les territoires ? :
Journée de restitution du projet « Observation
de l'effectivité des droits culturels à l'échelle de
l'agglomération lyonnaise »**

**CCO, Culture pour tous
Mai 2014. 32 p.**

La journée de restitution des travaux du Laboratoire des droits culturels de l'agglomération lyonnaise s'est tenue le 27 mai 2014 au Palais du Travail de Villeurbanne.

Le livret distribué aux participants présente le programme de la rencontre enrichi de la documentation nécessaire au bon déroulement des travaux de la journée et des documents d'approfondissement sur la démarche : des textes fondamentaux sur les droits culturels, une présentation de la dynamique lyonnaise, ses résultats, la méthode de travail et les perspectives.

Dont l'intervention de Luc Carton lors de cette journée intitulée :

[Lire les territoires au regard des droits culturels : quels enjeux ?](#)

Du droit à la culture aux droits culturels

**Paideia 4D
Réseau Culture 21 et IIEDH
14 mars 2014. 103 p.**

Restitution de la première année de la démarche interdépartementale d'observation et d'évaluation des politiques publiques au regard des droits culturels.

Cette publication est le résultat d'un travail collectif. Elle permet de partager les étapes de travail, la méthode d'observation et de nombreux témoignages d'expériences de participants sur les bénéfices de ces travaux, mais aussi sur les chantiers à ouvrir.

**Document d'orientation politique de la FNCC : des
politiques culturelles pour les personnes, par les
territoires**

FNCC, janvier 2013. 3 p.

**STRUCTURES DE CRÉATION ET DE DIFFUSION ET
DROITS CULTURELS**

**Les droits culturels et les libertés artistiques ne
sont pas antinomiques !**

**Farida Shaheed
Revue Nectart n°1
Editions de l'Attribut, 2^{ème} semestre 2015. p. 92 à 98.**

Les libertés d'expression artistique font partie des droits culturels (et de droits humains). Les opposer témoigne d'une incompréhension de ce en quoi consistent les droits culturels. Dont l'ambition est aussi de promouvoir la protection des intérêts moraux et matériels des auteurs, ou encore les droits pour chaque individu d'accéder à l'espace public et de participer à la vie culturelle.

**Éléments du débat parlementaire sur la loi portant
Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe)**

**Syndeac
Syndeac, 10 mars 2015.**

**Culture et Territoires : vers de nouvelles coopérations
des acteurs artistiques et culturels ?**

**Conseil général de l'Ardèche, Observatoire des
politiques culturelles
Observatoires des politiques culturelles, 2013.
104 p.**

Dont l'article suivant :

*[La culture pour construire un territoire : intégrer l'idée d'un
environnement culturel](#)*

Palmira Picon-Archier. p. 80 à 89

**Contribution de l'UFISC dans le cadre de la
consultation nationale sur l'éducation artistique et
culturelle**

UFISC, 2012 (?). 6 p.

**Toutes les ressources de cette fiche Mémo sont également
disponibles en ligne via l'outil pearltrees : [ici](#)**

LA NACRE SUR LE WEB

 www.la-nacre.org

 [la.nacre](https://www.facebook.com/la.nacre)

 [la_nacre](https://twitter.com/la_nacre)



BIBLIOTHÈQUES

**« Équipe bibliothèque » et « responsabilité biblio-
thèque ». Intervention de Hervé Reynaud dans le cadre
de la journée d'étude « Les bibliothèques sont-elles
solubles dans la réforme territoriale ? » organisée
par l'ABF
FNCC
Lettre d'échanges n°132
FNCC, décembre 2014. 2 p.**

EDITEUR La Nacre
DIRECTEUR DE PUBLICATION Nicolas Riedel

La Nacre est soutenue par la Région Rhône-Alpes
et le ministère de la Culture et de la Communication/Drac Rhône-Alpes.

Présentation de la fiche « Partenariats et accessibilité des personnes en situation de handicap / Réseau Vivre ensemble ».

Présentation

Ce document a été proposé par Anne-Marie Le Guével, Inspectrice générale, responsable déléguée de la Mission d'audit interne, Inspection générale des affaires culturelles, Ministère de la Culture et Fabrice Denise, conservateur territorial du patrimoine, responsable du Musée d'histoire de Marseille – Voie historique, Marseille

FORMATION CONTINUE INP

FICHE PARTENARIATS ET ACCESSIBILITE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP / RESEAU VIVRE ENSEMBLE

Les partenariats avec les réseaux de solidarité et l'éducation populaire

- 53 % des établissements publics et des structures en région ont des partenariats avec d'autres associations culturelles dont 47 % avec des réseaux de solidarité et 35 % avec l'éducation populaire¹. Ils ont aussi des liens conventionnels avec les collectivités sont mentionnées pour 56 % des actions, l'Union européenne² et d'autres services de l'État (éducation nationale, justice, agriculture, jeunesse et sports (avec le FEJ) et enfin des associations culturelles partenaires (52 %). La BnF a plus de 900 contacts en partie bénévoles dans le champ social³.

- les grandes associations et réseaux peuvent être mobilisés (lutte contre l'illettrisme, secours populaire, Emmaüs...) ainsi que les mutuelles, souvent partenaires.

Le réseau Vivre Ensemble

Rappel sur le seuil de pauvreté : le seuil officiel de la pauvreté est de 1.026 euros par mois, soit 60 % du revenu médian. Ces seuils varient selon la situation (seul, famille monoparentale avec un enfant de moins de 14 ans, couple sans enfant, etc...)

Le ministère de la culture et de la communication a créé en 2003 la mission Vivre ensemble⁴ pour mobiliser les opérateurs culturels sur le champ social et les publics peu familiers des institutions culturelles, objectifs et moyens figurant dans une Charte. Ce réseau rassemble aujourd'hui 34 établissements de tous domaines : musées, monuments, scènes de spectacle vivant, bibliothèques, centres d'archives, etc. Par la mutualisation des ressources, les établissements travaillent avec des personnes-relais intervenant dans le champ social (bénévoles, travailleurs sociaux, éducateurs, animateurs, formateurs). Le forum annuel réunit environ 500 relais du champ social et les équipes des établissements. Chaque membre nomme un correspondant auprès d'un relais, qui bénéficie de séances gratuites de découverte, de sensibilisation, de formation, des médiations adaptées, des documents de préparation et d'aide à la visite.

Les musées dépendant des autres ministères (défense, éducation nationale ou jeunesse et sports) ne sont pas encore membres du réseau Vivre ensemble, parfois en raison des modalités de prise en compte des critères⁵ de la Charte d'accueil des relais du champ social⁶.

LES AMATEURS ET LES RESEAUX DE PROMOTION DE LA CULTURE

Le ministère de la culture soutient la structuration du secteur amateurs aux côtés du MVJS : il subventionne depuis 1999⁷ les grandes fédérations (danse, musique, théâtre, fanfares...) et un fonds de soutien aux pratiques amateurs a été créé en 2015 (doté de 0,2 M€⁸). Un réseau de bénévoles

¹ Ligue de l'enseignement, les CEMEA.

² Avec le Fonds européen d'intervention devenu le FAMI.

³ Associations caritatives, d'éducation populaire et de lutte contre l'illettrisme.

⁴ Copilotage : président de la Cité des sciences et de l'industrie (devenue Universcience) et SG du MCC.

⁵ Des dispositions sur les tarifs, la gratuité et les visites guidées sont en cours d'examen, pour voir selon quelles modalités ce musée rejoindrait la mission, y compris dans la perspective de sa future fermeture pour travaux, en délocalisant des actions dans les quartiers prioritaires.

⁶ Dont gratuité d'entrée aux bénéficiaires d'une visite organisée par une structure du champ social et aux accompagnateurs (animateurs sociaux culturels, bénévoles), accueil des relais en visite de découverte ou de formation avec prise de parole pour une visite autonome...

⁷ La circulaire du 15 juin 1999 adressée aux DRAC prévoit les modalités du soutien aux amateurs.

⁸ Une commission nationale répartit les soutiens aux projets après avis des DRAC, sur toutes les disciplines, avec un volet réservé aux projets Jeunesse en 2013, dont les critères sont aménagés (souplesse) et l'accompagnement et l'autonomisation différents, pour tenir compte de leur âge.

comme Rempart⁹ qui regroupe 170 associations au bénéfice de la valorisation et de la restauration du patrimoine local est soutenu par le MCC, d'autres ministères comme le MVJS et les collectivités territoriales, avec l'appui de fondations¹⁰ et de très nombreux bénévoles.

LES ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP : LA POLITIQUE D'ACCESSIBILITE A LA CULTURE DES PUBLICS EN SITUATION DE HANDICAP

Textes

La loi sur l'accessibilité¹¹ avait étendu la notion d'accès à la culture en direction des publics en situation de handicap, souvent exclus de l'accès aux équipements culturels surtout en raison du faible niveau moyen de ressources qui les caractérise¹².

La convention « Culture/handicap » signée en 2006 entre les deux ministères prévoit la mise en œuvre de jumelages entre les institutions médico-sociales et les équipements culturels¹³.

Le ministère de la culture a dès 2003 incité les grands équipements à obtenir le label Tourisme et Handicap¹⁴ et a réuni des structures culturelles au sein de la *Réunion des établissements culturels pour l'accessibilité* (RECA), piloté par Universcience, qui rassemble actuellement 23 structures¹⁵.

Le prix *Patrimoines pour tous* récompense les réalisations les plus innovantes pour l'accessibilité généralisée des lieux patrimoniaux pour les personnes en situation de handicap.

La loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la Liberté de création, à l'architecture et au patrimoine prévoit à son article 33 que toute personne atteinte d'une ou de plusieurs déficiences des fonctions motrices, physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, et qui est empêchée du fait de ces dernières d'accéder à l'œuvre dans la forme sous laquelle l'auteur la rend disponible au public, peut bénéficier du régime de l'exception au droit d'auteur. La loi et le décret d'application permettent notamment de prendre en compte les besoins des publics « dys », c'est-à-dire porteurs de troubles cognitifs et troubles des apprentissages tels que la dyslexie ou la dysphasie.

Réseaux

De nombreuses fédérations existent qui sont prêtes à accompagner les institutions.

L'apport des experts de ces associations en amont de la conception d'une offre propre aux différents handicaps est un préalable précieux, comme avec le Centre de recherche théâtre handicap (CRTH) ou le centre Valentin Haüy (pour les mal ou non-voyants).

L'embauche de personnes en situation de handicap, prévue par la loi en pourcentage de l'effectif, constitue aussi une expertise interne sur les projets.

Le coût direct des dispositifs destinés au public en situation de handicap ressort en moyenne, par établissement public, à 33 463 € en 2014, sur les seize EP ayant répondu.

La comptabilisation de la fréquentation des établissements publics par les publics en situation de handicap **s'inscrit progressivement dans les indicateurs.**

⁹ Le réseau Rempart fête ses 50 ans en 2016.

¹⁰ Par exemple la fondation TOTAL pour un projet concernant des jeunes, entre 2011 et 2013.

¹¹ La politique d'accessibilité s'appuie sur la loi d'orientation en faveur des personnes en situation de handicap de 1975, réaffirmée par la loi n°2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

¹² Sources : INSEE-ORS oct.2014, et étude de Cadremploi, 2015.

¹³ Elle est déclinée entre les DRAC et les DRASS.

¹⁴ Label qui récompense les structures ayant mis en place des actions destinées à pallier les déficiences motrice, mentale et auditive.

¹⁵ De différents ministères et de collectivités.

Présentation de la fiche «Le recours au bénévolat » (élaborée avec le concours du CMN)

Présentation

Ce document a été proposé par Anne-Marie Le Guével, Inspectrice générale, responsable déléguée de la Mission d'audit interne, Inspection générale des affaires culturelles, Ministère de la Culture et Fabrice Denise, conservateur territorial du patrimoine, responsable du Musée d'histoire de Marseille – Voie historique, Marseille

LE RECOURS AU BENEVOLAT¹

Les actions de démocratisation culturelle s'appuient souvent sur des associations qui font appel au bénévolat, qui concerne environ 17 M de Français actuellement, notamment dans le champ culturel (environ 15 % des actions).

Si l'un de vos projets s'appuie sur des bénévoles, il faut garder à l'esprit certaines règles, car si le recours au bénévolat est autorisé mais doit être strictement encadré.

Atouts des bénévoles

Le bénévole, qu'il soit individuel ou en association, constitue un relais important entre l'équipe projet et la vie de la cité, car il peut apporter des connaissances et informations pour ajuster le projet en cours de définition, et il transmet et diffuse, à l'extérieur, l'information permettant de toucher un nombre plus important de personnes.

Le cadre pour avoir recours au bénévolat

Le bénévole n'est pas un agent de l'établissement porteur du projet et n'a pas vocation à remplacer des agents : il relève, dans le secteur public, de la qualification juridique de « collaborateur occasionnel du service public ».

Le bénévolat est caractérisé par **l'absence de tout lien de subordination entre l'établissement et le bénévole**. Il en résulte plusieurs conséquences :

- le bénévole n'est soumis à aucune subordination hiérarchique, il ne peut recevoir d'ordre, une simple relation fonctionnelle doit être instaurée
- le bénévole ne peut être sanctionné,
- la participation du bénévole est volontaire et doit avoir été acceptée par l'établissement. Chaque partie peut mettre fin à tout moment à la collaboration, sans préavis et sans indemnité,
- le bénévole ne perçoit pas de rémunération mais peut être remboursé des frais de transport, de restauration et d'hébergement engagés à l'occasion de son bénévolat ;

Le bénévole ne bénéficie d'aucune couverture sociale, et conserve son statut d'origine (étudiant, retraité ..). En cas d'accident, celui-ci n'est pas qualifié d'accident du travail, il sera pris en charge par les organismes de sécurité sociale dans les conditions prévues par son statut.

L'établissement qui accueille des bénévoles peut cependant voir sa responsabilité engagée du fait des dommages que le bénévole est susceptible de provoquer à des tiers, sans faute personnelle de sa part dans leur exécution.

¹ Fiche élaborée avec le concours du CMN.

Association Hôtel du Nord à Marseille

Présentation PowerPoint et articles

Ces documents ont été proposés par Julie de Muer, co-fondatrice de la Coopérative d'habitants « Hôtel du Nord », Marseille

Articles joints :

RICOEUR Paul, « Quel éthos nouveau pour l'Europe ? », In KOSLOWSKI P. (dir.), *Imaginer l'Europe. Le marché intérieur européen, tâche culturelle et économique* [en ligne], Paris, Cerf, 1992, p.107-116. <http://data.over-blog-kiwi.com/0/99/50/76/20180507/ob_ddb5b1_un-ethos-pour-l-europe.pdf> (consulté le 8 novembre 2018).

Convention-cadre sur la valeur du patrimoine culturel pour la société – Applications libres de Faro : *Balade patrimoniale, Marseille* [en ligne]. <<https://rm.coe.int/16806abe7a>> (consulté le 8 novembre 2018).

Convention-cadre sur la valeur du patrimoine culturel pour la société – Applications libres de Faro : *Coopérative d'habitant – Marseille*.

JOLÉ Michèle, « Hôtel du Nord. La construction d'un patrimoine commun dans les quartiers nord de Marseille », *Métropolitiques* [en ligne], 4 janvier 2012. <<http://www.metropolitiques.eu/Hotel-du-Nord-La-construction-d-un.html>> (consulté le 8 novembre 2018).

ISNARD-DUPUIS Pierre, « A Marseille, l'Hôtel du Nord fait vivre l'atmosphère des quartiers populaires », *Reporterre, le quotidien de l'écologie* [en ligne], 23 octobre 2017, 8 p. <<https://reporterre.net/A-Marseille-l-Hotel-du-Nord-fait-vivre-l-atmosphere-des-quartiers-populaires>> (consulté le 8 novembre 2018).

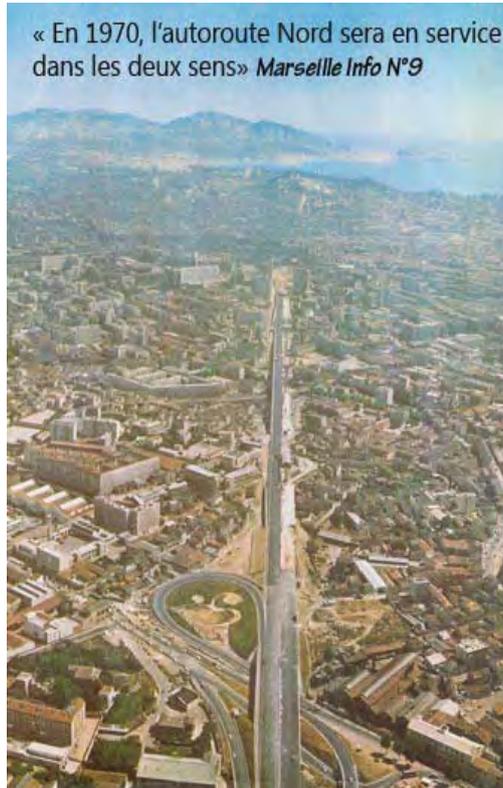
BRETON Christine, HENRIOT Clémentine, MUER Julie de, « De la cité Saint-Louis aux tours Labourdette : une aventure collective de patrimonialisation à Marseille », *Revue Espaces*, 2018, n° 340, p. 10-15.

WANNER Prosper, « De l'exercice du droit au patrimoine culturel », *Cultural Heritage. Scenarios 2015-2017* [en ligne], 2017, p. 1-18. <http://edizionicafoscari.unive.it/media/pdf/books/978-88-6969-179-9/978-88-6969-179-9-ch-11_9vam2Sn.pdf> (consulté le 8 novembre 2018).





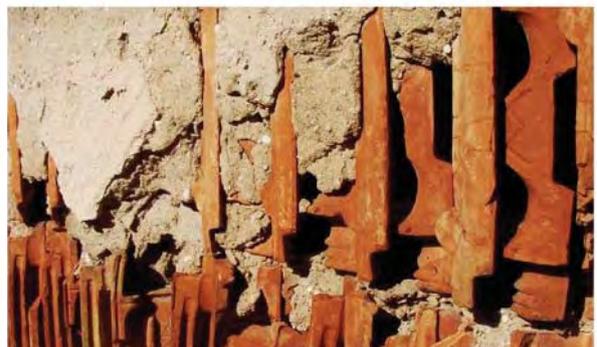
« En 1970, l'autoroute Nord sera en service dans les deux sens » *Marseille Info N°9*















Firefox Fichier Édition Affichage Historique Marque-pages Outils Fenêtre Aide

balade-pat_fr.pdf

https://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/heritage/identities/appli/balade-pat_fr.pdf

Page : 1 sur 2

Balade patrimoniale

Présentation synthétique

Une *Balade Patrimoniale* est conçue par et avec ceux qui vivent, travaillent et habitent un territoire. Son élaboration se fait en croisant les histoires de chacun au cours d'un travail de recherche sur des sources scientifiques et aussi par le recueil des vécus des habitants, l'identification des curiosités locales et des connaissances accumulées sur le territoire. Une *Balade Patrimoniale* prend de multiples formes de promenades pour expérimenter, documenter et rencontrer les territoires de manières singulières: balades des communautés patrimoniales, balades sensibles d'artistes, balades d'auteurs d'ouvrages et visites à domicile d'un habitant dans son quartier.

Tuteur de l'Application

Christine Breton, conservateur honoraire du patrimoine et docteur en histoire (cbreton2@wanadoo.fr)

Lieux de référence

Marseille, quartiers du Grand projet de Ville (GPV).

Genèse

Une mission expérimentale européenne pour appliquer à Marseille les principes européens de la conservation intégrée de patrimoine intégré a été lancée en 1996: coordination et création de réseaux avec la société civile, accompagnement des commu-

création et réalisation d'une quinzaine de balades patrimoniales. En 2012, il a servi de base à la réalisation d'un programme de formation Leonardo de 12 accompagnateurs de balades urbaines, porté par Marseille-Provence 2013 Capitale Européenne de la Culture.

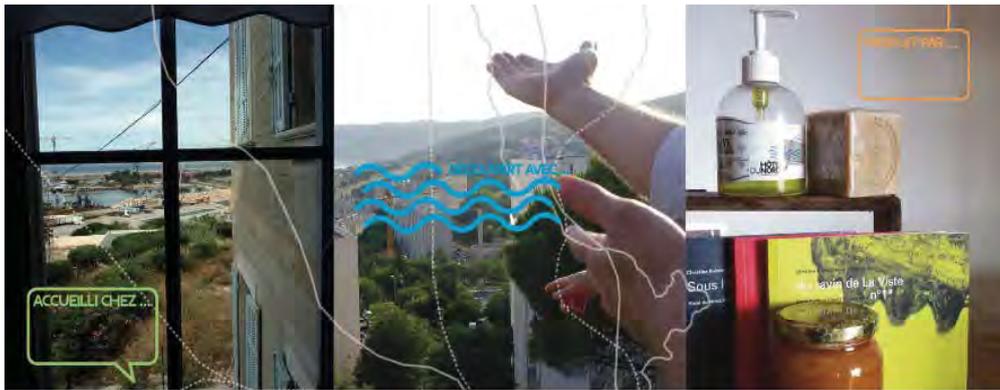
Récit du tuteur

Septembre 2000, Marseille, chemin du littoral. C'étaient les Journées Européennes du Patrimoine, et nous faisons notre première balade patrimoniale ouverte gratuitement au public. Un peu inquiètes face à l'inconnu et pourtant sûres de notre parcours et des contenus que nous allions raconter, car la moisson avait été bonne: nous avions organisé 10 ateliers autour de photos, de textes, de souvenirs et d'enquêtes pour retrouver les êtres, les faits, la mémoire et l'histoire de l'école des filles d'un quartier populaire de Marseille: Saint-André. Nous étions donc une dizaine de femmes, toutes anciennes élèves de cette école primaire et moi, conservateur du patrimoine. J'accompagnais leur démarche et j'étais tout autant inquiète car sans méthode ou modèle préétabli, je portais la responsabilité de cette aventure publique, et de ces femmes à ne pas décevoir.

Nous n'avions pas fait de «communication». Nous attendions, serrées autour de nos sourires crâneurs sur le trottoir. La rue n'est pas un espace collectif pour les femmes, on y passe vite. Là, nous étions un groupe et nous étions regardées. Nous sommes parties à l'heure. Quatre personnes du quartier nous avaient rejoint – déception – car en construisant puis réentant le parcours dans







HÔTEL DU NORD vous accueille dans 50 chambres et gîtes chez l'habitant.

dans les quartiers des Ayalades, de l'Estaque, Mourepiane, Saint Antoine, de La Belle de Mai, La Cabucelle, Saint André, Saint Louis, Verduron, la Joliette ...

Les hôtes d'Hôtel du Nord vous accueillent chez eux, dans des chambres à l'image de la diversité des quartiers nord de Marseille.

De la vieille bastide proche de la mer à l'appartement à flanc de colline, de Michèle qui habite son quartier depuis plusieurs générations à Vincent qui s'est installé il y a quelques années, les chambres d'Hôtel du Nord permettent de séjourner mais aussi d'apprendre, de comprendre, et de se laisser surprendre par des quartiers qui en disent beaucoup sur Marseille et son histoire.

Prix des chambres : consulter le site.

HÔTEL DU NORD vous emmène découvrir ces quartiers.

dans des balades conçues par et avec les habitants.

Chercher les traces de l'histoire agricole, industrielle ou de celle des migrations, observer les formes de l'habitat, contempler les paysages au-delà du port, arpenter les collines, marcher pour regarder la ville comme une vaste fabrique d'histoires.

Agenda de la programmation et catalogue des balades (groupes) disponibles à consulter sur le site.

HÔTEL DU NORD vous propose des productions locales.

Des livres, des récits, des documents vous racontent les patrimoines de Marseille vu d'ici. Des produits en filière courte (miel, savon des Ayalades...) sont eux aussi porteurs d'histoire collective et de parcours d'habitants, qui ont choisi de produire à partir de ces quartiers. Des productions artistiques et artisanales (événements et projets culturels, ateliers et préparations culinaires, objets...) révèlent et mettent en partage le territoire.

Points de vente : chez les hôtes et divers lieux ou librairies à retrouver sur le site.

<http://hoteldunord.coop>



17, 18, 19 SEPTEMBRE 2011
SÉJOUR « LA MER CÔTÉ NORD »



DU 22 Mars au 20 JUN 2015



Habitants, artistes, associations et entreprises du nord de Marseille vous emmènent en promenade !
Des **balades de ville** entre béton, tuiles et collines pour raconter ici et pour envisager **Marseille à partir du Nord**.

Chercher les traces de l'histoire agricole, industrielle, ou de celle des migrations, **observer** les formes d'habitat, **contempler** les paysages au-delà du port, **arpenter** les collines, Hôtel du Nord propose de **marcher pour regarder** la ville comme une vaste **fabrique d'Histoire(s)**.

Du 22 mars au 20 juin 2015, une programmation de balades publiques, à faire à pied ou en bateau, invite à partager les richesses locales et les recherches passionnées menées par les habitants sur ces quartiers du nord de la ville.

C'est facile : inscription sur le site + participation de 6 euros par personne + enfilage de bonnes chaussures = découvrir, voir, marcher, penser, voyager ... avec nous !

31 dates, 25 balades différentes ... à découvrir sur hoteldunord.coop





Hôtel du Nord - (BY NC ND)



Actualité du tracé





PROMENADES SONORES





MARDI 12 MAI

L'HÔPITAL NORD FAIT SON MARCHÉ !

UN ÉVÈNEMENT POUR (RE)DÉCOUVRIR
LES PROJETS, LES PRODUITS, ET LES RESSOURCES LOCALES

Le **Mardi 12 Mai**, de **11h à 15h**, l'Hôpital Nord et La 27e Région s'associent aux **commerçants** des Quartiers de Saint-Antoine, Septème et Notre-Dame-Limite pour organiser un **marché événementiel**, sur le parvis du Pavillon Mistral. Au programme : découverte des initiatives locales, des associations et des projets solidaires, dégustation de produits ultra-locaux, échanges et discussion sur un « *hôpital connecté à son territoire et à ses habitants* ».

Cette action conviviale est menée dans le cadre de la *résidence d'innovation* menée par l'Hôpital Nord, la 27e Région et La Mission de préfiguration de la métropole Aix-Marseille-Provence. Elle sollicite à titre gracieux les commerçants des quartiers du Nord de Marseille

contact : [Julie De Muer / juliedemuer@gmail.com](mailto:juliedemuer@gmail.com) **VENEZ NOMBREUX !**



FORESTA AVANT

Mythes, châteaux et bidonvilles



« Dans ce quartier où bastides et maisons de maîtres pullulaient et où on les appelait des châteaux, chacun conserve un château dans son petit musée de mémoire personnelle : démol, englouti, enfoui, ou exceptionnellement encore debout. Il a nourri notre imagination de notre enfance. Mais Le Château des châteaux, c'était Foresta. Les Foresta sont les derniers grands seigneurs qui, bien après la révolution de 1789, aient maintenu dans nos quartiers quelque chose de l'ordre d'une vision féodale du monde. Beaucoup ont un grand-père ou une grand-mère qui a servi à Foresta. Chacun s'en souvient ou en a entendu parler, même ceux qui sont nés après le bombardement du château... »



« En 1901, les nombreuses entreprises de tuiles d'argile se sont regroupées sous le même vocable : la Société Générale des Tuileries de Marseille. Aujourd'hui, il ne reste plus que l'entreprise Monier, au pied de Foresta. »



La carrière d'argile

Les tuiles de la terre de Séon ont couvert les toits du monde et sont aussi devenues le principal matériau d'auto-construction des maisons des ouvriers des quartiers industriels de Marseille. Ici, on vit toujours dans l'argile !

Les châteaux

Foresta n'était pas le seul... Qui se souvient du château Bel Air, dont les ruines furent transformées en petit bidonville aux allures de ferme kabyle avant d'être rasé ? La légende dit aussi qu'un des châteaux resterait enfoui dans la colline devenue terri, dû à l'accumulation des déchets de l'ancienne tuilerie Martin. Qui sait, en grattant un peu...

La libération de Marseille

À la fin de la guerre, Foresta est devenu un champ de bataille. Les quartiers sont occupés par les allemands et le château est rebaptisé Fort Foresta ! Bombardé, il ne s'en remettra jamais. Ce sont les tabors marocains qui libéreront cette partie de Marseille fin août 44.

Les bidonvilles

Les bidonvilles ont longtemps fait partie de ce paysage. Ils étaient ici principalement habités par des kabyles venus travailler aux tuileries. Ils ont été détruits lors de la construction de Grand Littoral.

Le stade de foot des S.A.S.A

Après la guerre, un club de football est monté par la communauté arménienne de Campagne Fréze (Verduron). Sous le nom de S.A. de Saint-Antoine, ils s'entraînent sur les friches de Foresta, là où se construira la cité du Plan d'Aou. Ils s'illustreront régulièrement en 1^{re} division dans les années 60.

Le parc animalier

Longtemps terre de chasse, on rêva la « nouvelle » colline en parc animalier. Présent sur les maquettes de la ZAC qui va donner naissance à Grand Littoral, il ne vit jamais le jour. Le centre équestre qui occupa quelque temps les lieux résonne avec ce mirage animalier.

Le terrain d'aventures

Tant d'enfants ont joué ici... Courses en caissettes à savon et parties de cache-cache géantes pour les plus petits, fabrication de cabanes ou rêveries amoureuses tout retraçant le monde. La moto fait aussi partie de ces histoires de jeux à grande échelle.

L'Art des lieux et les Jardins du Belvédère

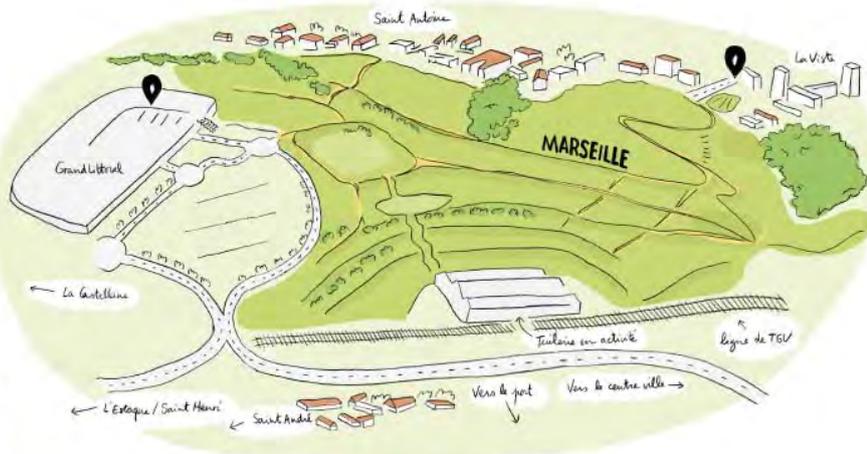
En 2006, une équipe de sociologues et d'artistes explorent le site pendant plusieurs mois. Avec le Centre social de la Viste et les riverains, ils cherchent une autre manière de « diagnostiquer » le territoire, plus sensible et dans l'observation partagée. De cette aventure naîtront les jardins partagés du boulevard d'Hanoi.

2016 – 2017

Le site de Foresta, ses usages et ses possibilités

Depuis septembre 2016, Foresta croît !

Suite aux nombreux échanges avec les riverains et les structures locales, le parc Foresta commence à émerger par petits pas. Il n'y a pas encore de grands chamboulements visibles car tout se prépare avec minutie et patience, autant du point de vue de la technique (architecture, réseaux, énergies...) que du sensible (vivre les lieux, découvrir sa richesse naturelle, rencontrer les « forestiens... »). Les idées surgissent au fur et à mesure que les rencontres se tissent et que le terrain est exploré. On adopte des parcelles de végétaux spontanés, on cuisine à partir des plantes locales pour tester une possible épicerie Foresta, on travaille sur l'herbier et l'atlas du lieu. L'équipe de travail grandit et se tient prête pour les grands travaux !



Lancement de la ferme des Tuileries de Teau avec Vincent et Jérôme nos mentors.



Le bureau commence à sortir de terre grâce aux concepteurs de YWC, site d'observation des adaptations.



Découverte et concertation sur ce qui pousse à Foresta avec l'Atlas du Nord et le Bureau des guides du CIGOS.



Des motos qui roulent... Première échange.



Les travaux de terrassement pour stabiliser les chemins d'accès pour les pompes.



La découverte des plantes sauvages et la préparation des parcelles par les habitants, avec le collectif Teau et l'association L'Épipaque.



Un premier essai de construction d'un tour artisanal en argile par les habitants avec le Gens Franche.



L'arrivée de Lily et Stella confiés par Bénédicte à Hakim le jardinier.



L'arrivée des réseaux hydrauliques et électriques grâce aux entreprises de Dailiance.

Créez votre communauté avec qui partager votre territoire

☰
les oiseaux de passage

 Ma valise



L'Art et le Métier
Hôtel L'Esprit

- Hébergement collectif
- 2 chambres
- 4 places
- 25€ par person





Hôtel de Ville
Hôtel de Ville

- Hébergement collectif
- 1 après-midi swimming pool
- le 3 mars 2017
- 10€ par person



Savonnerie du Midi
à regarder sur place

Le Savonnerie du Midi est une des dernières fabriques qui fait encore appel au savoir faire d'un...



Balade intercontinentale
Agnes Biola

- Visites, balades et excursions
- 2 heures programmée, ouverte le 3 mars 2017
- 6€ par person



Restaurant Le Palmier
Recommandé par Olivier D et Denis B et 11 autres

- un lieu où manger et boire un coup



Savonnerie du Midi
à regarder sur place

Le premier fois je est une des dernières fabriques qui fait encore appel au savoir faire d'un...



Coopérative d'habitants

Présentation synthétique

Une « Coopérative d'habitants » est créée pour valoriser économiquement des patrimoines à travers une offre diversifiée et suivie par les habitants, faite de chambres d'hôtes, de circuits de découverte, d'ouvrages, et de produits locaux. L'action de la Coopérative permet de conserver et mettre en valeur les patrimoines locaux et contribue à l'amélioration de la qualité et du cadre de vie des habitants. Son activité est l'identification des cadres juridiques adaptés à l'hospitalité par les habitants (réglementation, statuts, etc.); la formation des habitants à un cadre via une école des hôtes, la promotion de ces offres d'hospitalité via une marque et une plateforme internet et leur commercialisation en qualité d'agence de voyage coopérative.

Tuteur de l'Application

Prosper Wilmier, gérant coopérative d'habitants Hôtel du Nord (contact@hoteleurdunord.coop)

Lieux de référence

Les quartiers nord de Marseille.

Génèse

À Marseille, des élus, associations, citoyens, artistes et entrepreneurs n'ont pas attendu la Convention de Faro pour se saisir des principes européens qu'elle énonce. Depuis 1995, ils les appliquent dans les quartiers nord de la ville. Ils ont en communisme patrimonial, ils ont, en coopération avec les institutions publiques, des recherches sur leurs histoires et leur environnement patrimonial. Les résultats de ces travaux donnent lieu de manière régulière à des publications, classements par l'État, des archivages, des créations artistiques, des balades patrimoniales, etc. Les Journées Européennes du Patrimoine sont devenues depuis 2005 le rendez-vous annuel de ces communautés patrimoniales avec le public et accueillent plusieurs milliers de visiteurs chaque année.

Pour l'année Marseille-Provence 2013 capitale européenne de la culture, les 8 communautés patrimoniales de Marseille, la mairie

de secteur et Marseille-Provence 2013 ont imaginé l'offre d'hospitalité. Hôtel du Nord, qui propose en un réseau de 50 chambres pour l'accueil, de 50 hôtes pour faire connaître l'environnement patrimonial de chaque chambre et de 50 itinéraires patrimoniaux.

En 2011, plus de 2 500 visiteurs ont été accueillis par les hôtes habitants dans leurs quartiers souvent stigmatisés et peu visités.

Récit du tuteur

La décision de développer une offre d'hospitalité solidaire dans les quartiers nord de Marseille avec les habitants et des subventions publiques a rapidement soulevé la question de la gouvernance : qui décide pour ? et du bien commun : qui est propriétaire de quoi ? Qui fixe les prix des offres d'hospitalité ? Qui décide de l'attribution de la marque Hôtel du Nord à un hôte ? Qui peut bénéficier des services de la coopérative ? In fine, quel est qui est le cadre de décision collective ? Du bien commun de chacun ? D'un bien égal pour tous ?

Les principes coopératifs, historiquement vivants dans les quartiers nord après un siècle et demi d'histoire ouvrière, ont servi de base à la réflexion pour savoir s'ils étaient adaptables aujourd'hui pour une mise en œuvre de l'esprit de la Convention de Faro par les citoyens. Mais en Europe, ils ne sont jamais été une réponse immédiate et concrète à des enjeux de société dans des secteurs (économiques très variés : artisanat, agriculture, pêche, secteur bancaire, production, alimentation, etc.). Le choix du statut coopératif a permis de créer un bien collectif doté d'un cadre de décision démocratique : les personnes, bénéficiaires et sociétaires de la coopérative, ont de ce fait tous leur mot à dire dans les décisions qui les engagent.

Les principes coopératifs ont été formulés par l'histoire coopérative internationale en 1895 et actualisés en 2005 (<http://la.coop.fr/le/105/>). Ce sont l'adhésion volontaire et ouverte à tous, le pouvoir démocratique exercé par les membres, la participation économique des membres, l'adhésion et l'indépendance, l'éducation, la formation et l'information. La coopérative entre les coopératives et l'hébergement envers la communauté.



CHAPITRE IV

QUEL ÉTHOS NOUVEAU POUR L'EUROPE ?

Il n'est pas exagéré de poser en termes d'imagination la question de l'Europe à venir. Son organisation politique pose en effet un problème sans précédent, à savoir celui de dépasser au plan institutionnel la forme de l'État-Nation sans pourtant en répéter à un niveau supérieur, dit de supranationalité, les structures bien connues. Ajoutons que l'invention d'institutions nouvelles ne peut s'inspirer d'aucun des États fédéraux existants (Suisse, Allemagne, États-Unis), lesquels sont détenteurs des mêmes symboles de la souveraineté (monnaie, armée, diplomatie) que les États-Nations moins complexes. L'expression d'État « post national » est à ce double égard appropriée, dans la mesure où elle laisse ouverte — à l'imagination, précisément — la question de savoir quelles institutions inédites peuvent répondre à une situation politique elle-même sans précédent.

J'aimerais dire ici comment une réflexion portant sur les comportements éthiques et spirituels, tant des individus, des intellectuels, des hommes de culture, que des sociétés de pensée, des Églises et autres confessions religieuses, peut contribuer à cette imagination politique.

Il serait en effet faux de croire que des transferts de souveraineté au bénéfice d'une entité politique qui reste entièrement à inventer puissent réussir au plan formel des institutions politiques et juridiques, sans que la volonté d'opérer ces transferts emprunte son dynamisme à des transformations de mentalité touchant à l'ethos des individus, des groupes et des peuples.

Le problème posé est assez bien connu. Il s'agit très globalement de combiner « l'identité » et « l'altérité » à de nombreux niveaux qu'il va s'agir de distinguer. Ce qui nous fait le plus cruellement défaut, ce sont des modèles d'intégration entre ces deux pôles que je désigne pour l'instant dans des termes d'une grande abstraction, à la façon des supercatégories auxquelles les *Dialogues* de Platon nous ont initiés ! C'est pour briser cette impression d'inquiétante abstraction [p.108]

que je propose de classer, selon un ordre croissant de densité spirituelle, des modèles d'intégration ayant à faire avec l'identité et l'altérité.

I. LE MODÈLE DE LA TRADUCTION

Le premier modèle qui s'offre à la réflexion est celui de la traduction d'une langue dans une autre. Ce premier modèle est parfaitement approprié à la situation de l'Europe qui, au point de vue linguistique, présente un pluralisme non seulement indépassable, mais qu'il est infiniment souhaitable de préserver. Ce n'est sans doute pas le rêve de donner une nouvelle chance à l'espéranto qui nous menace le plus, ni même celui de faire triompher une seule grande langue de culture comme unique instrument de communication ; c'est plutôt le danger de l'incommunicabilité, par repli jaloux de chacun sur ses traditions linguistiques. Or l'Europe est et sera inéluctablement polyglotte. C'est ici que le modèle de la traduction comporte des exigences et des promesses qui s'étendent très loin jusqu'au cœur de la vie éthique et spirituelle des individus et des peuples.

Pour être compris, ce modèle appelle à un retour en arrière sur les conditions les plus fondamentales du fonctionnement du langage. Le fait dont il faut partir est que *le* langage n'existe nulle part ailleurs que dans *des langues*. Il ne réalise ses potentialités universelles que dans des systèmes différenciés aux plans phonologique, lexical, syntaxique, stylistique, etc. Et pourtant les langues ne constituent pas des systèmes clos excluant la communication. Si c'était le cas, il y aurait la même différence entre les groupes linguistiques que celle qui existe au plan biologique entre les espèces vivantes. S'il n'y a qu'une espèce humaine, c'est en particulier parce que des transferts de sens sont possibles d'une langue dans une autre, bref parce que l'on peut traduire.

Mais que signifie pouvoir traduire ? Cette possibilité, ou plutôt cette capacité, n'est pas seulement vérifiée par le fait que l'on arrive effectivement à traduire discours et textes d'une langue dans

une autre, sans perte sémantique totalement dommageable et surtout absolument irréparable. La possibilité de traduire est plus fondamentalement postulée comme un *a priori* de la communication. En ce sens je parlerai du « principe d'universelle traductibilité. » La traduction est de fait, la traductibilité de droit. C'est cette présupposition qui a armé le courage et aiguisé l'ingéniosité des déchiffreurs d'hiéroglyphes ou d'autres systèmes de signes dont certains sont encore inviolés. Mais regardons de près l'opération de traduction. D'abord elle suppose des traducteurs bilingues, donc des médiateurs en chair et en os ; ensuite elle consiste dans la recherche de la meilleure adéquation possible entre les ressources propres de la langue d'accueil

[p.109]

et celles de la langue d'origine ; à cet égard, le modèle orgueilleux des « dépouilles des Égyptiens », que l'on trouve une fois chez saint Augustin, n'est pas le modèle qui mérite d'être honoré, mais celui plus modeste, proposé par von Humboldt, d'élever le génie de sa propre langue au niveau de celui de la langue étrangère, surtout lorsqu'il s'agit de créations originales qui constituent un défi pour la langue d'accueil. Il s'agit bien d'habiter chez l'autre, afin de le conduire chez soi à titre d'hôte invité.

On voit tout de suite en quoi la traduction constitue un modèle approprié au problème spécifique que pose la construction européenne. Il invite d'abord, au plan institutionnel, à encourager l'enseignement de deux langues vivantes dans tout l'espace européen, afin d'assurer une audience à chacune des langues qui ne sont pas dans une position dominante au plan de la communication. Mais surtout, à un plan véritablement spirituel, il invite à étendre l'esprit de la traduction au rapport entre les cultures elles-mêmes, c'est-à-dire aux contenus de sens véhicules par la traduction. C'est ici qu'il est besoin de traducteurs de culture à culture, de bilingues culturels, capables d'accompagner cette opération de transfert dans l'univers mental de l'autre culture, compte tenu de ses coutumes propres, de ses croyances de base, de ses convictions majeures, bref de l'ensemble de ses repères de sens. En ce sens on peut parler d'un *ethos* de la traduction, dont le but serait de répéter au plan culturel et spirituel le geste d'hospitalité linguistique évoqué plus haut.

• II. LE MODÈLE DE L'ÉCHANGE DES MEMOIRES

J'appelle le second modèle celui de l'échange des mémoires. On voit tout de suite comment il enchaîne avec le précédent : traduire une culture étrangère dans les catégories propres à la sienne présuppose, avons-nous dit, un transfert préalable dans le milieu culturel régi par les catégories éthiques et spirituelles de l'autre. Or la première différence qui appelle transfert et hospitalité est une différence de mémoire, au plan même des coutumes, des règles, des normes, des croyances, des convictions qui font l'identité d'une culture. Mais parler de mémoire, ce n'est pas seulement évoquer une faculté psychophysologique ayant rapport à la conservation et à l'évocation des traces du passé ; c'est mettre en avant la fonction « narrative » à travers laquelle s'exerce au plan public du langage cette capacité primaire de conservation et d'évocation. Au plan individuel déjà, c'est à travers les récits portant sur les autres et sur nous-mêmes que nous articulons et configurons notre propre temporalité. Or deux phénomènes remarquables se proposent à la description qu'il sera aisé plus loin de transposer au plan du problème qui nous occupe ici.

[p.110]

Le premier concerne l'« identité narrative » des personnages du récit ; en même temps en effet que les actions racontées reçoivent de la mise en intrigue l'unité temporelle d'une histoire (*story*), les personnages du récit peuvent être dits eux aussi mis en intrigue. Ils sont racontés en même temps que l'histoire elle-même. Cette première remarque est lourde de conséquences, dont voici la principale : l'identité narrative n'est pas celle d'une substance immuable ou d'une structure fixe, mais l'identité mobile issue de la combinaison entre la concordance de l'histoire, prise comme une totalité structurée, et la discordance imposée par les péripéties rencontrées. Autrement dit, l'identité narrative participe à la mobilité du récit, à sa dialectique d'ordre et de désordre. Un corollaire important se propose : il est possible de réviser une histoire racontée en tenant compte d'autres péripéties, voire en organisant autrement les incidents racontés ; à la limite, il est possible de raconter plusieurs histoires sur les mêmes événements (quelque sens que l'on puisse donner alors à l'expression : mêmes événements). C'est ce qui arrive lorsqu'on s'efforce de tenir compte de l'histoire des autres.

Cette dernière remarque conduit au second phénomène que l'on veut souligner ici. Si chacun reçoit une certaine identité narrative des histoires qui lui sont racontées ou qu'il raconte sur lui-même,

cette identité est mêlée à celle des autres, de façon à engendrer des histoires au second degré qui sont celles même des intersections entre histoires multiples. Ainsi ma propre histoire de vie est un segment de votre histoire de vie : de l'histoire de mes parents, de mes amis, de mes adversaires, et d'innombrables inconnus. Nous sommes littéralement « empêtrés dans des histoires », selon le beau titre de W. Schapp, *In Geschichten verstrickt (Empêtrés dans des histoires, Paris, Éd. du Cerf, 1992)*.

De ces deux phénomènes pris ensemble, celui de la constitution narrative de chaque identité personnelle et celui de l'enchevêtrement des vies et des aventures personnelles dans des histoires conduites par les uns et subies par les autres, et surtout racontées par les uns sur les autres, résulte un modèle dont la portée éthique est facile à entrevoir, celui que j'appelle le modèle de l'échange des mémoires. Communiquer, au plan où nous a déjà conduit le travail de la traduction, avec son art du transfert et son éthique de l'hospitalité linguistique, exige ce pas supplémentaire, consistant à assumer, en imagination et en sympathie, l'histoire de l'autre à travers les récits de vie le concernant. C'est ce que nous apprenons à faire dans notre commerce avec les personnages de fiction auxquels nous nous identifions provisoirement par la lecture. Ces identifications mobiles contribuent à la refiguration de notre propre passé et à celle du passé des autres, par un remodelage incessant des histoires que nous racontons les uns sur les autres. Mais un engagement plus profond est requis par le passage du plan de la fiction à celui de la réalité historique. Il ne

[p. 111]

s'agit certes pas de revivre les événements réellement arrivés aux autres ; le caractère insubstituable des expériences de vie rend impossible cette chimérique intropathie ; plus modestement, mais plus énergiquement aussi, il s'agit d'échanger les mémoires au niveau narratif où celles-ci s'offrent à être comprises. Un nouvel *ethos* naît de la compréhension appliquée à l'intrication les uns dans les autres des récits nouveaux qui structurent et configurent ce croisement entre les mémoires. Il s'agit là d'une véritable tâche, d'un véritable travail, dans lequel on pourrait reconnaître l'*Anerkennung* de l'idéalisme allemand, à savoir la « reconnaissance » considérée dans sa dimension narrative.

La transposition au plan de la problématique européenne est aisée. Mais le second enseignement, celui tiré de l'enchevêtrement des histoires au plan interpersonnel n'atteint son but que si le premier a été bien compris et entièrement assumé, à savoir la constitution narrative de l'identité propre. L'identité d'un groupe, d'une culture, d'un peuple, d'une nation n'est pas celle d'une substance immuable, ni celle d'une structure fixe, mais bien celle d'une histoire racontée. Or les implications contemporaines de ce principe de l'identité narrative sont loin d'être aperçues ; une conception figée, arrogante, de l'identité culturelle empêche d'apercevoir les corollaires évoqués plus haut de ce principe, à savoir la possibilité de réviser toute histoire transmise, et celle de faire place à plusieurs histoires portant sur le même passé. Or, ce qui empêche bien des cultures de se laisser raconter autrement, c'est le rôle exercé sur la mémoire collective par ce que l'on appelle les événements fondateurs, dont la commémoration et la célébration répétées tendent à figer l'histoire de chaque groupe culturel dans une identité non seulement immuable mais volontairement et systématiquement incommunicable. L'*ethos* européen qui se cherche ne demande certes pas l'abandon de ces repères historiques importants, mais un effort de lecture plurielle, comme on en a eu un premier exemple avec la querelle des historiens français sur la signification de la Révolution française, et un second avec la querelle des historiens allemands sur la signification des épisodes criminels de la Seconde Guerre mondiale. *Raconter autrement* n'est pas contraire à une certaine piété historique, dans la mesure où la richesse inexhaustible de l'événement est honorée par la variété des récits qui en sont faits, et par la compétition que cette variété suscite.

Cette capacité à raconter autrement les événements fondateurs de notre histoire nationale trouve un renfort dans l'échange des mémoires culturelles. Cette capacité d'échange a pour pierre de touche la volonté de partager symboliquement et respectueusement la commémoration des événements fondateurs des autres cultures nationales ainsi que ceux de leurs minorités ethniques ou de leurs confessions religieuses minoritaires.

[p112]

Dans cette échange des mémoires il ne s'agit pas seulement de soumettre à une lecture croisée les événements fondateurs de la culture des uns et des autres, mais de s'aider mutuellement à délivrer la part de vie et de renouvellement qui se trouve être captive dans des traditions figées, embaumées, mortes. À cet égard, j'ai retardé jusqu'à maintenant l'évocation de ce phénomène de la « tradition ». On ne peut en effet sortir des clichés et des anathèmes le concernant qu'au terme du double parcours linguistique et narratif qu'on vient de proposer. Il faut être passé par les exigences éthiques de la

traduction — ce que j'ai appelé l'hospitalité linguistique — et par celle de l'échange de mémoires, qui est une autre sorte d'hospitalité narrative, pour aborder le phénomène de la tradition dans sa dimension proprement dialectique. Tradition au singulier veut dire transmission, transmission de choses dites, de croyances professées, de normes assumées, etc. Or, une telle transmission n'est vivante que si la tradition reste l'autre partenaire du couple qu'elle forme avec l'innovation. La tradition représente le côté de la dette à l'égard du passé et rappelle que nul ne commence rien à partir de rien ; mais une tradition ne reste vivante que si elle demeure prise dans un processus ininterrompu de réinterprétation. C'est ici qu'interviennent la révision des récits du passé et la lecture plurielle des événements fondateurs. Reste à dire l'autre pôle de la tradition, à savoir l'innovation. À cet égard, un aspect important de la relecture et de la révision des traditions transmises consiste dans le discernement des promesses non tenues du passé. Le passé, en effet, n'est pas seulement le révolu, ce qui a eu lieu et ne peut plus être changé ; il est vivant dans la mémoire grâce aux flèches de futurité qui n'ont pas été tirées ou dont la trajectoire a été interrompue. Le futur inaccompli du passé constitue peut-être la part la plus riche d'une tradition. La délivrance de ce futur inaccompli du passé est le bénéfice majeur qu'on peut attendre du croisement des mémoires et de l'échange des récits. Ce sont principalement les événements fondateurs d'une communauté historique qu'il faudrait soumettre à cette lecture critique, de manière à libérer la charge d'espérance qu'il portait et que le cours ultérieur de l'histoire a trahie. Le passé est un cimetière de promesses non tenues, qu'il s'agit de ressusciter à la façon des ossements de la vallée de Josapha dans la prophétie d'Ézéchiel.

1. LE MODÈLE DU PARDON

[p.113]

Ce qui vient d'être dit sur la résurrection des promesses non tenues du passé conduit à un troisième seuil : celui du pardon. Les considérations qui suivent sont liées d'une double façon à ce qui précède : d'une part, le rôle du récit dans la constitution de l'identité narrative a marqué la place de ce qu'on a appelé la révision du passé occasionnée par la façon de raconter autrement ; or le pardon est une forme spécifique de révision du passé et, à travers lui, de l'identité narrative propre à chacun ; d'autre part, l'enchevêtrement des histoires de vie donne l'occasion d'une révision non plus solitaire et introspective de son propre passé, mais d'une révision mutuelle où l'on a pu voir le fruit le plus précieux de l'échange des mémoires ; or, le pardon est aussi une forme spécifique de cette révision mutuelle, dont la délivrance des promesses non tenues du passé est l'effet le plus précieux.

La nouveauté de ce troisième modèle est liée à un phénomène complémentaire de celui des événements fondateurs dont se glorifie une communauté historique, à savoir les « blessures » infligées par ce que Mircea Eliade appelait la « terreur de l'histoire ». Ce qui a été dit plus haut sous le titre de l'échange des mémoires doit être repris à nouveaux frais dans la perspective de la souffrance et non plus dans celle des hauts faits. La souffrance figure alors deux fois dans le tableau de notre méditation ; elle figure une première fois comme souffrance subie qui transforme en victimes les agents de l'histoire ; elle figure une deuxième fois comme souffrance infligée aux autres. Ce point est si grave qu'il faut inverser l'ordre suivi plus haut, quand on est passé de l'identité narrative à l'enchevêtrement des histoires de vie. Il faut cette fois partir de la souffrance des autres, imaginer la souffrance des autres, avant de ressasser la sienne propre.

Le lecteur aura anticipé sans peine ce qui suit : un trait majeur de l'histoire de l'Europe c'est la masse incroyable des souffrances que la plupart des États, grands ou petits, pris deux à deux ou par alliances interposées, se sont infligées dans le passé. L'histoire de l'Europe est cruelle : guerres de religion, guerres de conquête, guerres d'extermination, assujettissement de minorités ethniques, expulsion ou asservissement de minorités religieuses ; la litanie est sans fin. L'Europe occidentale sort à peine de ce cauchemar ; l'Europe centrale et orientale risque d'y succomber. On sait trop quelle pente ramène à ces horreurs : le recours pervers à l'identité narrative, privée des correctifs importants que l'on a dits : révision des propres récits, enchevêtrement aux récits de l'autre. À ces correctifs, non négligeables, nous ajoutons maintenant ce complément : comprendre la souffrance des autres dans le passé et dans le présent. Dès lors, l'échange des mémoires requis par notre second modèle exige, selon le nouveau

[p114]

modèle, l'échange de la mémoire des souffrances infligées et subies. Or, cet échange exige plus que

l'imagination et la sympathie invoquées plus haut. Ce plus a quelque chose à voir avec le pardon, dans la mesure où le pardon consiste à « briser la dette » selon le beau sous-titre du volume consacré par les éditions Autrement au thème du pardon.

Il est vrai que le pardon, dans son sens plénier, excède de loin les catégories politiques ; il appartient à un ordre — l'ordre de la charité — , qui dépasse même l'ordre de la moralité. Le pardon relève d'une économie du don, dont la logique de surabondance excède la logique de réciprocité dont nous avons aperçu plus haut une application, à savoir l'exercice de la reconnaissance présumée par le modèle de la traduction et par celui de la narration croisée. En tant qu'elle excède l'ordre de la moralité, l'économie du don appartient plutôt à ce qu'on pourrait appeler la « poétique » de la vie morale, si l'on garde au mot poétique son double sens : de créativité, au plan de la dynamique de l'agir, de chant et d'hymne, au plan de l'expression verbale. C'est donc de cette économie spirituelle, de cette poétique de la vie morale, que relève essentiellement le pardon. Sa puissance « poétique » consiste à briser la loi d'irréversibilité du temps, en changeant, sinon le passé en tant que recueil de tout ce qui est arrivé, du moins sa signification pour les hommes du présent ; il le fait en levant la charge de culpabilité qui paralyse le rapport des hommes agissants et souffrants à leur propre histoire. Il n'abolit pas la dette, dans la mesure où nous sommes et restons les héritiers du passé, mais il lève la peine de la dette.

Ces considérations, nous l'avons dit, n'ont pas leur emploi premier dans la sphère politique, dont la règle majeure est la justice et la réciprocité, et non la charité et le don. Ne peut-on suggérer néanmoins que l'ordre de la justice et de la réciprocité puisse être touché par celui de la charité et du don : touché, c'est-à-dire affecté, et, si j'ose dire, attendri ? N'en avons-nous pas des exemples dans la sphère de la justice pénale, avec la grâce régale, la prescription, les réductions de peine ? Et dans la sphère sociale, avec certaines expressions caritatives de la solidarité ? Qu'en est-il au plan des peuples et des nations ? J'ai évoqué ci-dessus ce plus que demande l'échange des mémoires blessées et j'ai suggéré que ce plus a quelque chose à voir avec le pardon. De fait il est grand besoin que les peuples d'Europe prennent compassion les uns des autres, imaginent, je le répète, la souffrance des autres au moment de crier vengeance pour les blessures qui leur ont été infligées dans le passé. Ce qui est demandé là ressemble fort au pardon.

C'est toutefois avec la plus grande prudence, et guidé par une sobre clairvoyance, qu'il faut s'engager dans cette voie. Deux pièges sont en effet à éviter. Le premier serait de confondre le pardon et

[p115]

l'oubli ; or, bien au contraire, on ne peut pardonner que là où il n'y a pas d'oubli, là où la parole a été rendue aux humiliés. « Briser la dette et l'oubli », dit le beau titre du livre évoqué plus haut. Rien ne serait plus détestable que ce que Jankélévitch appelait le pardon oublieux, fruit de la frivolité et de l'indifférence. C'est bien pourquoi le travail du pardon doit se greffer sur le travail de la mémoire dans le langage de la narration. Le second piège serait de prendre le pardon par son mauvais côté ; le premier rapport que l'on a au pardon ce n'est pas l'exercice du pardon facilement exercé — ce qui ramène encore une fois à l'oubli — , mais la pratique difficile de la demande du pardon. À l'égard de ceux, victimes de crimes imprescriptibles qu'ils tiennent pour impardonnables, il n'est pas d'autre sagesse que d'attendre les temps meilleurs où la formulation des torts subis par l'offensé aura exercé son effet cathartique premier, et où l'offenseur sera allé jusqu'au bout de la compréhension des crimes commis par lui. Il y a un temps pour l'impardonnable et un temps pour le pardon. Le pardon exige longue patience.

À cet égard, le recours au modèle du pardon ne nous éloigne pas autant que l'on pourrait penser de la sphère politique. L'histoire de ces dernières années nous offre quelques exemples admirables d'une sorte de court-circuit entre le poétique et le politique. Chacun a gardé l'image de Willy Brandt agenouillé à Varsovie ; on songe aussi à Vaclav Havel écrivant au président de la République fédérale allemande pour lui demander pardon pour les souffrances infligées aux Sudètes après la Seconde Guerre Mondiale ; on pense aussi au pardon demandé par les autorités allemandes au peuple juif et à leur soin méticuleux à exercer réparation de multiples façons à l'égard des survivants de la solution finale. Enfin on songe au voyage fulgurant de Sadate à Jérusalem. Mais, autant la charité excède la justice, autant on doit se garder de la substituer à la justice. La charité reste un surplus, ce surplus de compassion et de tendresse susceptible de donner à l'échange des mémoires sa motivation profonde, son audace et son élan.

Je voudrais, en guise de conclusion, relier mon propos à deux autres thèmes qui ont fait l'objet de contributions distinctes. J'évoquerai d'abord le débat suscité par le conflit entre la revendication

universaliste liée à l'idée même d'État de droit et de Droits de l'homme et le rappel par les communautariens des différences insurmontables qui séparent les identités collectives. Il serait possible de reprendre, du point de vue de ce conflit, les trois modèles de médiation proposés ici entre l'identité et l'altérité. La traduction, avons nous dit, est la seule manière de manifester l'universalité du langage dans la dispersion des langues. La narration croisée, avons-nous ajouté, est la seule manière d'ouvrir la mémoire des uns sur celle des autres ; le pardon, avons-nous affirmé pour finir, est la seule manière de briser la dette et l'oubli et ainsi de lever les obstacles à l'exercice de la Justice et de la

[p116]

reconnaissance. De bout en bout de nos analyses nous nous sommes tenus au plan des « médiations » ; en ce sens, les modèles proposés sont à verser au débat de l'universel et de l'historique : ils renforcent les arguments de ceux pour qui l'universel n'a pas d'autre lieu de justification que l'historique, et pour qui la seule manière d'échapper à l'accusation d'ethnocentrisme, c'est de recourir aux meilleurs arguments de l'autre. Un second débat concernerait la contribution des confessions chrétiennes à ce triple travail de traduction, de narration croisée, de compassion mutuelle. Les confessions chrétiennes ont assurément leur rôle à jouer dans la mesure où elles ont reçu en héritage la parole évangélique du pardon et de l'amour des ennemis. En ce sens, leur manière d'aborder les problèmes discutés ici serait de commencer par le pardon et de placer sous le signe du pardon les deux autres thèmes du croisement des mémoires et de la traduction d'une langue culturelle dans une autre. Mais les communautés chrétiennes ont aussi un prix à payer pour être entendues. Ce prix est double : elles ont, d'une part, à parcourir jusqu'à son extrême fin le chemin de l'abandon du pouvoir, de ce pouvoir exercé tantôt directement, tantôt indirectement par l'entremise du bras séculier, tantôt — plus subtilement — en redoublant de leur autorité la dimension verticale de domination caractéristique du phénomène de souveraineté dans le cadre principalement des États-Nations, et cela aux dépens de la relation horizontale du vouloir vivre ensemble. C'est dans la mesure où les communautés chrétiennes auront clairement rompu avec un certain « théologico-politique », où le théologique justifie à titre primaire la dimension de domination dans les rapports politiques, et dans la mesure où elles sauront donner, par contraste, sa chance à un autre « théologico-politique », où la relation ecclésiale, s'affirmant comme lieu d'entraide en vue du salut, deviendrait véritablement un modèle de fraternité pour toutes les autres institutions, — c'est dans cette mesure que le message de l'Évangile risquera d'être entendu des politiques à l'échelle de la grande Europe. Ceci amène à dire — et c'est le second prix à payer par les communautés chrétiennes — que le premier lieu où le modèle du pardon est à mettre à l'épreuve, c'est celui des échanges interconfessionnels. C'est d'abord à l'égard les unes des autres que les grandes communautés chrétiennes ont à exercer le pardon mutuel afin de « briser la dette » héritée d'une longue histoire de persécution, d'inquisition, de répression, que ces violences aient été exercées par les unes à l'égard des autres ou par toutes à l'égard des non-chrétiens et des non-croyants. Le projet d'une nouvelle évangélisation de l'Europe est à ce double prix.

Paul Ricœur

Applications libres de Faro



© Dominique Poulain

Balade patrimoniale

Présentation synthétique

■ Une *Balade Patrimoniale* est conçue par et avec ceux qui vivent, travaillent et habitent un territoire. Son élaboration se fait en croisant les histoires de chacun au cours d'un travail de recherche sur des sources scientifiques et aussi par le recueil des vécus des habitants, l'identification des curiosités locales et des connaissances accumulées sur le territoire. Une *Balade Patrimoniale* prend de multiples formes de promenades pour expérimenter, documenter et rencontrer les territoires de manières singulières : balades des communautés patrimoniales, balades sensibles d'artistes, balades d'auteurs d'ouvrages et visites à domicile d'un habitant dans son quartier.

Tuteur de l'Application

■ Christine Breton, conservateur honoraire du patrimoine et docteur en histoire [cbreton2@wanadoo.fr]

Lieux de référence

■ Marseille, quartiers du Grand projet de Ville (GPV).

Genèse

■ Une mission expérimentale européenne pour appliquer à Marseille les principes européens de la conservation intégrée de patrimoine intégré a été lancée en 1996 : coordination et création de réseaux avec la société civile, accompagnement des communautés patrimoniales ainsi créées, recherches et suivi scientifique avec les habitants et les professionnels du patrimoine, coordination avec l'autorité scientifique, les services et le Conseil de l'Europe, diffusion des textes comme la Convention de Faro et coproduction d'événements.

■ Depuis 2000, dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine, le public est invité à découvrir le travail accompli par les communautés patrimoniales en participant à des *Balades Patrimoniales* qui ont connues un succès croissant d'année en année. Elles se sont largement diffusées sur le territoire de Marseille puis ont été codifiées en 2009 afin d'en assurer la libre diffusion en France et en Italie via Wikipédia. Le concept a été utilisé à Venise pour la

création et réalisation d'une quinzaine de balades patrimoniales. En 2012, il a servi de base à la réalisation d'un programme de formation Leonardo de 12 accompagnateurs de balades urbaines, porté par Marseille-Provence 2013 Capitale Européenne de la Culture.

Récit du tuteur

■ Septembre 2000, Marseille, chemin du littoral. C'étaient les Journées Européennes du Patrimoine, et nous faisons notre première balade patrimoniale ouverte gratuitement au public. Un peu inquiètes face à l'inconnu et pourtant sûres de notre parcours et des contenus que nous allions raconter, car la moisson avait été bonne : nous avons organisé 10 ateliers autour de photos, de textes, de souvenirs et d'enquêtes pour retrouver les êtres, les faits, la mémoire et l'histoire de l'école des filles d'un quartier populaire de Marseille : Saint-André. Nous étions donc une dizaine de femmes, toutes anciennes élèves de cette école primaire et moi, conservateur du patrimoine. J'accompagnais leur démarche et j'étais tout autant inquiète car sans méthode ou modèle préétabli, je portais la responsabilité de cette aventure publique, et de ces femmes à ne pas décevoir.

■ Nous n'avions pas fait de «communication». Nous attendions, serrées autour de nos sourires crâneurs sur le trottoir. La rue n'est pas un espace collectif pour les femmes, on y passe vite. Là, nous étions un groupe et nous étions regardées. Nous sommes parties à l'heure. Quatre personnes du quartier nous avaient rejoint – déception – car en construisant puis répétant le parcours dans les rues, les habitants rencontrés se disaient prêts pour ce rendez-vous du matin. Nous montions du bord du rivage, fermé par le port autonome et ses grilles, vers l'école des sœurs, puis l'école Fellen et son bâtiment loué à l'ancien pharmacien, puis l'école de Pouillon construite en 1954, puis l'école des baraques accompagnant les grands bidonvilles. En arrivant... nous étions une cinquantaine réunis dans un bonheur fier et autonome. Par les chemins imprévus du bouche à oreille, nous avons vu arriver quelques habitantes actuelles du quartier, moqueuses, sceptiques, acceptant leur passé, d'anciennes habitantes du quartier qui étaient parties vivre ailleurs suite à la désindustrialisation brutale et aussi des proches et des curieux. Autant d'échanges de savoirs... et d'adresses retrouvées.

■ Après, c'était facile, la méthode est restée la même durant 10 ans : ateliers collectifs réguliers pour faire émerger les contenus en hiver, repérages sur les lieux au printemps, recherches et vérifications aux archives en été, répétitions longues pour le rendu public des Journées Européennes du Patrimoine automnales.

■ J'ai toujours le souvenir de la peur partagée au matin de septembre 2000 – une épreuve fondatrice, une épreuve que la Convention de Faro peut économiser à d'autres. Cette Convention offre la possibilité, lorsque nous ne sommes «rien», de pouvoir nous appuyer sur un texte commun qui a mis 30 ans à s'élaborer «pour la société». Cela rend possibles les applications de l'approche intégrée du patrimoine, économise les bricolages. Cela me permet, comme conservateur, d'exercer ma responsabilité publique. Aux professionnels du patrimoine de se mettre en mouvement, de faire société en vivant les balades patrimoniales, véhicule de l'esprit de Faro. Cela nous entraîne dans un double mouvement de connaissance : une longue remontée pas à pas vers la source la plus lointaine du concept de patrimoine ou de musée, et sa façon d'occuper notre imaginaire collectif avec leurs M ou P majuscule. C'est aussi une descente vers l'enjeu patrimonial, ses hypothèses de transformation et les projections futures les plus incertaines.

Processus et modalités de mise en œuvre

Premier temps – découverte théorique :

- ▶ Rencontrer des personnes expertes – historiens, scientifiques, etc. – avec qui faire une première reconnaissance des thèmes possibles retenus par l'auteur et de son itinéraire possible (aller faire un tour sur le terrain).
- ▶ Comprendre les priorités locales liées aux thèmes retenus.
- ▶ Rechercher et documenter chaque thème.

Second temps – découverte sensible :

- ▶ Faire seul la découverte de l'itinéraire et identifier les lieux où naissent des émotions, des significations ou de l'imprévu, notamment en identifiant et découvrant ce qui est fermé, interdit, caché.
- ▶ Demander aux habitants et usagers des lieux de l'itinéraire des informations sur ses lieux, de les faire visiter, de les présenter.
- ▶ Identifier trois ou quatre lieux prioritaires particulièrement chargés de signification ou associés à des témoins privilégiés.

C'est à cette étape que se construit la dimension plaisir de la balade, son contenu et son rythme. Les témoins sont des personnes ou bien des images, des lieux, des sons ou encore des passages.

Troisième temps – déconstruire :

- ▶ Confronter les priorités retenues avec le point de vue des personnes qui vivent là : usagers, responsables, habitants.
- ▶ Identifier ce qui est important pour eux et ce qui a été retenu comme important au niveau théorique.

Cette étape permet de construire, déconstruire et reconstruire la balade pour qu'elle soit la plus intégrée possible dans son contexte. Elle sert également à identifier les personnes qui pourront intervenir durant la balade (sur une rencontre ou une partie de la balade, mais pas sur toute la balade car ce n'est pas une visite guidée).

Quatrième temps – dérouler :

- ▶ Identifier un thème prioritaire pour la balade (faire le tri et identifier un sujet unique car tout ne peut pas être traité sur une seule balade).
- ▶ Clarifier le public cible et le nombre de participants : habitants, tout public, école, etc.
- ▶ Tracer le parcours en identifiant les lieux prioritaires, les intervenants, la mise en œuvre (durée, passage, autorisations). Pour les intervenants, ne pas chercher des spécialistes, des experts du patrimoine mais ceux qui font vivre le patrimoine et le vivent au quotidien : habitants, entrepreneurs, retraités, etc.
- ▶ Préparer le contenu des interventions avec chacun. Le temps maximum des visites ou des entretiens est de 10 minutes. Ce n'est pas un exposé mais une rencontre d'un lieu ou d'une personne.
- ▶ Prévoir un temps informel à la fin de la balade où inviter les promeneurs et les intervenants : apéritifs, repas, etc.

Cinquième temps – organisation :

- ▶ Préparer quelques illustrations des lieux prioritaires identifiés : plan des lieux, photographie des habitants, iconographies, etc.
- ▶ réparer : chronométrer au réel, la durée du parcours, de chaque arrêt. Le choix du point de départ est très important comme premier signal pour les participants.
- ▶ identifier un contact pour des retours éventuels des participants (adresse courriel).
- ▶ Préparer les modes de communication.

Sixième temps – inscription dans la durée :

- ▶ Prévoir l'enregistrement des témoignages (vidéo, sonores et écrits), recueillir et classer les données et le matériel récolté (photos, images, plan).
- ▶ Valoriser ces connaissances sur des supports médiatiques comme Google Earth (tracé du parcours), Wikipédia (mise en ligne des informations) ou sous forme de publications (livre, cd, articles de presse, site internet).
- ▶ Journées Européennes du Patrimoine : c'est un événement qui permet d'inscrire ces balades dans un cadre européen et de leur donner le maximum de visibilité.

Les opérateurs mettant en œuvre l'application de Faro

Patrimoines et création 1^{er} secteur Marseille :

<http://patrimoinesetcreations23.blogspot.it/>

Association Bel Horizon (Oran, Algérie) :

<http://www.oran-belhorizon.com/>

Association Faro Venezia (Venise, Italie) :

<http://farovenetia.wordpress.com/>

Coopérative Hôtel du Nord (Marseille, France) :

<http://hoteldunord.coop/>

Applications libres de Faro



© Dominique Poulain

Coopérative d'habitants

Présentation synthétique

Une « Coopérative d'habitants » est créée pour valoriser économiquement des patrimoines à travers une offre diversifiée d'accueil par les habitants, faite de chambres d'hôtes, de circuits de découverte, d'ouvrages, et de produits locaux. L'action de la Coopérative permet de conserver et mettre en valeur les patrimoines locaux et contribue à l'amélioration de la qualité et du cadre de vie des habitants. Son activité est l'identification des cadres juridiques adaptés à l'hospitalité par les habitants (réglementation, statuts, etc.) ; la formation des habitants à ces cadres via une école des hôtes ; la promotion de ces offres d'hospitalité via une marque et une plateforme internet et leur commercialisation en qualité d'agence de voyage coopérative.

Tuteur de l'Application

Prosper Wanner, gérant coopérative d'habitants Hôtel du Nord [contact@hoteldunord.coop]

Lieux de référence

Les quartiers nord de Marseille.

Genèse

À Marseille, des élus, associations, citoyens, artistes et entrepreneurs n'ont pas attendu la Convention de Faro pour se saisir des principes européens qu'elle énonce. Depuis 1995, ils les appliquent dans les quartiers nord de la ville. Réunis en « communautés patrimoniales », ils mènent, en coopération avec les institutions publiques, des recherches sur leurs histoires et leur environnement patrimonial. Les résultats de ces travaux donnent lieu de manière régulière à des publications, classements par l'Etat, des archivages, des créations artistiques, des balades patrimoniales, etc. Les Journées Européennes du Patrimoine sont devenues depuis 2005 le rendez-vous annuel de ces communautés patrimoniales avec le public et accueillent plusieurs milliers de visiteurs chaque année.

Pour l'année Marseille-Provence 2013 capitale européenne de la culture, les 8 communautés patrimoniales de Marseille, la mairie

de secteur et Marseille-Provence 2013 ont imaginé l'offre d'hospitalité « Hôtel du Nord » qui consiste en un réseau de 50 chambres pour l'accueil, de 50 hôtes pour faire connaître l'environnement patrimonial de chaque chambre et de 50 itinéraires patrimoniaux.

En 2013, plus de 2 500 visiteurs ont été accueillis par les hôtes habitants dans leurs quartiers souvent stigmatisés et peu visités.

Récit du tuteur

La décision de développer une offre d'hospitalité solidaire dans les quartiers nord de Marseille avec les habitants et des subventions publiques a rapidement soulevé la question de la gouvernance : « qui décide quoi ? » – et du bien commun : « qui est propriétaire de quoi ? Qui fixe les prix des offres d'hospitalité ? Qui décide de l'attribution de la marque Hôtel du Nord à un livre ? Qui peut bénéficier des services de la coopérative ? In fine, qu'est-ce qui relève d'une décision collective ? Du libre choix de chacun ? D'un droit égal pour tous ? ».

Les principes coopératifs¹, historiquement vivants dans les quartiers nord après un siècle et demi d'histoire ouvrière, ont servi de base à la réflexion pour savoir s'ils étaient adaptables aujourd'hui pour une mise en œuvre de l'esprit de la Convention de Faro par les citoyens. Nés en Europe, ils se sont avérés être une réponse innovante et concrète à des enjeux de société dans des secteurs économiques très variés : artisanat, agriculture, pêche, secteur bancaire, production, alimentation, etc. Le choix du statut coopératif a permis de créer un bien collectif doté d'un cadre de décision démocratique : les personnes, bénéficiaires et sociétaires de la coopérative, ont de ce fait tous leur mot à dire dans les décisions qui les engagent.

1. Sept principes coopératifs ont été formulés par l'Alliance coopérative internationale en 1895 et actualisés en 2005 (<http://ica.coop/fr/node/1625>). Ce sont l'adhésion volontaire et ouverte à tous ; le pouvoir démocratique exercé par les membres ; la participation économique des membres ; l'autonomie et l'indépendance ; l'éducation, formation et information ; la coopération entre les coopératives et l'engagement envers la communauté.

■ La Convention de Faro a permis de donner un « cadre de références commun » pour clarifier la répartition des rôles entre ce qui relève de la responsabilité publique, de processus démocratique et de droits individuels. Elle précise qu'une communauté patrimoniale souhaite agir « dans le cadre de l'action publique » et privilégie de ce fait la coopération avec les institutions. Il ne s'agit pas de se substituer à l'institution publique ou de se situer en opposition mais bien de contribuer à son bon fonctionnement. Par exemple, pour qualifier et promouvoir les offres de la coopérative, nous avons opté pour une « marque collective » et non pour un label. Hôtel du Nord en tant que coopérative s'assume comme un acteur économique au service de ses membres. La « labélisation » relève d'une responsabilité publique qui n'a pas d'intérêt économique dans la transaction et qui a la responsabilité et les moyens d'un contrôle ad hoc.

■ Lorsque le droit commun contredit l'exercice du droit au patrimoine culturel tel que défini dans la Convention de Faro, cette dernière sert de cadre à une coopération entre les sociétaires de la coopérative et des parlementaires et ministères. Cela a été le cas avec succès pour que la coopérative obtienne le droit de commercialiser des séjours sans passer par les agences de voyage. Cette victoire lui permet aujourd'hui de maîtriser la promotion de son offre d'hospitalité, trop souvent réduite à une prestation hôtelière par les opérateurs touristiques.

■ Actuellement, la coopérative poursuit cette coopération sur la levée de l'interdiction faite aux personnes en habitat social d'exercer l'activité de chambre d'hôtes, même occasionnellement.

Processus et modalités de mise en œuvre

Objet social : L'objectif de la coopérative est social. Il vise à valoriser économiquement le patrimoine des communautés patrimoniales pour le conserver, le mettre en valeur et améliorer la qualité et le cadre de vie des habitants.

Principes : Les principes de la Convention de Faro ont été croisés avec les principes coopératifs, pour structurer la coopérative. Ces principes coopératifs ont été formulés il y a plus d'un siècle par l'Alliance coopérative internationale et actualisés en 1995 dans la déclaration sur l'identité coopérative.

- ▶ **Gouvernance :** l'adhésion est volontaire et ouverte à tous et le pouvoir est démocratiquement exercé par les membres en vertu de la règle « un membre, une voix ». La coopérative est une organisation démocratique dirigée par ses membres – sociétaires – qui participent activement à l'établissement des politiques et à la prise de décisions. Un Conseil de surveillance, élu au sein des sociétaires, accompagne le gérant et représente la coopérative auprès des élus et institutions.
- ▶ **Participation :** les « sociétaires habitants » sont statutairement majoritaires, ce qui est certainement une première dans le mouvement coopératif. Les pouvoirs du gérant sont limités et certaines décisions importantes relèvent d'une décision d'assemblée générale. Les sociétaires échangent via un réseau social privé et des temps de rencontres réguliers.
- ▶ **Bien commun :** la propriété est collective, inter-générationnelle et impartageable : si la coopérative est dissoute, ses réserves sont attribuées à une autre coopérative ou à des œuvres d'intérêt général. Elle ne peut entrer en Bourse.
- ▶ **Non-profit :** le capital peut être rémunéré par un intérêt limité. Les modalités de valorisation économique s'inscrivent dans une économie sociale et solidaire.
- ▶ **Indépendance :** la coopérative se positionne entre la sphère publique et celle privée. Elle peut conclure des

accords avec d'autres organisations privées ou publiques si ces accords préservent le pouvoir démocratique des membres et maintiennent son indépendance.

La formation : École des hôtes

- ▶ **Qualification :** la formation et la qualification des hôtes aux différentes formes d'hospitalité possibles sont réalisées dans une logique d'échange de savoirs au sein d'une « école des hôtes » qui mobilise des hôtes comme des professionnels du tourisme ou autre.
- ▶ **Éducation populaire :** Pour renforcer son indépendance, la coopérative attache une grande importance à fournir à ses sociétaires via son école des hôtes l'éducation, les savoirs et l'information requise pour pouvoir contribuer effectivement au développement de leur coopérative.
- ▶ **Échange de savoirs :** les balades patrimoniales sont ouvertes gratuitement aux sociétaires de la coopérative pour favoriser l'échange de savoirs tant sur les contenus patrimoniaux que sur les offres d'hospitalité. Chaque chambre possède sa « bibliothèque patrimoniale » composée d'ouvrages choisis par les sociétaires.

La promotion et la commercialisation

- ▶ **La marque collective :** la promotion des offres d'hospitalité et de découverte des patrimoines s'appuie sur une marque collective – un nom, un signe, un label et un symbole – dont la promesse est que l'hospitalité est faite par et pour les habitants « *On produit ce que l'on vend. On vend ce que l'on produit* ». La marque est une propriété collective qui se décline en fonction des offres d'hospitalité et que chaque hôte peut personnaliser : accueilli chez, découvert avec, écrit et produit par.
- ▶ **La plateforme internet :** la coopérative fait la promotion des offres d'hospitalité via une plateforme internet commune qui permet une entrée sur l'offre d'hospitalité, l'hôte ou le contenu patrimonial.
- ▶ **L'agence de voyage :** la coopérative commercialise les offres d'hospitalité individuellement (catalogue balades) et sous forme de forfaits auprès des agences de voyages et autres opérateurs.

L'économie de la coopérative

- ▶ **La vente de prestations :** la coopérative vend des séjours, des balades et des formations qui font appel en priorité aux sociétaires dans leur réalisation.
- ▶ **La contribution économique des sociétaires :** les sociétaires contribuent à la constitution du capital social de la coopérative et au financement de son exploitation via le versement d'une redevance annuelle dont une part est fixe (cotisation) et une part variable, indexée sur leurs recettes directes (vente de nuitées, de produits). Les montants sont fixés en assemblée générale.
- ▶ **Les subventions publiques :** la coopérative est une société commerciale qui peut être soutenue pour son lancement de manière limitée par des financements publics dans le respect de la règle européenne de minimis qui fixe un plafond annuel.
- ▶ **Le volontariat :** la mise en œuvre de l'activité est en grande partie assurée bénévolement par les sociétaires : visite des nouvelles chambres, gestion des stocks, produits ou l'encadrement des balades par exemple.

Les opérateurs mettant en œuvre l'application de Faro

Coopérative Hôtel du Nord : <http://hoteldunord.coop/>

Hôtel du Nord. La construction d'un patrimoine commun dans les quartiers nord de Marseille

Michèle Jolé

Comment revaloriser les quartiers populaires, trop souvent stigmatisés ? À Marseille, une coopérative d'habitants et de professionnels construit patiemment les quartiers nord comme un patrimoine commun, dont la découverte passe tant par des balades urbaines, que par des séjours en chambres d'hôtes chez l'habitant. Michèle Jolé explique cette démarche innovante et nous invite à découvrir ces quartiers avec un œil nouveau.

À l'origine de cet article, il y a le besoin impérieux de témoigner d'une expérience à la fois collective et personnelle dans le sens où j'ai suivi régulièrement et avec curiosité une aventure, dite patrimoniale, menée dans les quartiers nord à Marseille depuis une quinzaine d'années. Son déploiement implacable et obstiné dans sa diversité et son intensité a défié mes doutes, mes réserves et les a en partie apprivoisés (Jolé 2006). La dernière mouture, et peut-être l'aboutissement qui lui donne son sens plein, « Hôtel du Nord », n'a fait que fortifier mon désir de décrire ce mouvement collectif à ramifications multiples parce que c'est là que j'ai compris comment tout cela se tenait. Je prenais conscience que les quartiers nord de Marseille étaient un véritable laboratoire social et que chacun des termes de « la démarche du patrimoine intégré » dans laquelle s'inscrit cet ensemble prenait un sens singulier et perdait de son caractère labellisé.

Hôtel du Nord, mais qu'est-ce que c'est ? Du tourisme alternatif ?

Ce nom clin d'œil intrigue et déplace l'attendu : ni à Paris, ni un hôtel, ni un film, mais à Marseille, un réseau de chambres d'hôtes dans les quartiers nord, géré par une coopérative : cinq chambres en 2010, quinze en 2011, cinquante prévues pour 2013, année de Marseille Provence, capitale européenne de la culture. « Imaginé en 2009, testé en 2010, Hôtel du Nord s'institutionnalise, en janvier 2011, en une coopérative patrimoniale », comme le dit le site web : hoteldunord.coop. En effet, ce réseau de chambres d'hôtes s'articule sur un travail patrimonial important qui l'a précédé et qui permet une offre multiple au-delà de l'hébergement :

« Pour que patrimoine et hospitalité se conjuguent au présent, concrètement, vous pouvez séjourner dans des chambres d'hôtes patrimoniales, participer à un séjour solidaire, vous balader autrement, consommer les produits locaux et découvrir les textes, les images et les sons issus de la recherche passionnée menée sur ces quartiers... dans l'intérêt de ceux qui vivent dans ces quartiers, y travaillent ou y séjournent. » (hoteldunord.coop)

Ce défi, terme qu'utilisent spontanément les protagonistes, dit le sentiment d'étrangeté que peut provoquer ce projet, du fait de la réputation ou des images qu'évoquent ces quartiers de Marseille qui concentrent une partie importante des grands ensembles de la ville. Celui-ci s'apparente d'une certaine manière à ce qui est appelé, selon les situations, tourisme urbain durable, solidaire, responsable ou participatif et qui commence à prendre forme en France. Ce tourisme alternatif au

tourisme de masse « mise sur la proximité pour faire découvrir l'histoire et le quotidien des lieux et a déjà fait ses preuves dans les grandes villes. Aujourd'hui, de plus en plus d'acteurs associatifs et d'administrateurs s'en inspirent pour changer l'image ternie des banlieues. Ils y voient un moyen pour attirer des visiteurs, mais aussi une opportunité pour renforcer l'appartenance et l'identité dans ces quartiers » (Paracchini 2010).

Le principe de base de ce tourisme est le contact avec l'habitant, « ce qui suppose la participation du visiteur à la vie locale du territoire visité ou celle de la population d'accueil aux activités touristiques, proposées en tant qu'acteurs économiques... », comme l'écrit Hélène Sallet-Lavorel (2003), aujourd'hui responsable du développement du Comité départemental de tourisme de Seine-Saint-Denis. Ces échanges entre population locale (habitants, commerçants, artisans, entrepreneurs, associations, « notables »...) et visiteurs peuvent prendre différentes formes. La plus classique aujourd'hui est l'invitation à des « balades », marches collectives où l'on découvre à la fois la diversité ignorée ou sous-estimée de territoires, des patrimoines inattendus, où l'on rencontre des témoins de la vie des lieux.

Ces projets se sont souvent inspirés d'expériences étrangères, comme les *greeters* à New York, habitants qui bénévolement se proposent pour initier des visiteurs à leur quartier. On peut en citer quelques exemples en France : celui de la Seine-Saint-Denis, qui a mis en place le programme « Douce banlieue » avec beaucoup de succès, puisqu'il comptabilise près de 6 000 visiteurs jusqu'à ce jour, à raison de 180 balades par an. Leur objectif est bien de faire découvrir la complexité de ce département et de dépasser une représentation réduite aux « cités ». Autre exemple, le Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE) du Val-de-Marne, où des jeunes de cités servent de guides pour les balades, en étant formés et payés 100 euros la demi-journée ; ou encore à Toulouse, l'association La Gargouille, etc.

Cependant, dans les quartiers dits populaires, la forme plus classique de tourisme alternatif qu'est la chambre d'hôtes n'est pas aussi répandue que les balades urbaines. Un interlocuteur de Saint-Denis, en comparant les pratiques dionysiennes à celles d'Hôtel du Nord, me disait qu'« ils n'en étaient pas encore là ». Comme si effectivement l'expérience de Marseille était singulière et peut-être pionnière, voire expérimentale comme certains l'affirment. Elle a en tout cas une longue histoire.

Reconstruction d'un territoire et de ses patrimoines ? Une question de méthode ?

L'aventure à Marseille commence en 1995 avec la création d'une Mission expérimentale européenne de patrimoine intégré. Le périmètre est celui du grand projet urbain (GPU), puis l'ensemble des 15^e et 16^e arrondissements, en relation avec la mairie de secteur. Le financement de cette mission est réalisé par la mairie de Marseille par la mise à disposition d'un poste de conservateur du patrimoine. Ce personnage est central pour comprendre le processus qui se met alors en place et qui se poursuit aujourd'hui, le relais étant passé à la Commission du patrimoine de la mairie du 8^e secteur, créée en 2010, après que cette dernière a signé, en septembre 2009, son adhésion aux principes de la convention de Faro¹. « La Commission du patrimoine, présidée par l'élue à la culture de la mairie de secteur, prend ainsi le relais de la dimension de service public » qu'assurait le conservateur de patrimoine (*La Marseillaise* 2011). Elle compte aujourd'hui vingt partenaires, huit communautés patrimoniales², deux fédérations de comités d'intérêt de quartier

¹ La Convention-cadre sur la valeur du patrimoine culturel pour la société, dite convention de Faro, signée en 2005, est fondée sur trois principes : le droit au patrimoine, la gestion durable et la gouvernance démocratique.

² Une « communauté patrimoniale », expression qui fait partie du vocabulaire de la convention de Faro, est un ensemble de personnes qui se mettent d'accord pour un travail sur un patrimoine.

(CIQ)³, des entreprises et associations, partenaires ponctuels des Journées européennes du patrimoine, les institutions culturelles du secteur et la coopérative Hôtel du Nord⁴.

Je voudrais revenir sur ce personnage clef à mon sens. Celui-ci, ou en l'occurrence celle-là, Christine Breton, est l'élément fédérateur de « ce long travail d'histoire, de recherche, de mémoire et de partage », mené collectivement avec « les habitants », pour mettre en place « l'approche intégrée du patrimoine ». C'est, selon ses propres termes,

« la désignation, l'étude et la valorisation du patrimoine par les habitants eux-mêmes pour contrebalancer le monopole institutionnel... La désignation par les habitants peut ainsi faire émerger des choses nouvelles que les institutions n'auraient peut-être jamais découvertes. Il s'agit vraiment de valoriser une approche citoyenne. » (Breton 2011)

Cette démarche s'est bien sûr inspirée d'expériences menées dans le cadre européen, mais « aucune n'avait été conduite sur des coupes aussi étendues que les 15^e et 16^e arrondissements de Marseille, quartiers passionnants, mais peu fournis en monuments historiques et parcours touristiques... » (Breton 2011). On sort donc d'une définition étroite du patrimoine. Il s'agit plutôt de reconstituer l'histoire complexe, à travers les traces, les mémoires et les archives, de ces quartiers méconnus et de leur diversité : « les campagnes », les bastides, les villégiatures, l'avènement industriel, les infrastructures, les cités ouvrières, les bidonvilles, les grands ensembles, les grosses industries et leur démantèlement successif. Il s'agit de construire la mémoire de ces lieux, appelés encore « villages » et de rendre compte de la vie quotidienne à travers l'histoire industrielle et migratoire, coloniale... avec les intéressés.

Il y avait donc quelque chose à inventer du point de vue de la démarche, de la méthode. Au-delà des savoirs disciplinaires d'historien et de conservateur de patrimoine, au sens classique du terme, d'autres savoir-faire devaient s'inventer. La tâche essentielle consistait à mobiliser et à mettre en relation les gens concernés, qu'il fallait d'abord reconnaître et motiver, autour d'objets à identifier, à explorer, à valoriser et à présenter à un public – lui-même à constituer – pour faire de toutes ces découvertes un bien commun. Cette mission se faisait, en effet, dans le cadre du service public qu'incarnait le conservateur engagé par la mairie. Cette dernière, habitée par cette mission publique et avec les caractéristiques d'« un entrepreneur public de changement » (Jolé, Tonnelat et Newman 2009), mit en œuvre, de façon pragmatique et progressivement, ce qu'on peut désigner aujourd'hui avec du recul comme un double principe d'action, structurellement lié : organiser ce que nous appellerons « une communauté locale d'enquêteurs » pour reprendre les termes de John Dewey (2003) et construire un public. Avec la conviction de l'importance cruciale de la présence sur le terrain. Pour cela, elle demanda qu'on lui installe un local préfabriqué à Saint-André où elle implanta son bureau.

La construction d'une « communauté d'enquêteurs locaux »

Il s'agissait alors d'initier un processus d'identification de ce qui peut faire patrimoine. Cela suppose une faculté organisatrice de l'action collective, une constance face à ce qui peut s'avérer désagréable, difficile. Cela suppose aussi un doigté qui, pour être efficace, demande une certaine discrétion dans le travail d'impulsion lorsque le fondement moral est une distribution démocratique des initiatives et de la capacité d'invention. Le travail se produit en ondes successives comme une pierre jetée dans l'eau provoquant des vibrations contagieuses qui vont en élargissant le cercle, comme si les mouvements s'engendraient eux-mêmes.

Cette construction s'est ainsi faite par une avancée progressive dans le temps et dans l'espace, que la conservatrice qualifie d'effets de tache d'huile, d'autres de « boule de neige », de « tissage

³ Le CIQ sert d'intermédiaire entre les habitants d'un quartier et les élus locaux. Il intervient dans tous les domaines de la vie quotidienne. Les CIQ à Marseille ont un rôle important.

⁴ À son actif : demande de classement et d'inscription, dépôt du dossier pour la route du savon à Marseille Provence 2013, Hôtel du Nord, projet de mise en valeur de la cascade des Ayalades, etc.

qui va en se densifiant ». Elle va couvrir progressivement tout le territoire des quartiers nord, s'appuyant soit sur des monuments (église Saint-Louis, cité-jardin de Saint-Louis, grotte des Carmes aux Aygalades, le Chaudron à l'Estaque), soit sur des sites (le canal, le ruisseau des Aygalades, la mer et son port), soit sur des quartiers identifiés comme tels (Saint-André, Verduron, Mourepiane), soit sur des cités connues pour leur architecture de grands ensembles des années 70 (cité Consolat, Castellane, Plan d'Aou, les Créneaux, La Viste, Campagne Lévêque), soit sur des lieux industriels (passés, présents, comme le terril de l'industrie d'alumine, les savonneries, etc.) et les associations comme Arnavant⁵.

Les partenaires se diversifient et des greffes successives se font. Habitants et associations sont sans doute au départ les interlocuteurs les plus légitimes pour rendre compte de leurs lieux de vie quotidienne et de leur histoire (exemple des femmes de Saint-André qui retracent l'histoire de leurs écoles, les femmes de Saint-Louis qui se mobilisent pour défendre leur cité-jardin). Le monde associatif est riche dans ces quartiers (culturel, social, de proximité). Des figures y émergent qui souvent cumulent les responsabilités dans différentes structures et qui conséquemment sont eux aussi, à leur échelle, ce que j'appelle « des entrepreneurs publics de changement ». Je pense, par exemple, au cas de Mourepiane, qui en un an a su proposer sept chambres d'hôtes grâce à un « leader » qui, à la fois membre d'une association comme Cap Nord⁶ et sociétaire de la coopérative Hôtel du Nord, a fait un véritable travail de prospection dans son quartier, grâce à ses réseaux de voisinage et associatifs. De plus, les associations se sont regroupées et forment ainsi ce qu'elles appellent des « communautés patrimoniales », aujourd'hui au nombre de huit. Même le vocabulaire s'invente.

Très tôt, pour conforter « ces enquêteurs locaux », se sont associés des artistes (photographes, artistes de la rue⁷...), des universitaires et des professionnels de l'urbanisme, du paysagisme, du design, des sciences sociales, souvent par l'intervention d'étudiants ou de jeunes diplômés, curieux, enthousiastes, inventifs. Ils proposent des mises en forme, voire même des projets d'intervention sur ces patrimoines. Puis, progressivement, le cercle institutionnel s'est élargi et s'est activé. Marseille Provence 2013 choisit, par exemple, des séjours Hôtel du Nord pour des délégations étrangères tunisiennes, marocaines, slovaques, via Euromed Conseil⁸.

Enfin, à partir de 2006, un des journaux locaux, *La Marseillaise*, s'engage et va suivre ce travail, pouvant même y contribuer de par sa vocation professionnelle d'enquête. En 2011, lors des Journées européennes du patrimoine, le journal sort un numéro spécial, un « collector », qui rassemble tous les articles et enquêtes, publiés depuis 2007, sur « ce projet simple, concret et risqué, révolutionnaire, qui bouscule les règlements en vigueur autant que les idées reçues et, du coup, qui mobilise de belles énergies. » Rôle fondamental que va jouer ce journal dans la construction du public avec laquelle cette entreprise prend tout son sens. Comme d'ailleurs celui qui a été confié à Civic City⁹ pour la confection de l'image Hôtel du Nord. Toutes ces contributions se faisant dans la conviction peut-être militante de participer à une œuvre collective.

⁵ Arnavant est une association d'entrepreneurs de la zone d'activités Arnavaux, créée dans les années 80 pour promouvoir le site industriel. La cité de la Visitation, dont parle un des témoignages de visiteurs sur le site Hôtel du Nord, est insérée dans cette zone.

⁶ Cap Nord est une association de défense du cadre de vie des 15^e et 16^e arrondissements.

⁷ La Cité des arts de la rue se trouve aux Aygalades.

⁸ Euromed Conseil est une association qui promeut les échanges euro-méditerranéens. Elle est prestataire de services pour la coopérative Hôtel du Nord.

⁹ Civic City – Civic Design est un réseau international de chercheurs et de professionnels prônant un design citoyen.

Des publics, des partenaires clefs

Ce travail sur le terrain donne lieu, bien sûr, à des publications¹⁰, des classements, des créations artistiques. Mais dès le départ, la responsable du programme a le souci de partager le travail en cours avec un public, en l'amenant sur le terrain même de l'exploration et de tenter d'en faire un véritable acteur, en le mettant, lui aussi, dans l'action. La marche collective ainsi s'est très vite imposée comme instrument idéal de restitution. Il s'agissait de trouver non seulement, dit la conservatrice, « une écriture spécifique de l'histoire, mais, par extension, des formes de valorisations vivantes. Le patrimoine, ça se découvre avec les pieds ». Découvrir les patrimoines devient ainsi une expérience collective et sensible dans la mesure où chacun engage son corps.

La marche patrimoniale va se déployer et prendre différentes formes au cours des années : marches avec des étudiants, des acteurs institutionnels ; marches dans le cadre d'ateliers photo de la Ville invisible, « En marchant, en regardant » (Jolé 2003). Elles vont, à partir de 2000, se faire aussi dans le cadre des Journées européennes du patrimoine, qui deviennent le haut lieu de la visibilité patrimoniale des quartiers nord. De modestes, comme celles tenues à Saint-André, puis aux Aygalades, à Saint-Louis, elles vont se multiplier et se complexifier, avec des prises en charge par les associations elles-mêmes. Elles vont également être intégrées progressivement dans un ensemble d'autres manifestations comme un salon du livre, des performances artistiques, des lectures, des expositions, des repas et fiestas... Les Journées patrimoniales des 16, 17 et 18 septembre 2011, dont le thème fédérateur pour les deux arrondissements est « La Mer côté nord », témoignent de cette complexification : à côté des expositions, sept marches (qui restent les moments forts, puisqu'elles ont attiré près de 3 000 personnes) ont été offertes sur des thèmes variés : « L'usine Martin Frères (une usine fabrique de l'urbain) », « Aux Aygalades », « Quand l'art et la foi rencontrent le mouvement ouvrier », « Les riverains du Ruisseau », « Mourepiane, balcon sur la mer », « L'Estaque », « Vues sur Mer », etc.

C'est sans aucun doute le succès de ces marches qui a fait surgir l'idée des chambres patrimoniales et donc d'Hôtel du Nord, lieu de convergence de toute cette histoire. Comme le dit le conservateur du patrimoine :

« Hôtel du Nord est plutôt venu d'un désir que d'une nécessité. À force de recevoir des personnes étrangères aux quartiers pour des balades et des découvertes, nous avons pris goût à l'hospitalité. C'est de là qu'est venue l'idée de les recevoir dans les maisons. Le sens de cette hospitalité est l'offre de « séjours patrimoniaux » dont les balades font partie, ainsi que le savoir que développe l'hôte. »

Des balades aux chambres d'hôtes et inversement : la boucle est bouclée

Nous comprenons sans doute mieux la singularité de cette expérience marseillaise qui, à partir de la redéfinition du patrimoine et de sa reconquête, tente avec ambition et modestie de reconstruire un territoire, à travers un enchevêtrement de sociabilités, de ressources économiques, de réparations symboliques par les changements d'image. « L'intégration » dont se réclame la démarche, comme nous l'avons remarqué en introduction, prend un autre sens. Intégration non seulement des multiples formes de patrimoine et de ses restitutions aux publics, intégration non seulement des multiples forces sociales, économiques et politiques des quartiers, mais également intégration du territoire. Les chambres d'hôtes patrimoniales en sont un bon exemple :

« Nous ne sommes pas dans une optique privée quand nous ouvrons les portes de nos maisons. Il s'agit d'accueillir les gens chez nous dans une perspective collective, à l'échelle d'un

¹⁰ Depuis 2010, le processus d'édition s'accélère. Les Éditions Communes commencent à publier sous le label Hôtel du Nord « des récits d'hospitalité », tout le travail entrepris avec Christine Breton : *Au ravin de la Viste, La ville perchée, Imagine un désert, Le livre du Ruisseau*, etc.

territoire, au sein d'un ensemble. En cela, c'est différent d'un système classique de chambres d'hôtes, ce sont des chambres patrimoniales si l'on peut dire. Nous ne sommes ni dans une approche nostalgique du patrimoine qui consisterait à présenter un réseau de bastides avec vue sur la mer, ni dans une démarche de type action sociale qui montrerait exclusivement des cités HLM. Nous sommes dans une démarche de patrimoine intégré qui travaille à partir des réalités d'un territoire. » (Breton 2011)

Ces réalités sont multiples comme en témoignent les chambres d'hôtes patrimoniales qui sont de différents types (petite maison, villa, bastide, appartement en cité¹¹). Elles couvrent, en effet, les différents quartiers comme le confirme la carte ci-dessous et expriment bien la diversité des paysages, des architectures et des milieux sociaux qu'elles concernent. Le dénominateur commun déterminant est l'adhésion des hôtes à un principe de charte dont le cœur est le devoir d'hospitalité, à la fois individuelle et collective. Il existe à cet effet une « École des hôtes ».



Carte des chambres d'hôtes sur le site hoteldunord.coop

Le patrimoine doit bien, dans cette démarche, rester un bien commun. Les visiteurs eux-mêmes sont pris dans ces réseaux. Deux très riches témoignages consultables sur le site de la coopérative (<http://hoteldunord.coop/produit-2/e-contributions>), l'un d'une visite d'une nuit et une matinée à la cité de La Visitation et l'autre d'un séjour de plusieurs jours dans une villa à Mourepiane, convergent sur le sentiment d'avoir été immergés dans un ensemble, patrimonial mais surtout social, grâce aux visites, aux marches, aux publications et aux festivités. Ces visiteurs deviennent ainsi des partenaires actifs de reconnaissance d'un « territoire ». Ils sont, en effet, pour reprendre des termes de Stéphane Tonnelat (2011), « témoins de la puissance partageable qu'un espace public au sens plein peut donner aux aspirations d'un quartier à l'existence pleine et entière », même dévalorisé par la stigmatisation. À suivre...

¹¹ Samia Ghali, maire-sénatrice du 8^e secteur, s'est engagée à faire au Sénat une proposition de loi qui rendrait possible occasionnellement l'activité de chambre d'hôtes en logement social, avec à chaque fois l'accord du bailleur, car sous-louer aujourd'hui est illégal.

Bibliographie

- Breton, C. 2011. « Dormir la tête au nord ? », entretien in *Esprit de Babel*, n° 4, p. 10.
- Dewey, J. 2003 [1925]. *Le public et ses problèmes*, Pau : Éditions Farrago/Université de Pau.
- Jeudy, H. P. 2006. « Patrimoine et voyeurisme », *Libération*, 15 septembre.
- Jolé, M. 2003. « Marseille : En marchant, en regardant », *Urbanisme*, n° 333.
- Jolé, M. 2006. « Sur les traces d'un patrimoine, vivant et "écologique" », *Urbanisme*, n° 356.
- Jolé, M., Tonnelat, S. et Newman, A. 2009. « Le public des jardins de Paris, entre observation et action », rapport de recherche pour le conseil scientifique de la mairie de Paris.
- La Marseillaise*. 2011. « L'Hôtel du Nord, une aventure à suivre », supplément gratuit et rétrospective des publications depuis 2007, 17 septembre.
- Paracchini, A. 2010. « Et si le tourisme changeait les regards sur la banlieue ? », *Rue 89*, 5 septembre. Consulté le 15 décembre 2011. URL : <http://www.rue89.com/passage-a-lacte/2010/09/05/et-si-le-tourisme-changeait-les-regards-sur-la-banlieue-164483>. Voir aussi les réactions en ligne, dont « Tourisme contre voyage ? ».
- Sallet-Lavorel, H. 2003. *Pour un tourisme participatif en Île-de-France. Encourager le rapprochement entre visiteurs et Franciliens*, Étude IAURIF.
- Tonnelat, S. 2011. « Rendre la durabilité publique. La plateforme d'observation du Bayou à la Nouvelle-Orléans », *Métropolitiques*, 1^{er} juin. Consulté le 15 décembre 2011. URL : <http://www.metropolitiques.eu/Rendre-publique-la-durabilite-La.html>.

Pour en savoir plus :

Site de la coopérative Hôtel du Nord : <http://hoteldunord.coop>.

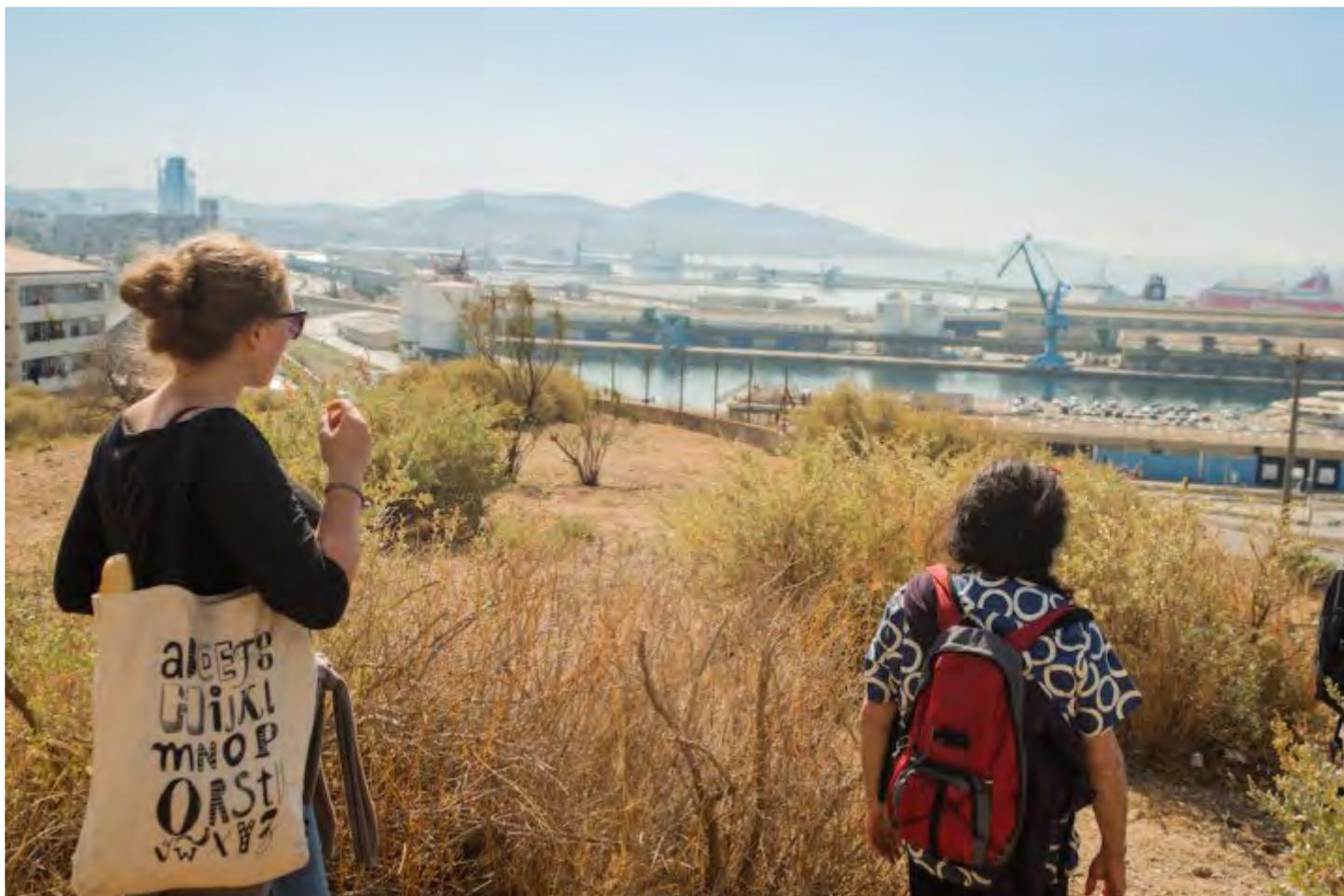
Michèle Jolé, chercheure associée au LAVUE – CRH (CNRS), sociologue de l'urbain pendant de longues années, s'intéresse depuis quelques temps à la socio-ethnographie et à la marche comme exploration analytique et poétique d'un territoire. (« Regarder », *Urbanisme* n° 370, janvier/février 2010 ; « Le destin festif du canal Saint-Martin », *Pouvoirs* n° 116, janvier 2006).

Pour citer cet article :

Michèle Jolé, « Hôtel du Nord. La construction d'un patrimoine commun dans les quartiers nord de Marseille », *Métropolitiques*, 4 janvier 2012. URL : <http://www.metropolitiques.eu/Hotel-du-Nord-La-construction-d-un.html>.

A Marseille, l'Hôtel du Nord fait vivre l'atmosphère des quartiers populaires

23 octobre 2017 / Pierre Isnard-Dupuy (Reporterre)

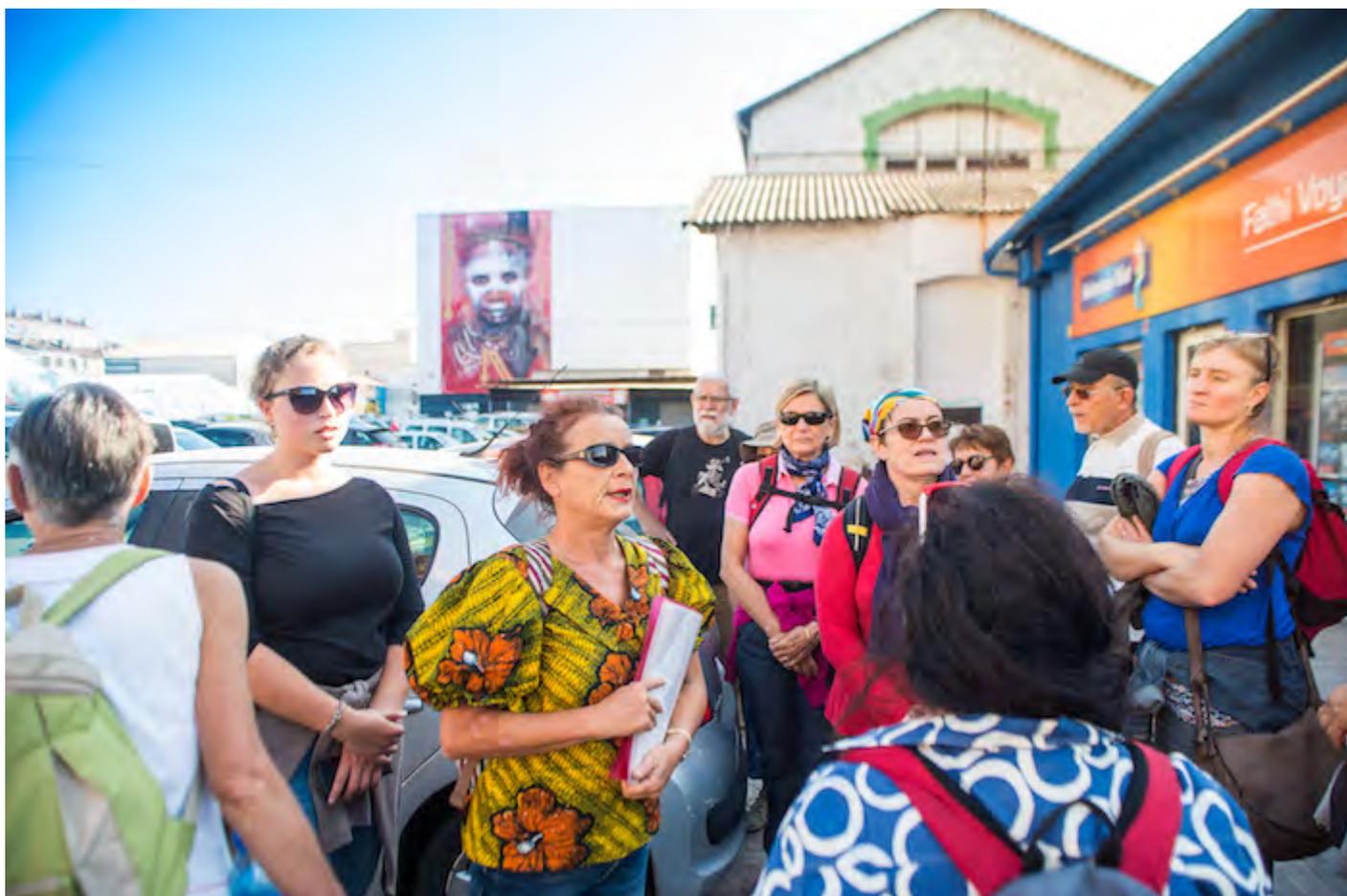


Accueil chez l'habitant, balades patrimoniales, marchés de produits locaux, projet d'agriculture urbaine... En valorisant le patrimoine et les habitants des quartiers nord de Marseille, la coopérative Hôtel du Nord tisse un « récit collectif » de ces lieux ignorés.

- *Marseille (Bouches-du-Rhône), reportage*

Non loin du lycée Nord, dans le 15^e arrondissement de Marseille, Virginie Lombard guide un groupe d'une vingtaine de personnes à la découverte du patrimoine urbain, industriel et naturel. Cette balade est organisée en partenariat avec les Archives départementales, par Hôtel du Nord, une coopérative

d'habitants qui valorise les quartiers nord bien loin des clichés liés au trafic de drogue et aux règlements de comptes. « *Les médias font un boulot salissant. Ils rapportent des nouvelles qui ne vont que dans le sens du pire* », s'insurge Dominique Poulain, rencontrée sur le marché que propose la coopérative sur le parvis de l'Hôpital Nord. La sexagénaire a élu domicile depuis 25 ans dans le quartier de Verduron, en contrebas du noyau villageois de Saint-Antoine, « *au milieu d'un triangle Plan d'Aou, la Bricarde, la Castellane* ». Trois cités qui défraient régulièrement la chronique des faits divers. Elle y anime Höfn (« *port* » en islandais) un lieu d'accueil et de résidence d'écriture, au sein d'Hôtel du Nord. « *C'est dur, les quartiers nord, mais c'est aussi formidable. Il y a de la cruauté, de la violence. Mais aussi une myriade de gens et d'associations qui font des choses extraordinaires. On y trouve un réseau d'amitié, de complicité, d'entraide énorme* », s'enthousiasme-t-elle.



« *Il n'y a que durant les journées du patrimoine que ces quartiers existent aux yeux des institutions* », dit Julie De Muer, force vive d'Hôtel du Nord et auteure de promenades sonores avec Radio Grenouille. La coopérative est née de l'engagement de Christine Breton, conservatrice du patrimoine, pour que soit mis en valeur le patrimoine dévalorisé de ces quartiers tel qu'il est vécu par les habitants. Pour Julie De Muer, il s'agit de « *faire émerger un récit collectif* », en osant aller à « *la rencontre du voisinage, de celui qui te ressemble et de celui qui ne te ressemble pas, pour avoir la capacité de se projeter ensemble* ». La coopérative s'est agrégée en 2013 lorsque Marseille était « *capitale européenne de la culture* ». « *Trois ans de structuration ont été nécessaires avant 2013. On voulait 50 balades, 50 chambres, 50 produits* », précise Julie De Muer.



« Dans les moments de rencontre, il n'est plus question de fric »

En proposant leurs chambres à louer, les habitants sociétaires d'Hôtel du Nord « donnent aux visiteurs des clés de compréhension de là où ils sont, dit Dominique Poulain. C'est une activité qui permet d'arrondir les fins de mois, mais l'essentiel est de faire découvrir le quartier. Dans les moments de rencontre, il n'est plus question de fric ». L'accueil s'organise aussi en collaboration avec les hôpitaux de Marseille (AP-HM) pour les proches des malades de l'Hôpital Nord. Pour répondre au manque de structures hôtelières à proximité de cet hôpital coincé entre l'autoroute et le massif de l'Étoile, la coopérative propose ses chambres. « C'est aussi un moyen de soutenir les accompagnants de patients en leur apportant de la chaleur humaine », ajoute Dominique Poulain.



Mardi 26 septembre, comme tous les quinze jours avant l'hiver, les commerçants ont posé leur étal sur le parvis de l'Hôpital Nord. « *Je vous offre un café ?* » propose chaleureusement Fathi Rahmouni derrière son stand B.E.L assiette, qui présente des produits bios et locaux, confectionnés chez elle, non loin de là, au vallon des Mayans. Agnès Maillard et Louis Duffet habitent dans ce même coin de l'Étoile où ils sont apiculteurs. Sur le marché, en plus de leur miel, ils proposent du savon de Marseille, des cartes postales d'une artiste locale, un couteau fabriqué par ici et des boîtes de thé et d'infusion 1336, de Scop Ti, la coopérative de Gémenos (Bouches-du-Rhône) dont les ouvriers ont occupé leur usine pour éviter la délocalisation. Au stand d'en face, Moncef Selaoti, le reste de la semaine primeur à Saint-Antoine, vend ses fruits. « *L'aspect économique, ce n'est pas le premier critère pour venir ici. Vendre des fruits pour les malades, ça fait plaisir* », dit-il. Hélène Martin, cadre administrative à l'hôpital, a fait le lien avec l'AP-HM pour l'installation du marché. Elle parle d'une « *expérience très enrichissante. On offre un service de proximité au personnel, tout comme un lieu de vie et de convivialité. Ça enrichit les relations entre soignants, patients et accompagnants* ».



Hôtel du Nord s'enracine dans les 2^e, 3^e, 13^e, 14^e, 15^e et 16^e arrondissements, qui concentrent près du tiers des 850.000 Marseillais sur une superficie égale aux trois quarts de la surface de Paris. À côté du lycée Nord, la vue se fait plongeante sur un territoire mosaïque, du port aux collines. Enserrés par l'autoroute, les villages de Saint-André et Saint-Henri arborent fièrement leurs clochers. Au-dessus, on observe un entrelacs de cités, habitats divers, friches, parcs plus ou moins aménagés. Dans ce paysage, Virginie Lombard montre ce qui fût « *la plus grande carrière d'argile d'Europe* », à l'origine d'une activité de tuilerie florissante : « *Marseille exportait ses tuiles dans le monde entier.* » Aujourd'hui, il ne reste plus qu'une fabrique. Concurrencées par les usines de détergents, les savonneries se sont aussi arrêtées. Sauf celles du Midi et du Fer-à-Cheval, adhérentes à Hôtel du Nord. « *Ces anciens quartiers ouvriers se sont paupérisés* », explique notre guide. Le taux de chômage s'est envolé : de 20 à 25 % selon les arrondissements et au-delà des 40 % dans certains grands ensembles.



« Le premier objectif, c'est la rencontre et pas tellement le jardinage »

Combiné à l'urbanisme sauvage, le contexte ne facilite pas le croisement des différentes catégories de populations. En toute fin de balade, on découvre le jardin du Belvédère, coincé depuis cinq ans entre les lotissements et les tours du quartier de la Viste. Walid Arfaoui y fait jardiner des enfants de l'école maternelle venus pendant leur temps d'activités périscolaires. *« Le premier objectif, c'est la rencontre et pas tellement le jardinage. Pas à pas, le jardin permet une mixité sociale entre cité et villas, entre des gens qui ne se disaient même pas bonjour »*, témoigne le médiateur-animateur du lieu qui se situe à l'entrée du parc Foresta.



Sur cette friche d'un peu plus de 20 hectares, d'abord carrière d'argile puis dépôt des remblais du centre commercial Grand Littoral, Yes We Camp envisage d'installer un parc qui ferait le lien entre les quartiers environnants. Pour l'instant, la colline accueille un terrain de motocross illégal et des jardiniers qui « *squattent depuis 30 ans. Ils ont même quelques chèvres* », dit Virginie Lombard. À terme, le parc devrait accueillir une ferme urbaine, d'autres jardins partagés et des espaces verts à usages collectifs. Dans cette histoire, Hôtel du Nord se charge du lien avec les habitants et comme à chaque fois, précise Julie De Muer, « *on commence par se rencontrer et marcher ensemble* ».



- [Le site d'Hôtel du Nord](#)
- Cette tribune prolonge [celle publiée ici](#).

Lire aussi : [A Marseille, les jeunes des cités rappent pour le climat](#)

Source : Pierre Isnard-Dupuy pour *Reporterre*

Photos : © Sébastien Aublanc/*Reporterre*

. Virginie Lombard guide un groupe d'une vingtaine de personnes à la découverte du patrimoine urbain, industriel et naturel dans le 15^e arrondissement de Marseille.

- Emplacement : [Accueil](#) > [Editorial](#) > [Alternative](#) >
- Adresse de cet article : <https://reporterre.net/A-Marseille-l-Hotel-du-Nord-fait-vivre-l-atmosphere-des-quartiers-populaires>

DE LA CITÉ SAINT-LOUIS AUX TOURS LABOURDETTE

Une aventure collective de patrimonialisation à Marseille

RÉCITS DE
CHRISTINE BRETON, CLÉMENTINE HENRIOT ET JULIE DE MUER

À Marseille, un mouvement populaire s'est déployé en faveur de l'urbanisme social du xx^e siècle, longtemps ignoré, voire méprisé. Se réclamant de la Convention de Faro, des communautés d'habitants se sont organisées ; elles ont mis en avant que le patrimoine naît de la valeur que lui attachent les citoyens, d'une part, et qu'il est *"une ressource à mobiliser pour et par les citoyens dans le cadre de l'action publique"*, d'autre part. D'abord à la cité-jardin Saint-Louis, puis dans les tours Labourdette et, plus largement, dans les quartiers populaires délaissés. Animations, visites touristiques et performances artistiques constituent le support de cette aventure collective. Regards croisés sur cette démarche.

La cité-jardin Saint-Louis

CHRISTINE BRETON

Conservateur honoraire du patrimoine

Elle est arrivée ce matin froid de 2002, énervée et la gouaille efficace. Elle raconte comment leur bailleur (dont je tairais le nom) veut vendre la cité Saint-Louis : leur cité-jardin, leur logement social. Dans le flot tendu de son récit surgit son nom, Gracieuse Quaranta. Elle est la présidente de l'association des locataires de la cité. Elle porte aussi le nom d'une généalogie de brigands dont le plus lointain ancêtre fut décapité en 1868, préfigurant de la Commune de Marseille. On ne résiste pas à Gracieuse, et sa sentence tombe : *“De toutes façons nous, les ouvriers, nous n'avons pas de patrimoine.”* Évidence et fin du récit.

Vous mesurez d'un coup l'impossible adaptation du patrimoine national aux situations concrètes de notre présent, vous mesurez aussi mon impossible réponse.

Pourtant il existe une faille, elle est administrative pour moi et poétique pour Gracieuse.

Je suis, depuis 1995, conservateur détachée sur une mission expérimentale menée dans le cadre du Grand Projet urbain sur les 15^e et 16^e arrondissements de Marseille, *“cœur des quartiers Nord”*, disait-on alors. Cette mission dépend de l'État, par convention culturelle avec la Ville pour mon salaire, et du Conseil de l'Europe pour *“l'approche intégrée du patrimoine”*. Et l'approche intégrée du patrimoine, cela signifie notamment que l'on prend en compte la valeur et le rôle de ce patrimoine pour la société, son usage social. En effet, le processus européen permettant la reconnais-

sance de ce patrimoine a commencé, dès 1975, avec la conservation intégrée de l'architecture. Les textes qui en sont issus portent en eux un espoir immédiatement palpable.

Grâce à ces textes il m'est possible de répondre à Gracieuse et de lui présenter la façon dont nous allons travailler :

- commencer par analyser la valeur conflictuelle de la situation qu'elle me raconte, en connaître les contextes ;
- considérer les cultures propres des deux protagonistes, locataires et propriétaires ;
- évaluer la richesse patrimoniale de la cité.

Un atelier-mémoire de cet habitat se met en place mensuellement. Doucement, la cité-jardin conçue en 1926 se révèle à travers les pratiques des locataires et propriétaires. Finalement, un dossier de labellisation *“Patrimoine du XX^e siècle”* est constitué par les habitants de la cité à l'issue des ateliers. Il est déposé à la direction régionale des affaires culturelles en 2004. Il est accepté.

Ce processus de mémoire a croisé l'ancêtre de Gracieuse, ce communard mort pour ses idées, qui savait, au cœur du mouvement de la Commune, chanter *“Changer la vie”*, le slogan du poète Rimbaud. Il ne s'agissait alors pas de patrimoine, mais d'une situation de vie créée et ouverte à l'engagement politique.

À la suite de ce processus, les fonctions de la patrimonialisation s'affichent dans le bonheur de l'évidence poétique et politique. Nous avons marché ensemble, exploré le contexte : école, usine, loisirs... Nous avons partagé les



© Dominique Poulain, archives Hôtel du Nord



© Dominique Poulain, archives Hôtel du Nord



© Dominique Poulain, archives Hôtel du Nord

découvertes avec le public, incluses des marches qui ont été menées par les habitants dans la cité, conservatoire de l'habitat social de 1926 à 1970. Nous avons offert l'hospitalité aux artistes et cinéastes de passage.

Nous avons aussi partagé des projets avec l'association d'habitants Les Labourdettes, du centre-ville : dépôt commun du label "Patrimoine du XX^e siècle" en 2004 (l'union fait la force) ; organisation d'animations avec de jeunes "slackers" (adeptes de la slackline) qui racontent le vide.

En 2009, Samia Ghali, maire du huitième secteur de Marseille (15^e et 16^e arrondissements), décide officiellement de faire de la culture urbaine un moyen de développement social. Marseille est la première cité de France à signer la Convention de Faro⁽¹⁾. Samia Ghali l'applique dans son secteur, ce qui lui vaut une Marianne d'or en 2013. En 2013, des Balades de Faro sont organisées dans le cadre de l'événement "Marseille, capitale européenne de la culture".

Aujourd'hui, l'aventure continue. Elle est portée et partagée par les balades et les diverses hospitalités fabriquées par la coopérative d'habitants Hôtel du Nord, que vous pouvez venir rencontrer à tout moment. ■

(1) La Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société, dite Convention de Faro, "s'inscrit dans le dispositif du Conseil de l'Europe visant à aider les États membres à relever les enjeux sociétaux auxquels ils font face, individuellement et collectivement. L'originalité de la Convention de Faro est de poser la question : 'pour quoi et pour qui mettre en valeur le patrimoine culturel ?' [...] [Elle] fixe un cadre de réflexion sur le rôle des citoyens dans les processus de définition, de décision et de gestion de l'environnement culturel dans lequel fonctionnent et évoluent les communautés. [...] [Elle] propose le patrimoine comme une ressource à mobiliser pour et par les citoyens dans le cadre de l'action publique."

Source : brochure du Conseil de l'Europe présentant la Convention de Faro : "Une action en faveur d'une société en mouvement. La convention-cadre sur la valeur du patrimoine culturel pour la société". [<https://rm.coe.int/16806abde7>]

Les tours Labourdette

CLÉMENTINE HENRIOT

Artiste,

membre de l'association Les Labourdettes

Le contexte. "Les tours Labourdette sont un ensemble résidentiel, construit entre 1960 et 1962, qui se compose de trois tours sur pilotis et d'une barre. Situées en plein centre de Marseille, elles ont été édifiées sur une partie du terrain d'un vaste champ de foire et d'un parking face au cours Belsunce, à deux pas de la Canebière. Quelques années après la construction de ces immeubles, un grand centre commercial ainsi que des immeubles de bureaux et un hôtel ont été réalisés pour occuper le reste du terrain. Un jardin est venu compléter l'îlot dans le but de conserver les vestiges grecs découverts à cet endroit."⁽¹⁾

"En 2002, plus de 200 familles, originaires de tous horizons, font face au projet d'agrandissement du centre commercial mitoyen qui prévoit rien moins qu'une dalle de béton sur l'espace public entre les tours, à 10 m du sol.

À l'asphyxie commerciale programmée fait écho un appel d'air citoyen : l'association Les Labourdettes est créée. Elle se donne pour but :

- la valorisation des immeubles dits Labourdette sis square Belsunce ;
- la défense du patrimoine architectural, individuel et collectif ainsi que la recherche d'une meilleure qualité de vie au sein de la Zac de la Bourse.

À partir de là commencent :

- une enquête sur les attendus du projet,
- une campagne d'information auprès de la population et des élus.

Chacun reprend sa respiration au rythme :

- des Journées du patrimoine, avec l'ouverture au public des appartements ;
- un pique-nique sur l'espace public entre les tours ;



© Virginie Levenok

– la Fête la lumière, avec l'éclairage en couleur des fenêtres des appartements.

Un dossier de demande du label Patrimoine du XX^e siècle est déposé auprès de la Drac, et accepté. La perception de ces tours, promises à la disparition par certains élus, se modifie."⁽²⁾

Il y a un an environ, un jour de décembre 2016 je crois, j'ai grimpé deux volées de marches pour me rendre chez ma voisine où se tenait une réunion de préparation de l'association d'habitants des tours Labourdette. Cela faisait peu de temps que j'essayais de me libérer plus souvent pour participer plus assidûment aux activités de l'association. Je m'étais même hardiment engagée à proposer quelque chose pour un futur "Dimanche de la Canebière", sans savoir ni quoi ni comment. L'ordre du jour était la prochaine balade du 29 janvier 2017. En débutante, j'écoutais mes collègues plus avisés discuter de l'organisation du parcours. Sur la table, il y avait le joli livre noir de Christine Breton et Sylvain Maestruggi, récemment publié : *Mais de quoi ont-ils eu si peur ?* Je l'ai attrapé distraitemment pour le feuilleter.

J'ai donc ouvert le livre et je suis tombée tout de suite sur les pages plus épaisses d'un cahier de photographies anciennes. J'ai immédiatement été absorbée par ces images. J'ai laissé mon regard s'infuser dans leur noir de gris. Et soudain la dalle de béton a craqué, le

.....
(1) Source :

<http://www.pss-archi.eu/immeubles/FR-13055-3331.html>

.....
(2) Source :

<http://www.les-labourdettes.com/historique.html>

sol s'est dérobé sous mes pieds et j'ai dévalé d'un coup les 60 mètres de haut qui m'éloignaient de notre passé. Heureusement pour moi, si le vertige a été comparable, ce basculement n'a pas eu l'effet attendu d'une chute tragique. Non, pour qualifier ce moment, je ne trouve pas de meilleure analogie que celle d'une rencontre. Une de ces rencontres qui font admettre immédiatement une attirance, et le désir d'aller au-delà. Et le plus formidable, c'est qu'en même temps qu'a surgi cette rencontre, s'est ouvert devant moi, comme une évidence, l'espace de cette rencontre. Je n'étais pas au 17^e étage de la tour A, dans l'appartement de Christine Breton, ni dans cette rue disparue peuplée d'inconnus. J'étais entre les deux. Quand j'ai relevé la tête pour dire aux autres ma stupeur, je venais pour la première fois de traverser le Grand Vide.

Le "Grand Vide", c'est le nom que nous avons choisi pour désigner le laboratoire urbain que nous avons découvert là, à nos pieds, dans

le vaste quadrilatère Bir-Hakeim/Belsunce où nous habitons. Le moins que l'on puisse dire, c'est que c'est un titre parfaitement honnête : ce qui sonne comme une provocation en est effectivement une, au sens propre comme au figuré. Voilà, en effet, l'intitulé d'un projet qui semble s'avaloir lui-même et qui s'expose dangereusement à se faire soupçonner de vacuité. À nous donc, de tenir son équilibre et de faire vivre sa cohérence.

Désormais, quand une occasion se présente, je pars explorer cette contrée méconnue. Je l'ai fait au mois de mai dernier, en réalisant une installation dans les locaux à poubelles de la tour A, et plus récemment en participant à une promenade pour les Journées du patrimoine. Je ne suis pas seule dans cette aventure, je marche dans les traces laissées par mes voisins de l'association et, de temps en temps, je pose à mon tour quelques jalons sur une piste nouvelle. Pour le moment, il me semble que chacune de ces avancées dans le Grand Vide me révèle un univers en expansion et que jamais nous ne pourrions épuiser ce voyage. Mais je ne sais pas combien de temps va durer l'expérience.

À travers le Grand Vide, nous avons repris le contact avec nos fantômes et nous nous sommes alliés. En les laissant hanter nos conversations de voisinage, en invitant à les partager, nous espérons montrer que l'absence n'est pas une démarche purement nostalgique, mais bien un moyen d'affirmer notre propre présence. ■

© Association Ça slack houille douce



© Dominique Poulain, archives Hôtel du Nord

Les balades patrimoniales d'Hôtel du Nord

JULIE DE MUER

Sociétaire de la coopérative d'habitants Hôtel du Nord⁽¹⁾

Dimanche 15 octobre 2017. Il est 9 h 30, nous sommes au terminus de la ligne de bus 70, au pied de l'immense barre qu'est le lycée Nord. La plupart de ceux qui peu à peu se regroupent en surplomb de ce paysage dominant le grand port n'ont jamais porté leurs pas jusqu'ici. Le bus 70 démarre sa traversée vers le nord au centre Bourse, nom d'une vaste galerie marchande construite dans le Grand Vide qui vous est conté dans ces lignes.

C'est également ici que, lors de la construction de ce centre commercial dans les années 1960, furent retrouvés les vestiges de la ville antique, entraînant la création en urgence par Malraux de la réglementation pour l'archéologie préventive, puis bien plus tard l'installation du Musée d'histoire de Marseille...

Ces vieux quartiers de la Bourse furent l'objet de destructions par vagues successives durant des dizaines d'années à partir de la moitié du XIX^e siècle. En résultèrent des expropriations massives et un "grand vide" qui ne se remplira que dans les années 1960 avec la construction des tours Labourdette, où habitent aujourd'hui Christine Breton et Clémentine Henriot, puis avec celle du centre Bourse dans les années 1970.

Beaucoup des habitants expulsés ont alors remonté les chemins vers le nord, vers le travail, vers les collines, vers d'autres membres de la famille ou de la communauté.

Ce sont ces chemins d'histoire sociale et urbaine que nous déroulons tous ensemble,

habitants du centre et du nord de Marseille, chemins et lieux incarnés à la fois par cette ligne de bus, par les sangles des slackers tirées entre les tours et les maisonnettes de la cité-jardin Saint-Louis, par ce fil de laine qui, sur la barrière qui surplombe ces multiples formes d'habitat social, brode ces mots : "Je veux être au sommet du vide".

Les récits peuvent alors s'écrire ou se dire, s'entrecroiser pour inventer des formes généreuses et joyeuses de résistance au zonage touristique et à l'attractivité hors sol, et que nous choisissons d'appeler des "hospitalités".

Ce dimanche 15 octobre, la balade patrimoniale⁽²⁾, qui finira en aïoli festif de plus de 100 personnes avec les habitants de la cité-jardin, était proposée pour la première fois avec le Musée d'histoire de Marseille. Une façon implicite de boucler au présent le récit de la rencontre a priori impossible entre Christine Breton et Gracieuse Quaranta.

(1) Née dans le contexte de l'événement "Marseille Provence, capitale européenne de la culture" (2013) et dans le sillage des travaux de Christine Breton dans les 15^e et 16^e arrondissements de Marseille, la coopérative Hôtel du Nord anime un processus patrimonial Faro et propose des balades, des chambres chez l'habitant, des récits, des productions artisanales et artistiques. [www.hoteldunord.coop]

(2) Ce type de balade est fréquenté essentiellement par des habitants de la métropole (pour moitié, des habitants des quartiers Nord, pour moitié des habitants d'autres quartiers de Marseille, d'Aix, d'Aubagne etc.). L'association Hôtel du Nord programme une cinquantaine de balades par an (25 visiteurs au maximum par balade). Environ 200 habitants sont impliqués chaque année dans leur conception et leur organisation.

De l'exercice du droit au patrimoine culturel

Prosper Wanner

(Coopérative Hôtel du Nord, Marseille, France)

Summary 1 Une convention européenne sur la valeur du patrimoine pour la société. – 2 L'expérience préalable de Marseille: 1995. – 3 Le patrimoine n'est pas une marchandise: 2000. – 4 La Convention de Faro 2005. – 5 Le processus des forums locaux à l'initiative du Conseil de l'Europe commence en 2013 à l'occasion de Marseille-Provence capitale européenne de la culture. – 6 Une mise en commun des récits bloquée. – 7 Des patrimoines comme biens communs vécus. – 8 Une défiance réciproque entre élus, institutions et société civile. – 9 Les perspectives 2016-2017. – 10 La plateforme coopérative «Les oiseaux de passage».

1 Une convention européenne sur la valeur du patrimoine pour la société

Face à une crise de la représentativité politique, à un modèle économique de moins en moins soutenable et à des tensions socioculturelles croissantes, le Conseil de l'Europe a décidé de promouvoir le patrimoine culturel comme facteur d'amélioration du cadre de vie, de dialogue interculturel renforcé et de démocratie participative.¹

Ce rôle attribué au patrimoine culturel en Europe est le fruit de 50 années de travaux sur « la valeur du patrimoine culturel pour la société » qui se sont traduit en 2005 par l'adoption d'une convention-cadre innovante à l'occasion du cinquantième anniversaire de la Convention culturelle européenne : la Convention-cadre sur la valeur du patrimoine pour la société, dite Convention de Faro, actualise le cadre de référence du patrimoine culturel au regard des enjeux européens. Elle fait de la démocratie, des droits de l'Homme et de l'Etat de droit, fruit des conflits passés en Europe, le patrimoine commun des européens.

Elle donne aux citoyens, seul ou en communauté, une place renforcée

1 Le Conseil de l'Europe a publié en 2013 une édition actualisée de la Convention de Faro articulée autour de trois axes prioritaires qui offrent une explication cohérente de la contribution de cette Convention par rapport aux objectifs politiques du Conseil de l'Europe: Renforcer la cohésion sociale par la gestion de la diversité; l'amélioration du cadre et de la qualité de vie; Le développement de la participation démocratique.

dans la gouvernance et la gestion des patrimoines culturels. Pour cela, elle leur reconnaît un droit au patrimoine culturel dans la lignée des Droits de l'Homme. De fait, elle recommande de respecter les différentes interprétations du patrimoine culturel - la destruction du pont de Mostar a été un élément déclencheur de cette convention (Dolff-Bonekamper 2008) - en s'appuyant sur ce patrimoine commun de l'Europe.

Elle inscrit le patrimoine culturel comme une ressource pour notre avenir commun, énonce ses contributions possibles aux enjeux européens et invite les États membres à s'engager dans cette voie: dialogue, participation démocratique, amélioration de la qualité de vie, nouvelles technologies, développement durable, création contemporaine, etc. (chapitre II et III de la Convention).

Par ces choix, le Conseil de l'Europe, première institution européenne créée après la seconde guerre mondiale, assume pleinement sa responsabilité historique qui fait de la régulation des conflits en Europe, latents ou déclarés, l'un des motifs majeurs de la construction européenne. Cette convention a été adoptée par quasiment la moitié des États membres du Conseil de l'Europe. Elle est entrée en vigueur en 2011 et a retenu l'attention de la Commission Européenne comme du Parlement européen. Elle ne crée pas de nouveaux droits mais donne un cadre de références dans lequel les États sont invités à progresser.

En 2013 le Conseil de l'Europe met en place des 'plans d'action Faro' biannuels pour assurer le suivi de l'application de la Convention. Il fait le choix d'une approche de type 'recherche-action' qui s'appuie sur deux idées principales portées par la Convention de Faro et répercutées de manière emblématique dans la méthodologie de travail: privilégier les habitants par rapport aux monuments et aller à la rencontre des communautés patrimoniales. Les cas d'étude sont choisis en fonction des initiatives citoyennes d'application des principes de Faro qui sont mises en œuvre. La réflexion associe les différents protagonistes impliqués et s'appuie sur les résultats de leurs expériences singulières pour nourrir l'élaboration de références commune à l'ensemble des États Membres de l'Organisation.

L'objet de cet article est de raconter les grandes étapes d'un processus coopératif atypique qui s'est noué autour de cette Convention européenne entre une institution européenne, le Conseil de l'Europe, et des initiatives citoyennes.

2 L'expérience préalable de Marseille: 1995

Les habitants de l'arrière port marseillais sont parmi les premiers citoyens en Europe à se saisir de ces principes européens. En 1994, les quartiers arrière portuaire de Marseille se retrouvent au cœur d'une vaste opération de rénovation urbaine : le Grand projet urbain (GPU). L'arrière

port marseillais, dépassant largement les limites administratives des arrondissements nord de Marseille, est riche de récits liés aux flux et reflux migratoires, à l'évolution du port, à son développement industriel, aux anciennes bastides de la bourgeoisie marseillaise, à l'histoire coloniale française... Ses habitants sont porteurs de ces récits tout comme les érudits locaux et les scientifiques qui s'y intéressent.

Pour autant, la somme de ces **récits** ne fait pas **récit** collectif et d'autres **récits**, de fiction, touristique, de marketing territorial ou médiatique, dominant. Pour les décideurs qui ont en charge l'avenir de ces quartiers, cette imperceptibilité des récits propres à ceux qui vivent là, tout comme la rareté des patrimoines protégés, participent à les rendre « invisibles ». Pour les habitants, cette situation renforce le sentiment d'abandon et d'exclusion. Cet abandon se traduit dans la dégradation de la co existence entre nouveaux arrivants, habitants des cités, noyaux villageois et nouvelles entreprises et contribue à la défiance vis à vis du politique et de l'institution.

Face à cette situation, Christine Breton, conservatrice du patrimoine tire l'alarme dès 1995 sur la rapidité avec laquelle les projets de reconversion urbaine détruisent un patrimoine présent non considéré par l'action publique. Elle compare, dans un manifeste, Marseille à Beyrouth tellement les chantiers y semblent faire fi de ce qui existe dans ces arrondissements situés au nord de la ville - le 15ème et 16ème - le long de l'arrière port industriel avec plus de 90.000 habitants et un patrimoine culturel et naturel encore bien vivant (Jolé 2003). En réponse au manifeste, la Ville de Marseille, le Conseil de l'Europe et l'Université créé une mission européenne de patrimoine intégré. Son poste de conservateur du patrimoine est mis à disposition par la ville, une sorte de 'ervice public patrimonial' au profit des habitants. Cette mission va permettre durant une quinzaine d'années d'expérimenter l'application des recommandations du Conseil de l'Europe sur le terrain.² La défense du cadre de vie devient prétexte à débiter des récits collectifs. Là où il y a des tensions déclarées ou latentes liées au cadre de vie - destruction d'un habitat social, reconversion d'une ancienne fabrique, abandon d'un site archéologique, privatisation d'une vue, busage d'un ruisseau - se constituent des groupes d'habitants: amicales de locataires, associations de quartier, regroupements d'entreprises, collectifs d'habitants, élus locaux, artistes... La narration des récits liés à ces tensions et conflits permet de commencer celle du récit collectif.

Avec l'appui de ce poste de conservateur, des associations, des habitants

² La Convention de Faro encourage chacun à participer au processus d'identification, d'étude, d'interprétation, de protection, de conservation et de présentation du patrimoine culturel et à la réflexion et au débat publics sur les chances et les enjeux que le patrimoine culturel représente. Art. 12 - Accès au patrimoine culturel et participation démocratique.

et des entreprises, réunis en communautés patrimoniales,³ engagent un important travail de collecte, d'identification, d'interprétation et de présentation du patrimoine présent. Des intervenants externes viennent les appuyer: artistes, architectes, universitaires, auteurs, etc. Ce travail « souterrain » donne lieu à des publications, des classements, des créations artistiques et à de nouveaux usages du patrimoine « dans le cadre de l'action publique » (Breton, Taurines, Wanner 2007). Des femmes vont s'engager en 1997 dans les ateliers des « Filles de Saint-André » pour écrire ensemble le récit du village du même nom. Elles collectent inlassablement souvenirs, témoignages, photographies, cartes et autres documents graphiques et oeuvrent ainsi à la constitution d'un fonds d'archives nécessaire à la transmission d'une identité locale aussi bien qu'à la compréhension des mutations et des enjeux contemporains. Elles publient trois ouvrages vendus principalement dans les commerces de proximité sur l'histoire de l'école des filles, sur les commerces et sur le travail à Saint-André. Les femmes de la cité Saint-Louis, première « cité jardin » à Marseille, vont collaborer avec Christine Breton lorsque l'organisme d'habitat social qui gère la cité va mettre en vente les 218 maisons. Elles vont obtenir en 2007 sa labellisation au patrimoine du 20e siècle.

Les Journées européennes du patrimoine deviennent dès 2005 le rendez vous annuel de ces communautés patrimoniales avec le public, invité à découvrir le résultat de leurs travaux sous forme de « balades patrimoniales ». Plusieurs milliers de visiteurs y participent chaque année.

Cette co construction des récits collectifs dans le cadre de l'action publique, confronte les récits, les interroge et les agence: elle permet une compréhension de l'environnement dans lequel vivent les personnes. Les représentations, les positionnements et les modes d'action évoluent en même temps que se construisent les récits collectifs. Elle permet le passage du mode de la dénonciation singulière à l'action collective.

Christine Breton publiera à partir de 2013 avec des co-auteurs, habitants et artistes, la collection des « récits d'hospitalité d'Hôtel du Nord » qui compte aujourd'hui neuf ouvrages qui rendent compte de ces travaux et permettent de découvrir Marseille par son nord.

3 Au sens de la Convention de Faro, « une communauté patrimoniale se compose de personnes qui attachent de la valeur à des aspects spécifiques du patrimoine culturel qu'elles souhaitent, dans le cadre de l'action publique, maintenir et transmettre aux générations futures ». Convention de Faro, art. 2(b).

3 Le patrimoine n'est pas une marchandise: 2000

En 2000, les enseignements de cette mission européenne nourrissent largement le texte de la déclaration publique adoptée par la section Provence-Alpes-Côte d'Azur de l'association générale des conservateurs des collections publiques de France (AGCCPF PACA) «le patrimoine n'est pas une marchandise».

Cette déclaration est une réaction aux négociations sur l'Accord Général sur le Commerce des Services (A.G.C.S.) qui font craindre aux conservateurs un usage touristique et exotique de toutes les formes du patrimoine, particulièrement en méditerranée. Ils dénoncent toute appropriation idéologique du patrimoine et proposent d'affirmer 'le patrimoine de tous': histoires individuelles partagées et destin historique commun sans discrimination. La Convention revendique que « la plus value symbolique de ces biens communs impose d'autant plus leur gestion dans une économie alternative, solidaire et durable ». L'association engage un dialogue sur l'économie sociale et solidaire avec la coopérative Place spécialisée dans l'accompagnement de ces initiatives. Ce dialogue entre 'économie et patrimoine', toujours actif aujourd'hui, donne lieu au sein de musées à des stages de création d'entreprises sociales, à une analyse de pratiques innovantes dans lesquelles sont engagés des conservateurs, à une critique des indicateurs d'évaluation des politiques publiques patrimoniales et à la publication de plusieurs ouvrages.

La coopérative Place est associée à la mission européenne de patrimoine intégré pour rechercher des modalités de valorisation économique du patrimoine en économie sociale et solidaire. L'objectif est de générer de l'économie dans des quartiers nord fortement touchés par le chômage (plus de 25% de taux de chômage) et que cette économie permette de partager les patrimoines présents en dehors des seules journées européennes du patrimoine.

Les principes coopératifs, historiquement vivants dans ces quartiers concernés par un siècle et demi d'histoire ouvrière, sont croisés avec les principes européens de patrimoine intégré pour savoir s'ils pourraient devenir un cadre possible de valorisation économique des patrimoines culturels et naturels.

4 La Convention de Faro 2005

Ce processus continu de mise en commun des récits et des usages contribue à mettre en lumière les sources des tensions: savoir populaire contre savoir scientifique, usage économique contre cadre de vie, récit national contre récits minoritaires, etc.

La Convention de Faro devient le cadre politique de régulation possible

de ces tensions. A l'initiative de la mission européenne de patrimoine intégré, la maire de secteur, Samia Ghali, crée en 2009 une 'commission patrimoine', espace de concertation sur les politiques patrimoniales, et adhère symboliquement aux principes de la Convention de Faro à l'occasion des Journées européennes du Patrimoine. 4 autres maires feront de même par la suite : Lisette Narducci, Maire du 2e secteur de Marseille en 2011, Garo Hovsépian, maire du 7e secteur de Marseille en 2012 et Loïc Gachon, Maire de Vitrolles en 2012.⁴

La commission patrimoine se mobilise sur l'édition d'un programme commun pour les journées européennes du patrimoine, pour la valorisation du ruisseau des Ayalades menacé d'être définitivement busé et accélère les demandes de protection d'édifices comme celle la Gare de l'Estaque qui aboutira en 2013. Les enjeux et conflits liés au patrimoine culturel et naturel (usage, représentativité, détérioration, etc.) y sont appréhendés collectivement. Les communautés patrimoniales s'y réunissent régulièrement à l'invitation de Pascale Reynier, élue à la culture, pour affronter ces questions relatives aux patrimoines de leurs quartiers. Ils invitent les services publics concernés à y participer : urbanisme, patrimoine, économie, culture, etc.

La Convention de Faro devient dans ces quartiers le cadre commun qui permet une ré appropriation des patrimoines comme 'biens communs' et l'émergence d'imaginaires collectifs qui leurs sont liés.

Les communautés patrimoniales attachent de l'importance à des patrimoines culturels « par-delà le régime de propriété des biens » et en font des ressources de développement durable, de qualité de la vie et de coexistence à travers des usages économiques, sociaux, artistiques, d'aménagement urbain ou encore éducatif. Cette notion de 'bien commun'⁵ se retrouve dans les statuts des patrimoines culturels pris en compte par les communautés patrimoniales que ce soit des près communaux, un espace public, un bien domanial tout comme dans leur mode de gouvernance que ce soit sous statut coopératif, associatif ou d'une démocratie informelle. Les récits devenus communs acquièrent une dimension patrimoniale qui les rend légitimes et partagés, préalable indispensable à l'action politique.⁶ Du cas particulier, l'enjeu devient de société. Les communautés

4 La Convention de Faro reconnaît une responsabilité individuelle et collective envers le patrimoine culturel et développe des pratiques innovantes de coopération des autorités publiques avec d'autres intervenants. Arts. 10-11 - Organisation des responsabilités publiques.

5 La notion de « bien commun vécu » fait l'objet d'un chapitre dans la deuxième partie de ce texte.

6 La Convention de Faro promeut « la connaissance du patrimoine culturel comme une ressource facilitant la coexistence pacifique en promouvant la confiance et la compréhension mutuelle dans une perspective de résolution et de prévention des conflits ». Art. 7(a) - Patrimoine culturel et dialogue.

patrimoniales deviennent des interlocuteurs visibles et légitimes dotées de ressources symboliques et d'une identité collective qui rendent leur action possible. La Convention de Faro re-politise le patrimoine en en faisant une responsabilité partagée basée sur une citoyenneté active.

L'hospitalité offerte à des communautés patrimoniales vénitiennes en 2009 lors des journées européennes du patrimoine permet à la commission patrimoine d'imaginer Hôtel du Nord, une offre d'hospitalité pour l'année 2013, Marseille-Provence capitale européenne de la culture. Le but est de créer une offre d'hospitalité de 50 chambres d'hôtes, 50 itinéraires patrimoniaux et 50 hôtes. Pour découvrir Marseille par son nord.

L'objet d'Hôtel du Nord est de valoriser économiquement le patrimoine présent dans les 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements de Marseille pour le conserver 'en vie' et améliorer la vie de ceux qui y vivent et travaillent. Découvrir. Le pari est ambitieux. Les quartiers nord, malgré leur importance (quasi la moitié de la ville de Marseille), n'existent pas sur les cartes touristiques de la ville et les médias ne s'y intéressent que lorsqu'ils sont le théâtre de règlements de compte meurtriers. A cela s'ajoute un réseau de transports publics déficient et une faible présence de patrimoine protégé, souvent en état d'abandon (12% des sites protégés de la ville).

L'association Marseille-Provence 2013 Capitale Européenne de la culture coproduit en 2010 un séjour pilote 'eaux et jardins' porté par la coopérative Place qui rencontrera un succès médiatique et touristique. A l'initiative de la commission patrimoine, la coopérative d'habitants Hôtel du Nord est fondée en janvier 2011 par les membres de 7 communautés patrimoniales. Les principes coopératifs sont croisés avec ceux de la Convention de Faro pour écrire les statuts de la première coopérative d'habitants dans le champ patrimonial. Des collectivités locales et des Fondations s'associent à la phase de structuration de la coopérative en 2011 et 2012. La coopérative développe une offre d'hospitalité et de découverte des patrimoines produite par et pour les habitants (ils sont statutairement majoritaires dans la coopérative). Les habitants 'hôtes' proposent l'hospitalité et la découverte des patrimoines des quartiers de l'arrière port de Marseille sous forme de chambres d'hôte, de balades urbaines et la vente d'ouvrages et de productions locales. Il s'agit de permettre une économie qui maintienne 'en vie' des patrimoines culturels et se fasse dans l'intérêt de ceux qui vivent, travaillent et séjournent dans ces quartiers.⁷

Hôtel du Nord se développe sur les quartiers des quatre mairies qui depuis 2009 se sont engagés à appliquer les principes de cette convention au côté de la société civile. Ils représentent un bassin de 350 mil habitants.

7 Voir les chambres d'Hôtel du Nord : <http://hoteldunord.coop/accueilli/chambres/>;
Les balades d'Hôtel du Nord : <http://hoteldunord.coop/balades/>.

Elle identifie des cadres juridiques adaptés à ses nouveaux usages du patrimoine, elle développe une activité de formation et qualification des futurs hôtes à ces usages dans une logique d'échange de savoirs via une école des hôtes et elle promeut et commercialise ces offres d'hospitalité et de découverte des patrimoines via sa marque *Hôtel du Nord* et sa plateforme internet hoteldunord.coop. Ce sont les principes coopératifs, historiquement vivants dans les quartiers concernés par un siècle et demi d'histoire ouvrière, qui permettent de traduire statutairement des principes de Faro. Ces principes coopératifs sont l'adhésion libre, volontaire et ouverte, le pouvoir démocratique exercé par les sociétaires (un membre, une voix), le contrôle par les habitants (ils sont statutairement majoritaires et élisent un conseil de surveillance), l'échange de savoirs (école des hôtes), la propriété commune de moyens (site internet, marque), la non-lucrativité, ainsi que l'autonomie et l'indépendance.

La coopérative Hôtel du Nord, de par son statut, est une propriété collective dont une partie des réserves financières est non partageable. En cas de dissolution, cette réserve sera attribuée à une autre coopérative ou à des œuvres d'intérêt général. En ce sens, Hôtel du Nord est un patrimoine commun.

Son horizon géographique est 'glocal' : son horizon historique est les 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements de Marseille qui sont sa base et son origine. Hôtel du Nord y a son siège social. Son horizon économique est l'aire métropolitaine marseillaise, espace de mutualisation de moyens indispensables à son équilibre économique. Son horizon politique est l'euro méditerranée, l'espace de la réciprocité et de mise en réseau avec d'autres mouvements partageant des finalités communes. Pour l'année 2013 Marseille-Provence Capitale Européenne de la Culture, Hôtel du Nord, fort d'une quarantaine de sociétaires et d'un réseau d'une cinquantaine d'hôtes - associations, artistes, habitants, entreprises, auteurs - propose l'hospitalité dans une quarantaine de chambres chez l'habitant (Jolé 2012), programme une centaine de balades patrimoniales dont 2/3 intègrent la programmation 2013, vend des ouvrages et produits locaux, coopère avec de grandes institutions culturelles comme Marseille-Provence 2013, la Friche Belle de Mai et le musée d'art contemporain MAC.⁸ La coopérative a identifié des cadres législatifs pour faciliter l'application des principes européens (chambres d'hôtes, statut de conférencier, creative commons, etc). Elle a ouvert des chantiers avec ses partenaires pour faire évaluer certains cadres législatifs au regard des enjeux de la Convention de Faro comme le fait d'autoriser l'activité de chambre d'hôte en habitat social (proposition d'expérimentation législative), la reconnaissance du caractère

8 Projet de l'artiste Stéphanie Nava en 2013 dans le cadre de l'exposition Le Pont - [mac] / Marseille 2013 en collaboration avec Hôtel du Nord : <http://bel-vedere-stephania-nava.tumblr.com/>.

format participatif avec un panel d'une centaine de participants mixant des représentants d'institutions européennes, nationales et locales avec des membres des communautés patrimoniales locales et d'autres villes. A travers 4 balades patrimoniales couplées à des ateliers, ce panel va tirer une série d'enseignements de l'expérience marseillaise pour les diffuser en Europe.

Neuf critères sur la valeur sociale du patrimoine pour la société seront adoptés par le Conseil de l'Europe à la suite du Forum de Marseille afin d'apprécier d'autres contextes. Le Plan d'action Faro 2013-2014 va privilégier une approche centrée sur les habitants dans leur rapport au patrimoine et basée sur la rencontre des communautés patrimoniales. Cette approche et ces critères sont éprouvés dans les villes s'inspirant de l'expérience de Marseille (Venise en Italie, Pilsen en République Tchèque) ou dont l'expérience semble converger sans que Faro soit identifié comme cadre de référence (Viscri en Roumanie).¹⁰ Ce processus d'appréciation permet d'intégrer une large diversité de situations et d'acteurs. Les territoires de référence sont les banlieues de la métropole marseillaise en pleine reconversion post industrielle, la requalification urbaine de l'Arsenal de Venise, la programmation culturelle de la capitale européenne de la culture 2015 Pilsen et la réhabilitation par la communauté rom du village saxon de Viscri. L'implication de la puissance publique dans les processus appréciés est tout aussi multiple: les élus de terrain marseillais s'impliquent fortement alors que la Mairie centrale est en retrait ; la ville de Venise a créé un bureau ad hoc dédié à l'Arsenal; la ville de Pilsen délègue la gestion événementielle à l'association Pilsen 2015; In fine, à Viscri, la Fondation pilote du projet coopère avec les autorités locales. Les enjeux sont complexes: à Marseille, l'enjeu est de permettre à des sans voix et des invisibles de s'inscrire dans le débat public; à Venise, un collectif d'associations locales très investi dans la réappropriation de l'Arsenal par la Ville souhaite rester un interlocuteur dans le cadre du processus de requalification; A Pilsen, l'un des objectifs européens fortement porté par l'équipe de la Capitale européenne de la culture est la participation des habitants à la programmation culturel et dans l'après 2015; A Viscri, la communauté rom est au cœur du processus de réhabilitation du village.

Ces Appréciations de Faro ont permis au Conseil de l'Europe de confirmer les principes et critères de Faro sur la valeur sociale du patrimoine issus du Forum de Marseille. Trois grandes problématiques communes à ces sites ont émergé et ont été confirmés lors de forums locaux organisés fin 2015 par le Conseil de l'Europe dans chacun des sites.

¹⁰ Présentation de la Communauté de Faro par le Conseil de l'Europe : <http://www.coe.int/fr/web/culture-and-heritage/faro-community>.

6 Une mise en commun des récits bloquée

La première porte sur la difficulté à faire émerger des récits collectifs contemporains dans lesquels se reconnaissent les communautés patrimoniales confrontées aux défis de la diversité, des migrations et des crises diverses. Leurs récits peinent à exister face à des récits dominants.

Viscri, avec son Eglise saxonne fortifiée classée patrimoine mondiale par l'UNESCO, se raconte comme patrimoine saxon, ignorant par là sa forte dimension rom passée et actuelle. Le récit de l'Arsenal de la Sérénissimedomine sur ceux de l'Arsenal industriel dont témoignent la majorité des bâtiments et de l'Arsenal contemporain fort d'importantes activités de recherche scientifique et artistique et de production navale. La Marseille industrielle et coloniale ouverte sur le monde est cachée par le mythe fondateur de la ville grecque. A Pilsen, la ville veut se présenter à l'Europe comme un 'petit paradis', loin de la 'ville cachée', titre du processus participatif témoin d'une histoire tumultueuse lors de la seconde guerre mondiale et de la période communiste.

La première hypothèse du Forum de Marseille avait porté sur 'l'imaginaire comme ciment social' et sur la 'patrimonialisation' comme un processus participatif favorisant l'émergence de ces imaginaires sociaux indispensables selon le philosophe Cornelius Castoriadis pour instituer et faire tenir ensemble les différentes composantes d'une société. Pour Dardot et Laval, auteur d'un ouvrage de référence sur le 'commun' paru en 2014 (Dardot, Laval 2014), une 'communauté' existe justement à travers cette activité de mise en commun des idées, des pensées et des actions. L'activité de mise en commun décide de l'appartenance effective à la communauté tout comme la communauté existe via cette activité soutenue, délibérative et continue de mise en commun. La Convention de Faro devient le cadre possible pour tenter de dépasser cette 'panne de récits'. L'adhésion aux principes de la Convention de Faro, par les élus locaux et les communautés patrimoniales, établit un cadre de délibération où peut s'exercer la capacité à mettre en commun les récits. Elle engage les Pouvoirs Publics à «respecter la diversité des interprétations et à établir des processus de conciliation pour gérer de façon équitable les situations où des valeurs contradictoires sont attribuées au même patrimoine par diverses communautés» (art. 7). Le respect des droits de l'homme, de la démocratie et de l'Etat de droit, Patrimoine commun de l'Europe issu de l'expérience des progrès et des conflits passés, est le cadre qui rend cela possible.

7 Des patrimoines comme biens communs vécus

Si l'activité commune de mise en récit et leur mise en commun dans le cadre de l'action publique fondent et légitiment la communauté patrimoniale, dans les cas appréciés, la communauté patrimoniale reste indissociable du patrimoine culturel qu'elle fait vivre et réciproquement. Ces patrimoines sont abordés par les communautés patrimoniales comme des « biens communs vécus » tel que définis par le philosophe et anthropologue, François Flahaut (2011). Au double critère de non-rivalité et de non-exclusion propre aux « biens communs »,¹¹ il ajoute qu'il faut être plusieurs à en jouir pour que de tels biens se produisent et que, étant vécus, ils se traduisent par un affect, un sentiment. La co-existence, premier de ces biens communs vécus est au fondement de la plupart des processus patrimoniaux appréciés: la co-existence entre les roms et les saxons à Viscri, entre la diversité d'habitants à Marseille, entre les touristes et les résidents à Venise, entre les jeunes et les anciens à Pilsen.

Hors si il n'y a pas d'appropriation possible des récits comme imaginaires sociaux, le risque est réel de privatisation ou de centralisation de la propriété du patrimoine culturel, de sa narration et de ses usages qui restreint l'activité des communautés patrimoniales et de fait leur co-existence. Ces appropriations - l'Etat qui classe, le privé qui met en tourisme, la collectivité qui réhabilite - peuvent s'accompagner de conflits: savoir populaire contre savoir scientifique, usage économique contre cadre de vie, récit national contre récits minoritaires, etc. En ce sens, l'action des communautés patrimoniales ne se limite pas au domaine du symbolique. Elle concerne leur capacité à agir sur les patrimoines culturels au delà de leur mise en récit: l'évolution de leurs usages, de leur propriété, de leur cadre législatif ou de leur mise en valeur dans le cadre par exemple de politiques de développement économique, d'urbanisme ou d'action culturelle.

Très concrètement, cela se traduit par la volonté de participation des communautés patrimoniales à Marseille à la réhabilitation du ruisseau des Aygalades, à Pilsen à la réappropriation collective d'un jardin d'ex détenus, à Venise à l'accès et l'usage aux bassins de l'Arsenal et à Viscri à la régulation de l'accès des habitants aux prés communaux pour y faire paître leurs animaux.

11 Définition des Biens Communs par Elinor Ostrom, prix Nobel d'économie 2009.



Figure 2.

8 Une défiance réciproque entre élus, institutions et société civile

Le dernier enjeu concerne le processus de participation des communautés patrimoniales aux politiques publiques. Dans les quatre cas d'étude, la participation a été instituée localement dans le cadre de politique publique (programme de régénération urbaine à Marseille), de réglementation publique (règlement et bureau participation à Venise), d'incitations européennes (condition pour être capitale européenne de la culture à Pilsen) ou de directives européennes (insertion de la communauté Rom à Viscri). Pour autant la relation de confiance entre les habitants et leurs institutions et élus est restée très faible, voir conflictuelle comme souvent en Europe. Les motifs locaux sont multiples comme le projet immobilier du maire de Viscri qui menace les prés communaux, le scandale du projet Moise à Venise qui a abouti à l'arrestation du maire en 2014, le sentiment d'abandon des quartiers nord de Marseille qui a été au cœur des dernières élections municipales de 2013 ou encore la mobilisation citoyenne inhabituelle à Pilsen des résidents contre l'autorisation donnée par la municipalité à un nouveau supermarché. Dans tous ces cas, la société civile remet en doute la capacité des institutions et de ses élus à défendre

l'intérêt général. Ces processus participatifs sont souvent adoptés sous la pression citoyenne (promesse électorale) ou européenne sans qu'ils soient pleinement partagés localement. D'un côté l'administration publique n'a pas confiance dans les capacités de la société civile à être ressource dans les processus dont elle a la charge et elle cherche essentiellement à mieux faire comprendre et accepter des choix qu'elle a déjà pris. La société civile quant à elle ne reconnaît plus l'administration publique et ses élus comme des interlocuteurs fiables. Le processus participatif institué s'impose alors de manière unilatérale et il est dans les contextes abordés refusé (Marseille), inappliqué (Venise), ignoré (Pilsen) ou incompris (Roumanie).

Dans ces contextes très divers, l'application des principes de la Convention de Faro de concert par l'institution publique et la société civile proposent de nouvelles modalités de coopération des communautés patrimoniales aux affaires d'une collectivité locale. Elle redessine et actualise la nature des relations entre le pouvoir politique, l'institution publique et les communautés patrimoniales. Chacun est (re)légitimé précisément (scientifique, élu, habitant, usager...) par rapport à un patrimoine culturel déterminé. Les responsabilités, fonctions et savoirs ne s'équivalent pas et ne s'opposent pas (savoir scientifique contre savoir populaire, amateur, profane...) à partir du moment où ils sont nommés et reconnus (la communauté patrimoniale a une appartenance à un patrimoine, le conservateur une responsabilité publique, l'élu un mandat politique, etc.). Dans un contexte de défiance vis à vis des élus et des institutions publiques, de manière générale en Europe et particulière dans les terrains d'appréciation, les processus Faro affirment paradoxalement leur attachement et leur désir de démocratie et repolitise le patrimoine.

9 Les perspectives 2016-2017

Le Plan d'action Faro 2016-2017 du Conseil de l'Europe a comme priorité l'expansion des initiatives de Faro dans les Etats membres. Il poursuit le renforcement du cadre de référence et des applications de la Convention de Faro à travers la réflexion portant sur les enjeux qui ont été identifiés et qui restent à analyser, et d'autre part, par la mise en place de mécanismes permettant d'apporter aux communautés patrimoniales un soutien politique ou stratégique, voire de les confirmer dans leur action. Les enseignements de ce premier Plan d'Action Faro illustrent que la Convention de Faro ne propose pas d'ajouter une nouvelle catégorie de patrimoine, de recommander une meilleure prise en compte des publics ou de contribuer à une meilleure protection du patrimoine immatériel.

La Convention de Faro s'intéresse au patrimoine en tant que processus pour 'faire société'. Elle considère que chaque citoyen détient seul ou en commun une part du récit collectif qui mérite d'être pris en compte pour

mieux vivre ensemble. L'écriture des récits collectifs – faire société – se fait au niveau des citoyens, « dans le cadre de l'action publique », garante des modalités d'écriture de ce récit. La Convention de Faro propose en soit un récit actualisé du 'principe espérance' porté par le Conseil de l'Europe.

10 La plateforme coopérative «Les oiseaux de passage»

En 2015, l'Hôtel du Nord a fondé une coopérative internationale avec d'autres partenaires pour développer une 'boîte à outils web' commune dans le but de promouvoir et commercialiser des offres d'hospitalité qui facilitent davantage la rencontre, la mise en lien, l'échange, la transmission, la découverte de l'autre et des territoires.

Issus du syndicalisme, de l'éducation populaire, du tourisme social, de l'open source, de la culture, de l'artisanat, du monde coopératif, la coopérative d'intérêt collectif «Les oiseaux de passage» fédère plus de 200 acteurs économiques répartis sur une centaine de villes et villages en France pour créer et gérer un outil commun de promotion et de commercialisation d'offres d'hospitalité. Dans le contexte actuel de recul des droits de l'homme, de l'état de droit et de la démocratie, cette coopérative réaffirme la nécessité de ces droits universels, en particulier la libre circulation des personnes, le droit de participer à la vie culturelle, à une rémunération équitable, à une protection sociale et aux vacances.

Cette stratégie est renforcée par l'adoption en 2015 par l'Assemblée Nationale Française de la loi NOTRe portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République qui veut dans son article 103 que sur chaque territoire, les droits culturels des citoyens soient garantis par l'exercice conjoint de la compétence en matière de culture par l'État et les collectivités territoriales.

La 'garantie' que les droits culturels des personnes seront partout, à tout moment, respectés, est maintenant une responsabilité commune – élus, institutions et société civile – et l'Etat français devrait, de ce fait, ratifier dès que possible la Convention de Faro.

Bibliography

- Barre, Fabienne (2008). *Le fond et la surface. Regard photographique sur les mines de Provence*. Grane: Ed. Creaphis.
- Breton, Christine (sous la direction de) (2005). *École de Filles de saint-André*. Marseille: Ed. La galerie de la Mer.
- Breton, Christine (2010-16). *Les Récit d'hospitalité d'Hôtel du Nord* (10 books). Marseille: Ed. Commune.

- Breton, Christine; Alexie, Sandrine; Dhombres, Jean; Ferhat, Nadjib (2008). *La dimension conflictuelle du patrimoine*. Lyon: Ed. Fage.
- Breton, Christine; Taurines, Emmanuelle; Wanner, Prosper (2007). *Valorisation partagée du patrimoine*. Lyon: Ed. Fage.
- Breton, Christine; Durand, Agnès; Jeudy, Henry-Pierre; Lalaire, Anne; Schaetzel, Yves; Théron, Daniel (2004). *Approche intégrée du patrimoine deux textes deux expériences en dialogue avec les musées*. Lyon: Ed. Fage.
- Castoriadis, Cornelius (1975). *L'Institution imaginaire de la société*. Paris: Ed. Seuil.
- Choay, F. (1996). *L'Allégorie du patrimoine*. Paris: Ed. Le Seuil.
- Collectif Faro Venezia (2009). *Il Fontego dei Tedeschi*. Venezia: Studio LT2 Edition.
- Cousin, Saskia (2016). «De l'aventurier au campeur: les mutations du tourisme». *Revue Esprit* 2016(7), 45-58.
- Dardot, Pierre; Laval Christian (2014). *Commun. Essai sur la révolution au XXIe siècle*. Paris: Ed. La Découverte.
- Dolff-Bonekämper, Gabi (2009). «Les cadres sociaux et spatiaux du patrimoine - Quoi de neuf dans la Convention de Faro?». *Le patrimoine et au-delà*. Conseil de l'Europe (Ed.), 45-50.
- Fédération Française de Randonnée (2013). *GR 2013 Marseille-Provence: Autour de la mer de Berre et du massif de l'Etoile*. Ed. Wild project.
- Flahaut, François (2011). *Où est passé le bien commun?*. Paris: Ed. Mille et une nuits.
- Gauchet, Marcel (1985). *Le désenchantement du monde*. Paris: Ed. Gallimar.
- Greffe, Xavier (2003). *La valorisation économique du patrimoine*. Paris: Ed. Documentation française.
- Horne, Janet (2003). *Le musée social: Aux origines de l'Etat-Providence*. Lyon: Ed. Fage.
- Jolé, Michèle (2012). «Hôtel du Nord. La construction d'un patrimoine commun dans les quartiers nord de Marseille». *Metro politique*. URL <http://www.metropolitiques.eu/Hotel-du-Nord-La-construction-d-un.html?lang=fr> (2017-12-15).
- Jolé, Michèle (2003). «Marseille : En marchant, en regardant», *Urbanisme*, 333.
- Jolé, Michèle (2006). «Sur les traces d'un patrimoine, vivant et "écologique"», *Urbanisme*, 356
- Kornblum, William (2015). «Letter of Marseille». *Dissent magazine*, January 17. URL https://www.dissentmagazine.org/online_articles/letter-from-marseille-environmental-justice (2017-12-15).
- Lavelle, Sylvain; Bourcier, Danièle; Hériard Dubreuil, Gilles (2013). *La société en action. Une méthode pour le démocratie*. Paris: Ed. Hermann.

Leymarie, Michel (1998). *Le Musée social en son temps*. Paris: Presses de l'École normale supérieure.

Wanner, Prosper (2009). *Le patrimoine: principe actif du développement durable*. Aix-en-Provence: Ed. Agence Régionale du Patrimoine PACA.

Wanner, Prosper (2008). *Deux exemples d'études sur les retombées économiques et sociales dans le domaine du patrimoine*. Lyon: Ed. Fage.

Le palais des ducs de Lorraine – Musée Lorrain *ou la place des publics et de la médiation dans le projet de rénovation du musée*

Article

Ce document a été proposé par Sophie Mouton, conservatrice au Musée Lorrain de Nancy

Document joint :

MOUTON Sophie, « Le musée en partage », *Le Pays Lorrain*, 2018, vol. 99, n° 1, p. 37-46.

Le musée en partage

Sophie Mouton

La rénovation du palais des ducs de Lorraine est l'occasion de repenser les liens qui unissent le musée et ses publics. Déjà en 2002, le projet scientifique et culturel soulignait le rôle d'initiation et d'intégration dévolu à l'établissement. Parce qu'il est le musée d'un territoire, parfois surnommé « le musée de tous les Lorrains », le palais des ducs de Lorraine se doit d'être largement ouvert sur la société, reflétant sa diversité et prenant en compte ses attentes. Cela implique donc, pour les professionnels et les « sachants », de laisser une place au visiteur dans la conception même du musée. Cela implique, aussi, de rappeler que le patrimoine présenté est un bien commun, dont chacun peut se saisir. Ces enjeux sont primordiaux et conduisent à interroger les usages et l'accessibilité du musée par le biais d'ateliers participatifs (les MuséoLabo). Cette intelligence collective est mise au service d'un objectif : proposer, à l'issue de la rénovation, une nouvelle expérience de visite, un musée pensé pour les publics, un forum où résonnent les débats contemporains.

Sensibiliser, associer, partager

Né de l'initiative locale au milieu du XIX^e siècle, le palais des ducs de Lorraine a tissé des liens étroits, des relations parfois intimes, avec ses visiteurs, qu'ils soient membres de la société fondatrice, familiers de la Ville Vieille de Nancy ou tout simplement amoureux de la Lorraine. Dans la mémoire collective, le Musée lorrain est souvent associé à l'enfance : une visite avec l'école ou en famille. Cet attachement au palais, au souvenir des ducs de Lorraine, aux jardins, aux œuvres majeures (les « Callot et La Tour ») explique l'inquiétude parfois exprimée au lancement du projet de rénovation. Qu'allait-on faire de ce lieu cher au cœur des Lorrains ? La question est légitime, elle confirme le rôle social intrinsèque au musée. Les équipes se sont donc attelées à informer, à expliquer d'abord, à associer ensuite les publics les plus volontaires pour construire, ensemble, un musée partagé.

Pour ouvrir le projet de rénovation au plus grand nombre et susciter l'adhésion, plusieurs outils de médiation et de communication ont été développés depuis le concours d'architecture. Dès l'accueil du musée, tout d'abord, un espace de présentation dédié a été mis en place. Détaillant, dans un premier temps, le projet architectural retenu autour d'une maquette du site, il a été régulièrement mis à jour pour devenir un espace de concertation et d'expérimentation. C'est ainsi qu'il s'est transformé, à partir de la nuit des musées 2017, en un laboratoire où le visiteur peut tester en avant-première les tous premiers dispositifs de médiation numérique. Chaussant des

lunettes de réalité virtuelle, le visiteur entre ainsi dans le dessin de l'architecte modélisé. Plongé au rez-de-chaussée du palais ducal, il fait connaissance avec le conservateur qui raconte le musée rénové, convoquant des documents d'archives et des



■ À l'occasion de la Nuit des musées 2017, l'espace de présentation du projet de rénovation s'est mué en un laboratoire, où les premiers dispositifs numériques ont pu être testés par les visiteurs.

© Palais des ducs de Lorraine – Musée lorrain



■ La réalité virtuelle permet de découvrir le projet de rénovation de manière immersive. Le visiteur explore, grâce aux lunettes, le rez-de-chaussée du palais ducal, où il est accueilli par le directeur du musée.

© Palais des ducs de Lorraine – Musée lorrain



■ À l'occasion d'événements nationaux, comme les « Journées européennes du patrimoine » ou la « Nuit des musées », des présentations du projet de rénovation sont programmées. Ces visites spécialisées, qui proposent aux publics de découvrir l'avenir du musée, rencontrent toujours beaucoup de succès.

© Palais des ducs de Lorraine – Musée lorrain

œuvres numérisées en 3D. Avec la fermeture du site en avril 2018, cet espace devra être déménagé dans une « maison du projet », toute proche. Afin de répondre aux questions des Nancéiens ou des visiteurs qui trouveraient le palais ducal fermé pour travaux, cette maison du projet sera localisée à proximité immédiate du chantier de rénovation. Grâce à une importante surface vitrée donnant sur l'espace public, elle communiquera les informations essentielles aux horaires d'ouverture comme en période de fermeture. La maison du projet est pensée comme un espace d'information (exposition de la maquette du site, présentation détaillée du projet architectural, dernières actualités du chantier) et d'expérimentation, animé par un médiateur culturel spécialisé, à même d'accompagner les visiteurs. Outre cet espace d'information évolutif, de nombreux rendez-vous sont proposés par la conservation pour expliquer le projet, son périmètre et ses enjeux. Les événements nationaux toujours très populaires, à l'image de la Nuit des musées ou des Journées européennes du patrimoine, ont été autant d'occasions pour des visites des coulisses, des séances de questions-réponses fort appréciées des publics comme de l'équipe. Enfin, des supports de communication relaient également le projet : dépliants diffusés largement à Nancy, spots radios diffusés à l'échelle régionale, clip vidéo destiné au Web... Le site Web du palais des ducs de Lorraine, renouvelé à la faveur du projet de rénovation, consacre un onglet au projet et à ses actualités, contenu renforcé par les réseaux sociaux (Twitter, Facebook). C'est ainsi que s'est développée une communauté de fans, des amis du palais des ducs de Lorraine et du projet de rénovation, qui réagissent et partagent, de manière quotidienne, les coulisses du musée. Avec la fermeture du site au printemps 2018, ces aspects vont prendre de l'ampleur afin de ne pas rompre le lien vital entre le musée et ses visiteurs, durant les cinq années que durera le chantier.

Outre la nécessité d'informer, celle de concerter et d'associer les citoyens s'est imposée progressivement. Si la concertation a porté sur le projet architectural à l'été 2016, elle s'est surtout attachée à définir les usages et les fonctionnalités du futur musée rénové. En la matière, l'expertise des usagers est indispensable : c'est ainsi que le palais des ducs de Lorraine a imaginé, à partir de l'automne 2015, les « MuséoLabo » : des ateliers participatifs récompensés par le prix « Patrimoine et Innovation » lors des 7^{es} rencontres « Culture & Innovation(s) » par le Clic France. Pour construire le musée de demain, des publics ont été ciblés : les familles, les publics en situation de handicaps, les étudiants, les geeks, les acteurs du tourisme ou de l'économie... Des rendez-vous spécifiques ont été organisés avec des associations ou autres relais indispensables à la bonne réussite du MuséoLabo. Ces rendez-vous prennent la



■ Le palais des ducs de Lorraine dispose de pages sur les réseaux sociaux Facebook et Twitter (ci-dessus) : @museelorrain ; plus de 3 500 abonnés suivent et partagent régulièrement ses actualités.

■ A ou B ? La consultation publique (2016)

En 2013, le projet de rénovation et d'extension du palais des ducs de Lorraine a donné lieu à un concours international d'architecture remporté par l'agence parisienne Dubois & Associés. Après un premier avis favorable rendu par la Commission nationale des Monuments historiques, le projet architectural a dû faire l'objet d'adaptations, suite à des investigations complémentaires menées sur le mur de séparation du jardin du palais ducal et du jardin du palais du Gouvernement. Il fallait adapter le projet afin de conserver ce mur, dont l'importance patrimoniale est avérée, en l'intégrant et en le valorisant dans une nouvelle proposition architecturale. En tant que maître d'ouvrage, la Ville de Nancy a commandé au maître d'œuvre un aménagement de son projet prenant en compte cette préconisation du Ministère de la Culture et de la Communication. Cette adaptation s'est traduite par deux propositions baptisées A et B, sur lesquelles les Nancéiens et, plus largement, les visiteurs ont été interrogés entre le 18 juillet et le 18 septembre 2016. 1 101 avis nominatifs ont été exprimés à la faveur de cette consultation publique. 55% de ces avis se sont exprimés en faveur de la réponse A, qui intègre à la fois la valorisation du mur de séparation des deux jardins et le maintien du bâtiment de l'ancienne écurie. C'est cette variante qui a été approuvée à l'unanimité à l'occasion d'un deuxième passage en Commission nationale des Monuments historiques.



■ À l'été 2016, deux variantes du projet architectural ont été soumises au vote des Nancéiens et des visiteurs du musée. Pour ceci, deux maquettes étaient exposées dans l'espace du projet, régulièrement commentées par la conservation.

© Palais des ducs de Lorraine – Musée lorrain, Nancy / Photo P. Caron

forme de petits ateliers largement ouverts, où chacun peut prendre la parole, faire des propositions et nourrir la boîte à idées collective par le moyen de post-its colorés. Comment faire du musée rénové un lieu idéal pour les familles ? En prêtant attention au confort de visite, en proposant des parcours interactifs, en faisant la part belle aux émotions ; vivre une expérience singulière, dans un cadre convivial et hors du commun, telle semble être l'attente des petits et des grands. Comment rendre le musée plus accessible ? Un accueil à l'ergonomie étudiée, signalant clairement les services proposés, les collections et des contenus rendus accessibles par les médiateurs mais aussi par les technologies numériques, des espaces d'exposition lumineux et calmes, des parcours sensoriels, des équipes formées à l'accueil des publics en situation de handicap... Comment intéresser les étudiants, nombreux à Nancy ? Réinventer les visites au musée semble d'abord passer par plus d'interactivité, en profitant là encore du numérique, tant comme outil de médiation que comme support collaboratif. Les étudiants ont ainsi confirmé leur intérêt à suivre la vie du musée sur les réseaux sociaux. Pour la majorité des participants, le numérique renouvelle notre rapport au savoir, aux collections, au patrimoine. Ce nouveau lien entre le musée et



■ Depuis l'automne 2015, le palais des ducs de Lorraine invite largement à contribuer à l'élaboration du musée rénové. Ces rendez-vous sont appelés « MuséoLabo ». La 5^e édition était consacrée aux relations entre le musée et les acteurs du tourisme.

© Palais des ducs de Lorraine – Musée lorrain / BBcom



■ Les MuséoLabo prennent la forme d'ateliers participatifs. Chaque groupe tente de répondre à une question : qu'est-ce qui, selon vous, est indispensable pour faire du musée rénové un musée « réussi » ? Après avoir fusé, les idées sont organisées et mises en commun.

© Palais des ducs de Lorraine – Musée lorrain / Ville de Nancy

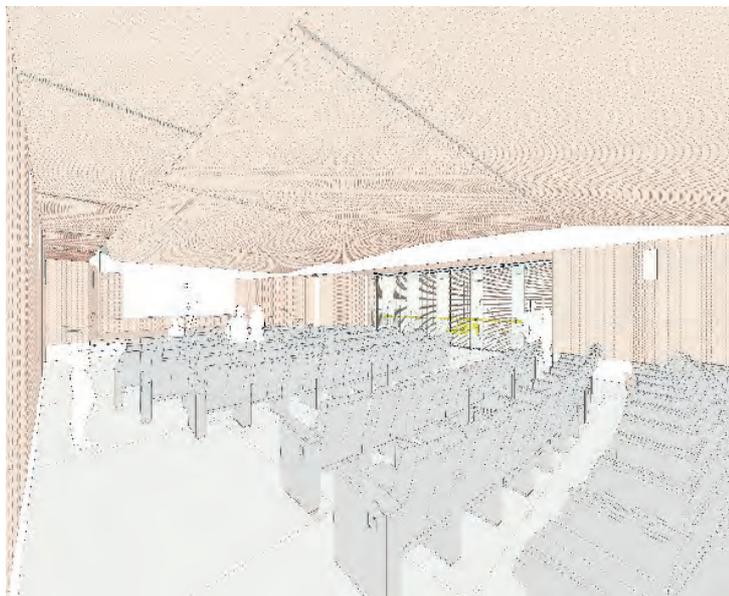
son public doit permettre d'en faire un lieu chaleureux, un lieu de vie... Car on aimerait « aller au musée, comme on va au cinéma ». À la faveur des différents MuséoLabo, une communauté de personnes intéressées par le devenir du palais des ducs de Lorraine s'est formée. Reste à entretenir l'intérêt en renouvelant les invitations à participer... nul doute qu'elles seront nombreuses d'ici la réouverture !

Un musée pensé pour le public

Le projet de rénovation et d'extension du palais des ducs de Lorraine confère une place centrale aux visiteurs, depuis les réflexions du projet scientifique et culturel (2002) et la phase de programmation (2007/2012). Cette préoccupation constante pour les équipes du musée est partagée avec l'agence Dubois & Associés. Car le musée rénové se doit d'être accessible, conformément à la législation. Il se doit également de répondre aux attentes des publics, en proposant des services désormais fournis par tous les musées du XXI^e siècle. En outre, ces attentes devront être mieux mesurées et évaluées par le biais d'enquêtes, durant toute la durée du chantier. Le musée doit être pensé

comme une expérience, depuis les premiers contacts souvent dématérialisés jusqu'au souvenir acheté en fin de visite. Le confort et les services concourent tout autant que la qualité de l'accrochage à faire de la visite une rencontre réussie entre les publics et les œuvres.

Le palais des ducs de Lorraine, dont le projet de rénovation et d'extension a parfois été sous-titré par l'expression « musée promenade », est pensé comme un site largement ouvert à la déambulation. Via le parc de la Pépinière, depuis la place Stanislas et la place de la Carrière, via la Grande Rue ou la rue Jacquot, les accès sont nombreux : ils permettront de faire du musée, avec ses jardins réaménagés, un lieu où il fait bon flâner. À ce titre, le jardin du palais ducal ainsi que le jardin du palais du Gouvernement sont de nouveaux espaces pensés pour les publics : plus que des jonctions, ils seront bel et bien des lieux de repos ou de balade, pour les visiteurs du musée comme pour les touristes ou les promeneurs qui préféreront peut-être attendre un peu pour passer le seuil de l'établissement. Le musée doit être appréhendé par le public de manière différente. Il ne doit plus être sacralisé ou perçu comme déconnecté du centre-ville, mais être un lieu de vie pour les habitants. Le musée doit être un lieu de rencontre, un lieu où partager un moment, une expérience conviviale. Une fois arrivé sur le site, le visiteur gagnera les parcours par de vastes espaces d'accueil. Par le bâtiment de la Petite Écurie, il accèdera au hall situé au niveau - 1. Les quelque 250 m²



■ Pleinement intégré au parcours de visite, l'auditorium permettra d'accueillir de nombreux rendez-vous afin de satisfaire la curiosité des amoureux de la Lorraine.

© Agence Dubois & Associés (Ph. Ch. Dubois – F. Mazaud – E. Tardu Architectes Muséographes)

Anecdote ? Indispensable, au contraire, pour une visite en famille ! Enfin, la deuxième tranche du chantier verra se déployer dans le palais du Gouvernement un café ou restaurant, dont la terrasse sera largement ouverte sur le jardin ainsi qu'une boutique-librairie spécialisée. Sans attendre cette deuxième tranche, la boutique sera implantée dans le bâtiment de la Petite Écurie, afin de satisfaire les visiteurs parfois frustrés de ne pouvoir rapporter un souvenir ou de la documentation sur la Lorraine, le site ou les collections. Il s'agit là de nouveaux services proposés afin de tisser des liens toujours plus étroits entre le musée et ses publics.

Outre les nouveaux espaces et les nouvelles fonctionnalités, les parcours de visite en eux-mêmes (collections permanentes) ont été travaillés avec le

souci de l'expérience du visiteur. C'est particulièrement le cas pour le premier parcours qui ouvrira en 2023. Ce « parcours historique » proposera une vaste fresque en s'intéressant à la construction de l'espace lorrain, depuis la Préhistoire jusqu'à la période contemporaine. Si l'architecte veille à la qualité de la présentation des œuvres et à la bonne circulation du public, la conservation, quant à elle, s'est attachée à proposer une

de l'accueil font évoluer la fonction de cet espace, autrefois rapidement engorgé. Dans le musée rénové, le hall d'accueil sera un espace de transition entre l'extérieur et les expositions, un espace où il sera agréable d'attendre ses proches à l'issue de la visite ; véritable carrefour, il desservira les expositions temporaires, l'auditorium, les vestiaires et commodités, la banque d'accueil et les collections permanentes. Parmi les nouveaux espaces indispensables à la vie d'un musée rénové, l'auditorium, doté de 119 places, est envisagé comme une introduction à la visite, avec la projection d'un film. Par ailleurs, il permettra de programmer nombre de rendez-vous, d'inviter conférenciers et artistes, pour satisfaire la curiosité des amoureux de la Lorraine. Quant aux bornes d'accueil, aux vestiaires, aux toilettes, aux points de rencontre, aux locaux pour les poussettes... tout cela a été pensé en étroite collaboration avec l'architecte afin de prendre en compte les besoins identifiés dans le cadre des MuséoLabo. C'est ainsi que des tables à langer seront à disposition des visiteurs.



■ La scénographie du premier parcours, le parcours dit « historique », est assurée par l'agence Dubois & Associés. Ici, l'une des salles consacrées à Stanislas.

© Agence Dubois & Associés (Ph. Ch. Dubois – F. Mazaud – E. Tardu Architectes Muséographes)

expérience de visite renouvelée par l'interactivité tout en proposant un accrochage fluide et accessible. Le parcours de visite prendra la forme d'une narration, d'une histoire en plusieurs épisodes qui doit tenir le visiteur en haleine. On assiste ainsi à la construction progressive d'un espace, aux confins de la France et de l'Allemagne. Car, pour bien comprendre ces histoires, il faut prendre de la hauteur : à travers l'histoire de la région, c'est toute l'histoire de l'Europe qui se dessine. Le parcours de visite est rassurant, il doit mettre le visiteur en confiance. Celui-ci doit avoir le sentiment d'être à la fois accompagné et acteur de sa propre découverte. Le parcours suscite surprise et distraction. Le visiteur doit se sentir concerné par l'histoire qu'on lui présente, qui peut faire écho à son histoire personnelle. Ainsi, le parcours de visite consiste-t-il en un voyage, au cœur du palais et dans les collections. C'est une découverte à partager, en famille, avec les autres visiteurs, que l'on soit lorrain ou pas. L'expérience doit susciter deux effets. Un effet « eureka », débouchant sur le plaisir gratifiant d'avoir compris ou reconnu. Un effet d'émerveillement, le plaisir de découvrir des œuvres et un site hors du commun. Les outils de médiation proposés favoriseront donc l'expérimentation et le partage. La visite doit être immersive et interactive. Immersive dans la mesure où le visiteur doit vivre une expérience complète. Enfin, ainsi que l'ont rappelé les participants aux MuséoLabo, la visite d'un musée se transforme parfois en véritable épreuve sportive. Le parcours de visite doit réserver des espaces de repos, des espaces de délectation ou de

réflexion qui ne peuvent se résumer à quelques bancs face aux œuvres majeures. S'il a été difficile de ménager ces pauses dans le parcours historique, les prochains parcours à être travaillés (parcours thématiques) devront intégrer ce besoin désormais bien identifié.

Des collections et une histoire accessibles à tous

Musée d'art et d'histoire mais aussi lieu du pouvoir ducal, le musée recèle de nombreux contenus qui doivent être accessibles et adaptés aux visiteurs. C'est là le travail de la médiation culturelle, discipline qui veille à conférer aux publics des clés de compréhension et de lecture parfois indispensables pour appréhender la polysémie des œuvres et prendre plaisir à découvrir un site patrimonial complexe.

À l'issue des travaux de rénovation, le public pourra redécouvrir tout autant le site, ses bâtiments historiques, que les œuvres. Le palais ducal qui avait quelque peu disparu, ces dernières années, derrière les cimaises et les occultations nécessaires aux expositions, doit être mis en lumière ; il est, peut-être, le point d'orgue des collections. C'est pourquoi deux discours seront développés : l'interprétation des bâtiments patrimoniaux (l'histoire du palais des ducs de Lorraine, celle de l'église et du couvent des Cordeliers, sans oublier le palais du

■ Les ateliers du palais

Les professionnels qui travaillent au service des visiteurs (actuel département des publics des musées de Nancy) proposent depuis 1962 des rendez-vous variés pour découvrir le musée et ses collections. Parmi ces rendez-vous, certains prennent la forme d'ateliers pratiques, conduits par une médiatrice plasticienne. Souvent jumelés avec une visite commentée, ces ateliers permettent d'approfondir une thématique avec des groupes scolaires, de proposer un moment de loisir créatif durant les vacances ou encore d'appréhender autrement les collections pour des publics parfois fragilisés ou peu habitués aux musées. Les ateliers sont donc un lieu d'échanges et de réalisation pratique indispensables au projet du palais des ducs de Lorraine. À l'issue de la



rénovation, ils seront plus accessibles (notamment pour les enfants et les personnes à mobilité réduite) et aménagés dans la nouvelle aile de verre, qui communique facilement avec les collections et expositions. En outre, les activités proposées par le musée seront bien visibles depuis l'extérieur : elles seront autant d'invitations à découvrir les collections.

■ En complément des visites commentées, des ateliers créatifs sont proposés à l'attention des jeunes publics. À l'issue de la rénovation, ces derniers disposeront d'un nouvel espace plus accessible et plus adapté, dans le nouveau bâtiment créé par l'agence Dubois & Associés.

© Ville de Nancy



■ Outre les collections, les bâtiments intégrés dans le périmètre du musée rénové feront l'objet de dispositifs d'interprétation. Ici, le palais du Gouvernement, qui a bénéficié d'un « zoom sur une œuvre » testé à la faveur de l'exposition *La Lorraine pour horizon. La France et les duchés, de René II à Stanislas* (2016).

© Palais des ducs de Lorraine – Musée lorrain / Mazedia

■ Des œuvres qui racontent l'histoire



■ Le trésor de Pouilly

© Palais des ducs de Lorraine – Musée lorrain, Nancy / photo Patrice Buren

L'accrochage des collections permanentes est d'abord pensé pour les publics : qu'il s'agisse des espaces de circulation, des dispositifs d'aide à la visite ou de la programmation des œuvres présentées. L'analyse effectuée par les conservateurs prend en compte plusieurs données : l'état de conservation, le discours scientifique mais, aussi et surtout, la réception par le public. La scénographie, l'ordre dans lequel sont disposées les collections, leur mise en lumière... tous ces choix répondent au projet du palais des ducs de Lorraine : raconter à ses visiteurs une histoire passionnante. Et ce sont les œuvres qui narrent cette histoire. Le trésor de Pouilly, par exemple, est d'abord présenté comme un témoignage des vicissitudes des guerres de Religion avant que ses autres dimensions, artistiques et techniques, soient développées par le biais des outils numériques. Les œuvres ne sont jamais réduites au statut d'illustration. Une des conséquences de ce parti-pris est, par exemple, que, dans le parcours historique, la bataille de Nancy ne sera pas introduite par les productions des peintres du XIX^e siècle : celles-ci seront convoquées dans un autre parcours, au titre de la fondation du musée et du lotharingisme romantique.



■ Le « zoom » sur le trésor de Pouilly raconte aux visiteurs l'histoire mouvementée des propriétaires de ce trésor, contraints à fuir, dans le contexte des guerres de Religion, à la fin du XVI^e siècle.

© Palais des ducs de Lorraine – Musée lorrain / Mazedia

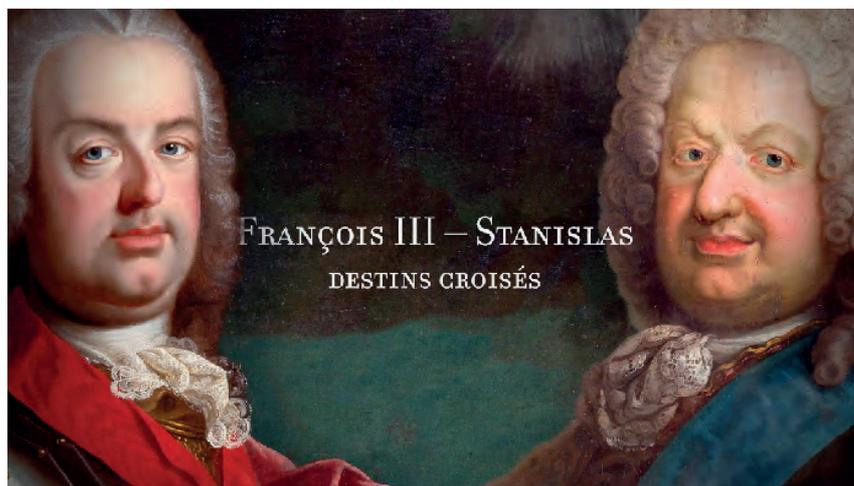
Gouvernement) ainsi que la médiation des collections permanentes exposées. Ces discours ont été construits et hiérarchisés, de manière à créer un système de médiation cohérent. L'histoire du site est interprétée en extérieur et à l'intérieur du musée, en différents points du parcours historique. En extérieur, une signalétique urbaine pourrait présenter les éléments remarquables du site, restituant, lorsque cela est nécessaire, des éléments aujourd'hui disparus. Pour en savoir plus, les visiteurs pourront consulter deux tables numériques dédiées au patrimoine architectural. Un effort particulier est fait pour restituer ces ensembles en 3D afin d'évoquer leurs âges d'or et leurs usages. À l'intérieur du musée, quatre dispositifs numériques évoquent l'histoire du palais, au cœur du parcours muséographique. Le point de médiation principal se trouve dans la galerie des Cerfs et propose une visite virtuelle. Enfin, l'un des parcours du futur audioguide intelligent (outil embarqué par le visiteur) est consacré à l'interprétation du site, laissant une large place à la réalité augmentée pour restituer notamment le palais ducal à la Renaissance. Les collections permanentes, quant à elles, sont disposées selon trois séquences, conformément au projet scientifique et culturel de 2002 : « Aux origines de la Lorraine », « Un espace convoité » et « La Lorraine française ». Chaque séquence est introduite par quelques lignes sur le contexte politique, proposant aux visiteurs des points de repère historique. Au cœur des séquences, des « bornes repères chronologie » scandent le parcours. Ce sont des points de médiation, où le visiteur pourra retrouver les informations essentielles pour se situer dans le temps, dans l'espace lorrain, pour repérer rapidement les forces en présence (grâce à l'exposition ponctuelle des collections de numismatique) mais également se localiser dans le parcours. Cette signalétique de médiation sera traduite en anglais et en allemand. Par ailleurs, le visiteur retrouvera au plus près des œuvres les traditionnels cartels dont certains pourront être illustrés ou développés et dont le graphisme devra être particulièrement étudié pour en garantir l'accessibilité. Les objectifs de ce système de médiation sont bien identifiés. Il s'agit de présenter des collections



■ Les outils numériques tiennent une place essentielle dans le projet de rénovation, qu'ils soient installés à terme dans le parcours muséographique, embarqués dans un audioguide renouvelé ou diffusés sur le Web.

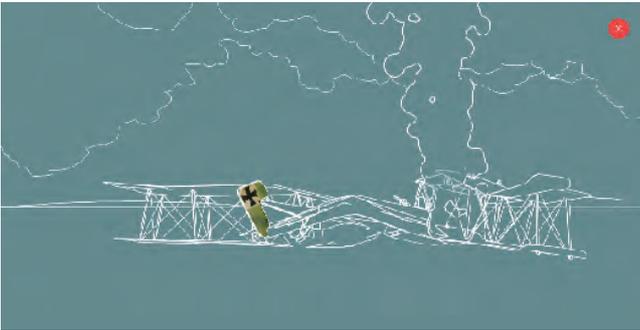
© Palais des ducs de Lorraine – Musée lorrain / BBcom

qui retracent l'histoire d'un territoire, de proposer une expérience singulière, de partir des collections et des objets pour aborder la « grande histoire », de favoriser un regard polysémique sur les objets. La médiation privilégiera une approche concrète, qui part du connu et du visible pour emmener le visiteur vers la découverte d'un contenu nouveau, l'inviter à opérer des rapprochements, l'inviter à se questionner.



■ Les films de jonction sont des moments-clés dans le parcours de visite : ils assurent l'articulation entre les grandes séquences historiques. Ils fournissent au public des éléments de contexte, des clés de compréhension indispensables pour assurer la cohérence du discours chronologique. Ici, le film « François III – Stanislas » réalisé en 2016 à la faveur de l'exposition *La Lorraine pour horizon. La France et les duchés, de René II à Stanislas*.

© Palais des ducs de Lorraine – Musée lorrain / Anamnesia



■ Le numérique se révèle être un outil très pertinent pour exposer le contexte historique ou encore restituer les éléments manquants d'une œuvre lacunaire. C'est ainsi que l'empennage du Gotha abattu par Guynemer en 1917 a fait l'objet d'un « zoom sur une œuvre ». Ce dispositif permet de raconter l'histoire de l'aviation durant la Grande Guerre et, précisément, l'histoire de ce gouvernail qui rejoint les collections du musée à la manière d'un trophée de guerre.

© Palais des ducs de Lorraine – Musée lorrain / Mazedria

C'est ainsi que le numérique s'est imposé comme une évidence lors de la définition du projet et qu'une première tranche de dispositifs numériques a même déjà été réalisée en 2016/2017. Afin de rendre les contenus du palais des ducs de Lorraine accessibles à tous, conservateurs, documentalistes et médiateurs ont travaillé en étroite collaboration, bénéficiant de l'expertise d'un assistant à maîtrise d'ouvrage, la société parisienne Reciproque. Différents dispositifs ont été imaginés, avec le souci de laisser la part belle aux œuvres (tant dans la scénographie que dans les dispositifs eux-mêmes). D'abord, des outils transversaux scandent l'exposition permanente et livrent des éléments de contexte (historique et/ou géographique), tels un fil d'Ariane déployé tout au long du parcours. Il s'agit, par exemple, des cinq films de jonction ou d'articulation, sonorisés et consultables par un groupe de visiteurs : ce sont des points majeurs de médiation. Il s'agit également de petits films en trois chapitres, disséminés au fil des collections, pour les personnes désireuses d'en savoir plus sur un site ou un thème. Ensuite, des outils de médiation localisée s'attachent à décrypter une œuvre ou un ensemble d'œuvres, retenues du

fait de leur qualité exceptionnelle, de leur polysémie ou parce que leur lecture nécessite une interprétation *via* la numérisation. Certains objets sont parfois difficiles à comprendre, sans être restitués : c'est le cas de l'empennage d'un Gotha, bombardier allemand abattu par Guynemer. D'autres peuvent être complétés grâce aux sources archivistiques : c'est ainsi que le lit du duc Antoine a fait l'objet d'une modélisation qui intègre les parures textiles, jusque là uniquement connues par les inventaires écrits du palais ducal. Certaines œuvres gagnent également à être numérisées en très haute définition afin d'être mieux appréciées du public. Par exemple, il est désormais possible de zoomer dans le grand tableau de Claude Deruet figurant Madame de Saint-Baslemont pour découvrir ses multiples occurrences ou de manipuler virtuellement les globes terrestre et céleste gravés par Jean L'Hoste pour le duc Henri II. Cette collection éditoriale est appelée « zooms sur une œuvre », elle est disponible sur le site Web du musée, elle sera consultable sur l'outil de visite embarqué. Cette consultation étant pensée de manière individuelle, rares seront les bornes implantées physiquement dans le parcours, les architectes veillant par ailleurs à leur parfaite intégration dans la muséographie. Autre collection imaginée pour le musée rénové, les « livres virtuels ». Véritables éditions numériques augmentées, les « livres virtuels » offrent à la consultation des œuvres trop fragiles pour être exposées de manière permanente à la lumière. *La Nancéide* de Pierre de Blarru, *La Généalogie merveilleuse* gravée par Jacques Callot, les images populaires ou encore les cartes postales éditées pendant la Première Guerre mondiale comptent parmi les œuvres retenues. La consultation, individuelle ou à deux, est interactive : le visiteur peut convoquer un contenu plus ou moins développé selon le point d'intérêt retenu. Dernière typologie, les « cartes animées » : le palais des ducs de Lorraine est aussi un musée de territoire, qui doit situer collections



■ Un « zoom sur une œuvre » est consacré aux deux globes gravés par Jean L'Hoste au début du XVIII^e siècle. Le public peut désormais les explorer, entrer dans le détail des cartographies céleste et terrestre et mieux saisir le contexte de cette commande ducale.

© Palais des ducs de Lorraine – Musée lorrain / Mazedria

et événements dans un espace en perpétuelle transformation. Les « cartes animées » sont des animations synthétiques qui présentent l'évolution du territoire ou le mouvement de troupes en temps de guerre, en s'attachant toujours à présenter le phénomène à l'échelle européenne. Enfin, le numérique est convoqué pour répondre à certaines problématiques spécifiques dans le parcours. C'est dans cette optique qu'a été abordée l'animation de la maquette figurant Nancy en 1611, réalisée d'après le plan de Claude de La Ruelle, qui sera présentée dans la galerie des Cerfs. Les visiteurs auront la possibilité d'explorer les différents quartiers de la ville au début du XVII^e siècle grâce à des écrans tactiles déportés. Ils pourront également donner vie à cette maquette grâce à des animations graphiques projetées et à des contenus précisément localisés. Pour l'heure, la grande majorité des dispositifs de médiation est pensée pour le tout public. Les contenus numériques sont traduits en anglais et en allemand. Éventuellement, une quatrième langue sera proposée pour le dispositif nomade. La prise en compte des publics handicapés, au-delà des normes



■ Le manuscrit de *La Nancéide* a été totalement numérisé pour être diffusé et commenté sous la forme d'un « livre virtuel ». Il est désormais possible de feuilleter cet ouvrage, très rarement exposé, depuis le site Web du palais des ducs de Lorraine. Les enluminures, dont celle de la bataille de Nancy, sont décryptées par des points d'intérêt comprenant de l'iconographie et des commentaires complémentaires.

© Palais des ducs de Lorraine – Musée lorrain

architecturales, doit également être pensée en termes de médiation culturelle. Outre le département des publics, les associations ou le CCAS devront être associés à cette réflexion dans les prochaines années. Car le projet numérique du palais des ducs de Lorraine vise avant tout à partager l'histoire lorraine, à rendre les œuvres et les bâtiments plus accessibles, en proposant des adresses spécifiques. Il vise aussi à diffuser largement les collections du

palais, en particulier sur le Web. Parce qu'il est pensé *in situ*, mais aussi *online*, ce projet veut abolir la frontière entre les salles du musée et la vie quotidienne, en particulier grâce aux réseaux sociaux. Nous voulons voir dans le Label d'Or des territoires innovants (catégorie Tourisme et Culture) obtenu par le projet numérique du musée, en décembre 2017, à Lyon, dans le cadre du forum des Interconnectés, un encouragement à poursuivre dans cette direction.

Ainsi le projet de rénovation et d'extension du palais des ducs de Lorraine est-il une occasion unique d'opérer la métamorphose du musée, en prenant mieux en compte les publics et les évolutions de la société. Le chantier lui-même, expliqué, concerté et partagé, est l'occasion de tester ce renversement de paradigme. Lieu de la connaissance, le musée est aussi et surtout un espace de découverte active, de délectation et d'échanges, dont l'activité s'inscrit pleinement dans la vie de la cité.



■ Le numérique permet également de donner vie à la maquette figurant Nancy en 1611, d'après le plan de La Ruelle.

© Palais des ducs de Lorraine – Musée lorrain / Anamnesia

La métropolisation de la culture : une gestion originale, une ambition d'ouverture

Résumé d'intervention et présentation PowerPoint

Ce document a été préparé par Pierre-Antoine Gérard, directeur des musées du Grand Nancy

Dans le cadre de sa politique de diffusion de la culture scientifique et technique, la Métropole du Grand Nancy gère trois établissements : les Jardins botaniques, le Musée de l'histoire du fer (Musée de France) et le Muséum-Aquarium (Musée de France). Le développement de ces établissements repose sur un partenariat historique et privilégié avec l'Université de Lorraine et une nouvelle dynamique a récemment été lancée. Elle vise à davantage mettre en cohérence les missions de ces établissements avec le projet métropolitain et, entre autres, à renforcer encore leur ouverture aux publics en concevant une programmation adaptée et ciblée par typologie de publics.

L'intervention se déroulera en deux parties. La première sera consacrée à la présentation de l'organisation des trois établissements de culture scientifique et technique et à leur évolution en cours au travers d'une étude de positionnement dont les grandes lignes seront restituées et par la mise en place d'une démarche de mutualisation des équipes.

Dans la seconde partie, l'intervention se consacrera au Muséum-Aquarium de Nancy, à son approche des publics et aux orientations de sa programmation culturelle. Seront plus particulièrement présentées, deux expériences menées récemment avec et pour les publics :

- L'exposition temporaire « *Moches !* » co-construite avec des enfants de 7 à 11 ans et qui a rencontré un succès important auprès de cette catégorie de public ;
- *Nocturne*, une animation numérique réalisée avec les étudiants de l'Ecole nationale supérieure d'art et de design de Nancy dans le cadre d'un projet européen INTERREG dédié à la valorisation du patrimoine par les arts numériques.

Les musées de la Métropole du Grand Nancy : une gestion originale et une ambition d'ouverture



Formation « L'accès à la culture pour tous » INP-MCC
Strasbourg - 22 novembre 2018



Démarche de mutualisation des ressources



Les « 11 travaux » des 3 musées

- 1 / Animer des groupes de travail pérennes dans les différents domaines de compétence
- 2 / Elaborer une programmation cohérente à 3 ans intégrant une offre commune
- 3 / Concevoir un document synthétique de communication des 3M
- 4 / Mieux gérer et valoriser les fonds des centres de documentations des 3M
- 5 / Asseoir le rôle d'expert et développer les relations avec les services de la Métropole
- 6 / Réaliser un inventaire complet du matériel technique et muséographique
- 7 / Mener une réflexion globale sur l'avenir des collections vivantes
- 8 / Construire une offre pédagogique complémentaire et cohérente
- 9 / Déployer une réflexion sur l'orientation des missions d'accueil et de surveillance
- 10 / Constituer une « brigade volante » d'agents techniques à temps partiel
- 11 / Créer une direction administrative et financière 3M



Etude sur le positionnement de la politique de culture scientifique de la Métropole

- Diagnostic
- Scénarios
- Plan d'action



Mutualisation des services (MAN & MHF)

Ce projet de service unique s'oriente selon les axes suivants :

- développer et fidéliser les publics au moyen d'une programmation culturelle créative et innovante ;
- valoriser et faire rayonner les collections ;
- assurer un service quotidien efficient et complémentaire sur les 2 sites ;
- développer une offre d'expositions (permanentes et temporaires) en cohérence avec le Projet métropolitain et les partenaires de culture scientifique et technique régionaux.



Créer et faire vivre une communauté
autour du musée



Donner du sens
avec des sujets de
société



PSC

Faire du musée un lieu de vie

Approche inclusive/collaborative des projets rendue
systématique



Expérimenter - analyser



**Comment
impliquer
les publics
et en
particulier
le jeune
public ?**



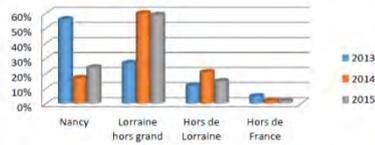
Un baromètre des publics annuel



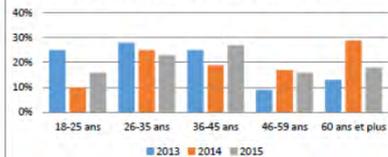
- image du Muséum-Aquarium (2013-2014) ;
- interactivité (2013) ;
- motivations de visite (2013-2014) ;
- parcours de visite (2013) ;
- jugement des tarifs pratiqués (2013-2014) ;
- actions de médiation (2014) ;
- réseaux sociaux numériques (2014-2015) ;
- signalétique (2014) ;
- communication du Muséum-Aquarium (2015) ;
- confort de visite (2015) ;
- projet d'ouverture d'une boutique au Muséum (2015).



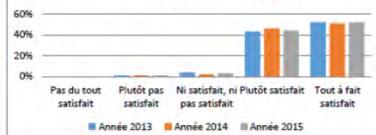
Provenance des visiteurs de 2013 à 2015



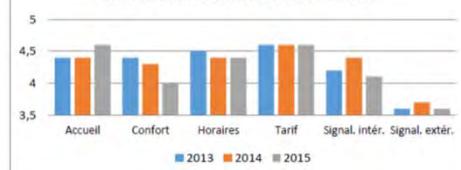
Répartitions des visiteurs par tranches d'âges de 2013 à 2015



Satisfaction globale de 2013 à 2015



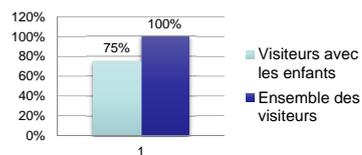
Autres satisfactions de 2013 à 2015



Accessibilité de la visite aux enfants



La part des visiteurs avec les enfants





Cycle des « Soirées inopinées » - Adultes







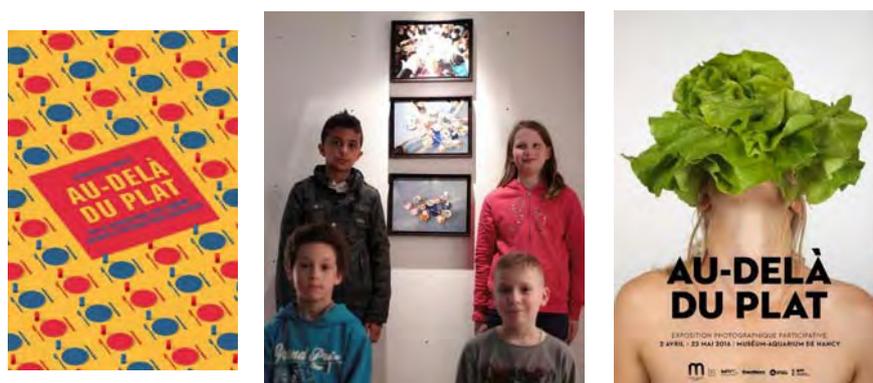
Animations « Jeune public »



Exposition « Ces animaux qu'on mange... » - 2015

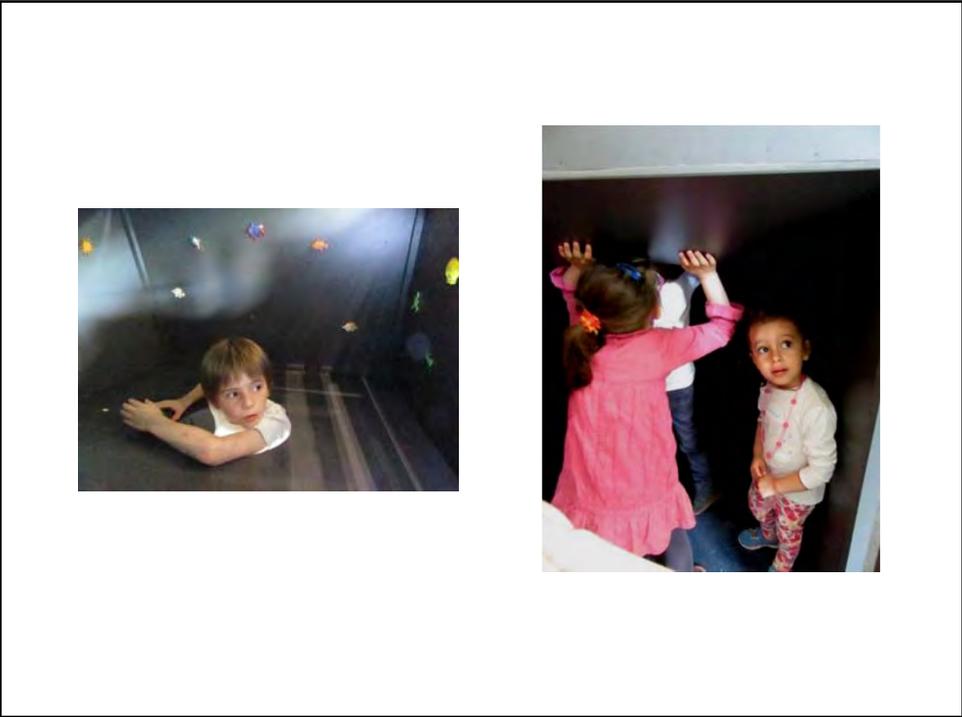


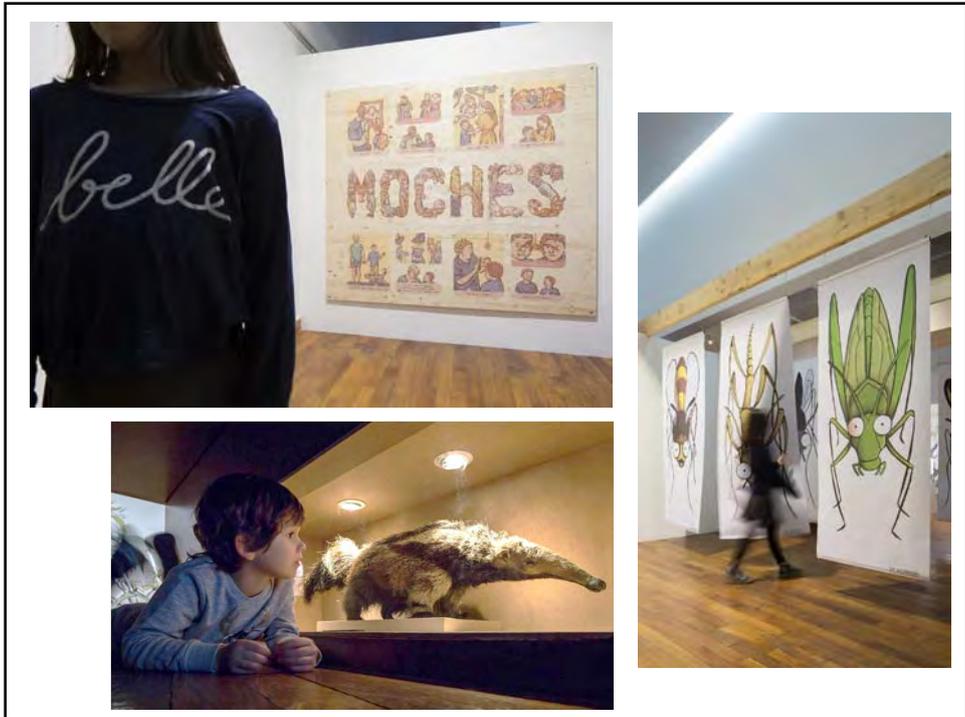
Concours photo & exposition « Au-delà du plat » - 2016

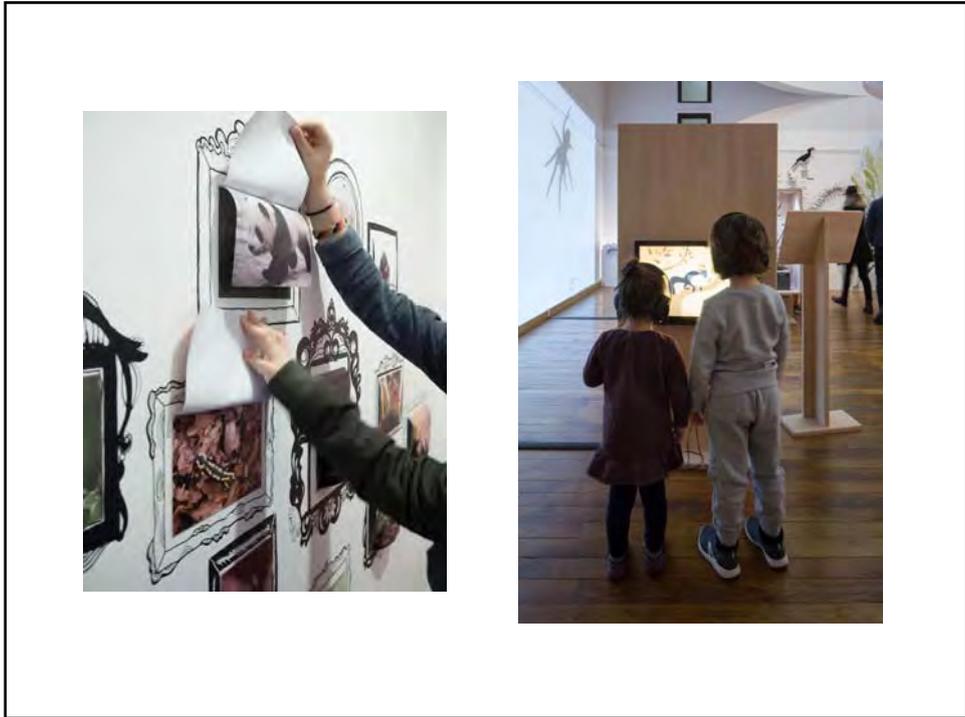


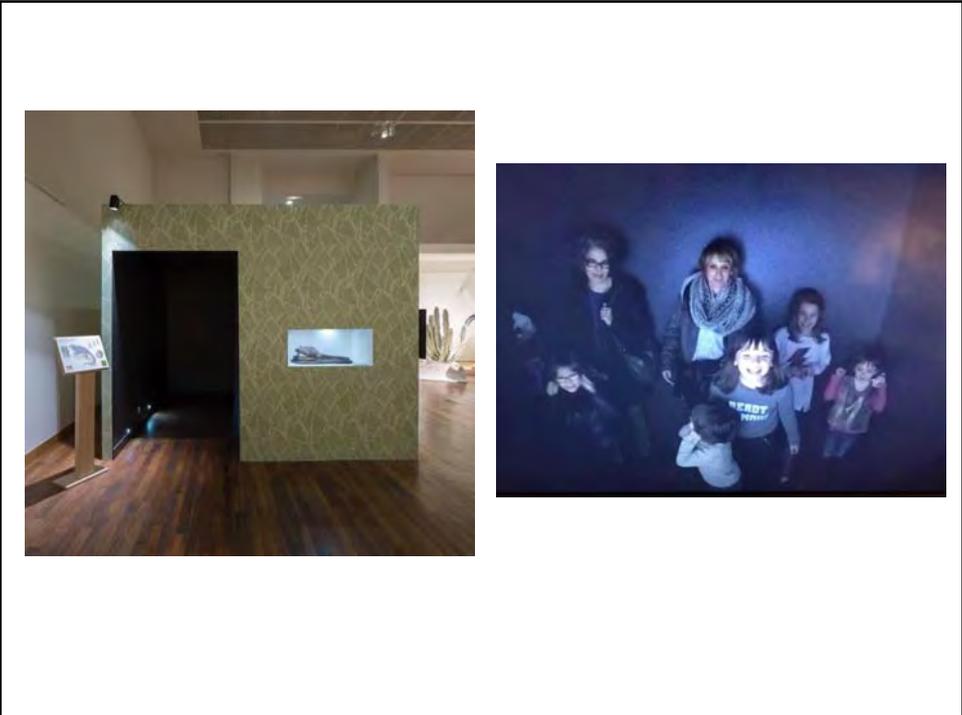
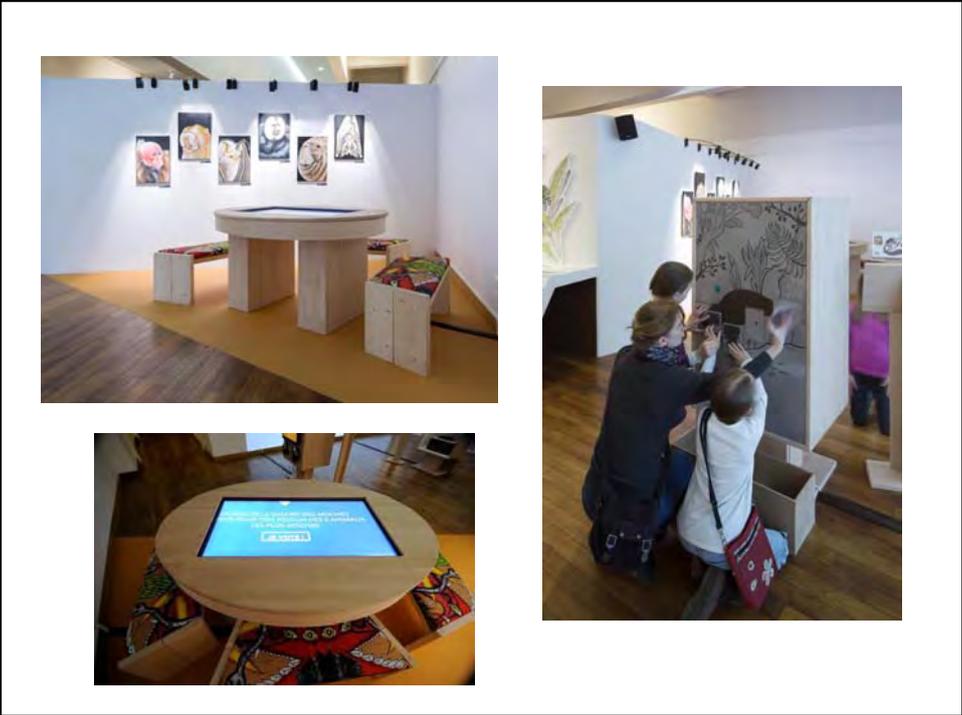
Exposition « Moches ! » 2016-17













Nocturne – animation numérique du bâtiment

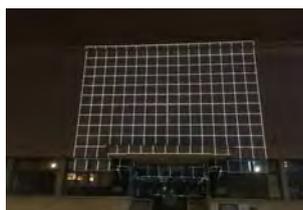


- Valoriser un bâtiment, récemment classé MH



Expérimenter et développer les partenariats :

Convention avec l'Ecole nationale supérieure d'art et de design de Nancy



**JOURNÉES 2018
EUROPÉENNES
DU PATRIMOINE**

ENTRÉE GRATUITE
15-16 SEPTEMBRE 2018

MUSÉUM-AQUARIUM
DE NANCY

OUVERTURE EXCEPTIONNELLE SAMEDI 15 SEPTEMBRE JUSQU'À 23H

ENTRÉE GRATUITE
SAMEDI 15 SEPTEMBRE 9H-12H & 14H-23H
DIMANCHE 16 SEPTEMBRE 9H-12H & 14H-18H

MUSÉUM-AQUARIUM DE NANCY
34, RUE SAINTE-CATHERINE 54 000 NANCY
03 83 32 99 97

WWW.MUSEUMAQUARIUMDENANCY.EU

Logos of partner organizations: M, IFI, MIMM, métropole Lorraine, U, groupement, CCPC, Région Lorraine, Département de Nancy, MUSEUM-AQUARIUM DE NANCY, ADN, etc.

À l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine, le Muséum-Aquarium propose un week-end dédié au lien avec l'architecture de son bâtiment. Pendant deux jours, venez profiter des ateliers de conception proposés en partenariat avec la maison de l'architecture de lorraine, des causeries animées par deux spécialistes de l'architecture & d'une exposition dossier retraçant l'histoire architecturale du muséum.

Découverte de la plaque Monument Historique & diffusion du mapping Nocturne (réalisé en partenariat avec l'ENSAD) le muséum vous donne également rendez-vous le samedi 15 septembre pour une soirée exceptionnelle !

**Atelier tampons
IMPRESSION
PAYSAGES URBAINS**
Petit(e)s et grand(e)s sont invité(e)s à venir composer un paysage urbain à partir de pièces en bois représentant divers éléments : façades, arbres, barrières, véhicules etc.
SAMEDI 09H-12H & 14H-18H DIMANCHE 09H-12H
EN PARTENARIAT AVEC LA MAISON DE L'ARCHITECTURE DE LORRAINE
ANIMATION : ANNEE PHELIC TAÏR AÏOÛ

**Atelier maquette
IMAGINER LA VILLE**
Tels de vrais architectes venez fabriquer vos maquettes d'une ville à base de matériaux recyclés !
SAMEDI 09H-12H & 14H-18H DIMANCHE 09H-12H
EN PARTENARIAT AVEC LA MAISON DE L'ARCHITECTURE DE LORRAINE
ANIMATION : ANNEE PHELIC TAÏR AÏOÛ

EXPOSITION DOSSIER
Au 1^{er} étage du Muséum-Aquarium, une exposition retraçant l'histoire de l'architecture du bâtiment
SAMEDI 09H-12H & 14H-23H DIMANCHE 09H-12H

Dévoilement plaque
MONUMENT HISTORIQUE
À l'entrée sera dévoilée la plaque Monument Historique, label obtenu par le Muséum-Aquarium.
SAMEDI 09H-12H

MAPPING
Présentation pour la première fois du mapping Nocturne réalisé en partenariat avec l'ENSAD.
SAMEDI 22H

**CAUSERIES
ARCHITECTURALES**
DIMANCHE 10H & 17H
09h "Aux origines du Muséum-Aquarium / l'Institut de zoologie ou la commande d'un musée aveugle"
Conférence animée par Caroline Bauer
10h "L'Institut de zoologie de Nancy (actuel Muséum-Aquarium) : une autre modernité au temps de l'Art déco"
Conférence animée par Gilles Marseille



Les actions menées au château de Champs-sur-Marne

Présentation PowerPoint

Ce document a été élaboré par Catherine Metz, adjointe de l'administratrice du château de Champs-sur-Marne





PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

Remontons à l'origine du projet

Le comité interministériel du Grand Paris

15 octobre 2015



Sous l'autorité du premier ministre Manuel Valls un comité s'est réuni le 15 octobre 2015 pour définir les grands axes constituant la colonne vertébrale de la construction du Grand Paris ,

VOLET 1 Porter les infrastructures au niveau d'une métropole mondiale
4 Axes

Transports, logements, emploi, transition énergétique,

VOLET 2 Vivre le Grand Paris :
4 Axes

Développement des universités, préparer les jeux olympiques 2024 et l'exposition universelle de 2025, s'ouvrir sur la Seine,,

Axe 6 : Favoriser et partager la culture,

La préfecture de la région d'île-de-France , préfecture de Paris est chargée de coordonner la mise en œuvre de l'ensemble des mesures,



Jumelage

Organiser un jumelage entre les 21 quartiers classés en 2012, **Zone de sécurité prioritaire (ZSP)** de 19 communes franciliennes **avec une institution culturelle d'excellence et de proximité,**

ZSP : Territoire géographique français qui « souffre plus que d'autres d'une insécurité quotidienne et d'une délinquance enracinée » ou qui « connaît depuis quelques années une dégradation importante de ses conditions de sécurité »

Les porteurs du projet

Le château de Champs-sur-Marne et la Ferme du Buisson, scène nationale, se sont associés pour **une durée de trois ans** et ont travaillé à la mise au point d'un projet intitulé « L'Etoffe des Héros », à destination des habitants du territoire. Dans le cadre d'une ZSP (Zone de sécurité prioritaire) à Torcy et à la **demande du Préfet de la région Ile-de-France**, cette collaboration permet ainsi aux quartiers de pratiquer le « mieux vivre ensemble ».

Le projet a pour ambition d'immerger **les habitants** dans une démarche de **création et de découverte artistiques** et les familiariser à la **découverte de lieux culturels de proximité.**



Pourquoi l'habit ?

- Ce projet se développe sur trois ans autour **d'un thème fédérateur - le vêtement –l'habit** et se décline entre les costumes, la mode et les coutumes qui s'y rapportent.
- Cette thématique a été choisie, au-delà du **lien évident avec les expositions présentées au château**, par la **force symbolique** et l'imagination qu'elle génère. Qu'il soit costume ou simple habit, le vêtement est à la fois une projection identitaire, un outil de séduction, un marqueur d'appartenance à un groupe. Il est au croisement de l'art et de l'usage. Chacun peut se l'approprier. Il est ludique, pédagogique et intergénérationnel.

TORCY SA POPULATION

23 600 HABITANTS EN 2018

DE 1968 A 2018 AUGMENTATION
DE 600%

24 % de la population a moins
de 15 ans

6525 habitants vivent dans les
quartiers prioritaires (20% de la
population totale de la ville)



Quartier de l'arche Guédon

2677 habitants (INSEE) revenu moyen
de 1000 € par mois,

<https://sig.ville.gouv.fr/Territoire/77468>

Le territoire touché par l'action

- Quatre quartiers de Torcy

- Arche Guédon
- Belvédère
- Beauregard
- Le Mail



Rappel de la saison 2016-2017 "L'étoffe des Héros "

Pour la première saison du projet, les habitants ont été accompagnés par *Cirkatomik*, compagnie des arts de la rue, et la société *La Dame d'atours* dont la responsable - Nathalie Harran - est la commissaire des expositions de costumes qui ont déjà eu lieu au château de Champs-sur-Marne.

LA JOIE DE CREER ENSEMBLE

Deux ateliers ont été proposés aux habitants :

- ❖ Ateliers de construction des costumes extraordinaires - à partir de matériaux recyclés - par *Cirkatomik*
- ❖ Atelier de fabrication d'accessoires (chapeaux, éventails et sacs à main) par *La Dame d'atours* en ateliers, au sein de ses collections.

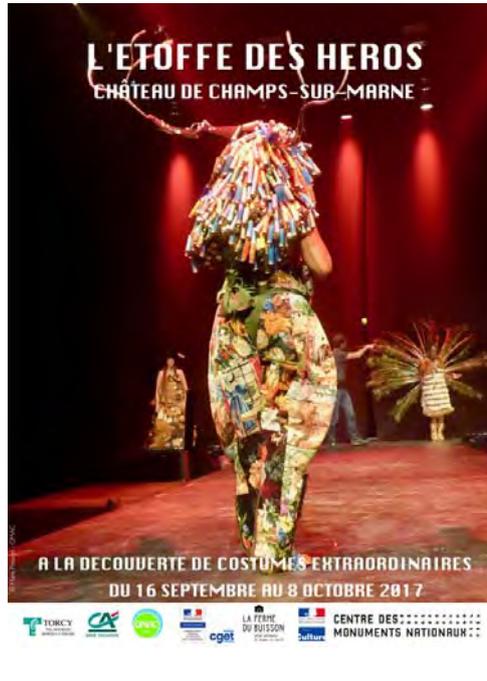
Ces deux ateliers ont favorisé l'échange oral et la transmission autour des coutumes, des usages, des émotions que génèrent la fabrication de vêtement et de parure.

Des visites culturelles pour resserrer le lien

- ❖ Voyage d'une journée pour visiter le centre national des costumes de scène de Moulin (région Auvergne Rhône Alpes)
- ❖ Visites du château de Champs-sur-Marne autour de l'exposition de costumes "De la belle époque aux années folles", Découverte du patrimoine local

Des restitutions prestigieuses

- ❖ le 20 mai 2017 à la ferme du Buisson, un défilé mode grandeur nature avec le « Plus grand défilé des petites coutures »,
- ❖ Des Journées européennes du patrimoine le 16 septembre jusqu'au 8 octobre 2017, le château de Champs-sur-Marne a exposé une sélection de ces costumes créés



Saison 2016-2017 Habi-T

Nous gardons la thématique du vêtement qui prend tout son sens dans les quartiers où l'un des objectifs est de **tisser du lien** entre les habitants

La série des **expositions sur le costume** se poursuit au château de Champs du 12 avril au 10 septembre 2018: **les robes de mariées du XVIIe siècle au début du XXe**, traitant ainsi d'un sujet hautement culturel et festif,

Tout au long de l'année

Des visites culturelles pleines

d'émotions: Des visites de l'exposition mariage

Un voyage dans le Pas-de-Calais au musée de la dentelle de Calais

Des ateliers où il s'agira **d'habiller la ville** de lumière, de tisser un grand tapis volant,

Des moments conviviaux, Des matchs de lumières, des soirées soupes avec de drôles de serres ambulantes avec toujours l'idée de créer du beau autour de soi, près de soi et pour les autres.

Une restitution de tout le projet habillera la nuit des musées au château de Champs le 19 mai 2018,



Les artistes

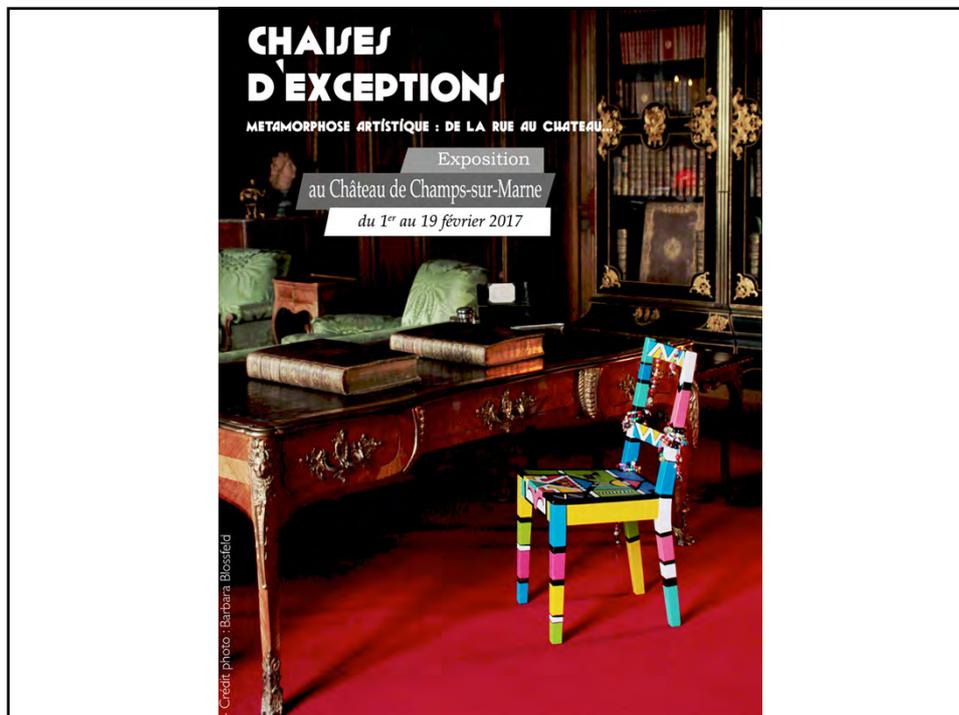
La compagnie XTNT

- La compagnie X/tnt, s'est fait une spécialité des **actions éphémères de rue**, des interventions coups de poing dans l'espace public, comme de la recherche de nouveaux formats pour l'expérimentation théâtrale.
-
- Son film présentant la création à Paris d'un passage piéton mobile et humain sur la place de l'étoile, pour permettre aux piétons de traverser, a fait le tour du monde. Autour de ces actions participatives et hors normes dans l'univers urbain, X/tnt revendique une **réappropriation de l'espace public et une réinvention de la ville.**

La Paume de Terre

L'association La Paume de Terre œuvre sur le territoire avec des projets culturels mêlant les savoir-faire artistiques, les objets délaissés et les histoires dans le respect de l'environnement.

Depuis 3 ans, elle porte des actions au plus près des habitants dans les quartiers **en partenariat avec des bailleurs sociaux**. En Février 2017, cela a donné lieu à une restitution du projet « des chaises pour mon quartier au Château de Champs sur Marne sous le nom « Chaises D'exceptions ». Pour « Habi-T » **La Paume de Terre a réuni un collectif d'artistes qui invite les habitants à un voyage cousu-main** tendu par des fils sensibles avec des escales mêlant ateliers artistiques, projections imaginaires et intermèdes surprenants.



Un objet de restitution de tous les projets par l'artiste Gala Vanson



Partenaire institutionnel du territoire



La Mairie de Torcy

La mairie de Torcy soutient l'action et apporte sa contribution aux différentes interventions artistiques sur le domaine public. Forces de proposition, plusieurs services de la mairie (culture, logistique, communication, vie associative) contribuent à la notoriété de l'événement auprès des habitants.



Les partenaires associatifs du territoire

- **OMAC : Office municipal d'animation de la cité**

L'OMAC vise à coordonner et piloter l'ensemble des activités socioculturelles et l'offre d'animation pour la jeunesse et les familles.

Créé en juin 2012, ce centre social regroupe les activités des services Jeunesse, Vie des quartiers et d'une p de la MJC André-Philip. Il doit participer à la mise en place d'une politique globale d'animation de la cité, sans perdre de vue l'habitant, au cœur de toutes les préoccupations.



- **M2ie : Mission intercommunale de la réinsertion et de l'emploi**

La Maison Intercommunale de l'Insertion et de l'Emploi (m2ie) est avant tout un lieu unique, qui regroupe des acteurs de l'accompagnement, de la formation et de l'insertion : Association Locale d'Insertion Sociale Et Professionnelle (ALISEP) – Espace Emploi Val Maubuée (EEVM) – Maison Education Permanente (MEP).

Dans une logique de territoire « Val Maubuée », la m2ie proposera aux administrés - demandeurs d'emploi, jeunes, bénéficiaires des minima sociaux, ... - des outils pour acquérir les Techniques de Recherche d'Emploi, participer à des événements, bénéficier, pour certains d'entre eux d'un parcours, et ainsi, favoriser leur insertion professionnelle.



Les partenaires pressentis

- **Mission locale Torcy**

les Missions Locales accompagnent tous les jeunes sortis du système scolaire, avec ou sans qualification, en particulier ceux ayant le moins d'opportunités. Elles leur proposent un accompagnement sur le principe de la gratuité ainsi que des solutions, dans la perspective de leur insertion professionnelle et sociale.



- **La MJC André Philip** est une association laïque d'éducation populaire qui porte une affirmation : la culture fondamentale que l'on donne à la culture dans la construction de la personne. A travers ses activités et son action quotidienne, elle a pour projet de favoriser l'épanouissement et l'autonomie de chacun pour la construction commune d'une société plus solidaire.



- **La médiathèque de l'Arche Guédon au sein du réseau des médiathèques de l'agglomération Paris - Vallée de la Marne**



- **Le bailleur social Osica co-financeur de l'action**



Descriptif /bilan de la saison 2 du projet Septembre 2017 /Septembre 2018

Chaque intervenants artistiques a proposé tout au long de cette saison des interventions dans les quartiers, dans les structures sociales du territoires touchées par la Zone de sécurité prioritaire.

Les interventions de l'association La paume de terre

Création d'un tapis en patchwork/.

12 ateliers de sept 2017 à avril 2018
110 personnes toutes générations confondues, ont participé à la confection du tapis.

Création de cocons de tissus

3 ateliers pendant les vacances d'avril 2018 .Ateliers menés au cœur d'une résidence HLM du quartier du Mail.



LE TAPIS

Le Tapis de 2 mètres par 3 est réalisé à partir de **textiles recyclés avec la technique du tissage**.

Confection de 10 Métiers à tisser .

Création de Marionnettes : Philippe et la mariée. Au début d'un atelier, ces mariés emportent le public dans une histoire qui leur permet de s'approprier le projet de création du costume de la mariée, costume et histoire qu'ils auront le plaisir de retrouver en déambulation pendant la nuit des musées au château de Champs-sur-Marne. Leurs portraits se retrouveront pour la nuit des musées au centre du tapis sur un fond photographique de ciel et de mer prise au cours du voyage à Calais en avril.

Cet atelier pour le tissage était guidée par Laurence Marie, licicière accompagnée par Nathalie Jamin pour les marionnettes et les photos et image centrale par Barbara Blossfeld / couture collective avec Myriam Drosne/ NJ /LM/ et des bénévoles.



LES COCONS

Les cocons ont été réalisés par les habitants , Ils sont confectionnés à partir de textile du quartier (t-shirt/draps).Au nombre de 30, ils ont été prêtés à la compagnie TAM? Compagnie de danse du territoire, pour accompagner les danseurs lors de la chorégraphie proposée à la nuit des musées. Un cocon géant a été réalisé pour un danseur .

LA ROBE DE LA MARIEE

Sous la direction de Myriam Drosne, costumière, **offerte par une habitante du quartier de l'arche Guédon, la robe de mariée** a été retravaillée et transformée avec des dentelles et tissus recomposés par les participants au cour d'ateliers . Des morceaux de dentelles ajoutés , ont été donnés **par la Cité de la dentelle** à Calais lors de la sortie du mois d'avril 2018.

La Robe de mariée était présentée à **la nuit des musées 2018** et au **Journées européennes du patrimoine 2018 au château de Champs-sur-Marne**. Elle continue son voyage jusqu'à la fin de l'année 2018 au travers de différents lieux du territoire où elle est exposée ponctuellement.

Les ateliers : 5 ateliers de 3h ont été proposés aux habitants pendant les vacances de février et d'avril 2018 , 50 personnes ont participé.
Lieux des ateliers: OMAC, M2ie et Résidence sociale

Atelier textile
« Participer à la création de la Robe de Mariée »

MERCREDI
4
 AVRIL
 13h00 - 18h00

Au  de
 votre quartier
 Résidence Osica
 Rue de la Mogotte
 à TORCY

Dans le cadre
 de la Nuit des Musées
Le Samedi 19 Mai
 Au Château de
 Champs sur Marne
 info ATELIER
 lapaumedeterre@free.fr



OSICA
 cgét
 LA FRANGE de TORCY
 TORCY
 CENTRE DES MONUMENTS HISTORIQUES



Les interventions de la Compagnie XTNT; Des actions événementielles qui créaient du lien.

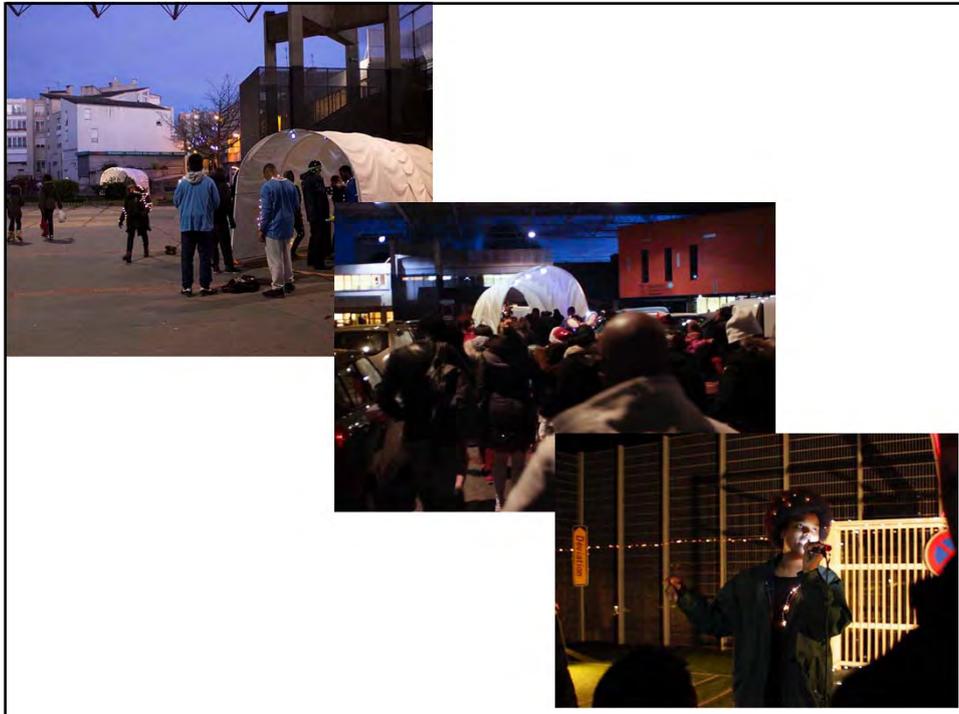
Tisser du lien dans les quartiers

Le 16 décembre 2017 / Un match de Basket lumineux et musical.

En association avec Bruno Cadet de l'OMAC et les services techniques de la ville.

Les publics touchés:

Habitants des résidences de l'Arche Guédon et publics de l'OMAC associant de jeunes talents, des jeunes, des enfants des parents.



Les interventions d'XTNT au collège de l'arche Guédon Préparation d'un tournage de CLIP pour la nuit des musées

15 février 2018 Ateliers avec des classes de 5^{ème} et 4^{ème}
Suite de la préparation , explications techniques , déroulé du CLIP

18 janvier 2018 Ateliers avec des classes de 6^{ème}, 5^{ème} et 4^{ème}.
Préparation au tournage d'un clip avec déambulation dans le quartier, chant et chorégraphie de groupe



SOUP POP 10 Février 2018

15h à 18h Préparation de la soupe place des rencontres à Torcy!
Lieu : Locaux de l'OMAC quartier de l'arche Guédon.

Organisateur: La Paume de terre
Public: Familial
40 personnes

19h à 21h Dégustation

Sous la serre ,grande dégustation aux flambeaux de la soupe avec animation théâtrale et musicale .

Organisateur: Cie XTNT
Tous public
70 personnes





21 mars voyage Pas-de-calais

- **Un voyage initiatique , quitter son quartier, aller ailleurs, en éprouver de l'émotion.**
- Calais une ville qui fait l'actualité et pourtant elle a un passé , un environnement , une culture,,
- Visite du cap gris nez au bord des falaises, la manche, et au loin les côtes anglaises
- Visite du musée de la dentelle installé dans une ancienne manufacture
- **Pour des groupes de jeunes et jeunes adultes**



Sortie Dé-Calais 21 mars 2018 Jour du printemps

Organisation de la journée

7h30 : Départ en car depuis l'arche Guédon
12h00 : Arrivée Cap blanc nez sous un ciel bleu intense. Côte d'Opale
13h00 : Pique nique dans la salle de la MJC de Calais découverte de l'accueil chaleureux des calaisiens!!
14h30 : Visite de la cité de la dentelle
16h00 : Sous la houlette de Pauline Archambault en service civique au château de Champs, découverte de l'Hôtel de ville et de la sculpture "Les bourgeois de Calais" d'Auguste Rodin
17h00: Départ de Calais
21h00 : Arrivée à Torcy

Un car complet de 48 personnes

VOYAGE Dé-Calais

1JOUR*
Entre Mer
et Dentelle

MERCREDI
21 MARS
2018

INFOS PRATIQUES

Départ et retour en car de TORCY

De 7H30 à 20H00

*Réservé aux adultes

Places limitées

INSCRIPTION Château de Champs sur Mer

Tel : 01 34.62.74.48

Mail : pauline.archambault@monuments-natichaux.fr

Centre de
recherche scientifique

cgpt

x

Le Forum de Torcy

Voyage à Calais

"...Merci d'avoir eu cette belle idée de faire découvrir Calais qui gagne à être connue..."Rabelle

"...on a appris de nouvelles choses...on a passé une bonne journée, merci"
Antoine

" Je suis contente d'avoir passé cette journée avec vous tous!" ANK

"...une belle journée enrichissante chez les cht'is. A refaire ...trop bien!" Manty

" ;;;Paysages magnifiques et surtout j'ai beaucoup appris au contact de personnes si différentes et si sympathiques, une parenthèse lumineuse..."Anne Marie







**Tournage du clip "RAP ET ROULE"
24 mars 2018**

Avec les jeunes des quartiers de Torcy recrutés par voix d'affiche et par l'intermédiaire des associations et des élèves du collège de l'Arche Guédon, une journée où les jeunes sont mis en vedettes et leur participation valorisée au travers de la construction d'un clip pour une diffusion à la nuit des musées au château de Champs-sur-Marne.

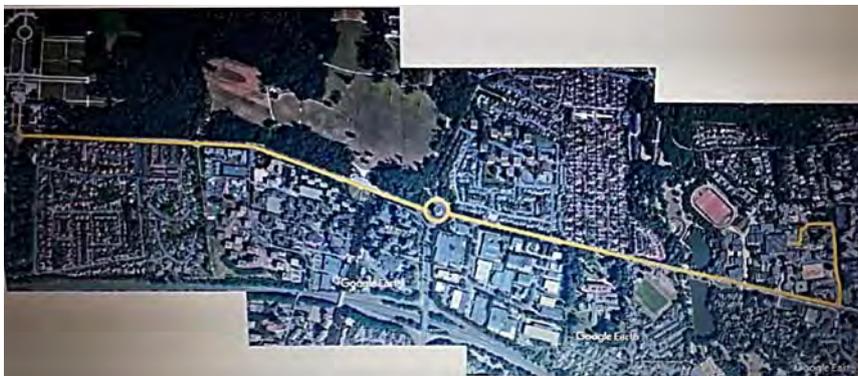




RAP ET ROULE Animation au château de champs le 5mai 2018

En association avec l'atelier de **réparation de vélos de la M2ie**, (association de réinsertion implantée au cœur du quartier du Belvédère) la cie XTNT entraîne des jeunes et leur vélos dans une déambulation les menant du quartier de l'arche guédon jusqu'au château de Champs où **une battle dance organisée par l'OMAC** et un **concours de graff** organisé par l'association **"A coupdzik"** ont assuré une découverte animée du château.

Animation vue par 800 personnes.





Samedi 19 mai nuit des musées Nuit Blanche

- Le soir de la nuit des musées les équipes artistiques prévoient des interventions à partir des réalisations et des travaux menés tout au long de l'année avec les habitants.
- Les habitants ont été participants de l'organisation de cette soirée placée sous le signe de la couleur blanche (comme celle de la robe de mariée)

Ce soir là le domaine de champs a accueilli **4000 visiteurs**







15 et 16 septembre 2018 Journées européennes du patrimoine au château de Champs

Pour les journées du patrimoine , la robe de la mariée a été exposée dans les collection du château.

Vue par les 3000 visiteurs qui se sont pressés pour visiter l'intérieur du château.

Impossible de comptabiliser le nombre de Torcéens qui viennent y assister,





Merci de votre attention



Chimères d'Aujourd'hui
lin d'oeil sur le château

Promenade artistique du
10 novembre 2018 au 7 janvier 2019

Vous avez aimé cette œuvre !
Soyez curieux venez en découvrir d'autres !

Cette promenade éphémère à travers votre paysage quotidien vous invite à regarder autrement votre ville et vous appelle à découvrir le château de Champs-sur-Marne et la Ferme du Buisson.

☀ D'une étape à l'autre, partez à la recherche des 27 sculptures en grillage de Daniella Capaccioli et des photos du château présentées par l'association "La paume de terre" sur l'ensemble du territoire. Laissez-vous surprendre au détour d'une visite à la mairie, ou d'une lecture à la médiathèque, levez les yeux sur le toit du collège bref partez à la découverte !

Ne ratez pas toutes les animations ludiques qui vous sont proposées autour de ce parcours

☀ Devenez à votre tour acteur du projet en posant pour un photographe professionnel devant une sculpture de Daniella, cette photo agrandie enrichira l'exposition que vous retrouverez dans vos quartiers.

☀ Choisissez de devenir artiste en participant aux ateliers céramique et masques organisés par l'association "La paume de terre".

☀ Inspirez-vous des œuvres de Daniella en vous initiant à la sculpture sur grillage avec l'association "Festivart".

☀ Retrouvez les dates de ces animations à l'intérieur de la brochure.

Tour d’horizon des partenaires, fondations et mécènes

Présentation

Ce document a été élaboré par Anne-Marie Le Guével, Inspectrice générale, responsable déléguée de la Mission d’audit interne, Inspection générale des affaires culturelles, Ministère de la Culture et Fabrice Denise, conservateur territorial du patrimoine, responsable du Musée d’histoire de Marseille – Voie historique, Marseille

FICHE – OUTIL MECENAT ET PARTENARIAT, FONDS DE DOTATION

Toutes les références figurent sur le site du MC, mécénat

I - MECENAT : DEFINITION ET REFERENCES

Le mécénat se définit comme "le soutien matériel apporté, sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général." (Arrêté du 6 janvier 1989 relatif à la terminologie économique et financière).

Il se traduit par le versement d'un don (*en numéraire, en nature ou en compétence*) à un organisme pour soutenir une œuvre d'intérêt général. Si le bénéficiaire est éligible au mécénat déductible, le don ouvre droit, pour les donateurs (entreprises et particuliers), à certains avantages fiscaux. *Le mécénat doit donc être clairement distingué du parrainage, terme assimilable à l'anglais "sponsoring". (Cf. ci-après)*

Depuis la loi du 1er août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations, la France bénéficie d'une fiscalité attractive. Les entreprises bénéficient ainsi :

- d'une réduction d'impôt de 60% sur le montant de l'impôt sur les sociétés pour les dons affectés aux œuvres et organismes d'intérêt général, dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires avec possibilité de reporter l'excédent sur les cinq années
- de contreparties possibles en communication et relations publiques de la part de l'organisme bénéficiaire (dans une « disproportion marquée » avec le montant du don)

Pour les particuliers, la réduction d'impôts est égale à 66 % des sommes versées dans la limite de 20% du revenu imposable.

Pour l'entreprise, la démarche de mécénat est simple à mettre en œuvre, en respectant ces règles :

- s'assurer que le bénéficiaire est éligible au mécénat (rescrit fiscal) ;
- établir une convention de mécénat afin de fixer les engagements réciproques ;
- demander au bénéficiaire un reçu fiscal de don aux œuvres à joindre à sa déclaration fiscale (Cerfa n° 11580*02).

QUI PEUT EN BENEFICIER ?

Avant de s'engager dans une démarche de recherche de mécénat, il convient de *vérifier que l'organisme est éligible au mécénat ouvrant droit, pour le donateur, à un avantage fiscal.*

1. Le bénéficiaire doit être un organisme d'intérêt général

Cette condition est remplie si :

- L'activité est non lucrative et non concurrentielle. Il est important de noter que l'assujettissement de son activité à la TVA et autres impôts commerciaux exclut *a priori* un organisme du champ de l'éligibilité au mécénat. Toutefois, l'activité d'un organisme peut être "sectorisée" (entre les activités soumises à l'impôt et celles qui en sont exclues). Dans ce cas, **les activités non assujetties à la TVA peuvent être compatibles avec des actions de mécénat.** Il convient de souligner enfin que ne sont pas éligibles au mécénat les organismes

constitués en sociétés telles que SA, SCOOP, SARL, etc... qui sont des organismes à but lucratif (au sens fiscal du terme) ;

- La gestion est désintéressée ;

- L'activité ne profite pas à un cercle restreint de personnes.

Sur les critères d'appréciation du caractère non lucratif et de la gestion désintéressée d'un organisme sans but lucratif (notamment une association loi 1901) et sur la sectorisation des activités, on se référera notamment à *l'instruction fiscale 4 H-5-06 n° 208 du 18 décembre 2006*.

2. L'œuvre doit être d'intérêt général

Cette condition est remplie si l'œuvre revêt un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la défense de l'environnement naturel ou à la diffusion de la culture, de la langue ou des connaissances scientifiques françaises.

3. Comment vérifier qu'un organisme peut bénéficier du mécénat déductible ?

En principe, ce sont les organismes recevant des dons qui apprécient s'ils remplissent ou non les conditions pour bénéficier de dons de particuliers. Le système est purement déclaratif. La délivrance de « reçus dons aux œuvres » relève donc de leur seule responsabilité. Ce n'est que dans le cadre d'un contrôle fiscal que les services fiscaux détermineront si le reçu a été émis à bon droit. Dans le cas où un organisme a délivré à tort un reçu, il encourt une amende égale à 25 % du montant du don. En revanche, le contribuable de bonne foi ne voit pas sa réduction d'impôt remise en cause.

Aux termes de la loi du 1er août 2003, un organisme peut cependant demander, s'il le souhaite, à la **Direction des Services fiscaux du département** où son siège social est établi, s'il relève bien des catégories bénéficiant du mécénat. Cette **demande de « rescrit fiscal »** doit être formulée par écrit, en fournissant tous éléments utiles pour apprécier l'activité de l'organisme. Les modalités en sont définies par **l'instruction fiscale 13 L-5-04 n°164 du 19 octobre 2004**. Un formulaire est disponible. *Cette disposition vise à assurer aux organismes d'intérêt général ainsi qu'aux donateurs une plus grande sécurité juridique. Voir aussi à ce sujet : BOI 5 B-27-05, n° 168 du 13 octobre 2005*

4. Le cas des personnes physiques

Les personnes physiques (artistes, par exemple) ne peuvent bénéficier du mécénat en régie directe des entreprises ni du mécénat des particuliers. Néanmoins, ils peuvent recevoir des subventions de fondations d'entreprise ou de fondations reconnues d'utilité publique.

QUELS SONT, DANS LE DOMAINE CULTUREL, LES PRINCIPAUX ORGANISMES ELIGIBLES ?

Sous réserve de vérification au cas par cas, ce sont :

- L'État, les collectivités locales et leurs établissements (voir l'art. 28 instruction fiscale 4-C 5 04 de juillet 2004) ;
- Les organismes d'intérêt général (en particulier les associations loi 1901 dont la gestion est désintéressée et l'activité non lucrative et non concurrentielle, et dont l'activité ne profite pas à un cercle restreint de personnes) ;
- Les fondations et associations reconnues d'utilité publique, et les fondations abritées ;

- Les fondations d'entreprise (dons des salariés -de l'entreprise fondatrice et du groupe-)
- Les fonds de dotation ;
- Les musées de France (au sens de la loi 2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France) ;
- La plupart des monuments historiques privés (pour leurs travaux de restauration sur les parties protégées, ou leurs travaux d'accessibilité aux personnes handicapées) ;
- Les organismes dont la gestion est désintéressée et qui ont pour activité principale la diffusion du spectacle vivant ou l'organisation d'expositions d'art contemporain (à l'exclusion des organismes constitués en sociétés, exception faite des sociétés de capitaux dont le capital est entièrement public).
- Certains établissements de recherche ou d'enseignement publics ou privés agréés d'intérêt général.

5- LE DEVOIR DE TRANSPARENCE DES ORGANISMES BENEFICIAIRES

Les organismes bénéficiaires de dons de personnes physiques ou morales doivent assurer, dans des conditions déterminées par décret en Conseil d'Etat, la publicité par tous moyens et la certification de leurs comptes annuels au-dessus d'un montant de dons de 153.000 euros par an. Cette disposition étend une obligation de tenue d'une comptabilité non seulement pour toutes les associations et fondations, mais aussi pour tout organisme public. La Cour des Comptes est désormais en charge de l'exercice des contrôles.

En cas de doute concernant la possibilité, pour un organisme, de recevoir des dons éligibles aux réductions d'impôt et d'émettre des reçus fiscaux, il faut le vérifier auprès de l'administration fiscale.

6- LA POSSIBILITE DE DONS TRANSNATIONAUX EN EUROPE

La loi de finances rectificative pour 2009, article 35, modifie les articles 200, 238 bis et 885-0 V bis-A du Code général des impôts pour étendre, sous certaines conditions, le bénéfice du mécénat à des organismes agréés dont le siège est situé dans un État membre de la Communauté européenne ou dans un État partie à l'Espace économique européen ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude ou l'évasion fiscale.

7- LE MECENAT EN NATURE OU EN COMPETENCE

Une des possibilités offertes à un mécène entreprise consiste à apporter non pas des financements en numéraire mais des moyens (produits ou services) à la cause qu'elle entend soutenir. Il s'agit ici, d'un « mécénat en nature ou de compétence ». Les critères d'éligibilité à cette forme de mécénat sont exactement les mêmes que ceux prévus pour une contribution en numéraire.

Comment valoriser une prestation au titre d'un mécénat de compétence ?

Les textes disposent que l'apport de l'entreprise devra être valorisé au prix de revient, ou à *la valeur nette comptable* pour les éléments inscrits à l'actif de l'entreprise.

- Dans le cas d'une contribution d'une entreprise par « prêt de main d'œuvre » : c'est le cas de société de conseil, de prestation de service etc... il convient de considérer l'ensemble des

coûts salariaux (salaires + charges) des personnels qui auront œuvré au titre du mécénat de compétence (§50 du BOI 4 C-5-04, n°112 du 13 juillet 2004).

- Afin de pouvoir permettre un contrôle de cette contribution, il est conseillé de faire en sorte que le mécène et la structure bénéficiaire du mécénat se concertent sur une procédure claire et contrôlable. A cette fin, il est recommandé que les parties s'entendent sur une liste de personnes, un détail nominatif des jours travaillés par les personnes au service du projet de mécénat. Ces listes nominatives et la validation de la présence de ces personnes étant assurées conjointement entre les deux parties de la convention.
- Pour les produits livrés la valorisation correspond (référence documentation de base 4 C 711 et BOI 4 C-5-04, n°112 du 13 juillet 2004 §E p 9 et 10). : A la valeur du bien en stock (c'est-à-dire compte tenu d'éventuelles provisions pour dépréciation) si la marchandise provient du stock de l'entreprise (référence : art. 38 nonies de l'annexe III au CGI),
 - Au prix de revient de la prestation s'il s'agit d'une prestation achetée
 - A la moins-value à court terme constatée, s'il s'agit d'un élément d'actif pour un bien inscrit dans le compte d'immobilisation. Si le bien est totalement amorti, l'entreprise donatrice ne pourra prétendre utiliser ce don au titre des réductions d'impôts de l'article 238 bis (la valeur de ce bien étant comptablement et fiscalement nulle).

Précautions à observer pour les deux parties de la convention de mécénat (mécène et « mécéné »):

- S'entendre sur la contribution « de compétence » : il faut définir avec le maximum de précision les caractéristiques techniques de l'action de mécénat de compétence. Selon les projets objets de la convention, et de leur degré de complexité. Un cahier des charges, le plus complet possible, sera annexé à la convention afin de détailler les caractéristiques techniques des produits ou services livrés.
- Faire stipuler un échéancier de livraison des biens ou services,
- Valoriser la contribution de l'entreprise mécène, au prix de revient, à la valeur nette comptable (pour les éléments de stock) ou à la valeur d'actif,
- Porter attention aux éventuelles garanties contractuelles ou réglementaires (par exemple garantie décennale) qui devront être rappelées dans le document contractuel.

Un point doit également faire l'objet d'une attention particulière, la valorisation de la contribution de l'entreprise. Les textes de procédure fiscale disposent (art L 80C) qu'il est recommandé de procéder à un **rescrit fiscal** auprès des services fiscaux compétents. Cette procédure est à considérer quand un doute se fait jour quant à la valorisation des biens ou services livrés au titre d'un mécénat de compétence (consulter le BOI 13 L-5-04, n° 164 du 19 octobre 2004)

MESURES SPECIFIQUES EN FAVEUR L'ART CONTEMPORAIN, DU PATRIMOINE, DE LA PRATIQUE MUSICALE, DU SPECTACLE VIVANT, DE LA SAUVEGARDE ET DE L'ENRICHISSEMENT DES COLLECTIONS PUBLIQUES

1- Acquisitions d'œuvres d'art contemporain et d'instruments de musique par les entreprises

Les entreprises qui acquièrent des œuvres originales d'artistes vivants et les inscrivent à un compte d'actif immobilisé peuvent déduire du résultat imposable de l'exercice d'acquisition et des quatre années suivantes, par fractions égales, une somme égale au prix d'acquisition, la déduction ainsi effectuée au titre de chaque exercice ne pouvant excéder la limite de 0,5% du chiffre d'affaires, minorée des versements effectués au titre du mécénat d'entreprise. Les œuvres originales d'artistes vivants sont en outre exclues de l'assiette de la taxe professionnelle. Pendant toute la période de déduction, les œuvres ainsi acquises doivent être exposées dans un lieu ouvert au public ou simplement aux salariés et/ou aux clients de l'entreprise, à l'exclusion des bureaux. La même mesure s'applique à l'acquisition d'instruments de musique destinés à être prêtés à titre gratuit à des interprètes professionnels, à des étudiants des conservatoires nationaux supérieurs de Paris et de Lyon et à des étudiants en IIIe cycle des autres conservatoires et écoles de musique.

Voir à ce sujet : Article 238 bis AB du CGI, BOI 4 C-5-04, n°112 du 13 juillet 2004 et, pour la définition des œuvres d'art, article 98 A de l'annexe III du CGI et BOI 5 G-2-06, n°175 du 26 octobre 2006

2- Spectacle vivant et expositions d'art contemporain

Des dispositions spécifiques ont été prises en faveur de la diffusion du spectacle vivant et des expositions d'art contemporain : elles concernent les organismes publics ou privés dont la gestion est désintéressée, et qui ont pour activité principale la présentation au public d'œuvres dramatiques, lyriques, musicales, chorégraphiques, cinématographiques et de cirque, ou l'organisation d'expositions d'art contemporain. Ces organismes peuvent bénéficier du mécénat d'entreprise (réduction d'impôt de 60 % du montant du don) même s'ils sont assujettis à la TVA et aux autres impôts commerciaux.

Par ailleurs, la loi de finances rectificative pour 2007 (article 23, III et IV) a modifié l'article 238bis-1 du CGI pour étendre le bénéfice du mécénat d'entreprise aux sociétés de capitaux dont le capital est entièrement détenu par l'Etat ou un ou plusieurs établissements publics nationaux, seuls ou conjointement avec une ou plusieurs collectivités territoriales et qui ont pour activité principale la présentation au public d'œuvres dramatiques, lyriques, musicales, chorégraphiques, cinématographiques et de cirque, ou l'organisation d'expositions d'art contemporain.

Voir à ce sujet : Article 238 bis-1 du CGI, BOI 4 C-5-04, n°112 du 13 juillet 2004

3- Trésors nationaux et œuvres d'intérêt patrimonial majeur

Le financement par une entreprise de l'acquisition d'un bien culturel reconnu « trésor national » ou « œuvre d'intérêt patrimonial majeur » au profit d'une collection publique ouvre droit à une réduction d'impôt égale à 90% du montant du versement effectué, dans la limite de 50% de l'impôt dû). Si l'entreprise acquière un « trésor national » pour son propre compte, l'avantage fiscal est de 40% des sommes consacrées à l'acquisition.

Voir à ce sujet : Articles 238 bis-0 A et 238bis-0 AB du CG, BOI 4 C-5-04, n°112 du 13 juillet 2004, BOI 4 C-6-02, n° 184 du 24 octobre 2002

4- Monuments historiques privés

La loi de finances pour 2007 (article 10) a modifié l'article 238 bis-1 du Code général des impôts ainsi que les articles du Code du patrimoine relatifs à la Fondation du patrimoine, afin d'appliquer la réduction d'impôt pour mécénat aux dons des entreprises destinés à des travaux de restauration et d'accessibilité du public des monuments historiques privés. Aux termes du dispositif adopté, les dons à la Fondation du patrimoine ou à toute autre fondation ou association agréée, ouvriront droit à réduction d'impôt, pour les entreprises et les particuliers, sous réserve que le monument qui en bénéficie soit conservé par son propriétaire et ouvert au public "pendant au moins dix ans".

Voir à ce sujet : BOI 5 B-21-07, n° 133 du 31 décembre 2007

LE MECENAT CULTUREL ET L'ATTRACTIVITE DES TERRITOIRES

La culture est un des champs d'application privilégiés du mécénat (*36% des entreprises mécènes soutiennent la culture – source ADMICAL*). Les chambres de commerce et d'industrie sont des lieux ressources pour cela : CCI France, les CCI régionales et territoriales promeuvent le mécénat culturel (2005 : première charte de partenariat ACFCI / ministère de la Culture et de la Communication) en partenariat avec la Mission du mécénat du ministère de la Culture et de la Communication et les Directions Régionales des Affaires Culturelles.

Objectifs : mieux faire connaître la loi du 1er août 2003 ; rapprocher l'offre et la demande ; favoriser l'attractivité des territoires ; inciter les PME à se regrouper pour mener des actions collectives.

Bilan de la générosité publique

La **Fondation de France** comptabilise environ 14 % des entreprises comme pratiquant le mécénat.

« Le total estimé des dépenses pour le mécénat d'entreprise est de 2,9 milliards d'euros, dont 1,6 milliard de dépenses déclarées et 1,3 milliard d'euros de dépenses non-déclarées. Plutôt concentré auparavant au niveau des grandes entreprises, le mécénat se généralise. Plus de 61 000 entreprises s'engagent désormais. Ce sont surtout les petites et moyennes entreprises qui sont plus nombreuses à investir le domaine de l'intérêt général : le montant du mécénat déclaré par les entreprises ayant de 1 à 100 salariés entre 2010 et 2015 a plus que doublé.

La générosité privée destinée aux organismes publics

L'étude souligne que la sphère publique est elle aussi bénéficiaire de la générosité des Français, par le biais de dons ou de legs des particuliers et de mécénat des entreprises. Les opérateurs publics en sont les premiers bénéficiaires (114 millions d'euros en 2015), puis viennent les collectivités territoriales (42 millions d'euros), et enfin les services de l'Etat (6 millions d'euros). En termes de domaines d'activité, la sphère culturelle publique arrive largement en tête, devant l'enseignement supérieur et la recherche.

Les legs aux organisations philanthropiques, une manne importante

Quant aux legs, qui ne donnent pas lieu à une déduction fiscale, leur montant total était jusqu'ici mal connu. A partir de la constitution d'une base de données de 300 organisations bénéficiaires, l'étude les estime à près d'1 milliard d'euros. Près de 50% des legs sont au bénéfice de fondations reconnues d'utilité publique, comme la Fondation de France. Les trois causes qui mobilisent le plus souvent les testateurs sont la recherche médicale (23%), l'éducation (13%) et la solidarité (13%). »

Source : Fondation de France, panorama national des générosités

I - Documents associés

- BOI 4 C-5-04 n°112 du 13 juillet 2004
- BOI 5 B 27 05 n 168 du 13 octobre 2005
- BOI 13 L 504 n 164 du 19 octobre 2004
- BOI 4 H 5 06 n 208 du 18 décembre 2006

Les formulaires à télécharger

- Demande de rescrit fiscal pdf - 70 Ko
- Cerfa 12387 pdf - 110 Ko
- Cerfa 11580*03 reçu dons aux œuvres pdf - 859 Ko

II- Fonds de dotation

Structure juridique inspirée des *endowment funds* américains, le fonds de dotation a été institué par la loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie (article 140, alinéa I) pour développer les financements privés en faveur de missions ou d'organismes d'intérêt général. Depuis cette date, le fonds de dotation permet donc à toute structure publique de lever des fonds et de les faire fructifier.

Les dons des entreprises ouvrent droit à une réduction d'impôt comme celle de la loi du 1er août 2003.

« Le fonds de dotation est créé par une ou plusieurs personnes physiques ou morales pour une durée déterminée ou indéterminée. » et « Le fonds de dotation est une personne morale de droit privé à but non lucratif qui reçoit et gère, en les capitalisant, des biens et droits de toute nature qui lui sont apportés à titre gratuit et irrévocable et utilise les revenus de la capitalisation en vue de la réalisation d'une œuvre ou d'une mission d'intérêt général ou les redistribue pour assister une personne morale à but non lucratif dans l'accomplissement de ses œuvres et de ses missions d'intérêt général ».

Décret d'application : Décret n° 2009-158 du 11 février 2009 relatif aux fonds de dotation

Instructions fiscales : voir les documents associés et Circulaire : Circulaire du 19 mai 2009 relative à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des fonds de dotation

III - Loi RSE et société (loi du 15 mai 2010 relative aux nouvelles régulations économiques)

La responsabilité sociétale des entreprises (RSE) est un « concept dans lequel les entreprises intègrent les préoccupations sociales, environnementales, et économiques dans leurs activités et dans leurs interactions avec leurs parties prenantes sur une base volontaire ».

La commission européenne définit de son côté en 2011 la responsabilité sociétale des entreprises comme « la responsabilité des entreprises vis-à-vis des effets qu'elles exercent sur la société ». Soit :

- D'une part respecter la législation et les conventions collectives ;
- D'autre part avoir engagé, en collaboration étroite avec les parties prenantes, un processus destiné à intégrer les préoccupations en matière sociale, environnementale, éthique, de droits de l'homme et de consommateurs dans les activités commerciales et la stratégie de base.

Même si ces bases ne semblent pas comprendre pleinement la culture, la pratique y a ajouté les éléments de la norme ISO 26000 qui précise que la responsabilité sociétale des organisations est la responsabilité d'une organisation vis-à-vis des **impacts de ses décisions et de ses activités sur la société et sur l'environnement**, se traduisant par un comportement transparent et éthique qui :

- Contribue au développement durable y compris à la santé et au **bien-être de la société**.
- Prend en compte les attentes des parties prenantes.
- Respecte les lois en vigueur et est compatible avec les normes internationales.
- Est intégré dans l'ensemble de l'organisation et mis en œuvre dans ses relations.

La norme ajoute que « Pour définir le périmètre de sa responsabilité sociétale, identifier les domaines d'action pertinents et fixer ses priorités, il convient que l'organisation traite [toutes] les questions centrales suivantes :

- La gouvernance de l'organisation.
- Les droits de l'homme.
- Les relations et conditions de travail.
- L'environnement.
- La loyauté des pratiques.
- Les questions relatives aux consommateurs.
- **Les communautés et le développement local. »**

C'est évidemment surtout *sur ce dernier aspect* que l'implication des entreprises en matière de *culture et de lien social* a pu se développer, et permettre des relations en partenariat avec les collectivités et les structures culturelles d'un territoire. Faute d'un bilan, il est difficile d'en apprécier l'impact sinon au fil des expériences vécues par des structures culturelles avec des entreprises, et au moyen des compte-rendu qui en sont faits à sa gouvernance.

L'accès à la culture pour tous : méthodes, outils et bonnes pratiques

Orientation bibliographique

Cette orientation bibliographique a été préparée par Nathalie Halgand, responsable du centre de ressources documentaires du département des conservateurs de l'Institut national du patrimoine et Anne-Marie Le Guével, Inspectrice générale responsable déléguée de la Mission d'audit interne, Inspection générale des affaires culturelles, ministère de la Culture.

Les ouvrages et articles précédés d'un * sont consultables au centre de ressources documentaires de l'Inp.

1. Enjeux et tendances dans le champ patrimonial

Pour commencer....



*LE GUÉVEL Anne-Marie (dir.), NAVARRO Yvan, TRUFFIER Laura, et al., *Évaluation de la politique publique de démocratisation culturelle : rapport au Premier ministre, Secrétariat général de la modernisation de l'action publique : rapport de diagnostic et plan d'action*, mars 2017 [en ligne], Paris, Ministère de la culture et de la communication, Inspection générale des affaires culturelles, 2017, 292 p. <http://www.modernisation.gouv.fr/sites/default/files/epp/epp_democratisation-culturelle_rapport.pdf> (consulté le 8 novembre 2018).

*AMSELLEM Emmanuelle, LIMOUSIN Isabelle (dir.), *Le musée, demain : actes du colloque organisé au centre culturel international de Cerisy du 12 au 19 juin 2014*, Paris, L'Harmattan, 2017, (coll. Patrimoines et sociétés), 241 p.

*CAUNE Jean, « La démocratisation culturelle : une évaluation à construire », In POIRRIER Philippe (dir.), *Politiques et pratiques de la culture*, 2^e éd., Paris, La Documentation française, 2017, (coll. Les notices), p. 19-24.

*CHATZIMANASSIS Alice, « La démocratie culturelle : un autre modèle de politique culturelle », *Carnet de recherches du Comité d'histoire du ministère de la Culture sur les politiques, les institutions et les pratiques culturelle* [en ligne], publié le 5 septembre 2014, mis à jour le 20 juin 2016. <<https://chmcc.hypotheses.org/675>> (consulté le 8 novembre 2018).

*CHAUMIER Serge, *L'inculture pour tous : la nouvelle utopie des politiques culturelles*, Paris, L'Harmattan, 2010, (coll. Des hauts & débats), 226 p.

*EDEILMAN Jacqueline (dir.), *Inventer des musées pour demain* [en ligne] : rapport de la Mission Musées XXI^e siècle, Paris, La Documentation française, 2017, (Coll. des rapports officiels), 251 p. <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/docfra/rapport_telechargement/var/storage/rapports-publics/174000177.pdf> (consulté le 8 novembre 2018).

*ESCUDIÉ Jean-Noël, « Démocratie culturelle : le CESE a des idées, mais pas vraiment de solutions », *Caissedesdepotsdesterritoires.fr* [en ligne], 30 novembre 2017.

<https://www.caissedesdepotsdesterritoires.fr/cs/ContentServer?pagename=Territoires/Articles/Article_s&cid=1250280128281> (consulté le 8 novembre 2018).

*GIRARD Hélène, « Interview de Marie-Claire Martel : Il faut impliquer les associations dans la programmation », *La gazette des communes, des départements, des régions*, 2018, n° 23/2419, 11-17 juin 2018, p. 20.

*GIRARD Hélène, « Les politiques culturelles en mode collaboratif, vues par le CESE », *LaGazette.fr* [en ligne], 17 novembre 2017.

<<https://www.lagazettedescommunes.com/535882/les-politiques-culturelles-en-mode-collaboratif-vues-par-le-cese/>> (consulté le 8 novembre 2018).

GUERIN Michel (dir.), *Démocraties & cultures : quelles politiques culturelles pour quelles ambitions démocratiques ?* : actes du colloque de l'Observatoire des politiques culturelles, 8 et 9 décembre 2015, Louvain-la-Neuve, Editions Academia, 2017, (coll. Intellection, n° 30), 357 p.

*MAIRESSE François (dir.), *Définir le musée du XXI^e siècle : matériaux pour une discussion, publication dans le cadre de la préparation du colloque international qui s'est tenu à Paris, du 9 au 11 juin 2017, à la Sorbonne Nouvelle et au Musée des arts et métiers* [en ligne], Paris, ICOFOM - Comité international de l'ICOM pour la muséologie, 2017, 308 p.

<http://network.icom.museum/fileadmin/user_upload/minisites/icofom/images/LIVRE_FINAL_DEFINITI ON_Icofom_Definition_couv_cahier.pdf> (consulté le 8 novembre 2018).

*MARTEL Marie-Claire, *Vers la démocratie culturelle : mandature 2015-2020, séance du 15 novembre 2017. Avis du Conseil économique, social et environnemental (CESE) sur le rapport présenté par Mme Marie-Claire Martel, rapporteure* [en ligne], Paris, Les Editions des journaux officiels ; Conseil économique, social et environnemental (CESE), 2017, (coll. Les avis du CESE, n° 2017-22), 194 p.

<http://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2017/2017_22_democratie_culturelle.pdf> (consulté le 8 novembre 2018).

*MARTIN Laurent, POIRRIER Philippe (dir.), *Démocratiser la culture ! : une histoire comparée des politiques culturelles* [en ligne], Paris, Université de Paris 8 ; Institut d'études européennes, 2012.

<http://tristan.u-bourgogne.fr/CGC/publications/Democratiser_culture/Democratiser_culture.html> (consulté le 8 novembre 2018).

*MOULINIER Pierre, POMPOUGNAC Jean-Claude (dir.), *La démocratisation culturelle au fil de l'histoire contemporaine (2012-2014)* [en ligne] : séminaire, Paris, Comité d'histoire du ministère de la Culture, 1^{er} janvier 2016 · Mis à jour 30 janvier 2018

<<https://chmcc.hypotheses.org/2539>> (consulté le 8 novembre 2018).

PIRE Jean-Miguel (dir.), *Musée indiscipliné : enjeux républicains de la transmission artistique*, Paris, Mare & Martin Arts, 2018, (coll. Politique culturelle & République), 225 p.

*ROBERT Martine, « Etat et établissements publics s'allient pour démocratiser la culture », *Lesechos.fr* [en ligne], 29 septembre 2009

<<https://www.lesechos.fr/industrie-services/services-conseils/030638609661-etat-et-etablissements-publics-sallient-pour-democratiser-la-culture-2118353.php>> (consulté le 8 novembre 2018).

*SIMONOT Michel, FABER Luce, « Démocratisation de la culture – démocratisation culturelle – démocratie culturelle », In *La langue retournée de la culture*, Romainville, Editions Excès, 2017, (coll. Voix publiques), p. 40-42.

*TOBELEM Jean-Michel, « Comment démocratiser (vraiment) l'accès à la culture », *La gazette des communes* [en ligne], 4-10 décembre 2017, n° 46/2393, p. 19.

<<http://www.lagazettedescommunes.com/533657/comment-democratiser-vraiment-lacces-a-la-culture/>> (consulté le 8 novembre 2018).

*TOBELEM Jean-Michel, *La culture pour tous : des solutions pour la démocratisation ?* [en ligne], Paris, Editions Fondation Jean-Jaurès ; Fondation européenne d'études progressistes, 2016, 117 p.
<<http://www.option-culture.com/wp-content/uploads/2016/03/La-culture-pour-tous-JM-TOBELEM-2016.pdf>> (consulté le 8 novembre 2018).

WALLACH Jean-Claude, *La culture, pour qui ? : essai sur les limites de la démocratisation culturelle*, Toulouse, Editions de l'Attribut, 2006, (coll. La culture en questions), 120 p.

*ZASK Joëlle, « Le droit à la culture : un droit de l'homme et du citoyen », *Le Journal de Culture & Démocratie* [en ligne], 2014, n° 36, p. 9-11.
<http://www.cultureetdemocratie.be/journal-pdf/Journal_36.pdf> (consulté le 8 novembre 2018).

*ZASK Joëlle, « Propositions pour une politique culturelle », *Cahiers Sens public* [en ligne], 2009, n° 11-12, p. 103-115.
<<http://www.cairn.info/revue-cahiers-sens-public-2009-3-page-103.htm>> (consulté le 8 novembre 2018).

L'actualité : le Pass culture

*BLANCHARD Sandrine, « La généralisation du Pass culture dépendra de l'ampleur du financement privé », *leMonde.fr* [en ligne], 12 décembre 2018.
<https://www.lemonde.fr/culture/article/2018/12/12/la-generalisation-du-pass-culture-dependra-de-l-ampleur-du-financement-privé_5396476_3246.html> (consulté le 13 décembre 2018).

*BLANCHARD Sandrine, « François Nyssen annonce les modalités du Pass culture », *leMonde.fr* [en ligne], 26 juin 2018.
<https://www.lemonde.fr/culture/article/2018/06/26/francoise-nyssen-devoile-les-modalites-du-pass-culture_5321238_3246.html> (consulté le 8 novembre 2018).

*BLANCHARD Sandrine, « Pass culture pour les jeunes : les achats seront plafonnés selon les catégories », *leMonde.fr* [en ligne], 5 septembre 2018.
<https://www.lemonde.fr/culture/article/2018/09/05/pass-culture-les-achats-seront-plafonnes_5350466_3246.html> (consulté le 8 novembre 2018).

*MENGUY Brigitte, « Pass culture : détails de l'expérimentation », *Lagazette .fr* [en ligne], 4 février 2019.
<<http://www.lagazettedescommunes.com/604823/pass-culture-detaills-de-l-expérimentation/>> (consulté le 4 février 2019)

« Pass culture : le dispositif mis en place en février 2019 dans cinq départements », *lefigaro.fr* [en ligne], 3 décembre 2018.
<<http://www.lefigaro.fr/culture/2018/12/03/03004-20181203ARTFIG00110-pass-culture-le-dispositif-mis-en-place-en-fevrier-2019-dans-cinq-departements.php>> (consulté le 4 décembre 2018).

**Pass culture : Recrutement de 10 000 jeunes testeurs sur les cinq territoires d'expérimentation (Bas-Rhin, Finistère, Guyane, Hérault, Seine-Saint-Denis)* [en ligne] : communiqué de presse Paris, Ministère de la Culture, 11 septembre 2018.
<<http://www.culture.gouv.fr/Presse/Communiqués-de-presse/pass-Culture-Recrutement-de-10-000-jeunes-testeurs-sur-les-cinq-territoires-d-expérimentation-Bas-Rhin-Finistere-Guyane-Herault-Seine-Saint-Denis>> (consulté le 8 novembre 2018).

*SAVIGNAC Baptiste, « Jack Lang sceptique sur le Pass culture », *leFigaro.fr* [en ligne], 3 juillet 2018.
<<http://www.lefigaro.fr/culture/2018/07/03/03004-20180703ARTFIG00132-jack-lang-sceptique-sur-le-pass-culture.php>> (consulté le 8 novembre 2018).

Consulter également :

Décret 2019-66 du 1er février 2019 relatif à l'expérimentation du « pass Culture », *JORF* [en ligne] 2 février 2019, n°0028.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=92F51B4DAB562D3BE5D11404EAE7251C.tplqfr36s_3?cidTexte=JORFTEXT000038087179&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&i dJO=JORFCONT000038087024> (consulté le 4 février 2019).

2. Les actions menées sur le territoire

*APPEL Violaine, BANDO Cécile, BOULANGER Hélène et al. (dir.), *La mise en culture des territoires : nouvelles formes de culture événementielle et initiatives des collectivités locales*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 2008, 275 p.

*BARBARET Hervé, CAILLARD Marc, KOEMPGEN Hélène (dir.), *Éveil artistique et culturel. Initiatives des professionnels de la culture et de la petite enfance dans les territoires : première Rencontre nationale de l'éveil artistique et culturel, 8 décembre 2017*, Paris, Ministère des Solidarités et de la Santé ; Ministère de la Culture ; Association Enfance et Musique, 2017, 48 p.

<<http://www.enfancemusique.asso.fr/wp-content/uploads/2017/12/guide-veil-artistique-et-culturel-index.pdf>> (consulté le 8 novembre 2018).

*BORDEAUX Marie-Christine, « Pour la généralisation de l'action artistique et culturelle...par les territoires », *Nectart, Nouveaux Enjeux dans la Culture, Transformations Artistiques et Révolution Technologique*, 2017, n° 4, p. 57-65.

**Patrimostat 2016 : L'essentiel et le supplément régional* [en ligne], Paris, Ministère de la Culture, 2018, 32 p.

<http://www.culture.gouv.fr/content/download/193754/2079587/version/2/file/PATRIMOSTAT_REGIO N.pdf> (consulté le 8 novembre 2018).

*RASPIENGEAS Jean-Claude, « Arles, 50 000 habitants, quatre musées, quatre festivals » *La Croix* [en ligne], 1^{er} juin 2018.

<<https://www.la-croix.com/Culture/Arles-50-000-habitants-quatre-musees-quatre-festivals-2018-06-01-1200943554>> (consulté le 8 novembre 2018).

Consulter également :

**L'Observatoire, la revue des politiques culturelles*

*« Dossier : La médiation culturelle : ferment d'une politique de la relation », 2018, n° 51, p. 3-81.

*« Dossier : Le désir d'évènement », 2017, n° 50, p. 11-69.

*« Dossier : Droits culturels : controverses et horizons d'action », 2017, n° 49, p. 4-91.

*« Dossier : Les enfants, les jeunes et l'art : perspectives internationales », 2015, n° 46, p. 21-76

*« Dossier : Education artistique et culturelle : pour une politique durable », 2013, n° 42.

L'actualité : Plan « Culture près de chez vous » et les zones blanches culturelles

*BOMMELAER Claire, « 500 œuvres prêtes à quitter les musées parisiens pour la province », *LeFigaro.fr* [en ligne], 10 juin 2018.

<<http://www.lefigaro.fr/culture/2018/06/10/03004-20180610ARTFIG00187-500-oeuvres-pret-es-a-quitter-les-musees-parisiens-pour-la-province.php>> (consulté le 8 novembre 2018).

**Catalogue des désirs : près de 500 œuvres des collections nationales proposées en prêt, aux musées, lieux culturels, monuments historiques...* [en ligne], Paris, Ministère de la Culture, 21 septembre 2018.

<[http://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Grand-Est/Actualites/Actualites-archivees/Musees/Catalogue-des-desirs-pres-de-500-oeuvres-des-collections-nationales-proposees-en-pret-aux-musees-lieux-culturel-monuments-historiques#xtor=ES-14-%5Blettre d information de la drac grand est septembre 2018%5D-20181001-%5Bcatalogue des desirs : 477 oeuvres des collections nationales proposees en pret aux musées lieux culturels monuments historiques %5D](http://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Grand-Est/Actualites/Actualites-archivees/Musees/Catalogue-des-desirs-pres-de-500-oeuvres-des-collections-nationales-proposees-en-pret-aux-musees-lieux-culturel-monuments-historiques#xtor=ES-14-%5Blettre%20d%20information%20de%20la%20drac%20grand%20est%20septembre%202018%5D-20181001-%5Bcatalogue%20des%20desirs%20%3A%20477%20oeuvres%20des%20collections%20nationales%20proposees%20en%20pret%20aux%20musees%20lieux%20culturel%20monuments%20historiques%20%5D)> (consulté le 8 novembre 2018).

*CACHON Sophie, « Culture : avec le Catalogue des désirs, c'est accroché près de chez vous », *Télérama* [en ligne], 12 juin 2018.

<<https://www.telerama.fr/scenes/culture-avec-le-catalogue-des-desirs,-cest-accroche-pres-de-chez-vous,n5688833.php>> (consulté le 8 novembre 2018).

**Culture près de chez vous, un plan pour l'itinérance des œuvres et des artistes* [en ligne], Paris, Ministère de la Culture, 29 mars 2018.

<<http://www.culture.gouv.fr/Actualites/Culture-pres-de-chez-vous-un-plan-pour-l-itinerance-des-oeuvres-et-des-artistes>> (consulté le 8 novembre 2018).

**Discours de Françoise Nyssen, prononcé à l'occasion de la présentation du plan « Culture près de chez vous » à la Grande Halle de La Villette* [en ligne], Paris, Ministère de la Culture, 29 mars 2018.

<<http://www.culture.gouv.fr/Presse/Discours/Discours-de-Francoise-Nyssen-prononce-a-l-occasion-de-la-presentation-du-plan-Culture-pres-de-chez-vous-a-la-Grande-Halle-de-La-Villette-jeudi-29-mars-2018>> (consulté le 8 novembre 2018).

*DOUCET Sandrine (dir.), *Les territoires de l'éducation artistique et culturelle : rapport au Premier ministre* [en ligne], Paris, Services du Premier ministre, 2017, 107 p.

<[https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/document/document/2017/01/170124_rapport_sandrine_doucet - les territoires de leac.pdf](https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/document/document/2017/01/170124_rapport_sandrine_doucet_-_les_territoires_de_leac.pdf)> (consulté le 8 novembre 2018).

*GIGNOUX Sabine, « Titien, Goya, Van Gogh... 477 chefs-d'œuvre vont voyager partout en France », *La Croix* [en ligne], 12 juin 2018.

<<https://www.la-croix.com/Culture/Expositions/Titien-Goya-Van-Gogh-477-chefs-doeuvre-vont-voyager-partout-France-2018-06-11-1200946209>> (consulté le 8 novembre 2018).

*JARDONNET Emmanuelle, « Le plan "Culture près de chez vous" dévoilé », *leMonde* [en ligne], 31 mars 2018.

<http://www.lemonde.fr/culture/article/2018/03/30/le-plan-culture-pres-de-chez-vous-devoile_5278429_3246.html> (consulté le 8 novembre 2018).

*NAULIN Michaël, « Les petits musées de France piochent dans le catalogue des œuvres itinérantes de Nyssen », *LeFigaro.fr* [en ligne], 12 juin 2018.

<<http://www.lefigaro.fr/arts-expositions/2018/06/11/03015-20180611ARTFIG00321-les-petits-musees-de-france-piochent-dans-le-catalogue-des-oeuvres-itinerantes-de-nyssen.php>> (consulté le 8 novembre 2018).

**Plan d'action en faveur des territoires culturels prioritaires* [en ligne] : communiqué de presse, Paris, Ministère de la Culture, 29 mars 2018.

<<http://www.culture.gouv.fr/Presse/Communiques-de-presse/Plan-d-action-en-faveur-des-territoires-culturels-prioritaires>> (consulté le 8 novembre 2018).

3. Patrimoine et publics de proximité : quelles approches ?

*CHEVALLIER Denis (dir.), *Métamorphoses des musées de société*, Paris, La Documentation française, 2013, (coll. Musées-Mondes), 211 p.

*DELARGE Alexandre (dir.), *Le musée participatif : l'ambition des écomusées*, Paris, La Documentation française, 2018, (coll. Musées-Mondes), 195 p.

*DELPUECH André, « Les musées, des lieux pour penser l'humanité », *Le Journal des arts*, 2018, n° 507, p. 31.

*« Dossier : La participation des habitants à la vie artistique et culturelle », *L'observatoire – la revue des politiques culturelles*, été 2012, n° 40.

*GUILLOU Francine, « Entretien avec Joëlle Pijaudier-Cabot, directrice des musées de la ville de Strasbourg: les musées sont devenus le lieu de la vie démocratique », *Journal des arts*, du 1er décembre 2017-14 décembre 2017, n° 490, p. 12-13.

*MAIRESSE François, «L'économique et/ou le social ? Quel rôle futur pour le musée ?», In BARRÈRE Anne, MAIRESSE François (dir.), *L'inclusion sociale : les enjeux de la culture et de l'éducation*, Paris, L'Harmattan, 2015, (coll. Les cahiers de la médiation culturelle), p. 117-143.

*McSWEENEY Kayte, KAVANAGH Jen (ed.), *Museum participation : new directions for audience collaboration*, Edimbourg, Cambridge, Museum Etc, 2016, 636 p.

*MOLINIER Muriel, « Inverser la relation public/musée dans une médiation culturelle engagée », In MAIRESSE François (dir.), *Définir le musée du XXIe siècle : matériaux pour une discussion. Actes du colloque, Paris, Sorbonne Nouvelle et Musée des arts et métiers, 9-11 juin 2017*, [en ligne], Paris, ICOFOM, 2017, p. 246-249.

<http://network.icom.museum/fileadmin/user_upload/minisites/icofom/images/LIVRE_FINAL_DEFINITON_Icofom_Definition_couv_cahier.pdf> (consulté le 8 novembre 2018).

*MOUTON Swanny, *Le musée participatif, Mémoire de recherche, Projet de fin d'études* [en ligne] ISSUU, 2012, 72 p.

<https://issuu.com/swannyyy/docs/swanny_mouton_musee_participatif> (consulté le 8 novembre 2018).

**Le public acteur de son patrimoine : comment y répondre ? Quels bénéfices pour l'institution et le territoire ?* [en ligne] : formation permanente organisée par l'Institut national du patrimoine, Arles, 24-26 mai 2016, Paris, Institut national du patrimoine, 2016, (coll. Dossier de formation permanente, n° 680).

<<http://mediatheque-numerique.inp.fr/Dossiers-de-formation/Public-acteur-de-son-patrimoine.-Comment-y-repondre-Quels-benefices-pour-l-institution-et-le-territoire>> (consulté le 8 novembre 2018).

*RASSE Paul, *Le musée réinventé : culture, patrimoine, médiation*, Paris, CNRS Editions, 2017, 296 p.

*VAN GEERT Fabien, « Du musée ethnologique au musée multiculturel : bilan et enjeux d'une rénovation institutionnelle européenne », *Muséologies*, 2018, vol. 8, n° 2, p. 93-105.

*WOLFF Loup, « Publics et participation culturelle : du renouvellement de modalités de l'expérience aux enjeux de diversité culturelle », *Culture et recherche* [en ligne], 2018, n° 137, p. 54-55.

<http://www.culture.gouv.fr/content/download/189546/2048562/version/3/file/Lionel%20Maillot%2C%20Des%20chercheurs%20en%20culture%2C%20dans%20Culture-et-Recherche-137_web.pdf> (consulté le 8 novembre 2018).

*ZASK Joëlle, « De la démocratisation à la démocratie culturelle », *Nectart, Nouveaux Enjeux dans la Culture, Transformations Artistiques et Révolution Technologique*, 2016, n° 3, p. 40-47.

L'exemple de l'exposition participative au Musée départemental de l'Arles Antique : J'aimerais tant voir Syracuse :

**J'aimerais tant voir Syracuse : la photo de famille et l'antique* [en ligne], Arles, Musée départemental Arles antique, 2015, 14 p.

<http://www.arles-antique.cg13.fr/docs/antiqueestnous/dossier_de_presse_syracuse.pdf> (consulté le 8 novembre 2018).

*MOURET Philippe, « Exposition participative à Arles : photos de famille, d'immortels souvenirs », *Midi Libre* [en ligne], 29 mars 2015.
<<http://www.midilibre.fr/2015/03/28/d-immortels-souvenirs,1142486.php>> (consulté le 8 novembre 2018).

*TASTE Dominique, « Arles antique, exemple de #storytelling culturel » *Taste Telling* [en ligne], 2015.
<<http://tastetelling.com/2015/05/06/arles-antique-exemple-de-storytelling-culture/>> (consulté le 8 novembre 2018).

4. Education prioritaire et politique de la Ville

*A *l'école des arts et de la culture de 3 à 18 ans : dossier de presse* [en ligne], Paris, Ministère de la Culture, 17 septembre 2018.
<http://www.culture.gouv.fr/content/download/195934/2096658/version/2/file/20180917_DP-%C3%80%20I%27%C3%A9cole%20des%20arts%20et%20de%20la%20culture%20de%203%20%C3%A0%2018%20ans.pdf> (consulté le 8 novembre 2018).

*BARBILLON Claire, *Mieux connaître l'art pour se sentir à l'aise dans les musées* [en ligne], Paris, Ministère de la Culture, 3 septembre 2018.
<<http://www.culture.gouv.fr/Actualites/Mieux-connaître-l-art-pour-se-sentir-a-l-aise-dans-les-musees>> (consulté le 8 novembre 2018).

En savoir plus

[Les junior classes sur le site de l'Ecole du Louvre](#)

[Les junior classes en vidéo](#)

*BARRATAULT Marion, DELASSUS Justine (dir.), *De l'école au musée : interroger les modes de transmission des savoirs : actes de la journée d'étude des 29, 30 et 31 janvier 2014* [en ligne], Paris, Centre d'histoire culturelle des sociétés contemporaines (CHCSC) ; Ecole du Louvre ; Université Paris IV-Sorbonne, 2016, 166 p.
<<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01397580/document>> (consulté le 8 novembre 2018).

*BERTHOMIER Nathalie, OCTOBRE Sylvie, *Primo-socialisation au langage : le rôle des interactions langagières avec les parents durant les 365 premiers jours de l'enfant d'après l'enquête Elfe* [en ligne], Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, Département des études, de la prospective et des statistiques, (coll. Culture Etudes, n° 2), 2018, 22 p.
<http://www.culture.gouv.fr/content/download/195122/2090481/version/2/file/CE-2018-2_Primo-socialisation%20au%20langage.pdf> (consulté le 8 novembre 2018).

BORDEAUX Marie-Christine, DESCHAMPS François, *Education artistique : l'éternel retour ? une ambition nationale à l'épreuve des territoires*, Toulouse Editions de l'Attribut, 2013, (coll. La culture en questions), 173 p.

*CARASSO Jean-Gabriel, « Education artistique et culturelle : au piège de la généralisation », *Nectart, Nouveaux Enjeux dans la Culture, Transformations Artistiques et Révolution Technologique*, 2016, n° 2, p. 86-91.

*DESSAJAN Séverine, « Le musée de demain, un instrument d'inclusion sociale et culturelle », In MAIRESSE François (dir.), *Définir le musée du XXIe siècle : matériaux pour une discussion. Actes du colloque, Paris, Sorbonne Nouvelle et Musée des arts et métiers, 9-11 juin 2017*, [en ligne], Paris, ICOFOM, 2017, p. 194-197.
<http://network.icom.museum/fileadmin/user_upload/minisites/icofom/images/LIVRE_FINAL_DEFINITON_Icofom_Definition_couv_cahier.pdf> (consulté le 8 novembre 2018).

*DEVITT Mac Aedin, « S'impliquer localement : tour d'horizon de l'engagement des musées auprès des communautés », *Les nouvelles de l'ICOM*, 2013, n° 66, p. 10-11.

* « Dossier : Démocratisation culturelle, diversité culturelle, cohésion sociale », *Culture et recherche* [en ligne], 2005, n° 106-107, p. 8-58.

<http://www.culture.gouv.fr/content/download/85021/639791/version/1/file/Culture+et+Recherche_num%C3%A9ro+sp%C3%A9cial+d%C3%A9c+2005.pdf> (consulté le 8 novembre 2018).

*DONNAT Olivier, *Les inégalités culturelles. Qu'en pensent les Français ?*, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, Département des études, de la prospective et des statistiques, (Coll. Culture Etudes, n° 4), 26 p.

<http://www.culture.gouv.fr/content/download/117795/1329249/version/1/file/CE-2015-4_In%C3%A9galit%C3%A9s%20culturelles.pdf> (consulté le 8 novembre 2018).

DUPONT Nathalie, « Les partenariats école/institutions culturelles : des passages entre cultures juvéniles, cultures artistiques et cultures scolaires ? », In *Les sciences de l'éducation pour l'Ere nouvelle* », 2014, vol. 43, n° 4, p. 95-121.

*GRISOT Delphine, LOCHOT Serge, FOURES Angèle (dir.), *Le rôle social du musée - Agir ensemble et créer des solidarités*, Dijon, Office de Coopération et d'Information Muséales (OCIM), 2011, (coll. Les dossiers de l'OCIM), 195 p.

LAURET Jean-Marc, *L'art fait-il grandir l'enfant ? : essai sur l'évaluation de l'éducation artistique et culturelle*, Toulouse, Editions de l'Attribut, 2014, (coll. La culture en questions), 157 p.

*LE VERN Alain, MENGAL-JEANDET Emmanuèle, MONNIER Gérard et al., *Pourquoi enseigner le patrimoine ? : Quels patrimoines, quels publics, quels enjeux ? Actes du colloque 9 novembre 2011*, [Rouen], Région Haute-Normandie, 2013, 123 p.

*LOYRETTE Henri (dir.), *L'éducation artistique et culturelle dans les musées et monuments nationaux : projet national de l'Education artistique et culturelle ; pour un accès de tous les jeunes à l'art et à la culture* [en ligne] : rapport de la mission confiée au musée du Louvre par la ministre de la Culture et de la Communication, juillet 2013, Paris, Musée du Louvre, 2013, 79 p.

<<http://www.culturecommunication.gouv.fr/content/download/77101/585924/version/1/file/rapport-louvre2013.pdf>> (consulté le 8 novembre 2018).

OCTOBRE Sylvie, PATUREAU Frédérique (dir.), *Normes de genre dans les institutions culturelles*, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, Département des études, de la prospective et des statistiques ; Presses de Sciences Po, 2018.

A paraître le 16 novembre 2018

<<http://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Etudes-et-statistiques/Publications/Collections-d-ouvrages/Questions-de-culture/Normes-de-genre-dans-les-institutions-culturelles>> (consulté le 8 novembre 2018).

*VILLE Sabine de (dir.), *Neuf essentiels pour l'éducation artistique et culturelle* [en ligne], Bruxelles, Culture & Démocratie, 2017, (coll. Neuf essentiels pour), 112 p.

<http://www.cultureetdemocratie.be/documents//Productions/9essentiels/9essentiels_pour_leducation_artistique_et_culturelle.pdf> (consulté le 8 novembre 2018).

L'actualité : quelques exemples

*DELAPORTE Ixchel, « Le Secours populaire met l'art à portée de tous », *L'Humanité* [en ligne], 15 juin 2018

<<https://www.humanite.fr/solidarite-le-secours-populaire-met-lart-portee-de-tous-656854>> (consulté le 8 novembre 2018).

**Le nouveau label « le musée sort de ses murs » attribué à 19 projets pour aller à la rencontre des publics* [en ligne] : dossier de presse, Paris, Ministère de la Culture, 2 mai 2018, 23 p.

<http://www.culture.gouv.fr/content/download/188093/2037494/version/1/file/dossier_presse_musee_s_ort_de_ses_murs_%202018.pdf> (consulté le 8 novembre 2018).

*«Osez le musée » : des actions innovantes pour lutter contre l'exclusion [en ligne], Paris, Ministère de la Culture, 27 juin 2018.
<<http://www.culture.gouv.fr/Actualites/Osez-le-musee-des-actions-innovantes-pour-lutter-contre-l-exclusion>> (consulté le 8 novembre 2018).

5. S'adapter aux publics et aux projets

*BURNOD Véronique, « La médiation au musée : l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie », In « Vademecum des musées de France : petit guide à l'usage des professionnels », *Musées et collections publiques de France*, 2018, n° 275, p. 32-33.

*CHAUMIER Serge, « Musées et patrimoine : nouvelles formes de médiation, nouveaux projets », *L'Observatoire, la revue des politiques culturelles*, 2018, n° 51, p. 40-43.

*CHAUMIER Serge, MAIRESSE François, *La médiation culturelle*, Paris, Armand Colin, 2013, (coll. U), 275 p.

*DENISE Fabrice, JACOBI Daniel, « La fréquentation du patrimoine antique à Arles : publics, visiteurs de monument et visiteurs de musée », In EIDELMAN Jacqueline, ROUSTAN Mélanie, GOLDSTEIN Bernadette (dir.), *La place des publics : de l'usage des études et recherches par les musées*, Paris, La Documentation française, 2007, (coll. Musées-Mondes), p. 113-124.

*EIDELMAN Jacqueline, JONCHERY Anne, « Sociologie de la démocratisation des musées », *Hermès : la revue* [en ligne], 2011-3, n° 61, p. 52-60.
<https://www.cairn.info/load_pdf.php?ID_ARTICLE=HERM_061_0052> (consulté le 8 novembre 2018).

*EIDELMAN Jacqueline, ROUSTAN Mélanie (dir.), *La place des publics : de l'usage des études et recherches par les musées*, Paris, La Documentation française, 2007, (coll. Musées-Mondes), 334 p.

FLEURY Laurent, *Sociologie de la culture et des pratiques culturelles*, 3^e éd., Malakoff, Armand Colin, 2016, (coll. 128. Sociologie, anthropologie), 127 p.

*GOZLAN Angélique, *Effets des actions de médiation culturelle sur les enfants et adolescents. Projet de recherche entre Le Ministère de la culture et L'Université de Picardie Jules Verne et L'Université Nice Sophia Antipolis. Rapport 2017*, Paris, ministère de la Culture, 2018, 244 p.
<<http://www.culture.gouv.fr/content/download/192171/2067761/version/1/file/2018Effets%20des%20actions%20de%20m%C3%A9diation%20enfants.pdf>> (consulté le 8 novembre 2018).

*HATZFELD Hélène, GRANGE Sylvie (dir.), « L'interculturel en marche », *Culture et recherche* [en ligne], 2013, n° 128, 72 p.
<http://www.culture.gouv.fr/var/culture/storage/pub/culture_et_recherche_128/files/docs/all.pdf> (consulté le 8 novembre 2018)

*JACOBI Daniel, DENISE Fabrice (dir.), *Les médiations de l'archéologie*, Dijon, Editions universitaires de Dijon ; Office de coopération et d'information muséales (OCIM), 2017, (coll. les Dossiers de l'OCIM), p. 215-228.

**Jeunes publics : actions et médiations* : formation permanente organisée par l'Institut national du patrimoine, 13-15 mai 2008, Paris, Institut national du patrimoine, 2008, (Coll. Dossier de formation permanente, n° 463).

*JONCHERY Anne (dir.), *Visiter en famille : socialisation et médiation des patrimoines*, Paris, La Documentation française, 2016, (coll. Musées-Mondes), 224 p.

*LE MAREC Joëlle, *Publics et musées : la confiance éprouvée*, Paris, L'Harmattan, 2007, (coll. Communication et civilisation), 221 p.

*MAIRESSE François, MONJARET Anne (dir.), *Accueillir et surveiller : les métiers du gardien de musée*, Paris, La Documentation française, 2017, (coll. Musées-Mondes), 233 p.

*PEYRIN Aurélie, *Etre médiateur au musée : sociologie d'un métier en trompe-l'œil*, Paris, La Documentation française, 2010, (coll. Musées-Mondes), 134 p.

*RAINGEARD Jean-Michel (dir.), « Les musées et leurs publics », *L'ami des musées*, 2014, n° 46, 32 p.

Formations à signaler :

Département Médiation culturelle de Paris 3

Master Médiations culturelles et numérique de Lyon III Jean Moulin

Master Médiation culturelle, patrimoine et numérique, co-habilité par les Universités de Paris-Nanterre et de Paris 8

6. Financement et mécénat

L'entreprise engagée, nouvelles frontières de la RSE et du mécénat, Paris, Observatoire de la philanthropie ; Fondation de France, ADMICAL ; Comité 21, 2018.

**Mécénat culturel : guide pratique à l'usage des entreprises* [en ligne], Paris, Ministère de la Culture et de la Communication ; Fondation du patrimoine ; Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie ; Notaires de France ; Ordre des experts-comptables, 2010, 18 p.

<<http://www.culture.gouv.fr/Media/Thematiques/Mecenat/Files/Mecenat-culturel.-Guide-pratique-a-l-usage-des-entreprises>> (consulté le 8 novembre 2018).

MOREAU François, NICOLAS Yann (dir.), *Financement participatif : une voie d'avenir pour la culture ?*, Paris, Ministère de la Culture, Département des études, de la prospective et des statistiques ; Les Presses de Sciences Po, 2018, (coll. Questions de culture), 228 p.

7. Sites web de référence

Association Culture du Cœur 13, Marseille

<<http://www.culturenpartage.org/>> (consulté le 8 novembre 2018).

Collectif « Pour l'éducation, par l'art

<<http://www.educationparlart.com/>> (consulté le 8 novembre 2018).

Coopérative d'habitants « Hôtel du Nord », Marseille

<<http://hoteldunord.coop/>> (consulté le 8 novembre 2018).

Droits culturels : portail et réseau social

<<https://droitsculturels.org/blog/2012/06/20/la-declaration-de-fribourg/>> (consulté le 8 novembre 2018).

ExpériMAMCS – Musées de Strasbourg

<<https://www.musees.strasbourg.eu/experimamcs>> (consulté le 8 novembre 2018).

Ferme du Buisson, Marne-la-Vallée

<<http://www.lafermedubuisson.com/>> (consulté le 8 novembre 2018).

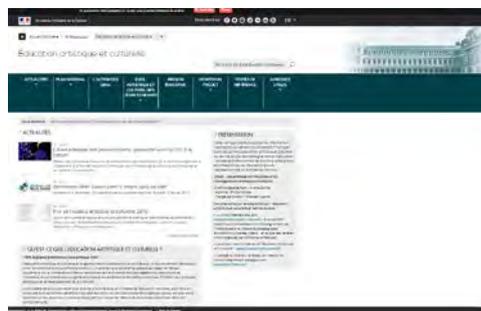
Musée de Bretagne – Les Champs Libres, Rennes

<<https://www.musee-bretagne.fr/>> (consulté le 8 novembre 2018).

Musées du Grand Nancy

<<https://www.nancy.fr/culturelle/musees-et-visites/musees-de-la-metropole-du-grand-nancy-1230.html>> (consulté le 8 novembre 2018).

Site du ministère de la Culture : Education artistique et culturelle



<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Thematiques/Education-artistique-et-culturelle>

[Actualités](#)

[Plan national](#)

[Action des DRAC](#)

[Eveil artistique et culturelle des enfants](#)

[Mission éducative](#)

[Monter un projet](#)

[Textes de référence](#)

[Adresse utiles](#)

Consulter également en ligne



Déclaration de Fribourg sur les droits culturels, 2007

<<https://droitsculturels.org/wp-content/uploads/2012/07/DeclarationFribourg.pdf>> (consulté le 8 novembre 2018).



Paideia 4D : Observation et évaluation des politiques publiques au regard des droits culturels : présentation, 17 p.

<<https://www.unccas.org/IMG/pdf/4d-paideia.pdf>> (consulté le 8 novembre 2018).



Les droits culturels, qu'est-ce que ça change ?, Note à propos des droits culturels en général, et plus particulièrement pour le spectacle vivant, Syndicat national des arts vivants (Synavi), 27 février 2017

<<http://sitesdesartsvivants65.over-blog.com/2017/05/les-droits-culturels-qu-est-ce-que-ca-change.html>> (consulté le 8 novembre 2018).



Pour une nouvelle démarche de l'action publique, 35 p.

<https://droitsculturels.org/paideia4d/wp-content/uploads/sites/3/2015/09/paideiaA5_BATcouvplanchesbd.pdf> (consulté le 8 novembre 2018).



Méthode d'observation et d'évaluation au regard des droits culturels - Développement des chantiers 2015 au regard des droits culturels - Approfondissement de la méthode d'observation et d'évaluation, 2015, 8 p.

<http://droitsculturels.org/paideia4d/wp-content/uploads/sites/3/2015/06/Pres_methode_9juin_AnneNord.pdf> (consulté le 8 novembre 2018).



Publication 2013 de la démarche Paideia, Du droit à la culture aux droits culturels. Une première année d'observation et d'évaluation des politiques publiques départementales au regard des droits culturels, 99 p.

<<https://reseauculture21.fr/blog/2014/03/13/publication-paideia-4d-du-droit-a-la-culture-aux-droits-culturels/>> (consulté le 8 novembre 2018).



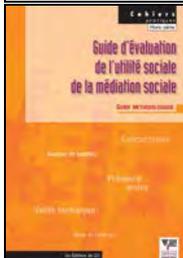
Projet de développement des droits culturels pour la Manche, Saint-Lô, Conseil départemental de la Manche, 2018, 72 p.
<https://www.manche.fr/culture/iso_album/a4_droits_culturels_cd50_13-6-18_web.pdf> (consulté le 8 novembre 2018).



Publication 2014 de la démarche Paideia, Itinéraires - Du droit à la culture aux droits culturels, un enjeu de démocratie 120 p.
<https://droitsculturels.org/paideia4d/wp-content/uploads/sites/3/2015/07/Itineraires_septembre01bd.pdf> (consulté le 8 novembre 2018).



France-UK event : Impact and Social Value Practice – a UK-France perspective 24 septembre 2014, Reso Solidaire, Rennes
Rencontres franco-anglaises : Pratiques de valorisation de l'utilité sociale en France et en Angleterre.
<<http://www.resosolidaire.fr/download/down/FR-conf24092014-presentation4-fedds.pdf>> (consulté le 8 novembre 2018).



Guide d'évaluation de l'utilité sociale de la médiation sociale : guide méthodologique, Saint-Denis La Plaine, Les Éditions du CIV, 2009, (coll. Les cahiers pratiques, Hors-série), 170 p.
<http://www.ville.gouv.fr/IMG/pdf/GuideSGCIV_EvaluationMediation.pdf> (consulté le 8 novembre 2018).



BORDEAUX Marie-Christine, « La médiation culturelle en France, conditions d'émergence, enjeux politiques et théoriques », In *Actes du 5^e Forum La Rencontre : colloque international sur la médiation culturelle*, Montréal, 4-5 décembre 2008 [en ligne], Montréal, Culture pour tous, 2009, p. 46-55.
<<http://www.cricnord.com/uploads/library/documents/5093dfb9158a3.pdf>> (consulté le 8 novembre 2018).



LUCAS Jean-Michel, « Collectivités territoriales et grands enjeux culturels », *Irma.asso.fr* [en ligne], 2010, 6 p.
<http://www.irma.asso.fr/IMG/pdf/territoires_et_grands_enjeux_culturels.pdf> (consulté le 8 novembre 2018).



DIEDERICHS Pierre, « Culture et solidarité des territoires : le défi des départements », *La Scène*, Automne 2013, p. 26-27.
<<http://www.arts-vivants-departements.fr/documentation/399/tribune-de-pierre-diederichs-la-scene-09.13.pdf>> (consulté le 8 novembre 2018).



Service producteur : Centre de ressources documentaires – Institut national du patrimoine

Publié le : 21/12/2018

Droits d’auteur

© Institut national du patrimoine

L'ensemble des ressources numériques mis en ligne par l'Inp est accessible à partir du site : mediatheque-numerique.inp.fr